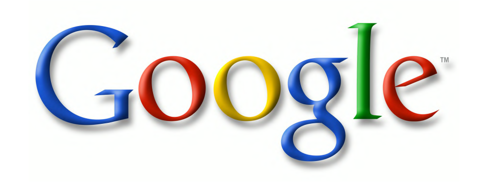
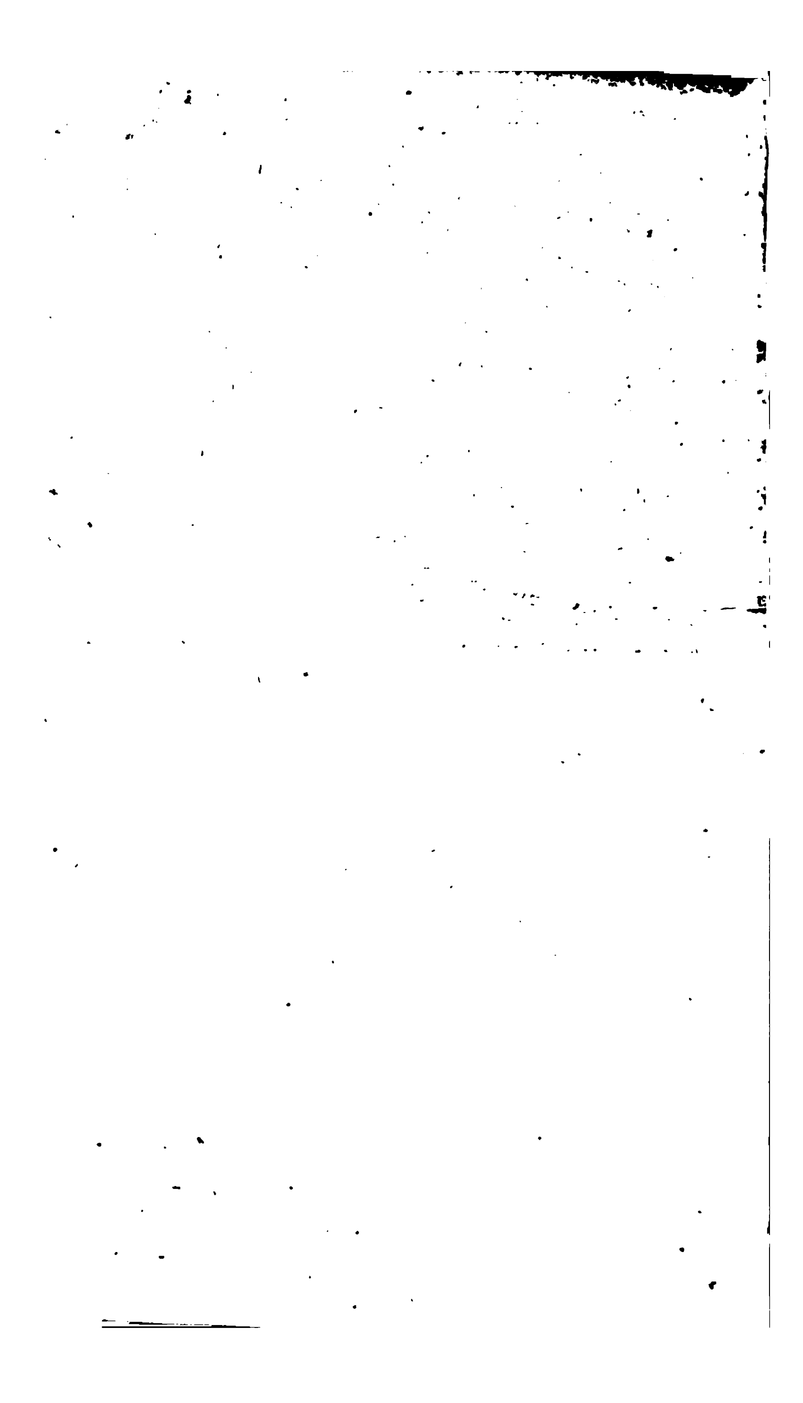






77. a. 14
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Taylor Institution.





ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE BRANTOME.

TOME DOUZIEME.

Contenant le Discours sur les Duels.

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE BRANTOME.

Nouvelle Édition, considérablement augmentée, revue, accompagnée de Remarques historiques & critiques, & distribuée dans un meilleur ordre.

TOME DOUZIEME.



A LONDRES,

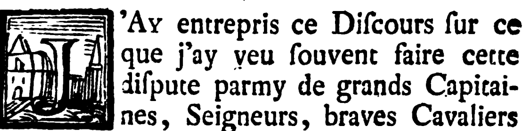
AUX DÉPENS DU LIBRAIRE.

M. DCC. LXXIX.



MÉMOIRES
DE MESSIRE
PIERRE DE BOURDEILLE,
SEIGNEUR DE
BRANTOME,

CONTENANS les Anecdotes de la Cour de France, soubs les Roys Henry II, François II, Henry III, & Henry IV, touschant les Duels.



J'AY entrepris ce Discours sur ce que j'ay veu souvent faire cette dispute parmy de grands Capitaines, Seigneurs, braves Cavaliers & vaillants Soldats; sçavoir-mon, si l'on doit pratiquer grandes courtoisies, & en user parmy les duels, combats, camps clos, estaquades & appels? Aucuns les ont fort ap-

prouvées, & sont estez d'advis d'en user, d'autres non.

Ceux & les premiers, qui ont mis les camps clos & combats à outrance en leurs plus grands vogues, sont esté les Danois & Lombards, & qui les premiers leur ont imposé les loix rigoureuses, que autresfois ont estées observées parmy nous autres Chrestiens par trop cruellement, & principalement du temps de Charlemagne, qui mesme en fit des loix, & despuis fort usitées parmy les François & Italiens, plus parmy eux que par autres. Il ne falloit point parler de courtoisie nullement: si non qui entroit en camp clos, falloit se proposer vaincre ou mourir, & sur-tout ne se rendre point; car le vainqueur du vaincu (par ces loix Lombardes & Danoises,) en disposoit tellement qu'il en vouloit, & bon luy sembloit, comme de le traisner par le camp ainsi qu'il luy eust pleu, de le pendre, de le brusler, de le tenir prisonnier, bref en disposer mieux que d'un esclave; car tel estoit le vaincu du vainqueur. On dit que les Danois & Lombards, sur cette ignominie de traisner par le camp, en prirent leur exemple d'Achilles, lequel, (ainsi que récite Homere,) après qu'il eut vaincu Hector, l'attacha tout mort à la queue de son chariot ou cheval, & le traisna trois fois par le camp en signe de triomphe & de victoire très-noble.

J'ay ouy parler d'un grand, brave & vaillant Seigneur, despuis cinquante ans, qui, entrant ainsi en camp clos, avoit résolu d'en faire tout de mesme de son ennemy, qui n'estoit nullement esgal à luy en force ny prouesse : mais Dieu, tenant le party du foible, ne permit la victoire au vaillant, mais la donna au foible, qui ne la pouvoit tenir de luy, mais de Dieu ; & par ainsi, la volonté du vaillant ne prit feu sur son exécution proposée de victoire.

Il y eut, du temps du feu Roy Henry II, à l'advénement de sa Couronne, un combat à Sedan, entre le Baron des Guerres, & le Seigneur de Fandilles, pour une querelle qui leur survint le propre jour que Sadite Majesté fit son entrée à Paris. Le subjet en est fort salle, car il touche la sodomie. Ce Fandilles estoit un jeune Gentil-Homme bravasche & fou, qui suivoit feu Monsieur le Vidasme de Chartres, qui alors estoit à la Cour la gentillesse de toute Chevallerie. Le Baron des Guerres estoit un Seigneur, que le Roy François avoit nourry Page de sa chambre, & qui estoit de Lorraine, ses prédécesseurs estans pourtant sortis de Basque ou de Biard (1) : car (comme dit Monsieur de Montluc en son Livre) le Roy, Reyne

(1) Béarn.

de Scicile, Duc de Lorraine & d'Anjou, aymoit fort les Gascons & Gentils-Hommes de ce Pays là-bas, & s'en servit fort; si-bien qu'il y en eut quelques-uns qui s'y accazerent (1), dont en est sorty despuis d'honnestes gens (*).

Ces deux braves Gentils-Hommes donc, pour vuider leurs querelles, (car par accord ne se pouvoit-elle, d'autant qu'elle touchoit trop au Baron des Guerres & à son honneur,) demanderent le camp au Roy Henry, lequel, par le serment qu'il avoit fait de n'en donner jamais despuis celuy de feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, pour le regret extresme qu'il porta de sa mort, leur refusa tout-à-plat. Ils eurent recours à prier Monsieur de Bouillon, pour le leur bailler à Sedan, comme estant Souverain en ses Terres, qui leur accorda librement: & au jour assigné, ne faillirent à comparoistre très-bien accompagnés de leurs parents & amis, parrains & confidants, avecque toutes ces cérimonies en ce requises, très-bien observées, que les loix anciennes des

---

(1) establirent.

(*) *Ainsi que nous avons veu de nostre temps le Seigneur de Rouly Gonty, Basque, brave & vaillant, tenant grand rang en cette Maison de Lorraine.*

Duels avoient ordonné. Et entre autres, ledit Sieur de Fandilles ne voulut jamais entrer dans le camp, (tant il estoit bravasche & fendant) qu'il n'eust veu un feu allumé & une potence dressée, pour y attacher & brusler son ennemy après sa victoire, tant espéroit-il en avoir bon marché. Mais pourtant la fortune luy changea, & luy rompit son dessein : car il ne surmonta son ennemy ainsi qu'il pensoit : & toutes-fois aussi ne fut-il tant vaincu, qu'il y allast tant du sien qu'on diroit bien. Leur corps estoit couvert. Et pour armes offensives, le Baron des Guerres avoit choisi pour toutes une espée bastarde, qu'il avoit fort bien à la main, pour la leçon que luy en avoit donné un Prestre qui en estoit très-bon maistre : & pourtant Monsieur le Vidasme, qui estoit parrain dudit Fandilles, disputa cette arme, d'autant que, l'article du Duel porte armes visitées parmy Cavalliers & gens d'honneur ; mais il fut respondu, que les Suisses, qui sont si braves gens de guerre, n'en usent point d'autres. Pour fin, feu Monsieur le Vidasme ne passa point plus avant, s'asseurant de la vaillance de son filleul, qui de son costé n'en fit nulle altercation.

Les voilà donc entrez dans le camp, toutes solemnitez & criées faites & requises. De premier abord, Fandilles donna un grand coup de son espée à travers la cuisse dudit Ba-

ron, qui luy fit une telle ouverture, à cause de la largeur de l'espée, que le sang en sortit en si grande abondance, qu'il commençoit desja à diminuer de la force du Baron; qui, en prévoyant son inconvénient, s'advisa d'aller aux prises & la lutte, y ayant esté très-bien dressé par un petit Prestre Bretton, qui estoit Aumosnier de Monsieur le Cardinal de Lenoncourt, son parent: & ayant aussi-tost porté son homme par terre, & le tenant soubs luy, n'ayant ne l'un ne l'autre nulles armes offensives; car elles leur estoient désemparées des mains pour mieux se servir de la lutte, se terrasser, & porter par terre: par-quoy, le Baron eut recours aux mains & aux poings, dont il en donnoit de très-grands coups à son ennemy, & le plus qu'il pouvoit; & cependant, cela n'estoit rien, & de tant plus s'alloit-il affoiblissant de sa playe & de son sang qui luy couloit fort tousjours. La fortune voulut, que le combat estant en tels termes de suspension, un eschaffaut qui estoit-là tout auprès du camp, vint à se rompre & tomber, où il y avoit force Dames & Damoiselles, Gentils-Hommes, & autres qui s'y estoient mis pour voir le cruel passe-temps; de sorte que la confusion s'en ensuivit si grande, tant par la cheute dudit eschaffaut, & par les cris, les plaintes, & le mal que se faisoient & enduroient les Damoiselles & Gentils-Hommes, si bien qu'on ne sçavoit

à quoy s'amuser, ou de voir la fin du combat, ou aller secourir ces pauvres créatures se blessans, se pressans, & s'estouffans si misérablement les uns les autres. Cependant, sur ce grand esclandre, tintamarre & trouble, y eut quelques-uns des amis & parents du Baron des Guerres, qui, prenant l'occasion à propos, se mirent à crier : *Jettez-luy du sable dans les yeux & la bouche :* ce qu'ils n'eussent osé faire sur la vie, sans cet escandale de cet eschaffaut rompu ; d'autant que, par les loix du camp, cela est fort deffendu, & par le bandon, qui se fait sur la vie de ne rien dire, non pas parler, tousser, cracher, moucher, ny faire aucun signe qui pust porter ou paroistre. Pour fin, le Baron, qui n'en pouvoit plus, pour les grands efforts qu'il faisoit à sa playe, & à en jetter sang, entendit fort bien l'advertissement ; & amassant du sable, duquel le camp estoit applany pour favoriser les deux combattants s'il fust esté raboteux, ne faillit d'en jetter dans les yeux & la bouche de son ennemy ; si bien qu'il fut contraint de se rendre, ce disent les partisans du Baron, dont crierent : *Il se rend.* Ceux de Fandilles disent que non ; & parce que le grand bruit & grosse rumeur de cet eschaffaut rompu, & de l'escandale arrivé, on ne put rien ouyr de ce que dirent les combattants.

Monsieur de Bouillon, comme Juge, or-

doubtueuſe en ce combat, que ledit Baron n'euſt fait bruſler ſon homme ainſi qu'il avoit raiſon, auſſi que Dieu poſſible ne voulut pas pour ſa querelle injuſte.

Meſſire Ollivier de la Marche, en ſon vivant gentil Chevallier certes, & fort accomply pour les armes & pour la plume, premier Maiſtre-d'hoſtel de l'Archiduc Philippes, Comte de Flandres, raconte en ſes *Mémoires* un combat qui fut fait de ſon temps à Valanciennes devant le bon Duc Philippes, qui eſt certes plaiſant, pour la forme des armes par leſquelles il fut mené, & pour aucunes cérimonies badines qui y furent obſervées : car autrement, il fut tragicque; car le vaincu fut tué, & pendu. Le ſubjet eſtoit fondé ſur un privilege que les Empereurs & Comtes de Haynaut donnerent jadis à ladite Ville de Valanciennes, que, quand un homme avoit tué un autre de beau faict, (il uſe ainſi de ce mot qui n'eſt point mauvais) qu'eſt à dire en ſon corps deffendant, & ſans ſupercherie ny advantage, il pouvoit venir demander ſa franchiſe de Valanciennes, & qu'il vouloit maintenir à l'eſcu & au baſton, qu'il avoit tué fort bien ſon homme ſans advantage, & en homme-de-bien ; & ſur ce luy eſtoit accordé ſa franchiſe, & nul ne luy pouvoit rien demander pour cette querelle, ſi-non qu'on la priſt & mainſinſt à l'eſcu & au baſton, & donnant

la Loy de la Ville : ainsi parle-t-il. Advint qu'un Mahuot avoit tué un parent de Jacotin Plouvier, & fut poursuivy ledit Mahuot devant la Loy de Valanciennes, & disoit Jacotin qu'il avoit tué son parent de guet-à-pens, non pas de beau faict; & pour ce, le combat fut accordé par ceux de la Ville, & qui estoient Juges, & non le Duc Philippes, pour ne déroger à la Loy, bien qu'il fust leur Souverain, & y fust présent. Il s'y trouva aussi grand peuple : mais sur la vie, il n'osoit dire mot, ni faire un seul bruit; & celuy qui leur commandoit avoit un baston, & leur crioit : *Gare le ban ;* si qu'un chascun se tenoit coy, craignant la Justice, & la perte de la vie. Le camp clos estoit tout rond, où il n'y avoit qu'une entrée & deux chaires mises l'une devant l'autre, toutes deux couvertes de noir (notez ce point) pour y faire asseoir les combattants attendant l'heure. Cependant avant combattre, fut apporté le livre Messel, sur lequel presterent serment l'un l'autre : cela s'usoit fort anciennement. Ils avoient tous deux semblables habillements de cuir boully, cousu sur eux fort estroictement, tant aux corps, bras, que jambes, les testes rases, les pieds nuds, les ongles coupées des mains & des pieds aussi (*a*); cela se faisoit à cause des prises :

(*a*) A cet usage fait allusion Rabelais, Epître

& m'estonne qu'il ne parle de la barbe; car la prise y est très-bonne quand elle est fort longue & de grande estoffe, comme de ce temps-là elle se portoit, & aujourd'huy en commence-t-on à reprendre la coustume. Pour armes deffensives, ils avoient un escu, la pointe dessus & en-haut, d'autant qu'en-bas n'appartenoit qu'aux Nobles à l'y porter; ce qui est à noter. Pour offensives, ils avoient un bon gros baston de meslier d'une mesme mesure. Ce bois est fort dur : aussi les bonnes boulles de parmaille se font à Naples de ce bois. Le baston de la croix de Frere Jehan des Entommeures dans Rabelais, dont il se servoit si-bien, estoit de cormier, qui est un bois aussi bien fort & dur. Avant qu'ils s'allassent affronter, ils demanderent trois choses, sucre, cendres, & oincture. Aussi-tost leur furent apportez deux bassins pleins de graisse (quelle cérimonie!) Les Luicteurés de Turquie oignent ainsi le corps de graisse ou d'huile, pour faire mieux glisser les prises. Après leur furent apportez deux bassins de cendres pour oster la graisse de leurs

---

limin. du 4e. Livre, où parlant de l'état dans lequel, selon Hippocrate, un Médecin doit paroître devant son malade, il dit que ce Médecin doit avoir les ongles rognés, & la barbe rasée, comme s'il avoit à combattre en camp clos,

mains, & qu'ils puſſent mieux tenir leurs eſcus & leurs baſtons. Voilà pour la ſeconde cérimonie : & pour la troiſieſme, fut miſe en la bouche d'un chaſcun d'eux une portion de ſucre, autant à l'un comme à l'autre, (penſez encore qu'elle fut peſée) pour recouvrer & entretenir leur haleine & la ſalive. Voilà un plaiſant myſtere! En Turquie, les meſſagers & laquais uſent de ces ſucres ainſi en leurs bouches, quand ils vont par Pays à faire grande diligence pour pareille raiſon. Notez auſſi que, de chaſcun trois mets en fut fait eſſay devant eux, comme l'on fait devant les Roys & Princes (quel eſſay!). Venant doncques aux mains, pour abréger mon conte, Mahuot amaſſa du ſable dont le camp eſtoit ſemé, & en jetta aux yeux & viſage de Jacotin, & en meſme inſtant, luy donna encore un vilain coup de ſon baſton ſur le front, dont il en fit playe & ſang; mais Jacotin, qui eſtoit plus puiſſant que l'autre, pourſuivit ſi bravement ſa battaille, qu'il abbat Mahuot par terre, bouche contre bas, & auſſi-toſt luy ſauta ſus, & luy creva les yeux, & puis luy donna un ſi grand coup de ſon baſton, qu'il l'aſſomma & le mit ſoudain hors de la lice, (il uſe de ce mot, pour dire hors du camp,) & puis fut condamné par les Juges à eſtre mené au gibet, & là pendu. Ainſi fut ce combat, qu'on verra plus au long eſcrit dans les *Mémoires* dudit Meſſire Ollivier.

Nous lisons dans les *Annales de France*, que, du temps du Roy Charles VI, le Seigneur de Carrouges, par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, à faute de preuves du crime, combattit en camp clos un Gentil-Homme nommé le Gris, pour l'honneur de sa femme, que ledit le Gris avoit forcée en son absence, luy estant allé outre-mer en Terre-Saincte. La Dame estant venue à l'espectacle du combat, dans un charriot, le Roy l'en fit descendre, l'en jugeant indigne, puisqu'elle estoit criminelle, (grande pitié pourtant!) jusques à la preuve de son innocence, & la fit monter sur un eschaffaut, attendant la miséricorde de Dieu, & la faveur des armes, qui luy furent & à l'un & à l'autre si secourables, que le Sieur de Carrouges vainquit son ennemy, & luy fit le tout confesser; & aussi-tost, le fit pendre à une potence qui estoit-là dressée, & la Dame absoute & fort glorifiée. J'ay veu ce combat représenté dans une vieille tapisserie tendue dans la chambre du Roy à Bloys, des vieux meubles de léans: & la premiere fois que je l'y vis, le Roy Charles IX, qui estoit fort curieux de toutes choses, la contemploit, & se faisoit expliquer l'Histoire: Leurs armes estoient, qu'ils estoient couverts tout le corps, & pour les offensives, avoient des masses, ny plus ny moins que celles que portent les cent Gentil-Hommes qu'on nomme Becs-

de Corbin, & une forte courte espée en façon de grand dague qui couloit le long de la cuisse.

Nous lisons dans les *Histoires Tragiques* de Bandel, que le Seigneur de Mandozze, ayant combattu vaillamment pour l'honneur de la belle Duchesse de Savoye, en fit de mesme au Comte de Pancallier, qui l'avoit accusée malheureusement, & luy fit pastir la peine qu'il avoit préparée à la pauvre Duchesse avant qu'entrer dans le camp : car la potence & le feu y estoient dressez pour l'y mettre, sans sa juste cause, & la bonne espée dudit Mandozze; lequel, ayant fait confesser à son ennemy sa meschanceté, le fit mourir comme il avoit mérité. L'Histoire en est très-belle ; & peu y en a-t-il semblables à elle.

Il se lit aussi du temps du Roy Louys le Begue, que Ingelgerius, Comte de Gastinois, une nuict estant couché avec sa femme, trespassa au-près d'elle, qui ne s'en apperçeut aucunement, jusques au matin qu'elle le trouva tout mort auprès d'elle : c'est à sçavoir si fit aussi-tost appeller tous les Gentils-Hommes, Chevalliers, Dames, & Damoiselles, pour leur monstrer à tous ce piteux espectacle, dont elle en fit un très-grand deuil. Il y eut un Gentil-Homme du lignage du Comte, qui s'appelloit Gontran, qui en accusa la Comtesse, & de la mort, & d'adultere, & qu'elle

s'estoit meffaite en mariage envers son mary; & que, pour mieux maintenir, & à son ayse, sa vie lubricque, elle avoit meurtry son Seigneur. De ce desbat fut adverty le Roy Louys le Begue, qui devant luy fit venir la Comtesse & Gontran; car il aymoit fort le Comte trespassé. Leurs raisons ouyes tant de l'un que de l'autre, & qui ne gissoient gueres bien en preuves apparentes, Gontran jetta son gage contre la Dame ou autre qui voudroit sa querelle soustenir. La Dame faisoit serment solemnel, que l'accusation estoit fausse. Messire Gontran, ne se contentant de cela, offrit en champ de battaille contre tout homme son dire soustenir & prouver par son corps, qu'ainsi estoit. Si fut la matiere assez longuement desbattue des Barons par plusieurs raisons alléguées d'un costé & d'autre : mais enfin fut déclaré, (eu esgard à la coustume observée en France) puisque l'accusateur vouloit par battaille prouver son dire & jetter son gage, que la Dame se devoit pareillement deffendre par un champion qui le combat pour elle entreprist. De cette sentence ladite Dame fut fort estonnée; laquelle, regardant beaucoup de ses parents, amis, & Gentils-Hommes de la maison piteusement, n'en trouva aucun qui s'offrist, non qu'ils doubtassent de sa juste querelle, mais ils redoubtoient de la vaillance & force dudit Gontran : mauvais & poltrons parents estoient.

Par cas, ſe trouva en cette aſſemblée Ingelgerius, Comte d'Anjou, jeune Prince, qui n'avoit encore atteint ſeize ans, lequel ladite Comteſſe avoit tenu ſur les ſaincts fons de Bapteſme, & luy avoit donné le nom propre de ſon mary, & par ainſi eſtoit ſon filleul. Luy, voyant ſa marrine à ſi mauvais point réduicte, il vint ſe préſenter pour la deffendre, & ſe jetter à genoux devant le Roy pour accepter le combat & gage de Gontran pour la querelle de ſa marrine : (quelle bonté de filleul, & à propos & quelle vertu de bapteſme !) & auſſi-toſt contrejetta ſon gage à Gontran, qui le recueillit & le prit ; car telle eſtoit la couſtume, que celuy qui appelloit, jettoit un gand pour gage, & l'appellé le levoit, & ſi quelques-fois tous deux bailloient le gage, & s'appelloit gage de bataille ; (comme devant le Roy Charles V firent Jehan de Guiſtelles de Haynaut, & Pierre de Bournezel, qui leva le gage jetté par l'autre.) Le Roy en voulut divertir ledit Comte Ingelgerius tout ce qu'il put, en luy uſant de ces propres mots dits en l'Hiſtoire : *Mon fils, jeuneſſe & peu d'advis, font aucunes fois à ceux, dedans leſquels ſe logent, entreprendre ſi hautes choſes, que puis après ils ſuccombent ſoubs le faix. Pour ce, penſez-y, & que vous eſtes un peu trop jeune pour combattre un tel Chevalier comme Gontran. D'autre part, vous commencez vos premie-*

res armes par un champ de battaille mortelle. Et pourtant, mon fils, pensez mieux à vos affaires. Nonobstant cette belle remonstrance, le petit Comte tout courageux persista en son dire & sa résolution, dont toute la Cour avoit grand pitié de luy; disant, que c'estoit grand dommage d'envoyer un tel & si bel enfant à la boucherie, & à la mort. Qui fut bien-ayse d'autre part, ce fut la Comtesse sa marrine, qui l'en remercia & festoya grandement, luy remonstrant le fort de son accusation, & de combattre hardiment; car c'estoit sur une vraye vérité & bon subjet. L'endemain au matin à heure de dix heures, la battaille fut assignée. Le Comte, ayant salué & pris congé de sa marrine, & ayant ouy sa Messe, se recommandant à Dieu, & ses aumosnes & offertes distribuées, & s'estant garni du victorieux signe de la Croix, monta à cheval, & entra dans le champ de battaille, où il trouva son ennemy Gontran tout prest de l'assaillir. La Dame Comtesse de Gastinois fut mandée, & furent les serments accoustumez pris d'un costé & d'autre; puis les deux champions s'entrecoururent fort rudement. Gontran atteignit le jeune Comte sur son escu, si qu'il le fauça tout outre: & le Comte le frappa si impétueusement, que ny escu, ny harnois, ne le purent empescher qu'il ne luy passast la lance tout au travers du corps, & l'abbattit de son cheval

par terre. Lors le Comte descendit, & luy coupa la teste, laquelle il présenta au Roy, qui l'accepta de bon cœur, & en fut très-joyeux, comme s'il luy eust fait présent d'une cité. La Comtesse fut soudain mise en pleine deslivrance, laquelle humblement remercia le Roy, & puis vint devant tout le monde baiser & accoler de bon cœur son filleul, auquel le lendemain, en récompense du très-agréable service qu'il luy avoit fait, luy donna, par la volonté du Roy, la Seigneurie de Chasteau-Landon, & plusieurs beaux fiefs & Chastellenies en Gastinois, desquelles ledit Comte dès-lors en fit au Roy hommage: & elle vesquit religieusement en jeusnes, prieres, aumosnes & œuvres vertueuses le reste de ses jours (*).

(*) *C'est à sçavoir, si, premiérement, ou après, elle ne lui fit quelque petite courtoisie de son corps, pour telle obligation de vie & d'honneur, qui ne se pouvoit récompenser si bien par cette donation de son bien, comme par un honneste amour & belle charité de sa chair. Et quel mal pour cela! Le refus en just esté par trop ingrat* (1).

---

(1) Réflexion digne de Brantome, qui aime mieux gâter un récit grave & sérieux, que de perdre une mauvaise plaisanterie, incomparablement plus convenable à ses *Dames Galantes*, qu'à ce *Discours sur les Duels*.

De cette hiſtoire, bien que l'aye abrégée le plus que j'ay pu, ſe peut recueillir & noter l'uſance antique qu'il y avoit en France de ces combats & jettements de gages, & comment les Chevalliers y eſtoient receus quand ils vouloient accuſer ou deffendre par battailles de leurs corps, & meſmes pour la deffenſe de l'honneur & de la vie des Dames : & croy (comme j'ay ouy dire à de gallants hommes, & que j'en ay veu l'inſtitution qui le porte ainſi,) cette couſtume avoit eſtée venue & introduicte par le Roy Artus de la Grande-Bretagne, lequel lorſqu'il fonda l'Ordre des Chevaliers de la Table ronde, parmy leurs plus belles Inſtitutions & Ordonnances, ils eſtoient tenus & eſtroictement liés de combattre pour les Dames, & ſouſtenir leurs vies, biens & honneurs, ainſi que nous en voyons une infinité d'exemples dans nos vieux Romans, entre leſquels le plus beau, ſi me ſemble, c'eſt de ce brave Renaud de Montaubon, lors qu'arrivant en Eſcoſſe (*), y envoyé par l'Empereur Charlemagne, pour querir ſecours, il deſlivra de mort & de feu la belle Genievre, qui s'en alloit du tout perdue, & fit porter à ſon meſchant accuſateur la peine qu'il vouloit faire ſentir à cette belle créa-

(*) *A Saint-André : j'ay veu la place.*

ture. Car de miséricorde, il n'en falloit point parler; il falloit ou mourir sur le coup, ou se rendre : & estant rendu, la condition en estoit encore pire que la mort; car l'ignominie en estoit plus grande : & outre, le vainqueur en pouvoit disposer comme il luy plaisoit, ou le tuer, ou le tenir prisonnier, ou s'en servir d'esclave, ou le louer, ou le vendre, engager, ou donner.

Ainsi que j'en ay discouru dans le Chapitre de la Reyne Jehanne de Naples, & que le vénérable Docteur Paris de Puteo, qui a gentiment escrit des Duels (*a*) traitte que cette belle & généreuse Reyne tenant un jour, entre ses plus grandes festes & magnificences, le bal ouvert dans la grande salle de son Chasteau de Gayette, elle prit pour la mener danser le Seigneur Galeazzo de Mantoue, Gentil-Homme fort accomply de ces temps, & la danse finie, il luy fit une grande révérence, le genouil en terre, & la

---

(*a*) *De Duello & Re Militari.* Ce Livre, traduit en Italien, a été imprimé à Venise. Voyez Jean Nevisan, L. I. nº. 87 de sa *Fosest Nupl.* Selon Draudius, T. I. p. 865, le Livre de *Re Militari* de *Paris de Puteo*, se trouve T. 16. f. 386 du *Tractatus Tractatuum ;* mais sous la Lettre D, le même *Paris de Puteo* n'est point nommé parmi les Auteurs qui ont écrit des *Duels.*

remerciant très-humblement de l'honneur qu'elle luy avoit fait, ne sçachant en quoy le reconnoiſtre par aucun ſervice condigné, luy fit vœu d'aller errant qui çà, qui là, parmy le monde, & tenter tous hazards & faits chevalleureux, à toutes heures & rencontres de Chevaliers errants, juſques à ce qu'il auroit vaincu & conquis par armes deux vaillants Chevaliers, & les luy euſt amenez à ſes pieds, pour luy en faire préſent, & d'en diſpoſer comme bon luy ſembleroit. Telles courtoiſies ſe rendoient le temps paſſé parmy les Chevalliers envers les Dames, ſelon l'uſance des Chevaliers errants. La fortune fut ſi grande pour ce Gentil-Homme, que, dans l'an, il fit & s'hazarda tant, qu'il conquit en la Bourgogne, & en Bretagne, & Angleterre, ſa proye, & accomplit ſon vœu envers la Reyne, & amena ſes priſonniers. Mais elle, très gentille, bonne, & très-courtoiſe, auſſi eſtoit-elle pour lors la plus belle Princeſſe du monde, & la meilleure, & eſtoit-elle auſſi ſortie du noble Sang de France, ne voulut envers eux uſer d'aucun privilege cruel pratiqué de ces temps envers eux, pour les retenir en vile & ſerve condition comme eſclaves; mais les receut très-humainement, leur fit une très-bonne chere, leur donna congé & liberté tout enſemble, les renvoya avec quelques préſents encore, & s'en allerent ainſi très-contents d'avec elle, grand

mercy à sa bonté, beauté, & générosité; car elle en pouvoit faire comme il luy eust pleu. J'en fais ce conte mieux en sa vie (1). Voilà pourquoy ce Docteur Paris a raison de louer ce trait, & desapprouver celuy des Chanoines de Saint-Pierre de Rome. Sur ce ledit vénérable Docteur Paris de Puteo se met à exalter (comme de raison) cette généreuse Reyne, pour ce beau trait, en déprimant & mes-louant fort celuy que firent lesdits Chanoines de Saint-Pierre de Rome à l'endroit d'un pauvre diable de Chevallier, lequel ayant esté vaincu par un autre qui l'avoit voué pour pénitence, & donné ausdits Messieurs les Chanoines, l'accepterent de très-bon cœur, sans luy faire aucune grace ny courtoisie libre, ains le menerent & le contraignirent là, qu'il pouvoit aysément & librement se pourmener dans l'Eglise comme bon luy eust pleu, & de se présenter devant la porte, & d'adviser le monde de-là en hors, mais l'outrepasser d'un pas seul, non, tant il estoit encore plus misérable, & le garderent ainsi long-temps en cet estat misérable, certes, pire que la mort. Voilà pourquoy le vénérable Docteur a raison d'exalter la dite Reyne Jehanne, & déprimer Messieurs lesdits Chanoines.

---

(1) *Dans le Tome II, Discours VIII, Article I, pages* 345 *& suiv.*

Bref, selon les loix Lombardes, & anciennes coustumes, les conditions des vaincus estoient fort viles, sordides, & fort misérables. Si y en a-t-il eu pourtant de nos temps ou de nos peres, de ces combattants à outrance, & vainqueurs, qui ont estez modestes, & qui en leurs victoires ont addoucy les rigueurs de leurs loix & dispositions de droits.

Il se fit un gentil combat au siege de Florence, ordonné par ce grand Capitaine le Prince d'Orange, (Paulo Jovio en fait le conte, mais non si gentiment comme je l'ay leu en un Livre Espagnol, & ouy raconter dans Florence autres-fois.) Le siege y estant doncques, comme chascun sçait plus par leurs divisions, partialitez, que autres choses, il y eut un combat représenté par quatre jeunes hommes Florentins : les deux estoient dans la Ville assiégés, & les deux autres assiégeants hors la Ville, ainsi que coustumiérement se voit en guerres civiles. Ceux de la Ville furent ceux qui, de gayeté de cœur, ou d'animosité, ou despit, envoyerent le cartel au camp du Prince d'Orange, & luy demander le combat contre deux autres de leurs concitoyens qui estoient en son armée. Soudain ils furent pris au mot par autres deux vaillants jeunes hommes de la Ville, qui estoient hors pourtant; dont ce combat fut accordé & assigné, par ledit Prince,

ce, au lendemain, avec toutes feuretez & belles paroles données. Eſtans donc tous quatre entrez dans l'eſtaquade ou le camp, qui eſtoit environné d'une groſſe corde que les Lanſquenets gardoient, environnez tout autour avec leurs picques, les ſolemnitez & cérimonies y requiſes bien obſervées, n'ayans nulles armes deffenſives, tous en pourpoint, ſi-non offenſives, qui eſtoient *Eſpadas muy affiladas y agudas* (1). Il pleut ainſi à la fortune de Mars de leur vouloir eſtre eſgalle à l'un & à l'autre party; car un de ceux de dedans fut vainqueur, & l'autre vaincu; & de meſme ceux de dehors. Après avoir chaſcun fort & très-vaillamment combattu, & d'un hardy courage, ſans oublier rien du devoir de hardys combattants, dont entre autres, il y en eut un de ceux de dedans qui vint à eſtre bleſſé à la mort, & rendant force ſang, qui le débilitoit beaucoup. Celuy de dehors luy dit alors qu'il ſe rendiſt. L'autre, n'en pouvant plus, & abhorrant ce mot pourtant de ſe rendre à ſon ennemy, luy reſpondit ſeulement & adviſement, pour mieux garantir ſon honneur : *Je me rends à Monſieur le Prince.* Soudain ſon ennemy luy replique : *Il n'y a point icy autre Prince que moy, & je n'y connois point dans ce*

(1) C.-à-d. *Epées bien affilées & aiguës.*

camp aucun que moy : & faut que tu le croyes, & qu'il n'y a nulle grandeur & authorité icy que mon espée. Par-quoy, rends-toy à moy, & non à d'autre. Sur ces paroles, l'autre tombant en terre, donna signal qu'il estoit vaincu, non par faute de courage, mais par desastre de la guerre. Toutes-fois l'ennemy fut honneste, & se sépara ainsi la victoire esgalle en perte & en bien.

Telle brave response firent ces deux braves cousins Espagnols (desquels j'en parle ailleurs) à Scipion l'Affricain en Espagne, lesquels tous deux contendans à une mesme Seigneurie, que tous deux disoient leur appartenir, concerterent ensemble de la débattre par les armes, & entrer en camp. Et ainsi que Scipion (tout courtois & bon qu'il estoit) leur pensa remonstrer, qu'estant si proches, il valloit mieux s'en remettre à des arbitres & juges, sans en venir-là : *Non, non,* (luy respondirent-ils) *en cela nous ne voulons reconnoistre autres Dieux, ny autres Juges, que le Dieu Mars, & nos espées.*

Or, d'autant que ce combat de ces Florantins est signalé, j'ay bien voulu mettre leurs noms, tant des vaincus, que des vainqueurs; car & les uns, & les autres, sont dignes à louer. De ceux de dedans, l'un se nommoit Dante Castellan (*a*), & contre luy combat-

(*a*) *Dante*, abrégé de *Durante*, comme s'appelloit le Poëte *Dante* en son nom de baptême.

toit, par ceux de dehors, Bertinello Balandin, qui combattoient d'un costé du camp: de l'autre costé, combattoit le compagnon de Dante, du dedans, Ludovico Martelly, contre son adversaire Juan Bombin. Pour fin, Dante vainquit Bertinello; & sans disposer en rigueur de sa personne, le laissa-là, & s'alla asseoir: ne luy estant loisible d'ayder à son compagnon (ce qui est à noter) il s'assit fort bien pour voire le jeu, & pour se reposer. Cependant le Prince (par la permission du vainqueur) fit jetter hors du camp le jeune homme Bertinello, & commande le faire panser. Ludovico Martelly combattit Juan Bombin, lequel il mit à tel poinct, qu'il luy tint les propos que j'ay dit de se rendre: mais Bombin, faisant sa response précédente, fut vaincu, & pourtant gracieusement traitté de son victorieux, sans le faire passer soubs les loix rigoureuses des Lombards, pour ces duels. Ce combat fut beau & gallant, & qui le voudra considérer sur aucunes particularitez n'en faira pas mal son profit.

Lorsque Monsieur de Nemours, Gaston de Fays, Lieutenant de Roy en Italie, estoit à Ferrare, il y eut deux braves & gallants Capitaines Espagnols, lesquels, par le grand renom de la valeur, grandeur, & gentillesse, prudhommie & vertu, qu'ils avoient senty de ce brave Prince, ayans une grande querelle

ensemble, s'adviserent & s'accorderent de luy demander le camp : ce qu'il leur accorda fort librement & courtoisement, pour le grand honneur qui luy en redondoit; l'ayant préféré aux Espagnols à luy grands adversaires, & à force Potentats d'Italie, voire à leur Roy Ferdinand. Le jour estant assigné, les combattants ne faillirent à y comparoir avecque leurs parents & amis, parrains, confidants, & toutes solemnitez faites. Madame la Duchesse de Ferrare s'y voulut trouver, laquelle pour lors estoit des plus belles & accomplies Princesses de la Chrestienté, fust pour le corps, que pour l'esprit, qui parloit fort belles langues. Aussi Monsieur de Nemours, pour sa perfection, en estoit espris un peu beaucoup, & en portoit ses couleurs gris & noir, comme dit le conte, & une faveur qu'il avoit sur soy le jour de la bataille de Ravanne. Le combat ayant esté donc entrepris & vaillamment exécuté, l'un des deux combattants vint à estre si fort blessé, que le sang, luy coulant en grande abondance, luy vint à faillir, & pour ce tomber en terre. Son ennemy le pressa aussi-tost de se rendre, l'espée à la gorge. Sur-quoy Madame la Duchesse, qui estoit aussi bonne & courtoise, comme belle & vertueuse, touchée de pitié, pria à joinctes mains Monsieur de Nemours, qu'il fist despartir le combat, & que l'autre ne poursuivist point son enne-

my jusques à la mort. Mais Monsieur de Nemours luy respondit à cela : *Madame, vous ne doubtez point combien je vous suis serviteur, & qu'il n'y a chose au monde que je ne voulusse faire pour vous rendre marque très-asseurée de ma volonté : mais en cecy, je n'y puis rien, & ne puis nullement offenser la loy du combat, ny honnestement prier le vainqueur contre la raison, ny luy oster ce qui est sien par l'hazard de la vie.* Toutes-fois ce faict se termina par une gentille invention; car son parrain s'advança, & dit : *Segnor Azevedo*, (car ainsi s'appelloit l'un des combattants, & l'autre le Capitaine Saincte-Croix) *je connois bien au cœur du Capitaine Saincte-Croix, qu'il mourroit plustost que de se rendre; mais voyant qu'il n'y a point de moyen de son faict, je me rends pour luy.* Et ainsi demeura victorieux Azevedo, & en rendit graces à Dieu, & fut emporté du camp avec grandes resjouyssances, pompes & magnificences : & fut soudain pensé Saincte-Croix, & estanché le sang de sa playe, & ses gens l'emporterent avec ses armes, lesquelles Azevedo s'estant oublié dès le camp de les emporter avec luy, envoya demander (comme à luy appartenantes) pour s'en triompher ; mais on ne les voulut rendre : dont les plaintes en estant venues à Monsieur de Nemours & Monsieur de Ferrare par Monsieur de

Bayard qui en avoit esté le Mareschal-de-Camp, luy fit donner commission d'aller dire à Saincte-Croix, qu'il eust à les rendre; que s'il y contredisoit, que M. de Nemours le fairoit rapporter dans le camp, où luy seroit la playe descousue, & le mettroit-on en la mesme sorte & mesme estat que son ennemy l'avoit laissé quand son parrain s'estoit rendu pour luy. Quoy voyant Saincte-Croix, qu'il estoit forcé par les loix du combat de le faire, & qu'il n'en pouvoit plus, les rendit à Monsieur de Bayard, qui les rendit au vainqueur, ainsi que la raison le vouloit. Il est vray qu'il y a des gens pointilleux, qui pourroient arguer là-dessus; car puis qu'il avoit laissé les armes dans le camp, fust, ou par oubly, ou par ignorance de son devoir, ou pour autre subjet, qui s'alléguegueroit bien là-dessus meshuy, il n'estoit plus receu de droit, de redemander ne retirer ce qu'il avoit laissé en place. Je m'en rapporte au dire de ces grands Capitaines; &, quant à moy, je penserois en faire là-dessus un discours plein d'arguments & raisons, & qui seroit beau.

A ce que conte l'Histoire, le Capitaine Saincte-Croix eut un tel coup sur la cuisse, qu'il en eut tout le haut coupé jusques à l'os, dont en faillit aussi-tost si grande abondance de sang, qu'ainsi qu'il cuyda marcher pour se venger, il tomba. Quoy voyant Aze-

vedo, luy dit : *Rends-toy, Sainčte-Croix, ou je te tueray;* mais il ne luy respondit rien, ains se mit sur le cul, tenant son espée au poing, & faisant ses exclamations, délibéré plustost mourir que de se rendre. Alors Azevedo luy dit : *Leve-toy donc, Sainčte-Croix; car je ne te frapperay jamais ainsi.* Aussi il y faisoit dangereux, dit le conte, comme à un homme désesperé & de grand cœur. Puis il se releva, & marcha deux pas, & tomba pour la seconde fois quasi le visage contre terre; & eut Azevedo l'espée levée une fois, pour luy couper la teste; ce qu'il eust bien fait, s'il eust voulu : mais il retira son coup; & pour tout cela, ne se voulut jamais rendre : & ce fut lors, que la Duchesse pria Monsieur de Nemours pour luy; car il n'en pouvoit plus; & s'il eust demeuré gueres plus ainsi perdant son sang, il estoit mort, demeurant sans remede.

Cette invention du parrain fut très-gentille. Toutes-fois l'on y peut là-dessus disputer beaucoup de beaux traits, à sçavoir si le parrain se pouvoit rendre pour son filleul, & s'il n'y alloit point de l'honneur du filleul, & pour autres choses que je laisse aux plus gentils & habiles Duellistes à débattre, & décider cela. Cet Azevedo fut fort honnoré des François, & mené en triomphe avec trompettes & clairons au logis de Monsieur de Nemours, qui le festoya avec grand honneur,

qu'il reconnut pourtant très-mal despuis, à ce que dit le conte, qui luy fut une grande lascheté. Il n'en dit le subjet ; mais est à presumer, qu'il porta les armes contre Monsieur de Nemours après, & se banda formellement contre les François.

Azevedo estoit l'assaillant, & avoit son parrain Federic de Bozollo, de la Maison de Gonzague ; & ne sçachant de quelles armes avoit à combattre, s'estoit garny de tout ce qui luy estoit nécessaire en Homme d'armes, à la Genette, & à pied, & en toutes les sortes qu'il pouvoit imaginer qu'on sceust & deust combattre. Peu après, Azevedo s'estant entré dans le camp, le Prieur de Messine vint porter deux segrettes (*a*), & deux rapieres bien trenchantes (j'useray ainsi de ces mots du temps passé, pour suivre le texte, & mieux observer & honnorer l'antiquité,) & deux poignards, lesquels il présenta au Seigneur Azevedo pour choisir, & qu'il prist ce qui luy estoit besoing ; & ce fait, se mit Saincte-Croix dans le camp : tous deux se jetterent à genoux, pour faire leurs prieres à Dieu. Après furent tastez par leurs parrains, sçavoir s'ils avoient nulles armes ny charmes soubs leurs

(*a*) La *Secrette* est une sorte de *Casque*. *Secreta*, un pot de fer à mettre sur la tête ; sorte d'arme, dit *Oudin*.

veſtements & ſur eux. Ce fait, chaſcun vuida le camp, qu'il n'y demeura que les deux combattants, les deux parrains, & le bon Capitaine Bayard, qui, par Monſieur de Nemours & le Duc de Ferrare, & pour plus l'honnorer, & auſſi qu'il n'y avoit homme qui s'entendiſt mieux à ces affaires, fut ordonné maiſtre & garde du camp. Le héraut commença à faire ſon cry, tel qu'on a accouſtumé faire en tel cas, que nul ne fiſt ſigne, crachaſt, touſſaſt, fiſt autres choſes, dont nul deſdits combattants puſt eſtre adviſé. Ce fait, marcherent l'un contre l'autre. Azevedo prit ſon poignard en une main, & ſa rapiere en l'autre; mais Sainɛte-Croix mit ſon poignard au fourreau, & tint ſeulement la rapiere. Il ne faut doubter ſi le combat devoit eſtre mortel; car ils n'avoient nulles armes pour ſe couvrir. Par-quoy, après pluſieurs coups tirez, arriva ce qui a eſté dit.

Par ainſi, le combat fut finy, lequel certes fut beau & ſignalé, & auquel, & en celuy des quatre Florantins, ſe doivent pluſieurs choſes obſerver. L'une, comme j'ay dit, c'eſt la reddition du parrain pour le filleul; & ſi elle porte coup, laquelle certainement le peut porter grand, ſi l'on doit prendre au pied de l'eſcriture les loix des Lombards ſur ce faict, ainſi que j'ay ouy dire à beaucoup de gallants hommes & Capitaines, à la ſentence deſquels je m'en rapporte mieux qu'à

mon advis, pour estre plus suffisants cent fois que moy. L'autre chose, qui est à noter, est les courtoisies que ces gallants hommes combattans s'userent les uns aux autres ; ne se privilégeans nullement des loix rigoureuses permises en ces faicts, & se contentans seulement de la reddition, & non de la vie, ny de la servitude, & autres conditions viles & ignominieuses, qu'ils leur pouvoient imposer : & certes Azevedo fut encore plus courtois que tous. Il est bien vray, qu'il y en a aucuns, qui, voyans leurs ennemys de grand cœur & désespérez, craignent de les poursuivre chaudement : car c'est chose qu'on doit autant craindre qu'une personne blessée à la mort ; car vous la voyez faire des efforts & des violences, & se lancer contre son ennemy comme lyon enragé. Voilà pourquoy les plus advisez & fins s'en tiennent loing, & ne les approchant volontiers, de peur de leur derniere rage & vaillance : ainsi que fit le Seigneur de Jarnac à feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, qu'il ne voulut approcher de près, lors qu'il luy eut donné le coup de jarret ; car il le connoissoit de longue main pour un des plus vaillants & déterminez hommes du monde, & qui ne faudroit d'exercer sa derniere furie déterminément, ainsi qu'il se lança sur luy par deux fois ; ce que, craignant l'autre, temporisa tousjours & eut loisir d'attendre que le Roy eust

jetté le baston. La troisiesme chose, qui est à noter, sont les mots que dit le Florantin à l'autre, qu'il ne reconnoissoit aucun Prince dans le camp que luy : & ce que dit Monsieur de Nemours à Madame la Duchesse ; s'excusant, qu'il n'avoit là aucune puissance sur le vainqueur, ainsi qu'il est vray, selon les anciens articles de la loy du Duel.

Mais il y a eu despuis des Roys, Princes, & Seigneurs, Souverains & leurs Généraux, qui voyans les abus & les cruautez en cela par trop grandes, lors qu'ils ont accordé les camps, se sont réservez des puissances & authoritez pour en disposer comme bon leur sembleroit, & comme grands Juges & souverains Magistrats ; ainsi que fit le Roy François au combat de Cersay & Vigniers (*a*), qui fut fait à Moulins au retour du camp de Piedmont ; car ne voulant voir le dernier hazard de la fortune en ce combat, jetta le baston, & en décida, ainsi que le conte en est bien escrit dans les *Mémoires* de Monsieur du Bellay, lequel je me passeray de le transcrire icy, puisqu'il est très-bien & à plein escrit dans ce Livre : & l'ay ouy ainsi raconter à feu Monsieur le Connestable dans Moulins, & en ce lieu-mesme, dont il s'en devoit

(*a*) Lisez *Sarzay* & *Veniers*, & voyez les *Mém. de du Bellai* sur l'an 1537.

bien ſouvenir; car ce fut là, & lors qu'il fut fait Conneſtable, & le diſoit-il de meſme façon : jetta-t-il auſſi le baſton à Fontainebleau, pour le combat de Juillem (1) Romero & de l'autre Eſpagnol; plus certes parce qu'il voyoit qu'ils ne faiſoient rien qui vaille, ſinon badiner de paroles, de geſtes, & de démarches, que pour autre ſubjet, comme j'ay ouy dire à ceux qui y eſtoient (2).

Le Roy Henry ſon fils en fit de meſme au combat de Monſieur de la Chaſtaigneraye, jetta de meſme le baſton, mais trop tard, & ſe jettement de baſton, que Leurs Majeſtez tenoient en la main, & le tiroient, portoit telle loy en ſoy ſi rigoureuſe, qu'auſſi-toſt qu'il eſtoit tiré, il ne falloit ſur la vie que pas un des deux combattants paſſaſt plus outre, ains qu'il ceſſaſt & retiraſt auſſi-toſt ſon coup, quand bien il l'auroit tout preſt de le faire; & puis ſoudain les Juges, Mareſchaux & Gardes du camp ſurvenoient, qui ſéparoient le tout.

Monſieur le Grand-Maiſtre de Chaumont, Lieutenant du Roy en l'Eſtat de Milan, accorda un combat à deux Eſpagnols auſſi à Parme, qui luy en avoient requis. L'un ſe

---

(1) Julien.

(2) *Voyez ci-deſſous Tome XIII*, dans les *Rodomontades Eſpagnoles*.

nommoit le Seigneur Peralte, qui autresfois avoit esté au service du Roy de France, & fut tué d'un coup de faucon (je parle à l'antique) au camp de la Fosse, ainsi que le Seigneur Jehan Jacques chassoit l'armée du Pape: & l'autre Espagnol s'appelloit le Capitaine Aldano. Leur combat fut à cheval à la genette, & à la rapiere, & le poignard, (ainsi parloit-on alors) & chascun trois dards à la main. Le parrain de Peralte fut un autre Espagnol, & celuy d'Aldano fut le gentil Capitaine Molard. Il avoit tant neigé, que leur combat se fit en la place de Parme, où on l'avoit relevée, & n'y ayant autres barrieres que de neige. Chascun des deux combattants fit très-bien son devoir; & enfin le Seigneur de Chaumont, qui avoit donné le camp, & en estoit Juge, les fit sortir en pareil honneur.

Voilà comment aucuns Roys, Princes & Juges de camps, se sont attribuez ces prééminences & authoritez, pour mieux en addoucir les rigueurs, & ne les faire venir à leurs extresmitez. Aussi avoient-ils raison; car cela ne sent point son Prince ny son Seigneur Chrestien, d'aller paistre & saouler ses yeux humains d'un spectacle de telles cruautez inhumaines jusques à l'extresmité: car le lyon le plus fier & cruel des animaux, quand il a vaincu & porté par terre son ennemy, le laisse-là, & s'en va.

Parmy les faicts mémorables de Monsieur de Bayard, il se parle d'un beau combat de luy qu'il fit au Royaume de Naples, contre un gallant Capitaine Espagnol, qui se nommoit Don Alonzo de Soto-Maior, lequel, ayant esté prisonnier de guerre de Monsieur de Bayard, & en ayant pris quelque mescontentement, publiant qu'il l'avoit très-mal traitté, & non en Cavalier qu'il devoit estre. C'estoit pourtant contre raison, qu'il disoit cela; car au monde il n'y eut plus courtois que Monsieur de Bayard. Par-quoy, luy, bien ennuyé des propos qu'en tenoit l'Espagnol, l'envoya desfier de sa personne à la sienne en camp clos; ce que l'autre accepta, fust à pied, fust à cheval, & brava fort, & qu'il ne se desdiroit oncques de ce qu'il avoit dit de luy. Le jour donc assigné estant venu, Monsieur de la Palisse, accompagné de deux cents Gentils-Hommes, emmena Monsieur de Bayard son champion monté sur un beau coursier, habillé de blanc, par humilité, dit le conte, pensant combattre en cet estat; mais Dom Alonzo, à qui appartenoit l'eslection des armes, dit qu'il vouloit combattre à pied, tant parce qu'il n'estoit, faignoit-il, si adroict à cheval que Monsieur de Bayard, que ce jour-là c'estoit son excez (1) de fievre quarte, qu'il avoit

(1) Accès.

gardé deux ans, & parce en estant plus foible, en pensoit avoir meilleur marché. Monsieur de la Palisse, & autres ses confidants, luy conseilloient, pour l'amour de sa fiebvre, s'excuser, & combattre à cheval. Mais Monsieur de Bayard, tout plein de courage, & qui jamais n'en refusa homme, n'y voulut point contredire, ny faire nulle difficulté, ny dispute, se résout combattre à pied. Ce qui estonna Dom Alonzo, pensant que son ennemy n'y condescendist jamais: mais il n'estoit plus temps de s'en desdire; car la bégace en estoit bridée, comme l'on dit. Le camp avoit esté dressé seulement de quelques grosses pierres mises l'une sur l'autre. Monsieur de Bayard se mit à l'un des bouts du camp, accompagné de plusieurs bons & vaillants Capitaines, comme de Messieur de la Palisse, d'Oroze, d'Imbecourt, de Fonterrailles, du Baron de Beard, & autres qui tous prioient pour leur combattant. Dom Alonzo se mit à l'autre bout, accompagné du Marquis de Licite, de Dom Diego de Guignonnes, Lieutenant du grand Capitan Gonzallo Hernando, Dom Pedro de Balde, & Dom Francisque d'Altemeze: & puis envoya à Monsieur de Bayard les armes, qui estoient un estoc & un poignard, eux armez de gorgerin & segrette. Monsieur de Bayard ne s'amusa point à autrement choisir. Son parain estoit un Bel-Arbre, qui estoit son com-

pagnon ancien d'armes, & pour la Garde du camp, Monſieur de la Paliſſe, qui très-bien s'entendoit en ces choſes-là. De l'Eſpagnol, & pour ſa Garde du camp, Dom Franciſque d'Altemeze. Tous deux en tel eſtat entrez dans le camp, chaſcun ſe mit à genoux pour prier Dieu : mais Monſieur de Bayard ſe coucha de ſon long pour baiſer la terre, & en ſe levant, fit le ſigne de la croix, puis marcha droit à ſon ennemy, auſſi aſſeuré comme s'il fuſt eſté dans un palais, à danſer parmy les Dames, ainſi que dit le conte. Dom Alonzo, de ſon coſté ne ſe monſtra pas auſſi eſtonné, & vint droit à ſon ennemy, & luy demanda : *Segnor Bayardo, que me quereys* (1) ? Il luy reſpondit : *Je veux deffendre mon honneur* : & ſans plus de paroles, s'approcherent, & ſe ruerent tous deux chaſque un merveilleux coup d'eſtoc, dont de celuy de Monſieur de Bayard fut un peu bleſſé Dom Alonzo au viſage en coulant ; ſi ſe ruerent pluſieurs coups ſans autrement s'attaindre. Monſieur de Bayard connut la ruſe de ſon ennemy, qui, incontinent ſes coups ruez, ſe couvroit le viſage ; de ſorte qu'il ne luy pouvoit porter dommage, & pour ce, s'adviſa d'une fineſſe : c'eſt ainſi que Dom Alonzo leva le bras pour ruer un coup, Monſieur de

(1) C.-à-d. *Seigneur Bayard, que demandez-vous de moy ?*

Bayard leva aussi-tost le sien, mais il tint l'estoc en l'air sans jetter son coup, & comme asseuré quand celuy de son ennemy fut passé, & il put choisir à descouvert, luy va donner un si merveilleux coup dans la gorge, que, nonobstant la bonté du gorgerin, l'estoc entra dans la gorge quatre bons doigts; de sorte qu'il ne le put retirer. Dom Alonzo, se sentant frappé à mort, laissa son estoc, & saisit au corps Monsieur de Bayard, qui le prit aussi comme par maniere de luicte, & se pourmenerent si bien, que tous deux tomberent à terre l'un près de l'autre. Mais Monsieur de Bayard, diligent & soudain, prit son poignard, & le mit dans les naseaux de son ennemy, en luy escriant: *Rendez-vous, Segnor Alonzo, où vous estes mort.* Mais il n'avoit garde de parler; car desja estoit trespassé. Alors, son parrain, Dom Diégo de Guignonnes, commença à dire: *Segnor Bayardo, es muerto; vencido haveys* (1). Ce qui fut trouvé incontinent; car plus ne remua pieds ne mains. Qui fut bien desplaisant, ce fut le bon Chevalier Bayard; car s'il eust eut cent mille escus, (ce dit-le conte) il les eust voulu avoir donnez, & qu'il l'eust pu vaincre vif. Ce néantmoins en reconnoissant la grace que

(1) C.-à-d. *Seigneur Bayard, il est mort; vous avez vaincu.*

Dieu luy avoit fait, se mit à genoux, le remerciant très-humblement, puis baisa par trois fois la terre. Après tira son ennemy hors du camp, & dit à son parrain: *Seigneur Dom Diégo, en ay-je assez fait?* Lequel respondit piteusement: *Hartoy demasiado, Segnor Bayardo, por l'honra d'Espagna*(1). *Vous sçavez*, dit le Chevalier Bayard, *qu'il est à moy à faire du corps à ma volonté; toutesfois, je vous le rends; & vrayement je voudrois, mon bonneur sauvé, qu'il fust autrement.* Brief, les Espagnols emporterent le champion en lamentables pleurs: & les François emmenerent le leur en joye, avecques trompettes & clairons, jusques en la garnison de Monsieur de la Palisse, où, avant que faire autre chose, le bon Chevalier alla à l'Eglise remercier Nostre-Seigneur; & puis après tous firent grande joye, non sans loüer grandement Monsieur de Bayard, lequel, non des François seulement, mais des Espagnols, fut estimé, par-tout le Royaume de Naples, l'un des accomplis Gentils-Hommes qu'il en fust point.

Or, en ce combat, il y a plusieurs choses à noter. L'une, la courtoisie que fit Mon-

---

(1) *Harto y demasiado, Segnor Bayardo, por la Honra de Espagna.* C'est-à-dire. *Assez & trop, Seigneur Bayard, pour l'honneur de l'Espagne.*

sieur de Bayard, de rendre le corps de son ennemy au parrain, & n'user de la rigueur permise envers le corps; lequel (comme il dit, & qui est à noter, selon comme nous en avons dit cy-dessus) estoit en sa libérale & pléniere puissance & disposition d'en faire ce qu'il luy plairoit. Faut noter aussi comme il sortit le corps hors du camp, sans le laisser là; observant en cela quelque peu de la loy rigoureuse. Il le pouvoit bien laisser là dans le camp, estandu mort, & se contentant de cela, & le donner au parrain, plustost que le traisner par un bras ou une jambe ignominieusement comme un tronc mort, ou un chien, jusques hors du camp. Mais en cela, Monsieur de Bayard, ou il le faisoit pour plus grande ostentation de victoire, ou possible qu'il n'estoit pas assez assouvy de la vengeance, ou pour monstrer qu'il n'estoit point ignorant des loix du combat, qu'on luy eust pu inculper, s'il ne les eust ainsi observées. Tant d'autres raisons se peuvent là-dessus alléguer, qu'on n'y sçauroit fournir. Je m'en rapporte aux grands Cavalliers & Capitaines, en dire là-dessus leur opinion, mieux que je ne sçaurois jamais dire. Une autre chose est aussi fort à noter & à discourir, à sçavoir si Monsieur de Bayard eust pu bonnement, avec son honneur, refuser le combat le jour qu'il comparut, puisque c'estoit son jour de fiebvre quarte, &

qu'il n'estoit nullement en estat de combattre? Certes, qui veut peser & balancer justement les loix rigoureuses de ces combats, il n'y a nulle excuse, quand une fois le jour du camp est assigné, si ce n'estoit qu'il fust atteint de maladie extresme, à la mort, dans un lit : encore faudroit-il qu'il fust visité fort exquisement des Médecins experts & Chirurgiens ; voire mesme des confidants ; mais pour une fiebvre quarte, l'excuse n'estoit nullement valable. Aussi Monsieur de Bayard ne l'allégua nullement. Bien est vray que, si quelques jours avant son combat, il fust allé à la guerre, & qu'il y fust esté blessé à la mort, ou cassé un bras, une jambe, ou qu'il eust esté fait impotent de son corps en cette expédition, ou fait prisonnier de guerre ; brief, s'il fust intervenu un si grand accident, dont il s'en peut nombrer une grande quantité, ausquels le Diable mesme ne sçauroit fournir ; pour cela Monsieur de Bayard, n'y tout autre, en cas pareil, ne sçauroit estre vaincu, ny tomber en deshonneur : mais pour ce petit accident de fiebvre, il ne devoit refuser, comme il ne fit, & ne le voulut gueres desbattre. Aussi son ennemy, le pensant bien prendre au pied levé de son advantage, renvoya bien loing les raisons de Monsieur de la Palisse & autres ses confidants & parrains, n'estant pas si sot de donner l'advantage à son ennemy, puis qu'il avoit le choix

des armes : & le voyant foible & débile, ne voulut combattre à cheval pour l'advantager sur luy, mais à beau pied, s'en sentant mieux prévalu & sa partie mieux faite ; ce qui advint autrement. Mais pourtant faut avoir esgard, sur cet exemple, de n'eslargir aucun point de courtoisie, ny le moins du monde, à son ennemy, tant qu'il a les armes au poing jusqu'à ce qu'on le void soubs soy & à ses pieds.

Je m'asseure que plusieurs Capitaines & Cavalliers seront de mon opinion en cela, ne la tenant pas pourtant de moy toute, mais de plus grands que moy : & voilà pourquoy feu mon oncle de la Chastaigneraye fit une grande faute, & ses confidants & parrains, qu'à luy appartenant l'eslection des armes de juste droit, librement & volontairement la laissa aller au Seigneur de Jarnac son ennemy; mais il se sentoit si brave, & vaillant, & courageux, & mesprisant son ennemy, qu'il luy voulut tout céder sans nul contredit. Toutesfois, le malheur de Mars luy fut tel, qu'il y perdit la vie, non pas l'honneur, ainsi que dit Monsieur de Montluc en son Livre, luy qui avoit tant aymé feu mondit oncle, & que mesme (je ne luy feray point de tort de dire cela, ainsi que j'ay sceu tant des miens, que d'autres Gentils-Hommes,) feu mondit oncle avoit aydé à le pousser & faire valloir beaucoup à la Cour, & bien

connoiſtre ſes vaillantiſes : encore qu'il diſe, que Madame d'Eſtampes, belle-ſœur de Monſieur de Jarnac, luy fuſt contraire, parce qu'il eſtoit amy & grand confidant de feu mon oncle ; mais pas maille pour cela ; car il le fit autant aymer & connoiſtre à la Cour, qui eſtoit toute à la diſpoſition de mondit feu oncle, & meſme après la mort du Roy François : auſſi qu'à tout y a commencement, & les nouveaux venus ſont tousjours faits & connus par les vieux là-où ils vont. Davantage, en ce temps, on euſt eu beau à eſtre vaillant, & faire autant de braves exploits de guerre comme un Céſar, ſi l'on n'eſtoit connu à la Cour, ou quelqu'un ne le pouſſaſt, c'eſtoit peu de ſa fortune : ainſi meſmes que de mon temps j'ay veu de mes propres yeux pluſieurs braves Capitaines avoir fait le Diable à la guerre, & venir à la Cour s'ils n'eſtoient advancez & pouſſez par quelque Courtiſan, ma foy, ce n'eſtoit rien d'eux.

Je ne penſe point faire de tort à feu Monſieur de Montluc, de dire que feu mon oncle ne luy a point nuy en ſon temps, mais beaucoup ſervy ; car j'ay veu de petits Courtiſans faire de bons offices à des grands, tant de guerre, qu'autres, que pour un ſeul rapport qu'ils faiſoient, ou une petite ſollicitation, en moins d'un rien les voilà ſur le haut de la fortune, juſques à eſtre aucuns Che-

valliers de l'Ordre. Ceux qui ont veu nos Cours de France feront de mon advis. Voilà pourquoy je ne pense point faire de tort à Monsieur de Montluc, de dire que, nonobstant ses longs services, vaillances & hauts faicts, il eut besoing des faveurs, supports, & bons offices de ses amis; car mesme je l'ay veu en ses plus grands advancements d'estat & de charges, autant affamé & nécessiteux de faveur qu'un autre, pour les charitèz que j'ay veu moy-mesme & ouy à la Cour luy prester. Voilà pourquoy je m'estonne encore un coup que luy, ayant trouvé un si bon & franc amy que feu mon oncle à la Cour, & tel qu'il estoit très-favory du Roy & de Monsieur le Dauphin ses maistres, & de tous les plus Grands, ne devoit après sa mort avoir passé ce mot d'avoir perdu l'honneur; car nul ne le perd en ce jeu, s'il ne se rend comme un poltron pour sauver sa vie : mais il ne se rendit jamais, disant tousjours : *Tuez-moy* : & fit-il bien plus; car ainsi qu'on le pensoit, de despit s'arracha ses emplastres, & rendit ses playes plus grandes qu'elles n'estoient, pas ses mains, ses doigts & ses ongles, contre la force & le gré de tous ceux qui le tenoient, & de ses Chirurgiens. Feu Monsieur de Guyse dit lors Monsieur d'Aumalle, son parrain, fit faire son tombeau tel & digne de la valeur de son filleul, qui dit autrement que Monsieur de Montluc. Il

eſt à la mode antique Romaine, en Latin, que je ne mettray icy ſelon ſon original, pour fuyr une longueur, mais ſelon ſa verſion.

Aux manes pies de FRANÇOIS DE VIVONNE, *Chevallier François, très-valeureux.*

„ PASSANT, afin que tu ne ſois le ſeul
„ paſſant ſans avoir regardé la larme à l'œil,
„ & d'un regret religieux, le deuil d'un
„ Roy, & de tout un Royaume, envers
„ François de Vivonne, l'un des premiers
„ Chevalliers d'une des premieres familles de
„ France; ſçache que, favoriſé des heureux
„ auſpices & veuils de Henry II, Roy de
„ France très-auguſte, mais pourtant par for-
„ tune adverſe, il combattit armé en un com-
„ bat ſingulier, qui, ſans ſes armes, n'euſt
„ cedé à ſon ennemy. Ah! quel malheur, &
„ quel ſort miſerable des humains & indigne
„ viciſſitude des choſes, que celluy qu'on
„ prétend avoir eſté vaincu, l'ayt eſté tout
„ armé, que deſarmé il eſtoit invincible.
„ L'empeſchement des armes, & l'art, l'ont
„ ainſi voulu. Je te conjure donc, par les
„ Dieux, & par les Hommes, vous paſſant
„ & natif de la France, que tu ne dédies
„ à une ingrate oubliance par un je ne ſçay

„ que

„ quel petit combat légier, la mémoire de
„ tant de beaux faicts d'armes, dont autres-
„ fois ce valeureux Chevallier, luy vivant,
„ en a donné tant de preuves pour le ser-
„ vice de son Roy, & du bien public. Si
„ que les bienfaicts ne s'oublient pour si
„ peu de chose, ny pour un tel desastre, &
„ afin que tu ne croyes pour chose feinte & fa-
„ buleuse ce que je t'en dicte, un grand Prin-
„ ce Lorrain & François, & très-excellent
„ Chevallier, grandement triste & fasché d'un
„ tel advénement inopiné, a dédié ce tom-
„ beau aux mérites de ce brave & vaillant
„ Chevallier Poitevin. Voyez, vivez, & adieu".

Pour parler de cet empeschement d'armes, & en esclaircir ce qu'en dit ce tombeau, il faut sçavoir que Monsieur de la Chastaigneraye fut de son temps l'un des plus forts & adroits Gentils-Hommes de France, en toutes armes & façons: & pour la lutte, il n'y avoit aussi si bon lutteur Breton ou autre fust-il, qu'il ne portast par terre; car outre sa force, il y avoit une grande adresse. Il estoit de moyenne taille, & de la belle, fort nerveux & peu charnu. Le Seigneur de Jarnac, & luy, s'estoient fort souvent esprouvez du temps qu'ils estoient compagnons d'armes & de Cour, bien qu'il fust plus haut & grand que mondit oncle de deux grands doigts, & plus vieux de dix ans; car mon oncle n'avoit que 28 ans, lors qu'il mourut. Monsieur de Jarnac

donc, craignant qu'on ne vinſt aux priſes, y pourveut fort bien, par l'advis & invention (que trouva le Capitaine Caize, Italien, qui luy apprenoit à tirer des armes pour ce combat) d'un certain Braſſard tout d'une venuë, qui ne plioit nullement, ains faiſoit tenir le bras gauche du bouclier, tendu & roide comme un pau : ce qui fut un grand deſadvantage pour mon dit oncle, d'autant que de ſon bras droit de l'eſpée, il eſtoit aucunement eſtropié, au moins peu remis encore, à cauſe d'une grande harquebuſade, qu'il avoit reçeu à l'aſſaut de Conys en Piedmont, y eſtant allé des premiers; car il eſtoit à tout, lors qu'il fut aſſiégé par Mr. l'Admiral d'Annebaut. Voilà donc mon-dit oncle ainſi empeſché & geſné de ſes deux bras, comme vous voyez : en quoy Monſieur d'Aumalle, ſon parrain, & Meſſieurs ſes confidants, eurent très-grand tort de ne débattre point ce braſſard geſnant & empeſchant ainſi ſon bras, puis qu'il avoit eſté dit expreſſément par les cartels, de combattre avec armes uſitées parmy Gentils-Hommes; ce qui n'a jamais eſté veu ny pratiqué parmy Gentils-Hommes, ny nos Gendarmes, Capitaines, & ſoldats, de telle ſorte : & devoient ces Meſſieurs rejetter cette forme d'armure comme fauſſe monnoye, deſcriée & point de miſe; & ne falloit paſſer plus outre, ains les conteſter par vives & bonnes raiſons.

Mais ces Meſſieurs s'excuſerent, & remirent le tout ſur l'ardeur du courage de mondit oncle, qui vouloit combattre en quelque façon que ce fuſt, & s'opiniaſtra à recepvoir tout ce qu'on luy préſentoit, & fuſt-il chaud comme feu : en quoy ils eurent encore tort; car comme non-ſeulement parrain & confidants, mais comme vrays curateurs de ſa perſonne, ne le devoient hazarder ainſi mal-à-propos, & ne le laiſſer aller à ſon opinion & ſon ardant courage, ains le devoient contraindre & réduire à la leur, & à la raiſon. Cette faute ne ſe ſçauroit aucunement excuſer, & ne ſçache gueres jeune homme, pour ſi peu d'armes qu'il euſt pratiqué, qu'il n'euſt débattu cela juſques à la mort. L'on diſoit auſſi, que le-dit parrain & confidans ſe laiſſerent aller un peu trop à la ſentence des Juges du camp; ce qu'ils debvoient contr'eux contendre auſſi opiniaſtrement que l'on fait contre nos Juges de Juſtice, quand ils donnent quelque mauvaiſe ſentence contre tout droit : veu auſſi que ces Juges du camp eſtoient bien-ayſes de voir la mort de mon-dit oncle. Je n'en diray point les raiſons : l'envye fait beaucoup de choſes.

De plus, le Roy-meſme, pour qui mon oncle en partie combattoit, (le diſcours en eſt trop long) devoit avoit là-deſſus donné la ſentence, & en corriger les Juges, puis qu'il aymoit & favoriſoit tant mon oncle :

mais ce coup, il n'eut pas la tenuë bonne ſur ce point. Dieu eſt juſte juge du tout. Auſſi tous deux ſont morts en combat ſingulier, ainſi que j'en parle en la vie du Roy. Tant y a que ſi mon-dit oncle ne fuſt eſté ainſi geſné par telles armes, l'on euſt veu autre forme de combat, & poſſible autre iſſuë. Encore cet empeſchement d'armes n'engarda pas le Seigneur de Jarnac, qu'il ne donnaſt deux dagues, l'une fort longue, pendante ſur la cuiſſe, & l'autre courte, fichée dans la bottine, & tout pour l'appréhenſion de la priſe, & en priſt autant pour luy. Il n'en faut plus parler, le deſtin en avoit jetté ſon ſort.

De diſcourir de la forme du combat, je n'y touche point; car tel parler & ſouvenir m'eſt par trop odieux. Telle fortune de combat fut ſi inopinée & ineſpérée de pluſieurs perſonnes de la France, qu'en beaucoup d'endroits deux mois après n'en purent jamais croire la mort de mon-dit oncle : meſmes en Piedmont il y eut deux ſoldats ſignallez, qui s'aſſignerent le combat, & combattirent ſur ce ſubjet, que l'un le diſoit mort, l'autre non; affermant qu'il n'eſtoit pas poſſible, qu'un ſi brave & vaillant homme euſt finy ſes jours de cette façon. Quelle humeur brave de ce ſoldat! Tous deux ſur ce faict en demeurerent fort bleſſés, ſans que le Dieu Mars euſt eſgard qui avoit tort ou droit. Telle eſt ſon

humeur quelquefois en plusieurs autres & pareils combats.

Pour venir encore à ce qu'en a dit Monsieur de Montluc, si ne puis-je croire pourtant, que le dit Monsieur de Montluc aye franchy ces mots, veu qu'en ce aussi luy ay ouy dire de mon dit oncle force bien, comme de raison, & le tant louer & exalter sur tous les vaillants hommes du monde; à luy (estant généreux) ne fust esté séant de détracter de son pareil. De plus, mon-dit oncle le prit pour un de ses quatre confidants, & le mit au rang de Monsieur d'Estampes, de Monsieur de Sansac, & du Seigneur Aurelio Fregosse; c'estoit beaucoup : mais je croy que quelque malhabile de Correcteur ou animé d'Imprimeur ont adjousté à la lettre, lesquels je donne au diable avec leurs impostures, menteries, & animositez, & sottises, & Imprimeries. Bien est vray, que souvent Monsieur de Montluc m'a dit, que la gloire l'avoit fait perdre, & la trop grande outrecuydance qu'il avoit de son vaillant cœur, & son adresse, & valeur; & le mespris grand qu'il faisoit de son ennemy: car d'autres-fois, ils s'estoient veus, connus aux guerres, & tastez leurs forces, & sçavoient qu'elles estoient, & ce qu'ils sçavoient faire; ce qui le perdit : car par telle si grande fiance & présumption de soy, il eut peu de soucy aussi d'implorer son Dieu,

& l'appeller à son ayde : & mesme le jour de son combat passa légérement par l'Eglise & la Messe ; si-bien que conviant ce jour ses amis & amies à se trouver à la veuë du combat, il leur disoit ces propos : *Je vous convie un tel jour à mes nopces*. Ah ! quelles nopces ! Au-lieu que l'autre, long-temps avant, ne faisoit autre chose que hanter les Eglises, les Monasteres, les Convents, faire prier pour luy & se recommander à Dieu, faire les Pasques ordinairement, & sur-tout, le jour du combat, après avoir ouy la Messe très-dévotement. Du despuis, il s'en désista bien, pour accomplir le proverbe : *Passato il ponte, gabato il Santo* (1). Car il se fit Huguenot très-ferme. Surquoy le sus-dit Monsieur de Sansac, grand Capitaine en son temps, lequel quelquefois se mettant en ses resveries & discours de guerre, & mesme sur les Chevalliers errants de la Table ronde, il disoit en jurant & blasphémant aussi bien que si ce fust esté une chose fort sérieuse & de grande conséquence, parlant des vaillances de Tristan & l'Ancellot (2) du Lac, que Tristan estoit cent fois plus vaillant & courageux que l'Ancellot ; parce que, quand

---

(1) C.-à-d. *Le pont passé, l'on se moque du Saint.*

(2) Lancellot.

il fallut se combattre, Tristan, se fiant en sa seule valeur, n'emprunta aucune seule deffense ny assistance de Dieu, sinon de son bon cœur, son espée & valeur : mais l'Ancellot ne faisoit que se recommander à Dieu, & le prier, dont c'estoit grand signe, qu'il n'avoit pas bonne opinion ny fiance de luy, & qu'il avoit peur, & pour ce appelloit Dieu à son ayde pour combattre pour luy. Si est-ce qu'il n'y a que de se recommander à ce grand Dieu, & avoir en luy sa seule fiance & non ailleurs. De mesme en disoit-il de feu mon oncle, & du Seigneur de Jarnac ; & en faisoit pareilles comparaisons. Je me suis un peu extravagué en ce discours ; mais le pardon m'en doit estre, puis que la cause me touche.

Pour retourner donc à nos premieres erres, je dis que quelquefois l'on fait des courtoisies aux ennemis vaincus, pour plusieurs raisons qui seroient trop longues à desduire, dont je m'en remets aux galants hommes, qui ont veu, & en ont discouru ; mais je feray ce conte. Au voyage que fit feu Monsieur de Guise le Grand en Italie, & au Royaume de Naples, il se fit près de Rome, à Monte-Rotondo, un combat entre un Capitaine Italien (estant au service du Roy pourtant) & un Capitaine Gascon, nommé le Capitaine Prouillan. Le subjet de leur querelle estoit grand; car Prouillan avoit dit que tous

les Italiens estoient bougres, (c'estoit trop.) Le Capitaine Italien, qui estoit un bon & brave Capitaine, & qui avoit une fort belle façon à mon gré, de belle & haute taille, maigre & sec, & noiraut, voulut purger ceux de sa nation de ce vice, par combat de son corps à l'autre, le deffia en camp clos, par un cartel. Pour lors, toute l'armée estoit campée & logée à Monte-Rotondo, où le camp estoit assigné. Monsieur de Pienne (gentil Cavallier s'il en fut oncques, & qui avoit lors deux Compagnies de gens de pied soubs Monsieur de Nemours, Colonnel de l'Infanterie) fut parrain de Prouillan, & croy que Paulo Jordan estoit celuy de l'Italien. Estans entrez dans le camp, solemnitez toutes faites, la fortune voulut que l'Italien donna un grand vilain coup d'espée sur le jarret de Prouillan, qu'il tomba par terre, sans se pouvoir plus relever, & luy usant de courtoisie en rabillant de paroles ce qu'il avoit dit pour l'honneur de la nation. Il se contenta, & ne le poursuivit jusques à la mort comme il eust pu : & ayant pris les armes de son ennemy, sortit hors du camp; & avec son parrain, confidants, & amis, monte dans un coche, & les armes de son ennemy portées devant en signe de triomphe, s'en alla à Rome, & y entra avec grande resjouyssance, & applaudissements des siens, & grand cry qu'un chas-

cun faifoit : *Victoria, victoria, l'honor de la patria falva.* Monfieur le Marefchal de Biron, qui eftoit lors en cette armée, commandant à deux cents Chevaux-légiers, s'en pourra bien reffouvenir, & qu'il y eut un peu de rifée; car un feul combat, & particulier, ne peut rabiller l'honneur de tout un Général, par les Loix du Duel. Ayant après entré dans l'Eglife, & fait fes prieres, & rendu graces à fon Dieu, fe retira fort loué & honnoré de ceux de fa nation, pour l'obligation qu'elle luy devoit. Prouillan fe fit panfer, mais non fi-bien, que je ne l'aye veu defpuis fort boifteux, & mal difpos de fa jambe. Il avoit efté en fon temps un fort bravafche foldat à la Gafconne; mais à ce coup, la bravetté luy paffa. Le Capitaine Italien fut fort eftimé de la courtoifie qu'il luy avoit fait de luy remettre la vie; mais d'aucuns difent, qu'il le fit pour une confidération, craignant que s'il ufoit où abufoit par trop de la victoire, & par une cruelle mort, ou autre ignominie, qu'il n'efmeuft les foldats François, qui eftoient tous là affemblez, & qu'ils ne fe mutinaffent contre luy, & luy-mefme ne luy donnaffent la mort qu'il euft donné à l'autre. Comme de vray aucuns en murmuroient, voire qu'ils eftoient fort fafchés d'avoir veu celuy de leur nation ainfi vaincu par l'Italien, & n'y euft eu gueres à faire qu'ils n'euffent fait des foux. Voilà

pourquoy cet Italien fut fort sage & advisé, de ne passer point par trop hors les bornes de sa victoire : si que possible s'il eust esté en un lieu plus asseuré pour luy, ne sçait-on ce qu'il eust fait. Enfin, en tels cas, il fait bon estre tousjours bien considéré.

J'ay ouy dire à Monsieur le Mareschal de Vieille-Ville, grand amy & compagnon de mon-dit oncle, (aussi disoit-on à la Cour, Chastaigneraye, Vieille-Ville, & Bourdillon, sont les trois grands compagnons,) que si Monsieur de Jarnac ne se fust gouverné modestement après son combat, comme il fit, & qu'il eust voulu triompher le moins du monde, à la mode ancienne observée en ces choses-là, qu'il s'en fust esmeu un grand esclandre : car ils bransloient la plusspart (& mesmes aucuns jeunes hommes) de la troupe de mon-dit oncle, pour franchir la lice, & sauter dans le camp, & y faire une rumeur & sédition bien estrange, qui se pouvoit faire aysément; car la bande de mon-dit oncle montoit à cinq cents Gentils-Hommes tous esleus de la Cour & de la France, tous vestus de ses couleurs, blanc & incarnat, qui estoient assez bastants, non-seulement pour deffaire la troupe du-dit Seigneur de Jarnac, & luy avec elle, qui ne pouvoit monter qu'à cent Gentils-Hommes habillez de ses couleurs blanc & noir, mais de fausser les Gardes du camp, les Juges, voire tout le reste de la Cour en-

femble, si elle eust voulu bransler: & si Monsieur d'Aumalle eust fait le moindre semblant du monde, la partie estoit jouée avec beaucoup de sang; car tous ces braves gens & déterminez estoient désespérez du desastre & de la mort prochaine de leur vaillant champion & compagnon. Comme de vray le despit & le desespoir en estoit extresme. Hà! que si de ce temps-là la noblesse Françoise fust esté aussi bien apprisse & experte aux esmeutes & séditions, comme elle l'a esté despuis les premieres guerres, il ne faut douter que ces braves Gentils-Hommes, sans aucun respect, ny signal de Monsieur d'Aumalle, n'eussent joué la partie toute entiere. Ne faut non plus douter aussi, que si telle occasion se fust présentée despuis à feu Monsieur de Guise, son fils tué à Bloys, sur le poinct de ses hautes entreprises & grandes ambitions, qu'il ne l'eust prise par le poil, & n'eust fait mener si bien les mains, que la renommée en eust vollé par tout le monde. Il y eut un des juges pourtant, qui opina, que le-dit Seigneur de Jarnac se pourmenast par le camp, à mode de triomphe, en trompettes sonnants, & tabourins battants; mais Monsieur de Boysi, très-sage Seigneur, parrain du Seigneur de Jarnac, n'en fut d'advis; mesme Monsieur de Vandosme, despuis Roy de Navarre, en diffuada le Roy, qui aucunement en bransloit dans le manche, & s'y lais-

foit quafi aller au dire de ce Juge. Il avoit bientoft oublié fon favory. Que c'eft que du monde! Si cela fuft efté, pour le feur, il y euft eu de l'efcandale, mais bien grand; car la tentation en fuft efté trop grande. Ainfi difoit mon fus-dit Sieur le Marefchal de Vieille-Ville. Voilà pourquoy il fait bon d'eftre fage & modefte en telles occurrences.

Derniérement que le feu Roy Henry III fût tué à Sainct-Clou, il y eut (à ce que j'ay ouy conter, ceux qui le virent, le fçavent mieux que moy,) un jeune Gentil-Homme, nommé l'Ifle-Marivaut, lequel, pour avoir efté bien aymé de fon Roy, & l'ayant perdu, entra en un tel defefpoir de trifteffe, qu'il réfolut en foy de ne furvivre le Roy fon maiftre: & pour plus glorieufement mourir, en vengeant la mort de fon-dit maiftre, il demanda fi quelqu'un du party contraire ne fe voudroit point battre & entrer au combat encontre luy? Par cas, fe trouva là le Seigneur de Marolles, jeune Gentil-Homme auffi comme l'autre, & fort brave, & vaillant, & réfolu, ainfi qu'il en avoit fait plufieurs belles preuves, qui le prit au mot auffitoft. Eftant donc l'heure du combat affignée venue, comparurent en braves combattants tels qu'ils eftoient, armez en hommes d'armes, & chacun monté fur un bon cheval. Monfieur de la Chaftre, qui eft un auffi bon Homme d'armes, comme il eft bon Capitai-

ne, estoit parrain du Seigneur de Marolles, lequel ayant instruit & dit à son filleul ce qu'il falloit dire, le Seigneur de Marolles luy demanda comment son ennemy estoit armé à la teste, fust ou de casque, ou d'une sallade? Il luy dit que c'estoit d'un casque seulement. Tant mieux, (dit-il) *Monsieur. Réputez-moy le plus meschant homme du monde, si je ne luy donne de ma lance droit au mitan de la teste, & si je ne le tue.* A quoy il ne faillit pas; car tout ainsi qu'il avoit dit, il le fit. S'il eust voulu selon les loix anciennes des Duels & des Deffys, il eust pu disposer du corps ainsi qu'il luy eust pleu, comme de le traisner hors du camp, & l'emporter avec luy sur un cheval, ou sur un asne. Cela s'est veu une fois en une de nos guerres: je ne diray point où (*a*). Mais luy, sage & courtois, avec l'advis aussi de Messieurs du Maine & de la Chastre, très-sages Capitaines, laissa le corps au parrain, parents, & amis, pour l'enterrer; & se contenta de la raison & de la gloire, avec laquelle il entra en beaucoup d'honneur dans Paris. Certes & luy, & Messieurs du Maine

(*a*) L'Auteur a en vue le Prince de Condé, massacré à Jarnac, & transporté de-là sur un âne; il a raison. La chose fit peu d'honneur au parti Catholique.

& de la Chastre, eurent beaucoup de considération en cela; car despit sur despit c'estoit trop, après la mort du Roy; & fust sorty possible du malheur: aussi qu'une courtoisie & gentillesse sont tousjours plus à estimer que ses contraires.

Moy estant à Rome, durant le *Sede vacante* du Pape Paul IV, dit Caraffe, qui dura trois mois, je vis faire plusieurs combats en camp clos: entre autres, un de deux braves soldats Romains, qui avoient esté pourtant bons amis. Leurs armes deffensives estoient un morion en teste, & des manches de maille assez longues & advantageuses par le devant: les offensives estoient d'une bonne espée & dague, leurs gardes de l'un & de l'autre furent fort basses & serrées, le corps par conséquent fort bas & pressé, afin qu'ils s'aydassent un peu de la maille du devant qui tenoit les manches, pour garder le corps; & de fait, ils s'en couvroient fort bien & l'un & l'autre, d'autant que lesdites mailles n'estoient pas trop affamées, mais assez longues & advantageuses; qui fut cause que ny l'un ny l'autre n'adviserent gueres au corps, mais aux cuysses, dont il y en eut un qui donna à l'autre une grande estocquade dans la cuysse, & luy fit une large ouverture, & jetta force sang: l'autre, se sentant ainsi blessé, tire d'une grande furie une granestocquade, & deux grands estramassons coup-

sur coup à la cuysse de l'autre, sans pourtant que rien portast; mais encore fut-il si malheureux, qu'en ruant ces grands coups, & l'autre en les parant, la dague luy eschappa, & ne luy resta que l'espée seule, & se sentant en tel estat, il tint fort bonne contenance & bonne garde; puis d'un visage asseuré, il dit à son ennemy : *Encore que je ne sois qu'à demy armé, (n'ayant ma dague) je te monstreray que je suis homme de bien & d'honneur.* L'autre luy respondit : *Il te servira; car j'ay bien résolu de ne te la laisser point prendre, ny te faire aucun advantage, ny courtoisie.* Cependant, le blessé s'affoiblissant de son sang respandu, encore qu'il fist ce qu'il pouvoit, ne put rien gagner sur l'autre qui estoit rusé, & qui tousjours temporisoit, & le voyant chanceller, ores deçà, ores delà, ne le voulut poursuivre jusqu'à la mort. Il luy dit fort courtoisement : *A ceste heure, je te veux traitter non en ennemy, mais en amy d'armes, & d'ancienneté.* Sur quoy les parrains adviserent soudain de les séparer, & arrester la fin du combat, dont peu de temps après furent réconciliés & rendus amis mieux que jamais.

J'en vis un autre peu après, de deux soldats Corses, qui entrerent en camp. Ils estoient couverts d'un jacque, ou chemise de maille sans manches, & ce jacque sur leur chemise simple sans pourpoint, encore qu'il

fist assez froid, car c'estoit en automne sur sa fin. En la teste, ils avoient un morion; & au bout du devant du morion, il y avoit enchassée & antée une courte dague, bien tranchante & bien pointue : & ce avoit esté fait en considération de celuy qui choisissoit & donnoit les armes, d'autant qu'il se sentoit plus foible que l'autre, & craignoit la prise & la lutte, à laquelle l'autre estoit adroit & fort; & puis ils n'avoient qu'une espée seulement. Estans entrez dans le camp fort solemnellement, ils tirerent plusieurs coups sans se blesser : quoy voyant le plus fort & le bon lutteur, vint aux mains & aux prises, & porta son ennemy aussi-tost par terre, sans que l'autre le desprist jamais, ny desemparast; mais tous deux tomberent ensemble, le plus foible pourtant dessous; mais le malheur fut pour le plus fort, que tombant il se rompit un bras; ce qui fut fort heureux au plus foible. Estans donc ainsi par terre, ce fut à eux de s'ayder de la pointe de leurs dagues qui estoient antées aux morions, & s'en entredonnerent tant parmy le visage, dans le cou & au bras, que tous demeurerent outrez de playes, & n'en pouvoient plus; & je vous peux bien asseurer, qu'ils combattirent tous deux en braves soldats, & quasi en enragez & vrays Corses; laquelle nation certes a renom des plus courageuses & braves de l'Italie, sans faire tort aux autres. Enfin, les

parrains les séparerent en si misérable & piteux estat, sans emporter rien l'un de l'autre, soit en valeur, soit en honneur, soit en advantage, ny courtoisie. Toutesfois, il y en eut un qui mourut au bout d'un mois, dont son compagnon en cuyda mourir de tristesse & ennuy; car ils s'estoient pardonnez & reconciliez, pensant tous deux mourir, ayant esté paravant grands amis.

Voilà comment vont les volontez & fortunes des personnes en ces combats. J'alléguerois une infinité d'exemples pareils aux précédents sur les courtoisies & discourtoisies, rigueurs, cruautez, & sur les douceurs & clémences advenues en ces combats & duels; mais je n'aurois jamais fait. Je me contenteray pour ce coup de ceux que j'ay allégués, pour parler un peu d'aucuns abus que j'ay veu remarquer, qui se font, se commettent, & arrivent, en ces combats. L'un des grands est sur les fascheuses peines & dangers à faire deffier ses ennemis, leur envoyer les cartels, les subterfuges que l'on fait pour ne les recevoir, les manifestes qu'il faut faire publier; mais ce n'est pas tout: les grandes despenses qui s'y font, & principallement quand l'ennemy mande à l'autre de faire provision de toutes sortes d'armes dont il se peut adviser; & quelquefois, & bien souvent, ne touchera point, ny ne parlera de celles dont il le voudra combattre: ainsi que fit le Sei-

gneur de Jarnac à feu Monſieur de la Chaſtaigneraye mon oncle, auquel il manda par un de ſes cartels de faire proviſion de plus de trente ſortes d'armes, tant de pied que de cheval, juſques à nommer les chevaux, comme courſiers, chevaux d'Eſpagne, Turcs, Barbes, rouſſins, voire courtaux harnachez, les uns à la Genette, les autres à la Mantouane, comme l'on diſoit alors, les autres à grandes ſelles d'armes, & grandes bardes & ſelles raſes; & le tout ſe faiſoit, tant pour ſurprendre ſon ennemy, que pour le mettre en deſpenſe exceſſive, & luy faire d'autant conſommer & diminuer de ſon bien; de ſorte que ſi mondit oncle n'euſt eu des moyens de ſoy, & ne fuſt eſté aſſiſté de ceux de ſon Roy, ſon bon maiſtre, qui luy en fournit, & de ſes amis, il euſt ſuccombé ſoubs le faix; ce qui certes eſtoit un grand abus. Auſſi, dit mon oncle, lors que ce cartel luy fut porté : *Jarnac veut combattre mon eſprit & ma bourſe.*

Lors que nous allaſmes au ſiege de Malthe, je vis un fort honneſte Gentil Homme, & gentil Chevallier Italien, qui portoit le nom de Farneze. Monſieur d'Aymard me le préſenta, qui l'avoit connu autresfois fort famillièrement; & diſcourant avec luy, il me conta que, par une querelle qu'il avoit eue contre un autre, & pour venir au combat avec luy, qui le fuyoit tant qu'il pouvoit

par ruſes, ſubterfuges, & deſpenſes, & brouilleries, & cavillations, il luy avoit fait deſpendre tout ſon bien, qui montoit à cent mille eſcus une fois vaillant; ſi-bien qu'il ne luy eſtoit pas reſté deux cents eſcus de tout ce qu'il avoit, ayant eſté contraint, pour obvier à la pauvreté, d'aller prendre la Croix à Malthe, & ſe faire Chevallier en l'aſge de quarante ans, pour avoir au moins dequoy ſe pourvoir, & avoir ſa vie aſſignée pour la fin de ſes vieux jours.

Je vous laiſſe à penſer s'il n'y a pas là de l'abus & de la grande miſere. Car combien que vous réparez voſtre honneur, & ſauvez voſtre vie, vous l'achevez après avec une grande pauvreté & indigence : & toutesfois ces loix duelliſtes permettent tout cela.

Un autre abus y avoit-il, que ceux qui avoient un juſte ſubjet de querelle, & qu'on les faiſoit jurer avant entrer au camp, penſoient eſtre auſſi-toſt vainqueurs, voire s'en aſſeuroient-ils du tout, meſmes que leurs Confeſſeurs, parrains & confidants leur en reſpondoient tout-à fait, comme ſi Dieu leur en euſt donné une attente; & ne regardant point à d'autres fautes paſſées, & que Dieu en garde la punition à ce coup-là pour plus grande, deſpiteuſe, & exemplaire. L'on en a tant veu d'exemples de cela, dont j'en dirois deux, (mais je ne veux rien nommer,) qui autant les uns que les autres, tant aſ-

faillants que deffendants, tant vainqueurs que vaincus, avoient mauvaife querelle.

J'ay ouy raconter à Rome autres-fois de deux Gentils-Hommes Romains, qui, s'eftant ainfi deffiés en combat fur quelque fubjet qui n'eftoit pas beau ny honnefte, celuy qui eftoit taché du vice dont il accufoit l'autre, qui en eftoit innocent, fut vainqueur, & contraignit fon ennemy de le déclarer homme de bien & d'honneur.

En cela, ce font des fecrets de Dieu, lequel difpofe de fa juftice, de fon équité, & miféricorde, comme il luy plaift. Bien eft vray qu'il a efté tousjours fort couftumier de favorifer en ces combats les bons droits, ainfi qu'il fit en ces précédents que j'ay allégué cy-deffus & plufieurs autres. Voilà pourquoy le Sieur de Caronges fe voulut enquerir curieufement de fa femme, & fa confcience, fur la jufte ou injufte caufe. Le Seigneur de Mandozze en fit de mefme à l'endroit de cefte belle Ducheffe de Savoye, de laquelle, pour en tirer mieux les vers du nez (comme on dit,) & la pleine vérité, il s'habilla en Cordelier, & la voulut ouyr en confeffion. Ce que les plus gentils préfument, fi en fa confeffion il euft fceu & tiré d'elle quelque faute de crime, il n'euft jamais entrépris le combat, où il alla beaucoup plus affeurément.

Ce brave Seigneur & vaillant Chevallier,

Renaud de Montaubant, ne fit pas ainsi à l'endroit de la belle Genevre, fille au Roy d'Escosse. Car fust à droit ou à tort, se jetta à travers les armes pour la deffendre : car aussi-bien l'eust-il deffendue, & combattu pour elle, de s'estre laissée aller entre les bras de son amy, comme si elle se fust contenue (ce dit-il). Voilà en quoy il mérite double louange. Aussi tout gallant Cavallier doit soustenir l'honneur des Dames, soit qu'elles l'ayent offensé & forfait, soit que non. J'entends si c'est forfaicture & offense, à une belle gentille & honneste Dame, d'aymer bien son serviteur amant, & luy donner la vie. Et voilà le devoir du Cavallier à l'endroit des Dames, ainsi que j'en ay plusieurs veu de mon temps, & à la Cour, & ailleurs, soustenir & deffendre l'honneur de leurs Dames, & par paroles & par leurs espées, encore qu'elles fussent les plus grandes Putains du monde, & qu'ils les eussent connues telles, & d'autres & tout, contre lesquels ils se battoient : & s'ils eussent fait autrement, on les eust tenus pour vrais poltrons & indignes de l'amour de leurs Dames. Car pour en parler sainement, toute Dame, quelque grande Putain qu'elle soit, veut paroistre tousjours Dame de bien & d'honneur. J'en parle ailleurs dans mes Livres que j'ay fait des Dames (1).

(1) Sur-tout *dans le VIIe. Discours des* Dames Galantes, *Tome IV*, *pages* 306, *& suivantes*.

Il y en a aucuns, qui ores, qu'ils ne combattent pour ce subjet des Dames, & qui se fians à leurs braves courages & bonnes espées, prennent des querelles de gayeté de cœur, ou bien sur un meschant droit & grande injustice. Mais bien souvent aussi sur cette mauvaise querelle sont abbattus : non pourtant que la Dame bien souvent en soit villipendée; car on attribue le tout à Dieu, ou bien au sort des armes, comme j'en alléguerois force exemples, si je voulois.

J'ay leu autrefois en ce grand Historiographe Paule Æmille, qui a si bien escrit nostre *Histoire de France*, que Robert d'Artois, brave & vaillant Capitaine de ce temps-là, s'il en fust oncques; ce fut celuy qui, ayant quitté le party François, prit celuy de l'Anglois, dont il fut cause de tant de maux, meurtres & pertes qui arriverent en France du temps du Roy Philippes de Vallois, & le (1) Roy Jehan (2). Celuy-là donc voulant prétendre quelque droit à la Comté de Flandres, produisit quelques tiltres faux, & que luy-mesme avoit fait falcifier, & les produisant devant le Roy, qui estoit (3) bon

(1) du

(2) *Voyez cy-dessus Tome V, pag.* 248 *&* 249, *un* Parallele *de ce* Robert d'Artois, *& du* Connestable de Bourbon.

(3) estant.

Prince, & ſon bon parent & amy, luy remonſtra qu'il ne les devoit plus produire, & qu'il y alloit de ſon honneur; car ils eſtoient faux. Robert, qui eſtoit haut à la main au poſſible, encore qu'il ſceuſt bien ſa fauſſeté, mais ſe fiant par trop en ſa vaillance & ſa bonne lance, n'eut point de honte de reſpondre au Roy, que ces inſtruments & tiltres eſtoient très-bons, & point faux, & qu'il le combattroit de ſa perſonne à la ſienne en camp clos, & luy maintiendroit la vérité. C'eſtoit trop arrogamment parlé à un Roy, duquel il eſtoit vaſſal. Le Roy, qui fut ſage, ne luy ſonna grands mots là-deſſus; mais maſchant ſa colere, ne luy porta oncques puis de bien, ny d'amitié, ny l'autre non plus au Roy. Et voilà d'où ſortirent leurs grandes animoſitez & divorces, & maux, pour eux, & pour la France.

Je vous laiſſe donc à penſer ſi ce Robert d'Artois ſe ſoucioit gueres de juſte querelle, puis que, ſi librement, & avec ſi grande injuſtice il vouloit entrer en camp? Il avoit bien opinion que Dieu euſt fait autant pour luy en ſon injuſtice, comme en ſa bonne cauſe: ſi ce n'eſtoit, qu'eſtant entré dans le camp, il euſt voulu faire, comme j'ay ouy raconter en Italie d'un combattant Italien, lequel, eſtant entré dans le camp avec très-mauvaiſe cauſe, il en eut remords de conſcience, & ſongeant en ſoy comme il pour-

roit la rabiller, il advisa de son mauvais droit, en faire un bon; & ayant affronté son ennemy, & estant à tirer leurs coups, il fit semblant d'avoir peur, & de fuyr, & tourner dos. Son ennemy, le poursuivant, luy dit en son langage : Ah! poltron, tu fuys. L'autre soudain tourne teste, & luy dit : *Tu en as menty. A ceste heure, ay-je bonne & juste querelle, & veux débattre ceste-cy; car, quand* (1) *à l'autre, elle n'estoit pas bonne, ny ne me revenoit; par-quoy, je la laisse-là, & me veux arrester à ceste-cy desmesler : sur ce battons-nous bien.* Je vous laisse à penser s'il n'y a pas de l'abus là.

Un autre grand abus y a-t-il eu aussi sur les eslections & donnements d'armes. Il y en eut d'aucuns en Italie autrefois, qui ont estez si impudents, qui (2) ayans affaire à leurs ennemis qui estoient borgnes, leur ont présenté une sallade qui bouchoit le bon œil, fust ou gauche ou droit qu'eust son ennemy; mais cela fut rebuté comme chose par trop impudente : & toutesfois, les parrains & confidants de l'autre furent si impudents, qu'ils disputerent ce faict, & le vouloient prouver par raisons; mais ils le perdirent content (3) : toutesfois, pour ce coup,

(1) quant.
(2) qu'
(3) comptant.

coup, le combat fut différé, & remis à un autre jour. Possible que le gallant présenteur d'armes le faisoit pour ce subjet : car ce disent aucuns encore, c'est tousjours quelque chose que d'allonger sa vie de six ou sept jours, voire d'un an; car on pense que ce jour en amene avec luy un autre, & qu'on allongera sa vie d'autant, ainsi que dit un des Capitaines de Brutus & Cassius, le jour avant que la battaille de Philippes se donnast. Ils estoient en conseil, si elle se devoit donner ouy ou non? Il opina, qu'il la falloit encore différer un an, pour plusieurs belles raisons & pertinentes qu'ils alléguoient : mais cestuy-cy, pour la principale des siennes, fut que, pour le moins, l'on vivroit autant; & que c'estoit un beau coup fait, que de faire cestuy-là.

Mais pour tourner d'où nous sommes sortis, il se fit en Piedmont du temps du Prince de Melfe, un combat d'un jeune soldat Gentil-Homme, & d'un sergent Gascon fort glorieux, & qui un jour avoit fort bravé ce jeune homme, qui, en ayant consulté son caporal & ses autres amis, luy fut conseillé de demander camp, qui luy fut accordé; & pour ce, ayant apprins un mois durant à tirer des armes soubs un bon maistre, luy conseilla de combattre son ennemy en pourpoint, avec l'espée & la dague, & avec un collier d'acier pour mettre au col, bien tran-

chant & les pointes tranchantes comme rasoirs, & picquantes de mesmes y attachées, tant par le haut que le bas ; si-bien qu'il falloit tenir la teste si haute, que la baissant le moins du monde, l'on se picquoit estrangement, & si se mettoit-on en danger de se couper la gorge : & cette façon avoit esté inventée assez gentiment pour le jeune homme, qui estoit petit, qui pouvoit hausser haut la teste contre le grand & l'aregarder à son ayse ; ce que ne pouvoit faire le grand contre le petit, sans se baisser & se couper la gorge luy-mesme. Par ainsi, le petit en deux coups d'espée tua son ennemy fort aysément. Tout cela fut desbattu pourtant par les Parrains & Juges ; mais il en falloit venir-là : & dit-on que la gloire du Sergent en fut cause, pour le mespris qu'il fit, de n'avoir voulu choisir les armes qui luy appartenoient. On dira ce qu'on voudra là-dessus ; mais c'estoit un grand abus que ce collier, mais pourtant gentiment inventé pour le jeune homme en faveur de sa petite taille, contre la grande & haute de l'autre.

Une chose faut-il bien noter, que j'ay veu en Italie plusieurs Duellistes en donner advis que si le cartel porte ces mots de *combattre avec armes usitées & non usitées parmy Gentils-Hommes & Cavalliers*, qu'il faut desbattre au commencement & par escriture, & cartel, ou disputes de confidants, ces mots

de *ces armes non usitées*, & sur-tout respondre par ce mot : *mais qu'elles soient recevables par dire de Cavalliers d'honneur & de Juges très-capables en ces choses & point suspects.* Car si vous ne les débattez, & puis après quand on sera descendu dans le camp, qu'on les veuille débattre, vous n'y estes plus receu, puis que vous avez accepté le cartel, & y avez consenty, & par ce, faut prendre telles armes inusitées qu'on vous présentera. En cela, il y a bien de la raison, que je laisse aux plus entendus desduire mieux que moy. Voilà pourquoy il faut estre subtil & advisé en ces choses-là, & à y bien respondre, & se donner garde en recevant les cartels de vous brider.

Pour parler d'un autre abus, mais non si grand, fut un combat fait en Italie, de deux Gentils-Hommes Romains, dont celuy à qui touchoit l'esllection, la donnation & livraison d'armes, donna à son ennemy pour les armes offensives des armes toutes couvrantes le corps, dès le cap jusqu'aux pieds, fors qu'au costé du cœur il y avoit une ouverture dans les armes, large deux fois plus que la paume de la main : & celuy qui donnoit, les avoit l'espace d'un an (car pour lors les combats & subterfuges s'allongeoient plus que cela, voire plus de deux ans,) appris contre son maistre, tous deux estans armez de pareilles armes, à ne tirer l'un contre l'au-

tre, si-non dans le trou ouvert; de telle façon, qu'il apprit si bien son disciple, qu'il donnoit si dextrement dans le trou du cœur, & si asseurément, en apprenant que, venant à bon escient, il ne faillit jamais du premier coup donner dedans, & luy percer le cœur, & le tuer par conséquent. Encore n'y a-t-il si grand abus & supercherie tant que l'on diroit bien.

Sur-quoy faut estimer une grande fidélité ancienne, cependant qu'il m'en souvient, des maistres qui apprenoient leurs disciples pour combattre, que jamais ils ne les trahissoient, ny reveloient leurs leçons, fust-ce à leurs plus grands amis qu'ils eussent, encore qu'on taschast à les corrompre par argent, ou dons, ou en toutes les façons du monde qui peuvent esbranler un esprit, qui est une chose fort à noter : & jamais ne permettoient que, donnant leçon à leur disciple pour ce faict, ame vivante entrast dans la salle ou chambre où ils estoient, ains visitoient par-tout, & soubs les licts, voire à adviser si à la muraille il n'y avoit aucune fandace ou trou, dont ils pussent estre apperceus; car ils estoient curieux de la vie & de l'honneur de leurs disciples combattants. Que dis-je, curieux ? mais très-ambitieux, desirant leur victoire comme pour eux-mesme; car de vray, il leur alloit, & de leur ambition, & de leur honneur, comme de leurs disciples. J'en parle

pour l'avoir veu, & à Rome, & en Italie, des tireurs d'armes qui estoient mes maistres & mes grands amis, qui ne m'en eussent pas dit un mot sur ce subjet pour tous les biens du monde, encore que je les en recherchasse le plus excortement (1) que je pouvois, fust en baguenodant, fust sérieusement.

En voicy un autre d'un, qui fit forger à Milan, par un maistre très-exquis, deux paires d'armes, tant espée que dague, toutes vitrines, c'est-à-dire, rompantes comme verre, mais pourtant de fer ou d'acier, tranchantes, picquantes, fourbies, & luysantes comme les communes, mais trempées de telle façon, que qui n'en sçauroit user, s'ayder toucher, & picquer, comme il falloit, elles se rompoient comme verre; mais qui en sçavoit l'usage & la façon d'en frapper, & assenner leurs coups (comme on dit) elles ne se rompoient aysément : ainsi comme l'on voit du verre qui se rompt aysément en le prenant & le touchant d'une façon plus que de l'autre; car la mode & méthode en ces choses y sert plus que tout. Celuy donc qui donnoit (2) les armes, de longue main en avoit appris si bien la façon & le biays, pour en sçavoir user, que, venant à les met-

---

(1) accortement.
(2) donna.

tre en effet, son ennemy, qui alloit à la bonne-foy, & pensant jouer son jeu à la vieille mode, comme d'autres espées, (car, du reste, ils estoient tous descouverts;) du beau premier coup qu'il rua à son ennemy, espée & dague s'en allerent en pieces comme verre. L'autre, sçachant la milice, l'art, & le biays de ses armes, les meña si dextrement, qu'il en donna aussi-tost dans le corps de son ennemy, & qu'il le porta mort par terre. Certainement, ces supercheries d'armes sont cent fois pires que celles que l'on fait assassinant les personnes aux cantons des ruës, ou en un coing de bois; & ne sont nullement pardonnables : mais pourtant, par ces loix antiques du Duel, cela a esté.

Moy estant à Naples, la premiere fois que j'y fus jamais, j'ouys faire un plaisant conte, que, du temps du Roy Charles, lors qu'il le conquit, il s'y fit un combat d'un Capitaine Gascon & d'un Italien. Il toucha au Gascon de donner les armes. Que fit-il? Il les prit à son advantage, & va envoyer à son ennemy une bonne grosse arballeste de passe, qu'on appelloit en ce temps, & appelle-t-on encore, avec son bandage, qu'on appelloit à l'Armatot, & s'appelle encore, qu'on pendoit à la ceinture. L'Italien, son parrain & confidant, refuserent aussi-tost ces armes, disant qu'elles n'estoient point usitées, & du tout estrangeres. Ceux du Gas-

con alléguerent leurs raisons: & mesmes que tant s'en falloit qu'elles fussent estrangeres, que ceux de leur nation d'autres-fois s'en estoient dit des premiers & meilleurs maistres, qu'avoient estez les Genevois, lesquels, du temps de la Guerre saincte, en avoient fait rage, & de beaux effects; & mesmes que le Roy Philippes de Vallois en avoit envoyé querir jusques à Genes, pour s'en ayder à sa malheureuse battaille de Crecy; mais pourtant ils n'y firent rien qui vaille, ce disent les *Chroniques de France.* Pour fin, tout calculé & rabatu, il fallut au Gascon estre maistre en son eslection, & à l'Italien à les prendre. Le Gascon, qui estoit maistre passé, (car de longue main la nation le porte sur toutes autres,) vous eut bandé & rebandé, & tiré deux fois dans le corps du pauvre Italien, qu'il n'eut le loysir ny l'addresse de bander son arballeste, quelque leçon que luy eussent donné ses maistres, parrain & confidants; si bien qu'il fut vaincu.

Ces combats par telles armes, ny d'harquebuse, ne sont pas approuvées par les Docteurs Duellistes; *d'autant* (disent-ils,) *qu'il faut qu'un combat honorable se fasse & se finisse par la valeur & vertu des personnes, & non par les armes.* C'est une raison très-foible; car, comment combat-on autrement qu'avec les armes? Il y faut rapporter & l'un & l'autre, & la vertu, & les

armes, tout enſemble. A aucuns j'ay veu tenir pourtant, que deux ſoldats, portans leur harquebuſe, & en faiſant profeſſion, tous les jours, ſe peuvent combattre avec leurs harquebuſes. Au reſte, combien avons-nous veu depuis quelques temps force deffis & combats s'eſtre fait à cheval, avec des piſtollets, par de braves & vaillants Gentils-Hommes, & la mort d'aucuns s'en eſtre enſuivie? J'en nommerois bien deux ou trois; mais je m'en paſſeray bien. La plus belle raiſon que peuvent apporter ces Duelliſtes, c'eſt qu'ils diſent, que, faiſant tels combats avec armes à feu, ſont fort dangereux pour le Juge & Gardes du camp, & que les coups peuvent aller & porter ſur eux auſſi-bien que ſur les deux combattants. Grand mercy, Meſſieurs les Juges, & autres qui eſtes ainſi ſoigneux de vos corps. Bref, je n'aurois jamais fait, ſi je voulois mettre par eſcrit tous ces abus, ou pluſtoſt rebus, du temps paſſé, inventez & fort bien pratiquez par les Italiens, leſquels y ont eſtez fort ſubtils & diligents ſcrutateurs de telles inventions, dont j'en ay ouy tant & tant diſcourir en Italie, que ſi je n'avois autre choſe à faire que les mettre par eſcrit, je penſe que j'en donnerois plaiſir aux lecteurs.

Un autre abus y a-t-il eu (1) eſt, que ſi

(1) qui eſt,

l'un des combattants, fust ou en se retirant, ou se desmarchant, ou en parant les coups, ou se demeslant, venoit à toucher tant soit peu la lice, la barriere, ou la corde, ou l'estaquade du camp, il estoit dit vaincu; ce qui estoit un peu trop rigoureux; car il advient bien souvent, que, pour mieux sauter, on recule un pas, ou deux, ou trois, soit pour attirer son ennemy à soy, & le faire varier, ou luy faire perdre sa desmarche, ou le troubler en allant à son ennemy, soit pour plus après aller rudement contre luy. Enfin, force considérations & raisons se présentent à luy pour se desmarcher en-arriere; & si par cas de fortune, sans y penser, en se desmarchant ainsi, il vienne (1) à toucher cette barriere, il n'y a nulle raison de justice, ny de droit, de le dire vaincu.

Je ne dis pas, comme j'ay ouy dire, que cela s'est fait, & que pour plus addoucir la rigueur de cette loy, que si l'ennemy pressoit l'autre de telle furie, & que l'autre reculast comme mal asseuré, & qui ne fist que parer aux coups; ou bien que si l'un des deux tenoit son ennemy aux prises, & qu'au-lieu de le jetter par terre, ou en se tournant & virant, il menast son ennemy jusques à luy faire toucher la barriere, que cela ne fust très-juste

(1) vient

de le censer pour vaincu. Voire encore seroit-il meilleur, s'il le pouvoit jetter par-dessus la barriere, au-de-là du camp. Cette victoire seroit belle & honorable pour le vainqueur, & fort ignominieuse pour le vaincu: & ne luy seroit loysible d'y rentrer plus, ny prendre ses armes, ainsi que cela s'est fait d'autres-fois en des camps en Italie; & avant qu'entrer dans le camp, les conditions ainsi estoient arrestées des Juges, parrains & confidants : mais la façon précédente que j'ay dit, n'est nullement belle & recevable; & toutesfois, elle a esté permise & receue par les loix Lombardes.

Un autre abus, & pire de tous, & par trop cruel & inhumain, est que ces malheureuses loix Lombardes vouloient, & comme il s'est pratiqué fort souvent en Italie, que quiconque de ces combattants, & fussent tous deux, mouroient dans le camp, n'estoient nullement receus de l'Eglise pour y estre inhumez, & leurs corps ne pouvoient estre enterrez en terre sainčte & bénifte, mais prophane, comme un Sarrazin & Arabe. Quelle cruauté estoit cela! Ils pouvoient bien estre admis avant qu'aller au combat, d'ouyr la Messe, se confesser, prendre le Saint Sacrement; & mourant ainsi, ils meurent bons Chrestiens : & si les armes ne leur sont esté favorables, pourquoy sont-ils privez de la sépulture sainte? Ils en alléguoient

beaucoup de raiſons, & entre autres ceſte-cy eſt (1) que, en mourant ainſi, que ç'a eſté par la permiſſion de Dieu; & que ſa querelle eſtoit injuſte; & que par conſéquens il eſt mort comme un vray criminel : & que le camp clos n'eſt qu'un vray gibet pour tels criminels, lors qu'il n'y a point de preuves de leur meffaict & crime; & que venant à eſtre ainſi vaincus, leur ſentence leur eſt donnée du Ciel, & leur crime avéré. Et Dieu ſçait, (comme j'ay dit cy-devant,) les vainqueurs bien ſouvent n'ont pas le plus juſte droit.

Or, je ne paſſeray plus outre. Il faut faire fin à ce diſcours de combats : car je ferois tort à ceux qui en ont ſi bien eſcrit, tant de noſtre temps, que du paſſé, comme le Seigneur Mutio, Monſieur Alciat, le Seigneur Doctor Paris de Puteo, & une infinité d'autres ſçavants Juriſconſultes Italiens; car de leur temps, ces combats ont eu une très-grande vogue, & eſtoient ces Docteurs conſultez comme l'on fait des Avocats en cauſes de Juſtice.

Aujourd'huy, tous ces combats ſont du tout abolis par toute la Chreſtienté par le dernier Concile de Trente; ſi bien qu'il y a environ vingt ans, qu'un Chevallier de

(1) : c'eſt

Malthe, qui s'appelloit Dom Juan de Gusman, que j'y ay veu, gentil Chevallier certes, de fort grande Maison, de celle des Gusmans en Espagne, brave, vaillant, fors qu'il avoit très-mauvaise veuë, & portoit ordinairement des lunettes, & disoit on de luy: *A qui sta Don Juan de Guman, con sus antojos* (1). Il estoit grand & beau joueur. Il eut une querelle contre un autre Chevallier Espagnol, mais non de sa Religion ny de son Ordre; & ne la pouvant demesler ny se battre en camp clos, ny en Italie, ny en Espagne, ny ailleurs de la Chrestienté, pour leur seureté, à cause de ce Concile de Trente, ils s'assignerent par concert & accord fait entre eux deux, le combat à la Vallonne, Pays du Grand-Seigneur, n'ayant pas grand traject de mer à faire de la Pouille jusques-là; & envoyerent demander le camp à un Sangiac, Renegat Espagnol, qui là commandoit en quelque Place, & qui avoit esté d'eux autresfois connu; ce qu'il leur accorda fort librement & en toute seureté. Mais la Justice & l'Inquisition du Royaume de Naples, l'ayant sceu, leur en fit la deffense, sur la peine de la vie, par bandons & affiches; si-bien qu'ils n'oserent passer plus

---

(1) C.-à-d. *Voilà Dom Juan de Gusman, avec ses lunettes.*

oultre ; & s'ils fussent estez pris là-dessus, ils fussent estez en peine ; & si depuis en coururent fortune, pour plusieurs raisons que l'Inquisition peut là-dessus alléguer. Voilà comme il me l'a esté ainsi conté : estant une chose fort deffendue par les anciennes loix de nos Docteurs Chrestiens Duellistes, & mesme par Doctor Paris de Puteo, à un Chrestien, de ne faire arbitre un Infidele en un combat contre un autre Chrestien ; d'autant que l'Infidele estant divers de Religion, il est esgal ennemy de l'un & de l'autre des Duelliants, (aucuns Italiens usent de ce mot) ou combattants : aussi que ce n'est raison qu'il soit spectateur & juge de l'effusion du sang Chrestien, & qu'il en ayt son plaisir ; ce qui est fort abominable, que cet Infidele passe son temps en cela, & juge le Chrestien ; & toutesfois, ce mesme Doctor Paris dit & permet bien que l'on se peut ayder des forces Infideles & Sarrazines, de Chrestiens contre Chrestiens, ainsi que plusieurs jadis s'en sont aydés, comme aucuns Roys de Sicile ; ce qui se trouve en l'*Histoire de Naples*, & ce que nos Roys François I & Henry II ont pratiqué. Enfin, ce n'est pas jus verd, mais verd jus. En France, & Angleterre, & autres lieux Chrestiens, où ledit Concile n'a esté receu ny approuvé, les combats s'y peuvent faire encore ; mais il ne s'en fait plus.

Un autre grand abus en ces Duels, estoit que les combattants estoient visitez, tastez, & fouillez les uns les autres par leurs confidants, pour sçavoir s'ils n'avoient point sur eux aucuns caracteres, & charmes, & autres paroles meschantes, & billets négromanciens sur eux; ce qui fut un point qui fascha & coléra feu mon oncle de la Chastaigneraye, quand, avant qu'aller à son combat, un confidant de Jarnac le vint ainsi fouiller & taster. *Comment*, dit-il, *penseroit-on que, pour combattre tel ennemy, je me voulusse ayder de ces choses-là & que j'allasse emprunter autre secours pour le combattre, que mon bras.* Et de faict, plusieurs en Italie en sont estez visitez de cette façon, d'autant qu'ils s'en est trouvé aucuns saisis de ces drogueries & sorcelleries; jusques-là que, craignans aucuns d'estre descouverts par ces recherches, a-t-on ouy parler que quelque temps avant qu'entrer aux combats, se sont fait raser la teste; & là-dessus se sont fait escrire & imprimer (comme en Espagne on fait aux esclaves au visage) force tels caracteres & paroles enchantées, pour se rendre invincibles, & plus asseurez à vaincre. Comme de vray s'est-il trouvé force personnes, & là, & ailleurs, & aux guerres, chargées de tels billets qu'on a veu leur porter de grandes vertus, & contre le fer, & contre le feu. J'en ay veu & connu une infi-

nité, ausquels aux uns ces sortilleges ont réussi, aux autres non. Voilà comment tels abus en tous lieux sont ridicules. J'ay bien ouy dire qu'on n'est point repris pour porter une chemise de Nostre-Dame de Chartres, ou quelques sainctes reliques de Hyerusalem, de Nostre-Dame de l'Aurette (1), de Mont-Serrat, & autres choses sainctes, jusques à des sainctes oraisons, que j'ay ouy dire les confidants & parrains ne pouvoir oster, ains les y peuvent laisser : en quoy pourtant il y a dispute, si l'un s'en trouvoit chargé, & l'autre non; car en ces choses, il faut que l'un n'aye pas plus d'advantage que l'autre.

Un grand abus en ces combats, en arriva un, & fort plaisant, parmy deux Capitaines Espagnols de la garnison de Gayette, l'an 1558, que l'on me dit en ce mesme lieu & en mesme temps, moy passant par-là, dont le conte est tel. Il y eut un Gentil-Homme Lunel, Cavallier Arragonnois, estant en une certaine ruë, parmy autres Cavalliers & soldats, entre autres un Cavallier Castillan appellé Pedro Tamayo, estans tous en une mesme conversation, devisant & causant ensemble, il y eut un paysan, qui avoit apporté un plein pannier de percez très-beaux,

(1) de Laurette, ou Lorette,

comme il y en a là force. Tamayo les vint tous accepter, à quoy Lunel luy en vint prendre le plus beau; ce qui fascha à Tamayo. Lunel luy en fit toutes les excuses du monde; de quoy Tamayo ne s'en contenta, encore que l'autre luy dist que pour celluy qu'il avoit pris, il luy en payeroit une charge. Mais venant de plus en plus de paroles en paroles picquantes, Tamayo luy dit qu'il se servist de serviteurs, & créast plus gens-de-bien que luy. Il n'eut pas dit plustost le mot, que Lunel mit la main à l'espée pour le charger; mais il fut empesché par les compagnons, Capitaines & soldats qui estoient-là; que Tamayo sur cela se retira en la maison du Capitaine Montesdoça, qui estoit là-auprès. Et d'autant qu'il ne se sentoit assez courageux pour se battre contre Lunel, il ne comparoist de long-temps & se tient tousjours caché, jusqu'à ce qu'il s'advise de passer en Espagne, & là de changer d'habit, & se faire homme d'Eglise & Prestre; ce qu'il fit estant-là. Et dura bien un an entier que Lunel ne put sçavoir aucunes nouvelles de luy, encore qu'il le fist chercher par-tout, plantant & affichant cartels en toutes parts pour le deffier, les envoyans en tous les lieux d'Italie les plus principaux, jusques en Espagne, & au lieu de sa naissance, qui estoit en la Ville-d'Avilla : & tout cela avec de grands dangers,

& de grands coufts; car il y fallut employer *las autenticas eſcrituras de Eſcrivanos Reales* (1), ce dit le conte. Mais Tamayò, s'eſtant desja fait Preſtre, ſe mocqua de Lunel; diſant que ſon habit nouveau pris ne luy pourroit permettre, renvoyant bien loing ces cartels & deffis : dont Lunel, deſeſpéré de ne pouvoir venir au combat, n'eut autre recours qu'à envoyer ſon dire, ſon manifeſte & ſes eſcritures aux principaux Princes d'Italie & d'Eſpagne, pour manifeſter ſon debvoir, ſes diligences, par leſquelles paroiſſoit qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'il n'euſt bravement combattu; qui tous luy reſpondirent qu'il avoit fait très-bien en gallant homme d'honneur & valeur; mais ce ne fut pas ſans rire de la fourbe que Tamayo avoit faite à Lunel, pour luy avoir fait deſpendre tant d'argent, luy avoir donné tant de peines, ſueurs & travaux, à le chercher, & luy très bien & beau s'eſtoit fait Preſtre, pour s'exempter de combat, & vivre deſormais libre de guerre, de camp clos, de coups d'eſpée & d'eſtaquade. C'eſt une fineſſe celle-là, très-ſeure pour la vie humaine, & plaiſante pourtant à lire.

Il y a eu force gens de guerre d'autres-fois qui ont fait & font de ces traits, & ſe ſont

(1) Les écritures authentiques des Ecrivains Royaux.

ainsi rendus Religieux & Prestres, pour desormais n'estre plus subjects aux hazards des guerres. Ils ne ressemblent pas ceux-là, qui quittent la Robbe longue & leurs biens d'Eglise, pour suivre les armes, dont il en est sorty de braves hommes, comme j'en ay fait ailleurs un discours. Il y en a aucuns, qu'on a connu, qui ont pourchassé les ordres de nos Roys, pour estre exempts des estaquades, combats & appels. Ce conte n'est des pires & très-plaisant, & s'en joueroit une plaisante comédie en représentant un Capitaine bravasche, braveur, menaceur de fendre des nazeaux pour du pain, tuer tout ; & puis, pour ne venir aux mains, se représenter Prestre, ou homme Religieux. Je croy que *Zany* & Pantallon le fouetteroient bien, & se mocqueroient bien de luy.

Or, laissons ces contes, puis que la pratique n'en est plus par le Sainct Concile de Trente. L'on s'advisa à Naples (& s'use fort aujourd'huy) d'une autre maniere de combats, qui se font par appels & seconds, hors des Villes, aux champs, aux forests, & entre les hayes & buissons, d'où estoit venu ce mot, *combatere à la Mazza*. Moy, curieux, j'ay demandé d'autres-fois à gens bien experts en ces combats & mots chevalleresques, la dérivation du mot. Ils m'ont dit dans Naples-mesme, que *Matta* en Espagnol vaut autant à dire que *Buisson* ou *Haye*; & en

langage Napolitain s'appelle *Mazza*, corrompu mot, mais pourtant vient & dérive de-là pour la longue habitude & fréquentation de jadis entre les Napolitains & Espagnols, qui ont estez bons maistres autres-fois: & pour s'appeller ainsi aux champs, entre les hayes & buissons, à l'escart, pour se battre, on disoit *combatere à la Mazza*. Ils m'en ont dit autres raisons pour cette dérivation, que je laisseray pour prendre celle-cy.

Or les combats à la Mazza sont estez fort désapprouvez par les Docteurs Duellistes anciens, pour beaucoup de raisons, dont l'une estoit, d'autant que ces combats se faisoient sans aucunes armes deffensives, ny couvrant le corps, ce que l'on requiert fort en camp clos, pour beaucoup de raisons que les Escrivains Duellistes escrivent; mais seulement avec l'espée & la cappe, ou à la dague, qui ne sont estimez armes deffensives, d'autant que d'elles-mesmes ne couvrent le corps, sinon en tant que la dextérité de la personne le permet: & la raison pourquoy ces Duellistes veulent le corps couvert, & disent qu'autrement est combattre en bestes bruttes, & qui se vont précipiter à la mort comme bestes. Cela va bien, & est bon; mais en quelque maniere que ce soit, quand on vient-là, ou couvert, ou descouvert, il y faut venir résolu, ou mourir ou vaincre: davantage, ceux sont plus à estimer qui vont au com

bat plus chargez de braves courages, que d'une lourde masse d'armes, là-où il y a tant d'abus, comme j'ay dit cy-devant. Mais tout ainsi que la querelle est prise selon, ainsi se doit-elle demesler, & vuider, sans aller emprunter tant de diversitez & sortes d'armes, si-non celles qui se sont trouvées sur le poinct du différend, ou la cappe, ou l'espée, ou la dague & l'espée, fust sans estre couvert; & telle est l'opinion d'aucuns gallants hommes : & si aux combats à outrance précédents que j'ay dit, s'exerçoient peu de courtoisies, en combats de la Mazza & d'appels, il s'en est trouvé & veu aussi peu, & se sont peu pratiquées; mais (qui pis est) en tels combats de la Mazza, à Naples, il y avoit tousjours (ou le plus souvent) des appellants ou seconds, lesquels, voyans battre leurs compagnons, s'entre-disoient entr'eux, (bien qu'ils n'eussent débat aucun ensemble, mais plustost amitié que hayne :) *& que faisons-nous, nous autres, cependant que nos amis & compagnons se battent? Vrayment il nous fait beau voir, ne servir icy que de spectateurs à les voir entre-tuer! Battons-nous comme eux*. Et sans autre cérimonie, se battoient & s'entre-tuoient bien souvent tous quatre. Cela estoit plus de gayeté de cœur, que de subjet & d'animosité.

Nos braves François estans au Royaume de Naples, soubs le regne du Roy Louys

XII, commencerent à pratiquer ces deffis & combats en un qui se fit entre treize Espagnols & treize François : & ce furent les Espagnols, qui les premiers deffierent ; & ce, plus de gayeté de cœur, que pour autre subjet, car il y avoit pour lors trefves entr'eux. Les François les prinrent aussi-tost au mot, & Dieu sçait s'ils y eussent failly, & faillirent non plus au jour & au lieu assigné, près la Ville de Moüervine. J'ay veu le lieu, qu'aucuns de là m'ont monstré par spéciauté. Tous y firent ce qu'il falloit faire en gens braves & vaillants. Ceux qui en ont escrit & parlé à l'advantage des Espagnols, & comme aussi je l'ay ouy dire à aucuns de ces Pays-là, à Naples & tout, disent que les Espagnols vainquirent les François, à cause d'une ruse qu'ils trouverent, de ne donner aux hommes, du premier abord, de leurs lances, (car ils estoient armez à la Gendarme, comme de ces temps ces armes leur estoient fort usitées,) mais aux chevaux & les tuer, à cause d'une maxime qu'ils tenoient & observoient fort : *Muerte el cavallo, perdido l'Hombre d'armas* (1) Nos François disent le contraire, bien que l'opinion & l'entreprise des Espagnols réussit très-bien ; car la

---

(1) C.-à-d. *Le cheval mort, l'homme d'armes est perdu.*

plus grand-part des chevaux François furent tuez : mais le brave Monsieur de Bayard, & Monsieur d'Orose très-vaillant aussi, leurs chevaux estans demeurez entiers, réparerént le tout, ainsi que je le manifeste en un endroit de mes *Rodomontades Epagnolles*, où ce grand Capitaine Gonzalo mesme confesse les Espagnols n'avoir si bien fait comme il cuydoit, & comme il les avoit envoyez pour faire mieux : j'y cotte les mesmes paroles en Espagnol, qu'il proféra (1). Despuis ce combat, (ce disent les Espagnols) les François ne firent plus bien leurs affaires au-dit Royaume, tenans pour un certain scrupule, que tels deffis sont desastreux à tout un Général, ainsi que j'ay veu tenir ceste opinion à plusieurs grands Capitaines Espagnols, Italiens, & François, & mesme à Monsieur le Maréschal de Biron, qui n'admettoit & ne trouvoit nullement bons ces deffis, appels & combats en une armée, fust d'ennemy à ennemy, fust d'autre à autre de l'armée; & que tout cela ne faisoit qu'amuser le monde, desbaucher les affaires du Prince, & faire perdre quelquefois de belles occasions importantes au Général, qui se rencontrent quelquefois, & faire entre-tuer deux braves hom-

---

(1) *Voyez ci-dessous les* Rodomontades Espagnoles, *Tome XIII.*

mes, qui pourroient estre cause du gaing d'une battaille & la salvation de son Prince; & que le meilleur est, songer à bien mener les mains à une bonne affaire, qu'à toutes ces vanitez ou animositez.

Du regne du Roy Charles VII, il se fit un pareil deffi & combat, près d'Argentant, de vingt Anglois contre vingt François. Les Anglois furent desconfits & vaincus. Oncques puis ils ne firent bien leurs besoignes, & perdirent en un an peu à peu la Normandie.

Du regne du Roy Henry II, fut fait en Piedmont un pareil deffi, entre Monsieur de Nemours, & le Marquis de Pescayre, trois contre trois. Tout n'alla pas bien. J'en parle en la *Vie de Monsieur de Nemours*, en mon Livre qui traitte des *Grands Capitaines* qui ont estez de nos temps despuis cent ans (1). J'alléguerois force autres pareils combats anciens; mais ils sentiroient trop leur rance. Pour ce, je les obmets, & viens à nos modernes que nous avons veu en nostre France despuis vingt ans en çà.

J'accommenceray par celluy de Quielus (2) & d'Antraguet, principaux querelleurs; & ce pour Dames. Riberat (3), & Chom-

---

(1) *Voyez ci-dessus Tome IX, Discours LXXVII.*
(2) Quelus.
(3) Riberac.

bert (1) le jeune; Allemand, secondoient & tierçoient Antraguet. Maugiron & Rivarot (2) secondoient & tierçoient Quielus. Qui tous seconds & tiers s'offrirent à se battre, plus par envie de mener les mains, que par grandes inimitiez qu'ils eussent ensemble. Ce combat fut très-beau, & l'accompara-t-on lors à celluy des Cuyrasses (3) & Horaces, les uns Albans, & les autres Romains, pour n'en avoir veu en France de long-temps tel, & de tant à tant, & sans armes aucunes dessensives : reste que cestuy-ci en resta deux en vie, qui furent Antraguet & Rivarot, & de l'autre des Romains & Albans, un seulement. Antraguet avoit à faire avec Quielus, Riberac avec Maugiron, & Rivarot avec Chombert. Ils combattirent vers les ramparts & porte de Sainct-Anthoine, à trois heures du matin en esté : de sorte qu'il n'y eut aucun qui les vid battre, que quelques trois ou quatre pauvres gens, certes chétifs tesmoings de la valeur de ces gens-de-bien; qui, pourtant, en rapporterent ce qu'ils en avoient veu, tellement quellement. Monsieur de Quielus ne mourut pas sur la place; mais il survesquit

(1) Schomberg.
(2) Livarot, comme dit ci-dessous Brantome lui-même.
(3) Curiaces.

survesquit quatre ou cinq jours par la bonne cure des Chirurgiens & la bonne visite du Roy qui l'aymoit fort. Enfin, il mourut, car il estoit fort blessé (1). Il se plaignit fort d'Antraguet, de quoy il avoit la dague plus que luy, qui n'avoit que la seule espée: aussi, pour parer & destourner les coups que l'autre luy donnoit, il avoit la main toute dé-

(1) Ce fameux combat, & ses suites, se trouvent mieux racontés, & accompagnés de réflexions plus judicieuses, dans le *Journal de Henri III*, ou les *Mémoires de Pierre de l'Etoile*, sous le 27e. d'Avril 1578. On fit à ces *gens-de-bien* cette épitaphe en François:

Reçoi, Seigneur, en ton giron
Quelus, Schomberg, & Maugiron;

Et cette autre en Latin plus significative:

Hic situs est Quelus, superas revocatus ad Auras,
Primus ut assideat, cum Ganimede, Jovi:

& le Roi fit faire à Quelus, à Maugiron, & à St. Mesgrin, tué peu après, de superbes convois, & des sépulchres de Princes. Après l'exécution des Guises, la populace révoltée mit ces derniers en pieces, & l'on n'en trouve plus les figures, que dans les *Antiquitez de Paris de Gilles Corrozet, augmentées par Nicolas Bonfons*, & imprimées *à Paris, par ce dernier, en* 1587 & 1588, *en* 2 *Volumes in-8°*. Voyez les pages 106-110 du Tome II.

coupée de playes. Et ainsi qu'ils se voulurent affronter, Quielus dit à Antraguet : *Tu as une dague, & moy je n'en ay point.* A quoy repliqua Antraguet : *Tu as donc fait une grande faute de l'avoir oubliée au logis. Icy sommes-nous, pour nous battre, & non pour pointilles des armes.* Il y en eut aucuns qui dirent, que c'estoit quelque espece de supercherie d'avoir eu l'advantage de la dague, s'il n'en avoit esté convenu de n'en porter point, mais la seule espée. Il y a à disputer là-dessus ; mais Antraguet disoit n'en avoir esté parlé. D'autres disoient que, par gentillesse chevalleresque, il devoit quitter la dague. C'est à sçavoir s'il le devoit ? Je m'en rapporte aux bons Discoureurs, meilleurs que moy.

Donc, sur ce, je vous ameneray un exemple d'un Gentil-Homme d'Anjou, nommé la Fautriere. Ayant entré en estaquade dans une vieille grange, mais pourtant enfermée de ses quatre murailles, sur lesquelles les seconds, & tiers, & autres, en advisoient le combat, qui fut entre le cadet d'Aubanye, Gentil-Homme d'Angoulmois près de Ruffec, fort brave & vaillant Gentil-Homme, & fort bravasche, & qui en tout vouloit fort imiter Monsieur de Bussy ; mais il ne put en aucune sorte : se le figurant, cela luy faisoit grand bien à la ratelle, pourtant. Cestuy donc Aubanye avoit demeuré cinq

ans à Rome, apprenant ordinairement à tirer des armes, & mesme de l'espée seule, du Patenostrier, très-excellent en cet art. Si bien qu'estans prests à se battre, ledit Aubanye dit à son ennemy : *Frere, je n'ay accoustumé à me battre qu'à l'espée seule. Je n'ay point porté de dague. Pour cela ostez la vostre.* L'autre, aussi-tost prompt, jetta la sienne par-dessus la muraille de la grange : & la fortune luy fut si grande, qu'il vainquit & tua ledit Aubanye, qui estoit un des plus estimez Espadassins pour l'espée seule, & des plus adroits, cent fois plus que l'autre. Un chascun après le blasma, pour avoir ainsi complu à son ennemy, & gratifié d'un tel advantage, & qu'il fust esté bien employé, si Aubanye l'eust tué : mais en cela, il monstra un grand courage. Ce combat fut fait en ces dernieres guerres de la Ligue, près la Rochelle ; car tous deux estoient Huguenots, & suivoient le Roy de Navarre.

Quelques années après ce combat susdit de Quielus & Antraguet, Monsieur le Baron de Biron en fit un autre de trois contre trois. Il avoit pris pour second & tiers, Lognat & Genissat, braves & vaillants certes, contre le Sieur de Carancy, ayant pour second & tiers Estissac & la Bastye, braves & vaillants aussi. Monsieur le Baron de Biron & Carancy estoient les deux principaux contendants & chefs de la querelle : les autres, pour ser-

vir leur amy, ou par gayeté de cœur, (ainſi que firent ceux d'Antraguet & Quielus) s'en voulurent faire de feſte, & s'entrebattre, bien qu'aucuns fuſſent amis, & parlaſſent avant ſouvent enſemble. Ils s'allerent bravement battre ſans faire nul bruit, à une lieue de Paris, dans beaux champs, pour n'irriter le Roy, qui y eſtoit, & ne vouloit point ces combats. Ce fut pour un bon matin, qu'il neigeoit à outrance, ſans appréhender le mauvais temps. Nul ne vid le commencement ny la fin, tant ils conduiſirent ſecrettement leur entrepriſe, ſi-non quelques pauvres gens paſſants. La fortune fut ſi bonne pour Monſieur le Baron & ſes deux confidants, que chaſcun tua bravement ſon homme, & l'eſtendit mort par terre. Aucuns dirent que Monſieur le Baron de Biron plus vaillant, prompt & ſoudain de la main, (ainſi qu'en tous arts auſſi-bien qu'en celuy de Mars, il y a des artiſans plus prompt & diligents à faire leur beſoigne que les autres) deſpeſcha ſon homme le premier, & alla ayder aux autres : en quoy il fit très-bien, & monſtra, qu'avec ſa valeur, il avoit du jugement & de la prévoyance, bien qu'il fuſt encore fort jeune, & n'avoit point encore fait tant d'expetiſes (1) d'armes comme il en a fait depuis, qui

(1) Expertiſes.

l'ont rendu l'un des plus grands & vaillants Capitaines de la Chrestienté, ainsi que je le descris dans mon Livre des grands Capitaines François & Espagnols que j'ay fait (1).

Ceste susdite prévoyance luy faisoit sa leçon, pour ne se fier trop en ce Dieu Mars, qui est le plus ambigu & le plus doubteux Dieu de tous les autres. Que si on se laisse par trop aller à sa fiance, & ne fasse-t-on cas de l'advantage qu'il vous a donné une fois, il le vous oste bien par amprès, & le vous fait cher couster; ainsi que possible mal eust pris, ou à Monsieur de Biron, ou à ses compagnons, s'il les eust veu & laissé faire, & ne les eust assistez. Aussi estoit-il trop courageux, pour ne jouer la partie qu'à demy, & en avoir le passe-temps. Ainsi doit faire tout cœur généreux, & soustenir son compagnon jusques à la derniere goutte de son sang, si n'estoit que le camp fust esté conditionné. Ainsi que les Espagnols conditionnerent le leur que j'ay dit cy-dessus contre les François, qu'ils limiterent soubs tel pache, qui passeroit outre le camp, demeureroit vaincu & prisonnier, & ne combattroit plus de tout le jour : pareillement, celuy qui seroit mis à pied, ne combattroit non plus; & au cas que jusques à la nuict l'une bande n'eust pu

---

(2) *Tome IX, Discours LXXXIII.*

vaincre l'autre, & n'en demeuraſt-il que l'un à cheval, le camp ſeroit finy, & en pareil honneur, & pourroit ramener tous ſes compagnons francs & quittes, leſquels ſortiroient en pareil honneur que les autres hors du camp. Voilà de bizarres conditions de camp, cautes & ſubtilles, auſſi à l'Eſpagnolle, & plaiſantes auſſi, qui me font ſouvenir du jeu des Barres, que l'un rachepte tous ſes compagnons pris. Voilà pourtant de grands cas, eſtre ainſi lié à ne ſecourir ſon compagnon. Ainſi le veut la loy donnée. Que ſi elle n'eſt, il faut mener les mains quoy qui ſoit. Autrement, il y a un grand reproche.

Voicy un miracle de trois combats tout-à-coup, que je vais conter pour quaſi incroyable. Je l'ay ouy conter à Naples à un Seigneur plein de foy & vérité d'un Gentil-Homme de là-meſme. L'un fut appellé par un autre, pour quelques paroles qu'il diſoit avoir tenu de luy. Ce Gentil-Homme s'en alla à l'eſtaquade, ſur la parole de celuy qui le vint appeller, & d'un autre tiers, auquel il ſe fioit fort pour ſa prudhommie & gentilleſſe d'armes, luy tout ſeul, ſur la parole de l'appellant. Eſtant dans le camp, tue ſon ennemy : & s'en voulant retourner, l'appellant luy dit, qu'il luy deſplaiſoit fort de voir un tel eſpectacle; & que mal il luy ſieroit, s'il luy eſtoit reproché à ſon retour, s'il n'avoit vengé la mort de ſon amy, & qu'il ne

ſe battiſt contre luy. L'autre luy reſpondit tout froidement : Ne tient-il qu'à cela ? Vrayment, je le veux. Et venans aux mains, le Gentil-Homme Napolitain le tua auſſi-toſt de gallant homme. Le tiers, qui fut ſpectateur de tout, & qui eſtoit auſſi vaillant que les autres, luy dit : *Vrayment, vous vous en retournez avec une fort heureuſe & belle victoire. Que ſi vous n'eſtiez ſi las comme je vous vois, pour avoir eu tout-à coup affaire à deux, j'eſſayerois de vous oſter la moitié de voſtre heur & honneur ; car réſolument, nous nous battrions : mais ayant eſgard à voſtre laſſitude, je remets la partie à demain ; vous priant de vous trouver à telle heure en ce meſme lieu, où je ne faudray m'y trouver : car il me faſche fort de voir mes compagnons morts, que je ne venge leur mort.* Ce Gentil-Homme luy dit : *Rien moins que cela. Je ne ſuis point las. J'ayme autant me battre tout chaud, & tout à ceſte heure, & annuit que demain : & me ſens auſſi frais, comme ſi je n'euſſe point combattu. Par-quoy paſſons-en nos fantaiſies de tous deux, ſans remettre à demain.* L'autre le prit au mot ; & venans aux mains, ce Napolitain en fit de meſme comme des autres deux, & le tua de pareil heur : & les laiſſant là tous trois morts à la garde de Dieu, pour eſtre enterrez, s'en tourna ſain & ſauve.

Voilà un grand miracle de Mars : & jamais ne s'en parla d'un tel durant les Chevalliers errants, parmy les Hiſtoires : car elles ſont fauſſes : & ce conte, s'il eſt vray, c'eſt un grand faict, & autant admirable, qu'il peut eſtre véritable. En quoy ſe peut noter beaucoup de particularitez, que je laiſſe à pluſieurs diſcourir. Entr'autres de la fiance que prit ce brave Gentil-Homme de ces trois, pour s'aller battre ſur leur parole, ſans nul ſecond ; puis l'aſſeurance & la braveté qu'il eut de ſe battre ainſi contre ces trois l'un après l'autre, donc (1) ſelon toutes loix duelliſtes, légitimement il ſe pouvoit excuſer, & remettre la partie au lendemain ou autre jour. De plus, faut noter la fortune grande qui l'accompagna, dont on n'ouyt jamais parler de telle. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné.

Du temps du feu Roy Charles IX, dernier mort, fut fait un combat en l'Iſle du Palais, entre un Gentil-Homme de Normandie (dont j'ay oublié le nom,) & le petit Chevallier de Reffuge. *Petit*, dis-je, car il eſtoit des plus petits hommes que j'aye point veu, mais très-brave & vaillant, & qui avoit fort veu. Le combat fut en l'Iſle du Palais. Ainſi qu'ils s'y faiſoient paſſer, tous deux

(1) dont.

seuls sans seconds, ils virent force Gentils-Hommes qui courroient sur le Gué (1) pour prendre des batteaux, & aller après eux pour les séparer; car c'estoit à l'heure que le Roy alloit à la Messe en la Chappelle de Bourbon. Ils dirent au battellier, car tous deux estoient en mesme batteau: (*Qual bonta y valor di nostri Cavalleri come de gli antiqui*) (2) qu'il les passast viste, & fist grande diligence; car ils avoient une affaire d'importance: dont ils donnerent chascun un teston audit battellier. Et ayans pris terre, ils s'entredirent seulement: *Faisons viste; car voicy ces Messieurs qui s'advancent pour nous séparer*. Ils n'y faillirent pas; car en quatre coups d'espée, ils s'entretuerent tous deux, & tomberent tous deux, l'un deçà, & l'autre delà: & les trouva-t-on rendans l'ame & l'esprit. Quelles résolutions! & quelles animositez!

Monsieur le Marquis de Malleraye, fils aisné de Monsieur de Pienne, estant nouvellement tourné d'Italie, fraischement esmollu, & qui avoit fort bien appris à tirer des armes, qu'il avoit des mieux en main, estant arrivé à la Cour, un soir au bal prit querelle avec le Seigneur de Livarot, (celuy qui avoit

(1) Quay.
(2) C.-à-d. *Quel courage & quelle valeur de nos Cavaliers modernes, aussi-bien que des anciens!*

esté l'un des six au combat de Quielus & Antraguet) (1) fust ou avec juste occasion, je ne le dis point, si-non que plusieurs tenoient que de gayeté de cœur, il avoit pris la querelle pour s'esprouver avec Livarot, qui se tenoit pour un mauvais garçon, & grand mesprisant des autres, despuis l'heureuse issue de son combat : & pour ce, avoit esleu pour maistresse une Dame de la Cour, belle certes, & ne vouloit qu'aucun la servist que luy, comme jaloux de sa beauté, de son honneur, & de son bien. Cedit Marquis, tout gentil, & tout courageux, en l'asge près de vingt ans, luy présente son service devant luy. L'autre, haut à la main comme luy, l'attaqua peu à peu de paroles. Enfin, à bonne paille bien seiche le feu se prend aysément. Par ainsi, s'entredonnerent (sans faire grand bruit,) le combat en une petite Isle sur la riviere à Blois, sans seconds, ne sans rien. Le matin doncques ne faillirent chascun sur un bon courtaut montez, à comparoir; ayant pourtant chascun un laquais, pour tenir leurs chevaux. Le Marquis ne faillit dans deux coups tuer son homme d'une estocquade franche, que je représenterois mieux que je ne la dirois ; car il me l'avoit dit avant, & le

(1) *Voyez ci-dessus page 96, où il est mal nommé Riverot.*

rendit tout roide mort. Mais quel malheur pour luy! Ainsi qu'il s'en retournoit, le laquais de Livarot, qui estoit grand & fort, & desjà portant espée, l'ayant cachée une heure devant dans du sable, (aucuns disent que ce fut de son propre mouvement, autres du commandemant de son maistre, ce que je ne croy, car il estoit trop gallant,) vint par-derriere, & luy donna un grand coup d'espée, dont il le tua tout roide mort, ledit Marquis ne disant seulement: (ainsi que l'autre l'eut atteint) *Ah! mon Dieu! qu'est cecy?* Ledit laquais fut aussi-tost pris, par le rapport d'aucuns qui le virent, & fut aussi-tost pendu, ayant confessé le tout, & qu'il l'avoit fait pour venger la mort de son maistre. Plusieurs discourent la-dessus, que si l'un & l'autre eussent pris des seconds, ce malheur ne fust pas advenu par le laquais; & qu'il est fort de besoin d'avoir des seconds pour plusieurs raisons qui se peuvent alléguer là-dessus, tant pour en garder & éviter supercheries, que pour tesmoigner de leurs valleurs ou poltronneries.

Enfin, pour une autre infinité de raisons, qui seroient trop longues à discourir, tout ainsi qu'il y en a force autres qui ne veulent point de seconds, desquels arrive force inconvénients que je ne veux m'amuser exprimer, si-non un, arrivé par exemple fait à Rome, du temps du Pape Grégoire dernier,

entre deux autres Gentils-Hommes François, qui estoient la Villatte, le Baron de Salligny, & Matecolom, & Esparezat, Gascons en (1) Escuyer de la grande Escuyerie du Roy. Ils s'assignerent le combat à quatre milles de Rome. Esparezat, autheur de la querelle, se battit contre la Villatte son adversaire. Matecolom, second d'Esparezat, se battit contre le Baron de Salligny; & chascun s'estant mis à part assez loing de l'autre de quelques trente pas, après avoir fait leur devoir, advint que Matecolom le premier tua son ennemy : & voyant que son second Esparezat estoit long à tuer le sien, encore qu'il fust fort jeune garçon, (ainsi que dit Francisco, tireur d'armes. *Qu'era-no puti*, (1) comme estoit aussi Salligny,) s'en vint ayder à Esparezat, & tous deux tuerent la Villatte, je croy non pas sans grand'peine, encore que le jeune homme criast, qu'*il n'y avoit raison de se mettre deux sur un.* Matecolom repliquoit : *Que sçay-je aussi? Quand tu aurois tué Esparezat, tu me viendrois à tuer, si tu pouvois, & me viendrois donner de l'affaire, où je ne m'y veux mettre plus que j'y suis, & en puis sortir.* Et voilà comment alla ce combat, & où le second n'y procéda

---

(1) Gascon, &

(2) *qu'erano puti*, c.-à-d. *qu'ils étoient jeunes.*

pas comme le Florentin, en l'exemple que j'ay allégué cy-dessus du combat de quatre Florentins (1). Aussi y a-t-il différence en un combat cérimonieux conditionné & solemnisé de Juges, de Maistres-de-Camp, de parrains & confidants, & celuy qui se fait à l'escart sans aucuns yeux & aux champs, là-où tout est de guerre.

Il se fit un combat en Limosin, il y a quelque temps, entre un Gentil-Homme nommé Rome-fort, & un Fredaigves (2), tous deux hantans la Maison de la Vauguion. Il y en eut un Gentil-Homme qui despuis fut tué à la Cour, & acquit je ne sçay comment tiltre des gallands, sans avoir jamais veu que peu de guerre; je ne le nommeray point. Il alla appeller Fredaigves de la part de Rome-fort, qui y alla aussi-tost sur la parole du Gentil-Homme, & ce sans seconds, si-non un vallet chascun pour tenir leurs chevaux. Ce Gentil-Homme s'habilla en Pallefrenier de Rome-fort, d'autant qu'on se vouloit deffaire du-dit Fredaigves, & le tuer nommément. Mais la fortune voulut que Fredaigves tua aussi-tost son homme, & ne donna loysir au Pallefrenier déguisé de venir & ayder à Rome-fort, d'autant qu'ils avoient

(1) *Page* 24.
(2) Fredaigues.

laissé leurs chevaux loing, & ainsi qu'il s'advançoit, le Pallefrenier de Fredaigves s'advança plustost, & donne son cheval à son maistre, sur lequel il monta prestement, & s'en va au Pallefrenier déguisé, (lequel il connut aussi-tost) de telle furie, qu'il fut contraint à tourner teste, & gaigner le haut, lequel Fredaigves recommanda au diable, en le laissant, courre & aller. Luy victorieux s'en retourna, en disant qu'il avoit bien tué son ennemy, & bien fait fuyr son Pallefrenier. Dieu le voulut ainsi; car la supercherie estoit trop grande. Ce Fredaigves a esté despuis tué, avec le Comte de la Roche-Foucaud à la charge de Sainct-Yriers en Limosin.

Monsieur le Viscomte de Turaine, brave & vaillant Seigneur, ayant esté appellé par Monsieur de Duras de la part de son frere, Monsieur de Rozan, brave & vaillant aussi, y estant allé fort librement, se plaignit fort d'une grande supercherie, qui luy fut faite estant au combat; car d'une embuscade sortirent cinq ou six, qui le chargerent, & luy donnerent dix ou douze coups d'espée, (ceux-là n'estoient pas bons tueurs, ny si bons que le Baron de Vitaux, duquel je parleray tantost,) & le laisserent en la place pour mort: dont despuis il voulut avoir la revanche sur Monsieur de Duras; car il fit entreprise sur luy de le tuer dans sa maison, & le traitter en supercherie comme il disoit

en avoir receu de luy : & de faict, elle estoit exécutée sans un grand cerf, qui estoit dans le fossé, & lors en ruth, qui chargea si furieusement ceux qui estoient descendus, qu'ils donnerent l'allarme, & s'en allerent, ayant mis en vain leur dessein. Le-dit Monsieur de Duras en faisoit toutes ses excuses, & juroit n'y avoir eu aucune supercherie, & qu'il n'estoit possible que six hommes n'eussent tué un. Aussi Monsieur de Duras n'eust eu garde d'en estre de consente, pour estre Seigneur d'honneur & de valeur, & fust mort plutost. Si d'autres s'en meslerent, il n'en pouvoit mais ; je l'en ay veu fort s'excuser.

En ces combats & appels, comme je tiens des Grands, faut bien adviser & peser quand on va ainsi seul sur la foy d'un Gentil-Homme, & considérer bien les personnes qui appellent ; à sçavoir, si elles sont de qualitez, d'honneur, de foy, de paroles, de vaillances, & pour telles esprouvées ; & en cela prendre l'instruction de Monsieur de Rosne, Gentil-Homme Lorrain, & qualifié tant aux guerres de France, de Flandres, avec Monsieur, & de la Ligue, avec Messieurs de Guyse & les Espagnols (1) : lequel, ayant

(1) & qualifié, tant aux guerres de France & de Flandres avec Monsieur, que de la Ligue avec Messieurs de Guyse & les Espagnols.

une queſtion contre Monſieur de Fargy, le jeune Rambouillet, & ayant eſté appellé par un Gentil-Homme que je ſçay, je ne le nommeray point, & eſtant aſſeuré par luy, qu'il vint au lieu, là où l'attendoit Fargy, ſur ſa foy, & ſur ſa parole; Roſne luy fit reſponſe, qu'il y falloit adviſer, & que mal-volontiers conſigneroit-il ſa vie ſur ſa foy & parole, qu'il ne luy voudroit pas preſter vingt eſcus ſur ſa meſme foy & parole. En ces choſes, l'on y doit bien adviſer, mais que le tout ſe faſſe l'honneur ſauve, & que le monde n'ait à préſumer que c'eſt pour fuyr la lutte & le combat.

Un de ces ans fut appellé & deffié le Baron de Vitaux par Millaud, à ſe battre encontre luy à une lieue de Paris en beaux champs. Ne faut point demander s'il faillit à s'y trouver; car il eſtoit un des courageux Gentils-Hommes qu'on euſt ſceu voir : ſes beaux faicts en ont fait la preuve. Il fut concerté entr'eux deux, que leurs ſeconds, bien qu'ils fuſſent très-braves & vaillants, ne ſe battroient point; car ils eſtoient fort grands amis. Celuy de Monſieur le Baron viſita Millaud, & celuy de Millaud viſita le Baron, pour voir s'ils n'eſtoient point armez. Aucuns des parents & parentes du Baron diſoient & affermoient, que le ſecond du Baron fut trompé, d'autant que combattans en chemiſe, ainſi que celuy du Baron voulut viſiter

Millaud, & le taster, Millaud deffaisant le devant de sa chemise du costé de la poictrine, la luy monstra à plein, laquelle ne visitant autrement, & croyant que ce fust sa propre chair, le laissa : mais voicy le pis que disoient ceux que j'ay dit, que le-dit Millaud estoit couvert d'une petite légere cuyrassine sur la chair, laquelle estoit peinte si au naturel, & au vif de la chair, que par ainsi le-dit second fut trompé en sa veuë. C'est à sçavoir si cela fut, & si un Peintre peut ainsi représenter une chair sur du fer? Je m'en rapporte aux bons Peintres, si cela se peut faire. Autres disoient qu'il y pourroit avoir quelque apparence, d'autant que l'espée du Baron se trouva fort faucée par le bout, & que ledit Baron, ayant affronté son ennemy, luy tira deux grandes estoquades coup à coup, dont en fit reculer trois ou quatre pas son ennemy; & voyant que par ces estoquades il n'y gagnoit rien, il se mit aux estramassons : sur lesquels l'autre parant, & prenant le temps, & s'advançant, luy donna une grande estoquade, de laquelle il tomba; & aussi-tost s'advançant sur luy de plus près, luy donna trois ou quatre grands coups d'espée dans le corps, & l'acheva, sans luy user d'aucune courtoisie de vie. Ainsi le Baron avoit tué son pere, Monsieur de Millaud : aussi de mesme, Monsieur de Millaud avoit tué son frere le Baron de Tiers. Ainsi

mourut le brave Baron vaincu, après plusieurs belles victoires par luy obtenues sur ses ennemis. Ainsi mourut encore ce brave Baron vieux routier d'armes & tant de fois victorieux sur d'autres, par la main d'un jeune homme, qui n'avoit que peu, ou du tout, point encore, fait de grandes armes, si-non que sortant hors d'hostage & de prison en Allemagne, vint s'esprouver tout du premier coup, contre un des vaillants & déterminez de la France. Voilà ce qu'en disoit le monde pour lors, & l'heur qu'on en donnoit à l'un, & le malheur que l'on donnoit à l'autre. Ce fut un très-beau coup d'essay pour l'un, & une fascheuse & cruelle fin pour l'autre, mais pourtant point deshonteuse, ains fort honnorable.

J'ay ouy conter à un Tireur d'armes, qui apprit à Millaud à en tirer, lequel s'appelloit le Seigneur Jacques Ferron, de la Ville d'Ast, qui avoit esté à moy, il fut despuis tué à Saincte-Basille en Gascogne, lors que Monsieur du Mayne l'assiégea, luy servant d'Ingénieur; & de malheur, je l'avois addressé au-dit Baron quelques trois mois auparavant, pour l'exercer à tirer, bien qu'il en sceust prou; mais il n'en fit conte (1) : & le laissant, Millaud s'en servit, & le rendit fort adroit. Ce Seigneur Jacques donc me ra-

(1) Compte.

conta, qu'il s'estoit monté sur un noyer, assez loing, pour en voir le combat, & qu'il ne vid jamais homme y aller plus bravement, ny plus résolument, ny de grace plus asseurée ny déterminée. Il commença de marcher de cinquante pas vers son ennemy, relevant souvent ses moustaches en haut d'une main; & estant à vingt pas de son ennemy, (non plustost) il mit la main à l'espée qu'il tenoit en la main, non qu'il l'eust tirée encore; mais en marchant, il fit voller le fourreau en l'air, en le secouant, ce qui est le beau cela, & qui monstroit bien une grace de combat bien asseurée & froide, & nullement téméraire, comme il y en a qui tirent leurs espées de cinq cents pas de l'ennemy, voire de mille, comme j'en ay veu aucuns.

Ainsi mourut ce brave Baron, le parangon de France, qu'on nommoit tel, à bien venger ses querelles, par grandes & déterminées résolutions. Il n'estoit pas seulement estimé en France, mais en Italie, Espagne, Allemagne, en Pologne, & Angleterre: & desiroient fort les Estrangers, venant en France, le voir; car je l'ay veu, tant sa renommée volloit. Il estoit fort petit de corps, mais fort grand de courage. Ses ennemis disoient qu'il ne tuoit pas bien ses gens, que par advantages & supercheries. Certes, je tiens de grands Capitaines, & mesme d'Italiens,

qui sont estez d'autres fois les premiers vengeurs du monde, *in ogni modo* (1), disoient-ils, qui ont tenu cette maxime, qu'une supercherie ne se devoit payer que par semblable monnoye, & n'y alloit point là de deshonneur.

Le dit Baron tua premiérement le Baron de Soupez à Toulouze, qui estoit un très-brave & vaillant jeune homme, mais un peu trop outre-cuydé, & je luy avois dit souvent comme son amy, en nostre voyage du secours de Malthe, qui (2) s'en corrigeast. Il mesprisoit le dit Baron de Vitaux par trop, si qu'estant un jour en un souper, ayant eu quelques paroles assez légeres pourtant, il luy jetta un chandellier à la teste; & en voulant avoir sa revanche sur le coup, & mettant la main à l'espée, il fut empesché par les amis du Baron de Soupez, où il y en avoit plus que l'autre Baron, & fallut sortir du logis; mais au bout d'une heure, guettant l'autre sortir, il ne faillit de le tuer aussi-tost, & l'estendre sur le pavé : & ne fut sans danger; car s'il fust esté pris, il estoit puny sur le champ, tant pour la rigueur de la Justice de Toulouze, que pour ce que l'autre avoit de grands amis & pa-

(1) en toute Façon.
(2) qu'il.

rents en la Ville : & se sauva bravement en habit de Damoiselle ; la façon en est longue à escrire : & s'en vint droit chez Monsieur de Duras, qui, comme très-courtois & gentil Seigneur qu'il estoit, le receut fort courtoisement, bien qu'il ne le connust par trop familiérement, & luy presta chevaux pour venir chez moy, où ayant demeuré quinze jours, je luy fournis de chevaux & d'argent ce qu'il voulut (qu'il me rendit très-bien après) pour tirer vers Paris. L'on dira que je me fusse bien passé d'escrire ceste circonstance.

Au bout de quelques temps, il tua Gounellieu, qui venant de Bloys un jour de laisser le Roy, qui l'aymoit fort, & avoit la charge de sa grande Escuyerie, & s'en allant chez soy en Picardie, en poste, avec quatre chevaux, le-dit Baron le suivit en ayant eu bon advis, avec deux bons chevaux seulement, accompagné du jeune Boucicaut, l'attrapa aux plaines de Sainct Denys, & le tua viste sans autre cérimonie, dont le Roy en cuyda desespérer. Que s'il fust esté pris, il estoit infailliblement exécuté, tant il aymoit ce Gounellieu : & s'en alla en Italie, & n'en bougea jusqu'à ce qu'il vint faire un autre coup, qui fut celuy de Millaud. Mais premier, je diray pourquoy le dit Baron tua le-dit Gounellieu, parce que le-dit Gounellieu avoit tué son jeune frere, jeune gar-

çon de l'asge de quinze ans, mal-à-propos disoit-on, & avec supercherie: qui fut dommage certes; car ce jeune garçon promettoit beaucoup de luy: tous deux suivoient feu Monsieur d'Allançon. Voilà comment le-dit Baron revancha la mort de son jeune frere. Estant donc de retour d'Italie, il sceut qu'après le siege de la Rochelle, Millaud se pourmenoit dans Paris à son ayse, qui le pensoit encore en Italie, & ne le jugeoit jamais avoir le courage ny la résolution de retourner à cause de la fureur du Roy. Néanmoins il retourne & se pourmeine par la Ville en habit d'Avocat, espie & reconnoist le tout & (1) son mieux, ayant laissé venir la (2) barbe fort longue, si qu'il estoit irreconnoissable, se loge l'espace de quinze jours en cette petite maison, qui est au bout du Guet (3) des Augustins, void & revoid passer son homme par plusieurs fois, ainsi qu'il m'a dit despuis. Puis voyant son bon & qu'il estoit temps, sort un jour de son logis, avec les deux Boucicaux freres, Provençaux, seulement, braves & vaillants hommes certes; aussi les appelloit-on les Lyons du Baron de Vitaux, & attaque Millaud, ac-

(1) de.
(2) sa.
(3) Quay.

compagné de cinq ou six hommes, passant tout devant son logis, le charge, le tue avec peu de résistance, & se sauva bravement hors la Ville & aux champs : mais le malheur fut pour luy, qu'en tuant le-dit Millaud, un de ses coups d'estramassons par cas fortuit tomba sur un des Boucicaux, à la cuysse, qui luy causa en marchant par Pays une grande effusion de sang, dont il fut contraint descendre en un Bourg, & s'amuser & le faire panser à quelque petit Barbier de Village; ce qui fut cause, qu'ayant esté poursuivy par le Prevost Tanchon, (1) fut pris à douze lieues de Paris, non trop à l'ayse, car il fit grande deffense, dont il fut fort blessé, & fut mené à Paris au Four-l'Evesque en tel danger, que du jour au lendemain, nous le tenions exécuté. Je le vis par deux fois en la prison, qui me disoit tousjours d'une façon asseurée, qu'il ne se doubtoit pas moins que de la mort, de laquelle il ne se soucioit, puis qu'il avoit vengé celle de ses deux freres; car Millaud avoit tué son autre frere, qui s'appelloit le Baron de Tiers, & disoit-on en supercherie & advantage. J'en ferois le conte; mais il seroit trop long, & ne serviroit par (2) trop icy. Le voilà donc

(1) ou Fanchon.
(2) pas.

aux vespres de la mort; car le Roy, & le Roy de Pologne, cryoient qu'il meure. Mais Monsieur le Prevost de Paris son frere, qui tenoit en son logis pour lors les principaux de l'Ambassade des Polonnois, s'advisa de les prier pour son frere, & demander aux deux Roys sa vie; ce qu'ils firent : & estois en la chambre du Roy de Pologne, quand ils vinrent, où je les vis haranguer tout en Latin, très-éloquemment, & avec telle passion & affection, que le Roy fut fort empesché à leur respondre leur requeste, qu'il n'accorda sur le coup, mais leur donna grande espérance. Monsieur de Tou (1), premier Présidenc, qui l'aymoit fort, prit aussi son party, & remonstra aux Roys, que s'ils eussent fait mourir Gounellieu & Millaud, les deux meurtriers de ses freres infailliblement, il devoit mourir; mais ne l'ayant fait, il falloit que la Loy fust esgale, & qu'il eust sa grace & pardon, comme les autres. Enfin, par temporisement, sollicitations & prieres, son procès demeura en suspens. Cependant, le Roy de Pologne, qui estoit son principal persécuteur, s'en va en son voyage : l'on fait son procès à la vollée; son pardon & grace luy fut donnée, & bien intérinée. Le voilà pourmener par la Ville de Paris

(1) Thou.

Paris & à la Cour, mieux que jamais, bien venu & arregardé de tout le monde.

Le Roy tourné de Pologne, le Baron luy fait la révérence; mais Monsieur du Gua, qui estoit intime amy de Millaud, & qui estoit grand favory du Roy, se déclare son ennemy mortel, le mesprise, le menace de luy nuire où il pourra. Je sçay bien ce que je luy en dis un jour; car tous deux estoient mes grands amis: & je les voulois accorder, comme le Baron m'en avoit donné la parole; mais point, Monsieur du Gua n'y voulut entendre, & luy dis qu'il le desespéreroit. Il fut en train une fois de le faire appeller; mais il ne le fit, pour des raisons que je ne diray pas, & que ce ne fust esté son plus grand expédient, ny le plus seur. Par-quoy, ayant sceu que Monsieur du Gua luy en brassoit une, il fut contraint vuider de Paris & de la Cour. Au bout de six mois, il vint un soir le trouver en son lict qu'il faisoit diette, entre au logis avec un de ses gens seulement, en laisse deux à la porte, monte en sa chambre, va à luy, qui, le voyant venir, saute en la ruelle, & prenant un espieu pour se deffendre, l'autre l'eut aussi-tost joinct; & avec une espée fort courte & tranchante, (aussi en tel cas elle est meilleure que la longue) luy bailla deux ou trois coups, & le laissa là pour demy-mort; car il vesquit encore deux ou trois heures, disant tousjours

qu'un homme en qui il se fioit, l'avoit trahy. Pour fin, ledit Baron, après avoir fait son coup, sort si heureusement du logis, & se retira si bien & sans aucun bruit, qu'on n'en soupçonna celuy qui avoit fait le coup, que par conjectures, tant il fut fait secrettement, & ne se put jamais gueres bien prouver; mesme à moy, qui luy estoit amy intime, ne me l'a voulu confesser.

Voilà le brave Monsieur du Gua tué; brave certes estoit-il en toutes générositez & vertus, ainsi que j'en parle en mon Livre des Colonnels & Maistres-de-Camp qui sont estez en France despuis leur premiere institution (1). Ce brave Gua doncques fut tué parmy ses Compagnies des Gardes, parmy ses Capitaines & soldats, & à cinquante pas quasi à la veuë de son Roy, qui le chérissoit comme il le méritoit certes, sans qu'on s'en apperceust jamais; qui fut estimé à la Cour un cas estrange & inouy.

Pour faire fin, il faut donner ceste réputation au susdit Baron, que ç'a esté un terrible & déterminé exécuteur de vengeances. On l'accusa aussi d'avoir tué Montraveau le jeune, frere de Monsieur de Clermont d'Amboyse: mais cela ne se put gueres bien prou-

(1) *Voyez ci-dessus vers le commencement du Tome XI.*

ver ; car il fut tué dans des bois & gareſnes de Nantouillet, d'autant que ces deux maiſons n'eſtoient de long-temps bien enſemble.

S'il euſt veſcu, il en vouloit tuer encore deux que je ſçay bien, que (1), je croy, ne regretterent gueres ſa mort. Aucuns de ſes ennemis n'ont point approuvé ces façons de meurtres, & l'ont voulu taxer qu'il n'eſtoit propre pour les appels, & pourquoy il ne s'en aydoit? J'en ay dit des raiſons cy-deſſus. Toutesfois il monſtra bien à ſa mort, qu'il eſtoit, & pour l'un & pour l'autre : & ſi l'ay veu en appeller aucuns, & d'aucuns eſtre appellé, qu'il ne refuſa jamais homme; mais il fut accordé : & ne faut douter nullement de ſes valeurs ; car un homme de bas cœur ne fit jamais ce qu'il a fait, & euſt fait encore ſans ſa mort.

Or, c'eſt aſſez parlé de luy. Que ſi je pouvois l'immortaliſer, je le ferois, tant pour ſes mérites, que pour la grande amitié qui eſtoit entre luy & moy, il y avoit quinze ans, & tousjours bien nourrie & entretenue par bons offices : auſſi nous appellions-nous freres d'alliance. Je ſceus, un jour après, ſa mort à Eſtampes, en courant la poſte, venant de chez moy. Que ſi je fuſſe arrivé pluſ-

(1) qui.

toſt, je ne luy euſſe pas conſeillé de ſe battre aux champs; car on ſe vouloit deffaire de luy, ou en quelque façon que ce fuſt : & poſſible s'il euſt eſchappé de ce combat, il fuſt tombé en une embuſquade qu'on luy avoit préparée, comme j'ay ſceu deſpuis: car il commençoit à eſtre plus craint qu'aymé, de quelques très-Grands & très-Grandes : ſi que ce trait du meurtre de Monſieur du Gua fut eſtimé de grande réſolution & aſſeurance.

J'en vais dire un autre, qui ne luy en doit rien, de ce brave feu Monſieur le Comte de Martinengo, de cette bonne & brave race des Martinengues, de laquelle ceſtuy-cy eſtoit baſtard, diſoit-on; mais ce baſtard vallut bien deux légitimes, ſans leur faire tort. Il vint avoir queſtion avec un Gentil-Homme Breſſan des plus grands de la Ville & d'alentour. Après l'avoir long-temps guetté & cavallé, ne le pouvant attraper aux champs, s'eſtant retiré à la Ville de Breſſe, il ſe détermine de l'y aller tuer : & s'eſtant accompagné de deux bons ſoldats déterminez comme luy, entre dans la Ville en plein midy, va en la maiſon de ſon ennemy, monte en ſa chambre, le tue ſoudainement, deſcend, ſe retire, (ce n'eſt pas tout que faire un coup, il faut ſe ſauver,) paſſe par la meſme porte, monte luy & ſes gens ſur leurs bons chevaux, qui les attendoient là-

auprès, fut à une lieue de-là plustost que la rumeur & l'allarme fust esmeuë en la Ville. On court après, tant ceux de la Justice, que des parents du mort, qui estoient grands Seigneur; mais ils n'y gagnerent rien, & se sauve bravement en Piedmont, où il se met au service du Roy Henry II, lequel il servit, & la Couronne de France, si fidélement, que, tant qu'il a vescu, il se peut mettre au rang des plus fideles serviteurs qui y ait esté, non-seulement des Estrangers, mais des bons François mesmes.

Ce ne fut pas tout : lors que nous allasmes au secours de Malthe, il y vint pour son plaisir, comme si ce fust esté un jeune homme, qui n'eust jamais veu guerre : mais en cela, il respondit que la plus belle mort du monde estoit que de mourir pour l'honneur & la Religion de Dieu; & qu'en ce il vouloit imiter son grand prédécesseur, le Comte de Martinengo, qui, de mesme pour son plaisir, alla au secours du dernier siege de Rhodes, où il mena, à ses propres cousts & despens, deux cents hommes de guerre, là-où il fit si bien, que l'Histoire qui en a estée faite, asseure que la Ville tint plus de deux mois pour sa venue qu'elle n'eust fait, & y fit de très-beaux combats. J'en ay leu l'Histoire, qui ne se recouvre aysément; mais je l'ay, & est très-belle, déclarant beaucoup de belles singularitez de ce siege.

Pour retourner encore à noſtre Comte, allant à ce ſecours de Malthe, bien qu'il fuſt fort diſſuadé de ſes amis de n'y aller point, à cauſe qu'il pourroit rencontrer encore quelque reſte de ſes ennemis cachés, amis de ſon treſpaſſé, en quelque part d'Italie. Je le vis auſſi réſolu de faire ce voyage, comme s'il n'euſt eu aucun ennemy : diſant tousjours que ſi on le tuoit, il en tueroit auſſi. Il paſſe par le Piedmont comme nous autres, paſſe à Pavie, non gueres loing de Breſſe, paſſe à Genes, d'une détermination auſſi aſſeurée que j'aye jamais veu; s'embarque à Genes, comme nous autres, dans des petites frégattes. Enfin, nous arrivaſmes tous à Malthe, ayant couſtoyé toute l'Italie, ſains & ſauves, luy ne craignant rien. A noſtre retour, il s'en tourne par terre comme nous autres : ſçait qu'il y a dans Rome un parent de ſon homme : entreprend de l'aller tuer; mais il fut diſſuadé & preſſé par ſes amis de le laiſſer, & ſortir de la Ville, & qu'il en avoit fait prou par le paſſé. Enfin, il ſe retire en France, tousjours par terre, de Ville en Ville : n'approchant pourtant des Terres des Vénitiens; car il n'avoit fait ſon accord, & fuſt eſté en peine de la vie : & ce fuſt eſté auſſi par trop tenter Dieu, & la fortune. Voilà de grandes & aſſeurées réſolutions, mais grandes auſſi celles dont il a uſé, combattant ſi bien en nos guerres, tant eſtrangeres de-là

& deçà les monts, que nos civiles, dont j'en parle ailleurs en mon Livre des Colonnels (1).

Grande fut aussi sa vaillance & tout, qu'il monstra en son combat qu'il fit en Piedmont, sur le pont du Pau, contre un autre sien ennemy Italien, chascun ayant deux dagues aux deux mains. Il est vray, que la gauche & tout le bras entier, avec les espaules, estoit armé d'un grand brassard; mais ce brassard estoit tout d'une venuë, & ne se ployoit point; ce qui gehennoit & contraignoit le bras, & le tenoit fort droit. Cela avoit esté fait & ainsi choisi de son ennemy, qui avoit esté blessé au bras, comme feu mon oncle de la Chastaigneraye. Enfin, Monsieur le Comte Martinengo demeura vainqueur, & tua son ennemy sur le champ. Ce combat fut fort furieux, à ce que j'en ay ouy discourir à gens qui le virent, mesme au bonhomme feu Monsieur de Vassé, qui estoit parrain du-dit Comte; bien que le-dit combat ne fust solemnisé de plusieurs cérimonies des camps clos que je dirois : si-bien qu'on le tint (quasi) plus fait en forme d'appel & de combat à la Mazza, qu'autrement. Tout cela ne sert rien à nostre faict. Tant y a, qu'il fut beau, & bien combattu, & qui rapporta au-dit Comte beaucoup de réputation : non

(1) *Ci-dessus Tome XI.*

que pour cela il en ait esté gueres glorieux en son temps, ny pour plusieurs autres vaillances qu'il a fait en sa vie; car c'estoit le plus doux & gratieux Gentil-Homme qu'il estoit possible de voir, amy où il le promettoit : je le puis asseurer pour moy, & pour me l'avoir monstré une fois. Bref, sa réputation fut si bien divulguée, & sa valeur, que la guerre s'estant esmeue entre le Turc & les Vénitiens, un jour ils luy envoyerent, sans y penser, à Paris, (où il se tenoit quasi ordinairement, ou à la Cour, quand n'y avoit point de guerre,) son pardon général, & absolution de tout le passé; & une commission (avec force argent) de Colonnel de trois mille hommes, & de les lever : ce qu'il fit bien à propos, & non sans grand peine (1); car la guerre civile troisiesme estant faillie & la paix faite, estant fort aymé des soldats, & les appointant bien, en moins d'un rien amassa ses hommes, encore plus qu'il ne falloit : s'en va à Venise, bien receu, voire adoré; passe en Dalmatie avec ses braves François, & quelque peu d'Italiens, où il fait bravement la guerre, jusqu'à ce que la paix survint entre le Turc & les Vénitiens, traittée à la sollicitation du Roy, par ce grand personnage, Monsieur de Dax, son Ambassa-

(1) & sans grand' peine.

deur. Et puis, s'en estant retourné en France, & la guerre civile encore rallumée, il mourut devant la Charité, le siege y estant mis, estant Maistre-de-Camp de douze Enseignes de gens-de-pied : dont ce fut très-grand dommage ; car c'estoit un grand homme de guerre, & un fort homme-de-bien & d'honneur. J'en parle ailleurs en mon Livre des Colonnels & Maistres-de-Camp (1).

C'est assez parlé de combats meurtriers, dont j'en dirois cent exemples signalez ; mais je n'aurois jamais fait. Parlons un petit maintenant des courtoisies qui ont esté pratiquées du temps du Roy François. Il envoya une fois feu Monsieur le Cardinal de Lorraine, son cher favory, en Flandres, pour jurer quelques tresves entre les mains du feu Empereur Charles. Le dit Monsieur Cardidal y alla très-bien accompagné d'une fort belle Noblesse de la Cour, parmy laquelle estoit un brave & vaillant Gentil-Homme Breton, haut à la main, nommé Monsieur de Sourdeval, qui long-temps a esté Gouverneur de Bellisle, jusques à ce que le Roy Charles luy osta pour la donner au Mareschal de Rez, en propre. Ce Monsieur de Sourdeval vint à avoir une querelle contre un autre Gentil-Homme François, dont je ne sçay

(1) *Ci-dessus Tome XI.*

bien le nom. Ils s'en allerent, sans sonner mot à personne, si-non entr'eux deux, hors de Bruxelles, où la Cour Impériale se tenoit. La fortune fut si bonne pour Monsieur de Sourdeval, (& aussi que c'estoit un très-vaillant homme,) qu'il blessa son ennemy quasi à la mort : toutes fois si fut-il un petit blessé. Et d'autant qu'il estoit venu à cheval sur un courtaut ; & son ennemy à pied, il leva son ennemy, & le monta sur son courtaut, dans la selle, & luy en crouppe, le tenant tousjours des deux bras, le soulageant le plus qu'il pouvoit : & par ainsi, se rendirent à la Ville, & chez un Barbier, & le fit fort curieusement panser, dont il se guérit. Il y en a aucuns qui eussent mieux aymé mourir, que se laisser aller à une telle courtoisie, vile pourtant pour un brave cœur ; car, en ceste façon, le vainqueur triomphe fort : par-quoy le vaincu eust mieux aymé là mourir, qu'estre assisté de telle sorte. Autres disent, il n'y a que de vivre. Je m'en rapporte aux braves Discoureurs. L'Empereur en sceut le combat & le trait, & voulut voir le-dit Sourdeval, & le loua devant tout le monde en sa salle, autant pour sa valeur, que pour sa courtoisie honneste & gentillesse, & luy fit présent d'une belle chaisne d'or, pour s'en faire mieux paroistre. Quel creve-cœur à son ennemy vaincu ! Je tiens ce conte de feu Monsieur de Guyse le Grand, qui y avoit

accompagné Monsieur son oncle, & d'aucuns Gentils-Hommes qui estoient lors avec Monsieur le Cardinal; & aussi que j'ay veu le-dit Sourdeval à la Cour fort bien venu & estimé, tant pour ce combat que pour autres siennes vaillantises faites aux guerres. Je croy qu'il vit encore, & l'ay connu fort familiérement.

Lorsque le Roy Henry II envoya en Escosse feu Monsieur Dessé son Lieutenant-Général, pour y porter secours, avec force gallants & honnestes Gentils-Hommes de la Cour, & de France, y avoit le Sieur de Dussac, dit autrement Jurignat, & le Capitaine Hautefort, tous deux Gentils-Hommes de Périgord. Ils esmeurent dispute ensemble & querelle, pour l'amour d'une grande Dame qui estoit-là, que je ne nommeray point. Ils s'assignerent & s'appellerent tous deux à l'Isle aux Chevaux, qui est devant le petit Lict, (1) (ceux qui ont veu le lieu comme moy, sçavent où c'est,) où s'y estant fait passer, se battirent tous deux tous seuls, si-bien que ledit Jurignat demeura fort blessé; mais Hautefort ne le voulut parachever, ains luy permit de repasser l'eau, & de se faire panser: & estant guéry, il rappella encore Hautefort jusques à deux fois, & demeura encore blessé

(1) le petit Leyth.

comme la premiere fois; & ledit Hautefort luy usa encore de la mesme courtoisie, jusqu'à ce que l'on les mit d'acord, mais non pourtant qu'ils fussent jamais amis. Quelle fortune d'espée, & quel don de courtoisie! Je croy que ledit Jurignat vit encore, & Hautefort fut tué au voyage d'Allemagne devant Yvoy, brave soldat & Capitaine s'il en fust oncques, j'en parle ailleurs, grand & intime amy du feu Capitaine Bourdeille mon frere: aussi disoit-on d'eux, qu'ils estoient des braves Rodomonts de Piedmont, comme estoit Villemaigne & Thaiz.

Le-dit Capitaine Bourdeille eut aussi en Piedmont une querelle contre le Capitaine Cobios, gentil & brave soldat Gascon, & pourtant grands amis auparavant. Ils s'appellerent sur le pont du Pau à Turin. La fortune voulut que mon frere blessast Cobios à la main de l'espée, qui luy eschappa aussi-tost; mais le Capitaine Bourdeille pourtant ne luy voulut courir sus, ains luy dit: *Amassez vostre espée*, Capitaine Cobios; *car je n'ay pas accoustumé de poursuivre mon ennemy sans ses armes.* Cobios luy respondit: *Je ne gagnerois rien*, Capitaine Bourdeille, *de l'amasser; puis que je suis blessé en la main, & ne me seroit possible la tenir. Or bien donc*, dit le Capitaine Bourdeille, *le combat est achevé:* & le prit & le mena soubs le bras à la Ville, pour le faire panser, & at-

tendant sa guérison pour se battre ; mais Monsieur le Mareschal les accorda.

Bien fut plus grande une courtoisie qui se fit, & très-signalée, entre deux Capitaines du Piedmont, lors qu'il estoit à nous, lesquels s'estoient fort entr'aymez. Ils vindrent avoir question, & s'estans appellez, ils se battirent de telle sorte, que l'un blessa l'autre à la mort sans estre blessé, auquel il dit : *Nous avons estez par trop grands amis pour vous tuer. Je vous prie, contentez-vous de ce qui s'est passé, & relevez-vous pour vous aller faire panser.* L'autre l'en remercia très-courtoisement ; mais il luy dit : *Ce n'est n'est pas tout. Faites-moy la courtoisie entiere. Pliez-vous le bras, & portez-le en escharpe, pour quelques jours : au moins qu'il ne soit dit que je soye esté blessé sans blesser, & qu'il n'y aille point tant de mon honneur, & qu'il y ayt plus de subjet à ceux qui nous voudront accorder de le faire, si j'en eschappe. Vrayment*, (dit l'autre) *je le veux :* & se souillant un peu le bras du sang de l'autre, il fit la mine, & le dit, qu'il avoit esté blessé ; mais que ce n'estoit rien, & qu'il voudroit avoir donné beaucoup, & que l'autre ne le fust pas plus : lequel pourtant se guérit avec grand'peine, & furent après fait bons amis comme devant sans peu de difficulté, à cause de ceste légere blessure prétendue, & aussi que l'autre voulut en cela reconnoistre

l'obligation qu'il luy avoit de la vie. Ceste courtoisie est belle, & sur laquelle il y a beaucoup à gloser & discourir.

Ce grand Capitaine & brave Jannin de Médicis mit au monde ces deux braves & vaillants Capitaines qui ont esté despuis, & tant fidélement servy la France, San Petro Corso, & Jehan de Turin. Estans donc tous deux soubs sa charge, vindrent avoir une question ensemble, & la voulant accorder Jannin de Médicis, jamais il ne put, encore qu'il en tentast tous les moyens, connoissant bien leur humeur & vaillance, que s'ils en venoient là, qu'ils se tueroient. Par-quoy, de despit, & de quoy ils ne le vouloient croire en accord, il prit sa cappe, & la mit en deux, & en donna à chascun sa moitié, & deux bonnes espées, & les enferma dans une salle, & leur commanda qu'ils ne sortissent jamais de-là, qu'ils ne fussent d'accord, en quelque façon que ce fust, & n'eussent vuidé leur différend du tout. Ils vindrent donc aux mains. Jehan de Turin donna une estocquade au front à San Petro, petite pourtant, mais d'importance, d'autant que le sang luy commença aussi-tost à couler sur les yeux & le long du visage, si bien qu'à tous les coups il luy falloit porter la main pour essuyer les yeux. Sur-quoy Jehan de Turin luy dit : *San Petro Corso, arreste-toy, & bande un peu ta playe.* L'autre, le prenant au mot, prins

son mouchoir, & la banda au mieux qu'il put : puis se remirent au jeu & si rudement, que Jehan de Turin eut un si grand coup sur son espée, qu'elle luy eschappa de la main. Sur quoy San Petro, se voulant revancher de semblable courtoisie, luy dit : *Jehan de Turin, amasse ton espée ; car je ne te veux point blesser avec advantage* : & luy donna loysir de l'amasser. Et pour la troisiesme fois, retournerent au combat : à quoy ayant esgard les spectateurs, qui regardoient les uns par les grilles de la salle, les autres par les fentes & trous de la porte, en vindrent faire le rapport à Jannin de Médicis, & le prier de les séparer, & y mettre ordre d'accord ; autrement ils se paracheveroient de tuer. Parquoy il vint aussi-tost ; & entrant dans la salle, il les trouva tous deux, l'un deçà, & l'autre delà, tombez & couchez par terre, n'en pouvant plus, pour les grandes blessures qu'ils s'estoient entredonnées, & du grand sang respandu. Soudain, il les fit lever & secourir, & si curieusement panser, qu'ils furent guéris quelque temps après ; desquels despuis la France a tiré de bons & grands services, tant deçà que delà les monts. J'ay ouy faire ce conte à feu Monsieur de Cypiere, qui estoit très-grand amy & de l'un & de l'autre.

Voilà de belles bontez & courtoisies de Cavalliers ; sur lequelles on dispute quelle

fut la plus grande, celle de Jehan de Turin, ou celle de San Petro Corſo. Mais il ne faut doubter que la premiere fut plus grande, d'autant que la ſeconde ne la fit que ſuivre après, & rendre ce qu'elle devoit. Au demeurant, ſi elles ſe devoient faire, je m'en rapporte aux braves Diſcoureurs des combats, au moins je dis la premiere : car pour la ſeconde, elle ſe devoit faire, pour rendre la pareille : autrement, ce fuſt eſté un vilain reproche, s'il euſt fait autrement; mais auſſi euſt-on bien blaſmé le premier de ſa premiere courtoiſie, s'il luy fuſt arrivé mal, & que l'autre l'euſt tué en donnant ſi grand advantage à ſon ennemy, puis qu'il le tenoit quaſi à ſa mercy & à ſon advantage : & y en a beaucoup qui diſent que ce fuſt eſté bien employé, ſi l'autre l'euſt tué tout à plat, puis qu'il ne ſçavoit uſer de ſa victoire, laquelle il meſpriſoit. Quoy qu'il en ſoit pourtant, la courtoiſie eſt tousjours à loüer, & ſent mieux ſon gallant homme, & ſon Chreſtien.

Or, c'eſt aſſez allégué de vieux exemples : ramenons au moins aucuns modernes, que j'ay veu arriver en nos Cours de France. Feu Monſieur de Buſſy, un très-brave de ſon temps, eut une parole de guerre contre un brave Gentil-Homme nommé Monſieur de la Ferté, tous deux eſtans au ſervice & à la Cour de Monſieur, & encore qu'ils euſ-

fent eftez grande amis & obligés l'un à l'autre. S'eftans donc deffiés & venus en combat, Monfieur de Buffy vient à bleffer Monfieur de la Ferté, en telle forte, que le voyant ne faire que parer aux coups, l'ayant attaint où il falloit, il dit : *Frere, je connois que vous en avez affez, & que voftre bleffure ne vous permet plus de vous deffendre felon voftre brave & généreux courage, encore que je le fçache tel qu'il combattroit jufques à la derniere goutte du fang de voftre corps. Par-quoy, je fuis d'advis que nous remettions la partie à une autre fois, & que je vous conduife pour vous faire panfer.* Monfieur de la Ferté le prit au mot; car outre fa bleffure, il eftoit fort eftroppié d'un pied, dont la moitié luy avoit efté emportée d'un canon qui s'efclatta dans la gallere de Monfieur du Mayne, au voyage qu'il fit en la Morée, en la compagnie de Don Juan d'Auftrie, Général du Roy d'Efpagne; & pour ce eftoit-il fort impoft. Si eut-il encore du fang de Monfieur de Buffy, ce difoit-on, & luy fit vaillamment tefte, ainfi qu'il le fceut bien louer après; & fes vaillantifés qu'il a fait aux guerres, ont bien monftré qu'il eftoit digne de louange. Ainfi fe paffa ce combat & courtoifie entre eux, & après fe rendirent bons amis.

Monfieur le Comte de Grand-Pré, gentil Cavallier, s'il en fut oncques à la Cour,

doux, courtois & gracieux, mais au demeurant brave & vaillant comme l'espée, & très-beau Gentil-Homme : il eut un différend avec Monsieur de Givry, Gentil-Homme accomply des mesmes belles conditions que le-dit Comte ; tous deux ayant commandé, l'un qui est le Comte, à un Régiment de gens de pied, en lequel il y a beaucoup acquis de réputation, & le-dit Givry Maistre-de-Camp de la Cavalerie-légere, que le Roy luy donna après que ce brave Monsieur de Sagonne eut pris le party de la Ligue. Ces deux braves Gentils-Hommes donc se deffierent & s'appellerent. Estans en combat, le malheur fut pour Givry, que son espée se rompit à demy, qui ne s'en estonna pourtant ; mais le Comte luy dit : *Ayez une autre espée ; car la mienne ne blesse point avec advantage.* Ce qu'il ne voulut faire, & dit : *Non, non ; avec ce Tronçon d'espée, je te tueray bien.* Mais Monsieur le Comte ne le poursuivit ; & usant de courtoisie, le combat se rompit : dont plusieurs dirent, qu'il eust esté bien employé, que le Comte l'eust tué, puis qu'il faisoit ainsi du brave, & ne vouloit recevoir courtoisie de son ennemy ; & encore mieux employé, si Givry eust tué le Comte, puis qu'il luy pardonnoit par trop sa témérité & braveté.

Un de ces ans fut fait un combat en Auvergne, entre un très-brave Gentil-Homme

du Pays mesme, dont je ne sçay bien le nom, pour dire vray, & un Escossois, qu'on appelloit le Capitaine Leviston. Je ne sçay s'il estoit de ceste race de Leviston, dont j'en ay connu en Escosse d'honnestes hommes, & une honneste fille, qui estoit à la feue Reyne d'Ecosse : mais tant y a que ce Capitaine Leviston s'estoit saisi de Montagut en Combraille. Il joua si bien des mains, qu'en deux ans il se fit riche de cent mille escus, disoit-on, en prenant de toutes parts, & n'arregardant à qui il faisoit tort; ce qui fut cause de sa mort. Car la paix faite, il fut appellé par ce Gentil-Homme que viens dire. D'autres tiennent qu'il vouloit seconder un autre Gentil-Homme appellé. Enfin, estant entré en estaquade avec son ennemy, qu'il desdaignoit fort, bien qu'il fust un brave Gentil-Homme, comme il le monstra; car du premier coup, il luy donna une grande estoquade dans le corps, à qui il dit : *Leviston, je t'ay bien tasté pour le premier coup. En as-tu assez?* Leviston luy respondit : *Avant que tu m'en ayes donné un pareil, je t'auray bien tué.* L'autre luy replicqua : *Tu ne te veux pas donc contenter? Garde-toy de celuy-là;* & luy donne un autre coup au costé, en luy disant : *Tu en as prou, s'il me semble, va-t-en faire panser.* Leviston respondit : *Il faut que tu me paracheves, ou que j'aye ta vie.* L'autre re-

plicqua : *Ah, Mort-Dieu! tu ne te veux pas donc contenter : & tu braves encore? Et tu en mourras donc à bon escient* : & luy donna deux autres bons coups dans le corps, & le tua à bon escient. Ainsi devoit-il faire, & fit très-bien; puisque le-dit Levisston faisoit tant le brave, & ne se vouloit contenter de la courtoisie que l'autre luy présentoit. En quoy il se mettoit pourtant en grand hasard de sa vie : car il ne falloit qu'un meschant coup pour la luy oster; mais Dieu en cela le favorisa : & toutes-fois, & l'un & l'autre firent deux grandes fautes, l'un d'espargner son ennemy qui bravoit & opiniastroit trop, l'autre de n'avoir accepté la courtoisie; en quoy pourtant il monstra beaucoup de courage & de valeur, & de ne vouloir recepvoir cette obligation de son ennemy. Ainsi se faut-il gouverner envers ces braves qui veulent braver, & n'ont de quoy payer leur homme, estans desarmez de leurs armes, ou qui n'en peuvent plus.

La premiere fois que je fus en Italie, passant par Milan, j'ouys raconter que du temps qu'Antoine de Leve y commandoit pour l'Empereur Charles, il y eut un certain Comte Claudio, qu'on ne nommoit point autrement par surnom; tant y a qu'il estoit pour lors un très-renommé & vaillant homme. Par cas, un jour estant à la chasse de l'oyseau, & ayant vollé une perdrix, quand

il fut à la remise qui estoit un lieu fort esgaré, il trouva quatre soldats qui s'estoient deffiés, & avoient choisi pour camp & estaquade un parc de brebis & moutons, dont usent les pastres en là, pour y retirer & resserrer leur bestial, & pour mieux enfumer leurs terres, ainsi qu'en plusieurs lieux & contrées de nostre France le font aussi. Quel camp clos, voyez, je vous prie, que ces braves gens avoient là choisi! Le Comte Claudio, les voyant tous quatre se préparer deux contre deux, & laisser le pourpoint, & se mettre en chemise pour se battre, il les prie de ne se battre point pour l'amour de luy, & luy dire leur différend pour les accorder. Eux luy firent response, qu'ils n'en fairoient rien; mais que s'il en vouloit voir le plaisir, & juger des coups, qu'il les vist faire seulement. Le Comte dit qu'il n'en fairoit rien, & qu'il ne luy seroit jamais reproché qu'en sa présence ils se coupassent la gorge. Là-dessus il met pied à terre, & l'espée en la main, pour les empescher de leur combat. Eux aussi-tost, comme désespérez, vont concerter ensemble, & s'escrient : *Tuons-le, puis qu'il nous veut rompre nostre entreprise ; & emprès, nous la reprendrons, & nous nous battrons.* De faict, le chargerent à outrance : mais luy, comme j'ay dit, qui estoit en ces temps l'un des vaillants & déterminez de cet estat, se garde si bien d'eux,

& les charge si valeureusement, qu'il en tue deux; & voulant donner la vie aux deux autres, ne l'acceptent; mais voulant venger la mort de leurs compagnons, le chargerent de plus en plus. Luy se pare, & tue le troisiesme; & ayant blessé le quatriesme à la mort, il le laisse là, & luy donne la vie, en luy envoyant un Chirurgien, qui le pansa si bien, qu'il en eschappa, & en fit après le conte, & servit de tesmoing d'un si grand faict d'armes: & ne cella nullement, qu'il luy avoit donné la vie, dont il n'en seroit jamais ingrat, & qu'il luy feroit service où il pourroit. Le Comte l'ayma fort despuis, & s'en servit; bien fasché, disoit-il, qu'il n'eust pu sauver la vie à ses compagnons.

Aucuns diront sur la vie de ce soldat, très-bien reconnue, que cela est bon pour les soldats simples, mais non pour les Gentils-Hommes. Je ne sçay; mais j'ay veu des soldats signalez, aussi ou plus curieux de leur honneur, & à le garder, qu'aucuns Gentils-Hommes. En ce combat on y peut beaucoup admirer la valeur & l'heur de ce Comte, & y discourir beaucoup de choses, & mesmes à noter que, quand des gens de bien ont bonne envie de se bien battre, ou qu'ils sont une fois aux mains, il n'y a rien qui les fasche plus, & désespere tant, que quand quelques-uns surviennent qui les veulent séparer: & bien souvent a-t-on veu arriver

tout de mesme à aucuns ce que je viens de raconter, & s'entre accorder à tuer le séparant; n'estant rien si fascheux à un vaillant & brave homme & offensé, que quand on luy rompt son coup & son desseing d'armes. (1)

J'en ay veu en ma vie deux tels exemples: Sainct-Maigrin se battit une fois ainsi par appel aux champs près Paris contre le Segnor Troïle Ursin, brave Gentil-Homme Italien, qui avoit esté nourry Enfant d'honneur du Roy Dauphin, qui fut après le Roy François II, & estoit fils du Segnor Jourdan Ursin, très-bon & sage Capitaine, qui fut Lieutenant de Roy en Corse, après Monsieur de Termes. Despuis la mort dudit Roy François, il n'avoit esté en France gueres, & pouvoit avoir vingt-cinq ans qu'il en avoit esté tousjours absent, s'amusant en Italie & mesme à Florence, où il fut despuis tué pour faict d'amours. Estant donc venu en France ceste fois-là, il vint avoir querelle contre Sainct-Maigrin pour le jeu, & s'appellerent. Ils n'eurent pas tiré deux coups, qu'ils vindrent aussi-tost aux prises. Sainct-Maigrin estoit plus adroit à la lutte que l'au-

(1) Le même fait, avec les mêmes réflexions, se trouvera, presque dans les mêmes termes, dans les *Rodomontades Espagnoles*, ci-dessous Tome XIII.

tre, bien qu'il fuſt auſſi fort : il porta ſon homme par terre ſoubs luy, & luy diſant pluſieurs fois qu'il luy demandaſt la vie. Saint-Maigrin, dit-il, n'ayans nulles armes chaſcun, pour avoir eſtées deſemparées à cauſe de la priſe, s'adviſa de tirer une eſpine d'un buiſſon, & la luy préſenter aux yeux, & luy dire, que s'il ne ſe rendoit, & ne luy demandoit la vie, qu'il les luy créveroit tous deux. Sur quoy l'autre luy demanda la vie (dit Sainct-Maigrin) qui la luy donna. Le Segnor Troïle, ſentant que Sainct-Maigrin s'en vantoit, il dit fort bien, qu'il ne la luy avoit point donnée. Enfin, ce fut un combat fort doubteux, & peu bien entendu & conceu de pluſieurs, & meſme des Juges que le Roy ordonna pour les accorder; ce qui fut fait. Un d'iceux, grand Prince, me dit qu'il y avoit plus d'oſtentation vaine de Sainct Maigrin que d'autre choſe; car il n'eſtoit pas vray-ſemblable que l'autre euſt donné ſi grand loyſir d'amaſſer & tirer une eſpine, & meſme ſi à l'ayſe comme d'une choſe fort amiable (*a*), ſans l'en empeſcher, & luy en donner au moins grande peine; ou bien, il falloit qu'il l'euſt cloué ou collé en terre, pour amaſſer ſon eſpine cependant. Par-quoy, le tout fut accordé, & je ſçay bien ce que m'en

(*a*) *Liſez* maniable.

m'en dit ce Grand; car jamais ils ne purent bien tirer la vérité de ce faict : & voilà que servent ces combats aux champs, sans seconds ou autres tesmoings; car bien souvent on fait accroire beaucoup de choses qui ne sont survenues sur une infinité d'accidents qui y arrivent, que quelquefois on ne sçait qu'en croire, & mesme pour ces demandeurs & donneurs de vie.

Ainsi qu'il arriva au Seigneur de Chantlinaut, très-brave & vaillant Gentil-Homme, pour un homme qui estoit estropié d'une main. Il se battit au Pré aux Clercs contre Bonneval, brave & vaillant Gentil-Homme aussi, & de grande Maison en Limosin, tous deux tous seuls. Bonneval vint avoir une grande estoquade à travers le corps. Chantlinaut, le voyant touché au vif, le laissa là, & se retire sans estre blessé, & Bonneval pour se faire panser. Chantlinaut dit, qu'il luy avoit demandé la vie, & luy avoit baillée de bon cœur. L'autre disoit que non. Et croy que si Bonneval ne fust mort quelque temps après (car il ne mourut de ce coup,) ils se fussent battus encore.

Il faut faire icy une digression sur une dispute que j'ay veu pratiquer & se pratique tous les jours : à sçavoirmont si celuy à qui on a donné la vie, peut redemander le combat? Certainement, par les loix Dannoises & Lombardes, aux camps clos & combats

ſolemnels, cela ne ſe peut, pour les raiſons & couſtumes que j'ay alléguées cy-devant. Quant aux appels & combats à la Mazza, il ne l'eſtoit non plus permis à Naples, dont le premier uſage en eſt ſorty, comme je l'ay appris là-meſme. Auſſi quand ils en venoient là, ils ſe battoient ſi outrageuſement, que, ſans mercy, & ſelon la couſtume, il falloit que l'un tuaſt l'autre, ou tous deux demeuraſſent ſur la place, ainſi que cela s'eſt veu ſouvent, & là, & en notre France, qu'il ne falloit nullement parler de grace de vie; car quand l'on vient là, on eſt ſi fort preſſé de ſon ennemy, ou animé de rage, de deſpit & de vengeance, que l'on a quelquefois tué dans un coup, où tous deux demeurent morts ſur le champ; ainſi qu'en ces combats précédents que j'ay dit, eſt arrivé, & pluſieurs autres: ainſi auſſi qu'il arriva, n'a pas long-temps, au Seigneur de Fourquefaux, brave & vaillant Gentil-Homme, que le Seigneur de la Chapelle-Biron tua dans la foreſt de Fontainebleau, où ils s'eſtoient tous deux appellez, & dans deux coups l'autre demeura roide mort ſur la place, & la Chapelle ſain & ſauve ſe retira; lequel, venant de frais d'Italie, où il avoit appris du Patenoſtrier la milice de l'eſpée, avec ſon brave courage, demeura vainqueur, bien que le vaincu ſceuſt très-bien tirer des armes, comme je les luy avois veues très-belles en

la main, & fust esté un brave jeune homme, qui promettoit beaucoup.

Le Capitaine Rollet, que j'ay veu nourrir Page de Monsieur de l'Archant, & depuis Gouverneur du Pont de l'Arche en ces guerres civiles, où il a fait très-bien la guerre sortant hors de Page, rendit ainsi un combat au Pré aux Clercs très-vaillamment & heureusement, & tua son ennemy (dont j'ay oublié le nom) sur le champ, & aussi-tost.

En ces combats hastifs & précipitez, & qui donnent du premier coup la mort, il ne faut parler de la vie : mais quand on respire encore, il faut estre courtois sur le vaincu; la gloire en est très-belle & pie. De dire pourtant que le vaincu (à qui la vie a esté donnée) soit deshonnoré pour cela, il ne l'est point. C'est une fortune de Mars, à qui le plus vaillant homme du monde est subject, soit, ou qu'il desempare son espée, ou qu'elle se rompe, ou bien qu'il tombe par terre, ainsi qu'il arriva derniérement & de frais à Monsieur de Sainct-Gouard, qui tomba devant Monsieur de la Chastaigneraye, qui ne le voulut tuer, ains luy permit de se relever : mais aussi-tost furent séparez; car le combat fut fait quasi à la veuë de la Cornette du Roy, qui marchoit, s'estant mis à l'escart.

Un de ces ans advint un combat entre le Seigneur Amadeo, frere bastard de Monsieur

de Savoye (*a*), & de Monsieur de Crequi (1), gendre de ce grand Monsieur d'Esdiguieres. Je ne veux amuser d'en dire le subject; car il est ailleurs escrit, & aussi que force gens le sçavent, pour en estre la nouvelle récente: tant y a qu'estans venus au lieu assigné du combat, la fortune fut si bonne pour Monsieur de Crequi, qu'il blesse son ennemy, & le mit à tel poinct de demander la vie, qu'il luy cede fort gentiment & librement; ce qu'ayant sceu Monsieur de Savoye, s'en coléra si fort contre son frere, qu'il luy dit, & commanda de retourner au combat aussi-tost après estre guéry, quoy qui fust: à quoy il ne faillit, & non plus le Seigneur de Crequi, de comparoistre. Ce fut en une petite islette du Rosne. D'en dire les formes, les seconds, & appellants, s'en feroit une chose superflue. Pour la fin du combat fait à l'aspect de plusieurs arregardants deçà & delà le Rosne, la fortune fut encore bonne pour le Seigneur de Crequi, qu'il abbat son ennemy & le tue, sans en avoir plus de mercy;

(*a*) C'est Philippin, autre frere bâtard du Duc de Savoye, qui fut tué à ce duel. Voyez de Thou, sous le mois de Juin 1599. Selon le même Historien, cet *Amédée* avoit en 1597 fait un appel à S. Jeurs. C'est ce qui a brouillé Brantome.

(1) & Monsieur de Crequi.

dont en cela il usa fort bien de sa fortune, que Dieu luy donna encore ce coup, possible par la volonté de Dieu. Que s'il l'eust espargné encore, il luy en eust mal pris à la troisiesme lutte, n'ayant sceu ou voulu user de la grace qu'il luy avoit octroyée, dont il s'en fust repenty, & l'eust-on aussi-tost fort blasmé de ne s'estre aydé de ceste grace que Dieu luy avoit faite.

Monsieur de Savoye, lors qu'il vint derniérement en France, il fut curieux de saluer tous les gallands de la Cour, fors mondit Sieur de Crequi. Les uns disent, parce qu'il ne luy eust pas esté bien-séant (comme de vray & de raison) de saluer le meurtrier de son frere. D'autres disent que Monsieur de Savoye se plaignoit qu'il l'avoit tué tombé en terre & abbattu : en quoy Monsieur de Savoye ne devoit avoir esgard (disoient aucuns ;) car puis qu'il avoit repris son-dit frere bastard d'avoir demandé la vie au premier combat, & contraint & commandé d'en recommencer un autre, que pouvoit faire moins Monsieur de Crequi, que de penser à revenir au tiers combat? Et pour ce, en voyant avoir son beau jeu, d'en achever la partie tout-à-trac, sans plus la remettre. Voilà donc pour fin de ce combat l'exemple que l'on y doit prendre à tuer ou espargner son ennemy en tels accidents: tels coups d'espargne pour la premiere fois, mais nullement pour la

seconde, où l'on doit fermer les yeux à tout mercy & miséricorde.

Sur ce conte & raisons y alléguées, je feray ceste petite digression, afin qu'on sçache comme d'autres fois se sont faits en Italie, France, & ailleurs, des combats à outrance & duels solemnels, où celuy des combattants qui avoit l'eslection des armes, & mesme de l'espée, (comme quasi c'est tousjours l'ordinaire, bien que l'on se batte avec la lance, la picque, l'halebarde, & autres armes, de la porter au costé, comme la plus noble arme de toutes,) faisoit porter dans le camp quatre espées, c'est à sçavoir, deux pour les premiers assauts, & deux autres que les Juges du camp garderoient pour une réserve, afin que (1) l'espée de l'un ou de deux vint à se rompre, les Juges en fournissoient qui en avoit besoing, ou tous deux en faisant faire le hola, & après recommençoient, & poursuivoient leur battaille : mais cela se faisoit avec pache & conditions accordées entre les parties, juges, parrains & confidants, avant qu'entrer au combat; & de plus, ces deux secondes espées données, ou une seule, à qui en avoit faute, si elles se venoient à rompre, ne falloit plus parler d'avoir recours à d'autres troisiesmes, & falloit mou-

(1) que si.

rir ou vaincre en quelque façon que ce fust, ou se rendre : & telles espées les appelloit-on les espées de provision; aujourd'huy en nostre nouveau & friand François, on les appelleroit les espées ou secours de réserve.

Pour ce coup, je n'en allégueray autre exemple, que celuy de feu Monsieur de la Chastaigneraye, mon oncle, en son combat, où son ennemy ayant fait apporter quatre espées, du commencement qu'on les vid paroistre, on pensa que Jarnac se vouloit battre de deux espées contre deux : mais après avoir ouy son dire de son parrain & confidants, trouverent qu'il y en avoit deux de réserve, le tout avec le mesme pache que j'ay dit cy-devant, que par après il n'en falloit plus espérer d'autres. L'on peut donc par-là colliger, que c'est assez d'avoir tenté la première & seconde fortune, sans retenter la troisiesme; possible contre la volonté de Dieu, qui en puniroit la trop grande outrecuydance. Ainsi Monsieur de Crequi, par le dire de plusieurs grands Capitaines, fit bien d'achever ceste seconde partie, sans la remettre à la troisiesme.

Bref, il arrive en ces combats tant d'accidents, & tant d'inconvénients, que je ne les aurois jamais dicts, tant à pied qu'à cheval, sur lesquels il faut que nos grands Mareschaux & grands Capitaines jugent si la vie a esté bien donnée, ou en advantage, ou en

desadvantage, en supercherie, ou bonne guerre; & là-dessus ordonnent un second combat ou non. De les juger deshonnorez pour cela, comme j'ay dit, ils ne le sont; mais les faut appeller, à la mode de l'Espagnol: *Vencidos, no por falta de coraçon y valor, mas por mala suerte* (1). Et pourtant c'est tousjours la vie donnée; car & que me chaut-il, si vous avez desemparé vostre espée, qu'elle vous soit rompue, ou que soyez tombé? Cela ne s'appelle point vous avoir donné la vie par advantage.

Sur-quoy, pour mieux faire, il faut que les grands Juges fassent comme il se faisoit en tel cas à Naples, ainsi que je l'ay là appris aussi. Les amis des deux parties, ou les grands Capitaines, les prenoient & les accordoient tout bellement en quelque façon que ce fust par gentilles inventions, que les bons & gentils esprits sçavent très-bien excogiter. Bien est-il vray, que j'ay ouy dire à aucuns, que, pour le mesme subject que l'on s'est battu, & la vie donnée, le combat ne se peut redemander; mais au bout de quelque temps, si le vaincu prend un nouveau subject de son ennemy, il le peut faire; car d'avoir tousjours les mains liées, & si l'autre l'offensoit

(1) C.-à-d. *Vaincus non manque de cœur ou de valeur, mais par le malheureux sort.*

encore de nouveau, il n'y auroit point de raifon de luy refufer le combat, & que l'autre eftant appellé n'y allaft, autrement il luy iroit de fon honneur: ou bien que tous deux s'y accordaffent de bonne *voglio* (1), ainfi que je vis cela mefme arriver entre le Capitaine Caftelnau, gentil & vaillant foldat, bien qu'il fuft fort jeune, du Pays de Languedoc, brave race certes, dont j'en ay connu quatre freres très-vaillants, & le Capitaine Dalon, du Pays de Xaintonge, vaillant auffi. Il eftoit le fecond des trois freres, tous trois eflevez de Monfieur le Marefchal de Biron. Ils vindrent avoir querelle enfemble en l'armée où commandoit mon-dit Sieur le Marefchal, qui les accorda; mais auffi-toft après, ils prirent un nouveau débat, & s'allerent tous deux tuer, dont ce fut très-grand dommage. Aucuns dirent que ce fut de gayeté de cœur, & de concert fait entre eux avant l'accord; & que ce n'eftoit que pour contenter mon-dit Sieur le Marefchal, & après s'iroient battre, & fe tuer comme ils firent. Il falloit bien dire qu'il y euft de l'animofité!

Certes, fi les parties s'accordent en cela pour quelque raifon & fubject que ce foit, faire le peuvent; mais gare que le Dieu Mars

(1) Volonté.

ne s'irrite contre le vainqueur, le voyant abuser de la faveur qu'il luy avoit faite; ny plus ny moins que fait le Dieu Neptune au marinier, qu'il a sauvé d'un grand naufrage; & puis, se fiant encore en luy d'une seconde grace, rebat la mer, où il se trouve plongé & très-bien noyé. D'autres raisons se peuvent alléguer là-dessus, *& pro*, *& contra* (1), sur ce subject, que je laisse à discourir à de plus capables que moy.

Sur-tout aussi il n'est bien-séant, que le vainqueur fasse par trop sa parade de sa courtoisie de vie donnée, & ne publie tant sa victoire au mespris par trop du vaincu, & trop vaine ostentation pour luy; car ce seroit par trop prophaner la grace que Dieu luy a faite, comme de triompher de ses armes & chevaux, les monstrer à un chascun, les appendre à une Eglise en signe de trophée, ou par bravade ou dévotion, ou vœu, que l'on a fait à Dieu, lequel ne se soucie gueres de ces offrandes. Comme jadis les Dieux Mars & Neptune se plaisoient fort en tels présents d'armes & despouilles, & comme aux camps solemnels jadis cela se faisoit: & comme aussi j'en sçay un qui, emprès un pareil camp, en voulut faire de mesme en une grande Eglise de ce Royaume : mais il en fut dissuadé par

(1) C.-à-d. *& pour*, *& contre.*

aucuns de ses amis : car résolument, s'il l'eust fait, il eust esté tué dans deux jours, en despit de tous les vivants ; il estoit trop bien aymé, & apparenté. Le temps passé, cela se faisoit voire pis, comme j'ay dit cy-devant, & estoit sacrilege de les dépendre.

Il faut donc en cela se gouverner sagement, & reconnoistre en autre façon la grace que Dieu vous a faite. J'en parle maintenant en Chrestien, sans alléguer ny reconnoistre le Dieu Mars, mais nostre Souverain, qui veut que l'on ne se hausse par trop en sa victoire, mais que l'on s'humilie & qu'on luy rende très-humbles mercys de tout : autrement il sçait bien rabaisser ces hautains, comme j'en alléguerois force exemples. Voilà comment un bon Chrestien se doit gouverner : & s'il est tant contraint par la voye & devoir chevalleresque de se rebattre, il faut se recommander à Dieu, & le supplier de luy estre autant favorable ceste fois comme l'autre, & qu'il ne retourne au combat pour abuser de sa premiere grace qu'il a receue de luy, ny pour vengeance ou inimitié animée, ains pour l'amour de la loy de l'espée qu'il luy a mis au costé, & pour le debvoir de noblesse où il l'a colloqué.

Il y a aussi une autre dispute, que l'on fait sur la différence des mots que l'on dit ; ou, *Je te donne la vie par la courtoisie & gentillesse* ; ou, *Je ne te veux pas ac-*

chever, j'en ferois bien marry; & autres pareils mots courtois; ou bien de dire : *Rends-toy, ou je te tueray : Demandes-moy la vie, ou je t'acheveray*. Certes, ces mots derniers font fort fascheux à proférer à un homme de cœur, qui aymeroit mieux mourir de cent morts, que les prononcer; comme il s'en eft veu force. Par-quoy, pour le mieux, il eft plus expédient de donner la vie gentiment & gracieufement, fans ainfi contraindre fon ennemy à parler tels mots, qui femblent plus une oftentation & façon de s'en prevalloir après, qu'une courtoifie receue, ny pour l'amour de Dieu, ou charité que l'on doit à fon prochain : & par ainfi, ce vaincu fe pourroit rebattre, mais non autrement. Car vouloir combattre fon fecond pere, & fon bienfaicteur c'eft offenfer Dieu, qui eft grand ennemy des ingrats, & très-jufte vengeur.

Il y a encore un poinct, que fi un trouvoit en une ruë ou aux champs, & du premier abord il attaquaft fon ennemy fans dire gare, & luy donnaft une grande eftoquade à travers le corps, ou luy coupaft la main de l'efpée, & le laiffaft là à demy-mort, ou le bleffaft en autre forte de fupercherie, & puis après qu'il dift luy avoir donné la vie; ce trait feroit fort villain, & fait en trahifon, & la vanterie fort folle & ridicule, & dont on s'en pourroit rire ayfément & fe mocquer.

J'en ay connu un qui en fit de mesme, & de mesme s'en vanta; mais il fut bien mocqué, & fut payé de mesme. Là-dessus venant le pauvre blessé à se guérir, il peut, non pas l'appeller, mais luy en faire de mesme, voire avec un canon, le porter avec luy, s'il se pouvoit, pour le tuer.

Enfin, toute vie bien & honnestement donnée, elle est reconnoissable par tout le monde, sans une seconde recherche de combat : mais le plus beau & le meilleur est, que les Roys, les Princes souverains, les Mareschaux de France, & autres grands Capitaines, passent tout cela soubs un bon accord, & que jamais il n'en soit plus parlé : & si le vaincu en sent en soy quelque charge de conscience & d'honneur, & qu'il luy semble que quelqu'un en parle, il faut qu'il s'attaque à luy, & le fasse taire à bon escient par une bonne espée; car il vaut mieux, que si la disgrace est telle, qu'il soit vaincu de luy ceste fois seule, que s'il venoit l'estre de l'autre encore une seconde fois : ou bien, il faut que les grands Juges en leur accord, fassent comme je vis une fois faire à feu Monsieur de Martigues, lors que le Roy Charles IX, avec ses Mareschaux & grands Capitaines, ayant accordé dans son cabinet Messieurs de Frontenay, dit le jeune Rouan, & de Querman, tous deux grands Gentils-Hommes & Seigneurs de Bretagne, où il y alloit plus de

l'un que de l'autre : car Querman avoit esté blessé, & Frontenay aussi, tous deux bien fort ; mais Querman disoit tousjours, que ce n'avoit pas esté Frontenay qui l'avoit blessé, mais un Gentil-Homme que je ne nommeray point. Enfin, ils furent accordez : & sortans du cabinet en la chambre du Roy, Monsieur de Martigues les tenant tous deux par la main, il crya tout haut, où il y avoit plus de deux cents Gentils-Hommes qui en attendoient l'issuë : *Messieurs, le Roy m'a commandé de vous dire à tous vous autres, qu'il a accordé ces deux Messieurs à esgal honneur ; & qu'il n'y va rien, de l'un ny de l'autre ; & qui voudra dire le contraire, & qu'ils ne soient tous deux gens-de-bien, d'honneur & valeur, il en a menty.* Plusieurs là-dessus, en guoguenardant & riant, respondirent : *Messieurs, nous ne voulons point combattre le Roy sur ce desmenty. Il n'y a rien à redire, puis que le Roy a passé le ballais.* Oncques puis n'en fut autre chose.

En quoy j'ay veu faire une dispute parmy les Duellistes, à sçavoir, si l'on se peut ainsi remettre de son différend & de son honneur entre les mains d'un Empereur, d'un Roy, d'un autre Prince Souverain, & d'un Général, ou d'un grand Capitaine ? Aucuns ont dit que si ; autres non : & disent que l'honneur perdu se doit reconquérir par la valeur propre de celuy qui l'a perdu, & non par

celle d'autruy; que si les Empereurs & Roys jadis ont fait des loix de leurs propres mouvements & authoritez sur plusieurs subjects, ils n'en ont jamais pu faire contre l'honneur des hommes.

Sur quoy il me souvient qu'une fois à la Cour, s'estant esmeue une querelle entre le Seigneur de Genlys le jeune, dit Yvoy, que le Duc d'Albe deffit en Flandres, & Monsieur de Mareuil de Bretagne, très-brave & vaillant Gentil-Homme & fort haut à la main. Ainsi qu'ils sortoient de la salle du bal de Fontainebleau, du temps du Roy Henry II, pour s'aller battre, Monsieur de Montberon, quatriesme fils de Monsieur le Connestable, jeune Seigneur, très-brave, vaillant & gentil, ainsi qu'il le monstra à sa mort, dont j'en parle ailleurs (1), les empescha de sortir, & sur le coup les voulut mettre d'accord, en leur demandant s'ils ne s'en vouloient remettre à luy de ceste querelle, & de leur honneur. Monsieur de Mareuil, fort escalabroux, & vieux routier d'armes & de guerre, luy respondit : *Mon honneur, Mort-Dieu? & c'est tout ce que je voudrois faire, que de le confier & remettre entre les mains de Monsieur vostre pere, qui est l'un des grands Capitaines de la Chrestienté.* Ce mot fut

---

(1) *Tome VIII, Discours LXII, Article III.*

trouvé bon, tant de mondit Sieur le Connestable, de Monsieur de Guyse, que d'autres grands Capitaines, qui furent assemblez pour les accorder.

Si faut-il pourtant, en matieres de querelles & d'accord, s'en rapporter & se fier aux grands Roys, Capitaines, Connestables & Mareschaux, lesquels, par leurs valeurs & grandes expériences, ont acquis leurs beaux tiltres & qualitez: & est à présumer & croire, qu'ils doivent blasonner des armes, de leurs desbats & accords, mieux que nous autres pauvres diables, qui sommes novices au prix d'eux; car ils sçavent excogiter & trouver tous les jours des inventions nouvelles & extraordinaires, qu'on ne pourroit pas croire, ainsi que font nos grands Sénateurs en leurs Cours & causes, pour les juger & amodérer selon les loix de l'équité & justice.

Sur quoy je feray ce conte de feu Monsieur de Guyse le Grand, du temps du Roy François II, comment il se porta pour l'accord d'une querelle assez vieille entre feu Monsieur de Maugiron, & le Capitaine Rance, de Champagne. Elle avoit estée esmeue dès le voyage d'Allemagne qu'y fit ledit Roy Henry II: & d'autant que le Roy avoit deffendu les combats en son Royaume, nommément, ceste querelle avoit tousjours demeuré en suspens, jusques à l'advénement dudit Roy François II à la Couronne; &

pour ce, la deffense faillie par la mort du Roy Henry, Monsieur de Rance prend l'occasion, & se résout de combattre Monsieur de Maugiron, & en demander le combat. Monsieur de Guyse, qui gouvernoit tout pour lors, prie le Roy de le leur deffendre, & de les accorder; & pour ce, les ayant fait venir tous deux devant luy en son cabinet, devant Monsieur de Guyse & autres grands Capitaines y appellez, furent accordez avec un grand esbahissement de force gens, que j'en vis à la Cour : d'autant que le-dict Capitaine Rance avoit eu un doigt de la main coupé, ce qui fut un grand cas; car un membre osté, & à dire, ne se peut pas bonnement réparer par un accord, si-non que l'on ne se batte, ou bien par un autre membre coupé, selon la loy de Talion de jadis, membre pour membre, ou par mort, ou grande satisfaction de paroles, jusques à quelque forme de pardon.

Et c'est ce que j'ouys dire une fois audit Monsieur de Guyse, qu'un Gentil-Homme, pour faire réparation à un autre qu'il aura grandement offensé, ne se faira point de tort de dire : *Je vous prie me pardonner.* Mais en disant ce mot, il faut qu'il mettre la main sur son espée, ou sur sa dague, avec une contenance asseurée, qui est autant à dire, qu'il use de ce mot pour se sousmettre à une honneste satisfaction, que s'il ne s'en veut contenter, il monstre par sa contenance

& façon de la main ſur ces armes, qu'il eſt preſt de luy en faire raiſon par icelles. Il faut bien eſtre diſcret à manier ainſi ſon eſpée: car de telle façon & contenance altiere la pourroit-il toucher, que ſa partie s'en eſmouveroit; car quelquefois, une mine deſdaigneuſe picque bien autant qu'une parole. Il y a auſſi des mots touchant ces pardons, qui portent les uns plus que les autres, & grande différence entr'eux, comme de dire ſimplement: *Pardonnez-moy*, ou bien: *Je vous prie me pardonner*, ou *Je vous demande pardon*, & autres mots tendants à cela, ſur leſquels il y a bien à gloſer: dont je m'en remets aux grands Capitaines à en décider, enſemble à la maxime & propoſition dudit Monſieur de Guyſe que je viens de dire qu'il tenoit.

Tant y a pour tourner à noſtre querelle & accord de Monſieur de Maugiron & du Capitaine Rance, le Roy les accorda de telle façon, que l'on ne la peut bien ſçavoir jamais au vray. Les uns en diſoient d'une ſorte, les autres de l'autre. La plus ſaine voix eſtoit, que le Roy avoit tout pris ſur luy, & confirmé l'honneur de l'un & l'autre par belles paroles, & la bonne réputation qu'il avoit d'eux & de leur valeur, ſi-bien qu'ils demeurerent ſans aucune tache: & deſpuis, tous deux firent en beaucoup de bons lieux grande preuve de leur vertu & vaillance, &

de bons services à nos Roys, comme fit Monsieur de Maugiron, en l'estat de Lieutenant de Roy en Dauphiné; & Monsieur de Rance, en Mestre-de-Camp de six Enseignes, & Chevallier de l'Ordre; dont ce fust esté grand dommage, si ces deux gens de bien se fussent tuez en un combat singulier. En quoy le Roy & Monsieur de Guyse procéderent sagement de les accorder.

Si le Roy Henry son pere en eust fait de mesme à l'endroit de Monsieur de la Chastaigneraye, & Monsieur de Jarnac, il eust mieux fait, & eust sauvé un brave & vaillant Gentil-Homme, qui luy eust fait d'aussi bons services en ces guerres, comme il en avoit fait au Roy François son pere: lequel, tant qu'il vesquit, ne voulut jamais accorder ce combat; disant en l'assemblée de son Conseil privé, appellé pour respondre à une requeste que luy avoit fait mondit oncle pour luy accorder ledit combat, que jamais Roy, ny Prince, ne devoit accorder ny permettre chose, dont l'issuë ne pouvoit rapporter aucun bien, comme de ce combat; & pour ce, il le refusa bien aussi pour une autre raison que je ne dis pas; mais leur deffendit sur la vie de ne s'entredemander rien, en quelque rencontre & façon que ce fust: & ceste deffense dura près de deux ans, & leur lia si bien les mains, qu'ils ne s'oserent jamais rien demander; car le Roy s'en faisoit

estrangement bien accroire sur l'observation de ses loix.

Il y eut le Seigneur Pierre Estrozze, despuis ce grand Capitaine, intime amy de mondit oncle, qui luy conseilla de fausser cette deffense, & de tuer son homme *in ogni modo* (1). C'estoit un conseil Italien; & sortir aussi-tost hors de France, & se retirer à Venise, où il luy présenta trois cents mille escus, qu'il avoit lors à la banque, (que despuis il despendit tout pour le service du Roy,) & qu'il en disposast de la moitié comme il luy plairoit. Cependant qu'il laissast passer la colere du Roy, tant pour l'amour de la deffense rompue, que pour ce que Monsieur de Jarnac estoit beau-frere de Madame d'Estampes, très-favorite du Roy; & aussi que le Roy estant sur l'asge, & venant à décliner & mourir, & le Roy Henry succéder bien-tost, la grace seroit aussi-tost donnée à mondit oncle; & retourné en France, fort favorisé de son maistre, il n'en seroit jamais autre chose. Mais jamais mon oncle ne voulut faire le coup, ains tousjours combattre en beau camp, & belle guerre descouverte. Après la mort du Roy François, on luy en conseilla aussi-tost de mesmes, & qu'il n'y fit jamais plus beau; mais

(1) C.-à-d. *de toute façon*.

il ne le voulut jamais non plus, & eut tousjours son recours à ce malheureux combat.

Sur ces exemples précédents, il faut colliger & noter une chose, que, quand un Roy, un Prince Souverain, un Lieutenant de Roy en une armée, ou Province, ont fait un commandement & une deffense expresse à deux qui ont querelle, de ne s'entredemander rien, ny s'entrebattre sur peine de la vie, si, là-dessus, le Roy, le Prince, ou leur Lieutenant-Général, viennent à mourir, les querellants sont aussi-tost exempts de toute deffense, & ont toute pléniere liberté de faire ce qu'ils voudront. Car deffaillant & mourant l'autheur de la deffense, deffaut aussi & meurt la deffense, si elle n'est renouvellée par le nouveau Roy, ou Prince, ou Général succédant.

Plusieurs exemples en ay-je veu, que j'alléguerois. Je me contenteray de cestuy-cy, qui arriva à Orléans après la mort du Roy François II, lequel ayant deffendu à Messieurs de Louë & Bueil, bastard du Comte de Sancerre, très braves & vaillants Gentils-Hommes, de ne se demander rien l'un à l'autre touchant une grosse querelle qu'ils avoient ensemble, la deffense fut très-bien tenue & observée tant que le Roy, autheur de la deffense, vesquit; mais il ne fut pas plustost mort, que le lendemain bon matin Monsieur de Louë prit l'occasion bien à poinct, & vint

à assaillir Bueil & l'estendit mort sur le pavé, & se sauva. Il y en eut aucuns, qui trouverent ce faict estrange, veu les deffenses faites, & que la Majesté Royale en estoit offensée : mais les bien raffinez (1) & entendus Duellistes les renvoyerent bien loing, comme je vis, & leur respondirent, qu'ils estudiassent leur leçon; car le Prince, autheur de la deffense estant mort, la deffense n'avoit plus de lieu, & les mains liées se deslioient. Que si l'on en eust advisé de bonne heure le Roy Charles, & que la deffense fust esté par luy renouvellée, elle estoit à propos.

Il y a pourtant remede à ces deffenses qu'ont trouvé jadis les Duellistes, d'appeller son ennemy en Pays estrange, & hors de la subjection & des Loix du Prince qui vous a fait les deffenses : à quoy, qui est appellé, n'y doit faillir pour son honneur, s'il n'alléguoit des empeschements très-grands & très-extresmes, ou que le lieu luy fust suspect, ou que, par pauvreté, ne peust faire

(a) *Raffinez* sur le point d'honneur. Il est parlé de ces *raffinez* dans Feneste, & Regnier en parle aussi dans ses *Satyres*, aussi-bien que Gombaud dans une de ses *Epîtres*. Dans les principes de ces jeunes gens, un fils, en certains cas, pouvoit appeller en duel son propre pere.

si loingtain voyage & si grande despense, (*) ou pour autres force raisons qui se peuvent là-dessus alléguer. Toutesfois, pour le lieu suspect, il y a remede, disent les Duellistes; car il faut que sa partie luy fasse donner un sauf-conduit du Prince (ainsi que j'en allegue icy un exemple) du lieu du combat, & de la retraite en seureté : & si la partie en fait difficulté, & s'excuse de ne luy en vouloir point envoyer. Il faut (1) de soy-mesme gagner par tous moyens le Prince, & le prier pour luy en envoyer un, ou un de ses principales trompettes, ou son tambour général; ce que le Prince par honnesteté & courtoisie, ne doit refuser. Tout cela se faisoit le temps passé, avant que le Concile de Trente fust proclamé & observé : mais aujourd'huy, qu'il a vogue en plusieurs régions, cela est deffendu, & les combats par luy son cordez; mais en France, Angleterre, Escosse, Flandres, & aucuns lieux d'Allemagne, & autres Pays, où le Concile se cache, tout cela se peut faire comme le temps passé : encore peut plus le Prince, qu'est de commettre Juges (s'il ne le veut estre,) pour mieux accommoder

---

(*) *C'est une excuse grande pour un petit compagnon, mais pour un grand point recevable.*

(1) envoyer, il faut.

toutes choses, & asseurances par leurs présences. Il y a pourtant un poinct, que si le Prince est suspect, & qu'il favorise l'un plus que l'autre, ou bien que l'on aye offensé le Prince, & forfait envers luy, & qu'il le recherche de la vie ou de la prison, il s'en faut excuser, & fuyr cela comme peste. Voilà ce qu'en disent les Docteurs, excepté qu'ils ne veulent pas qu'on aille combattre en terre de Mores, de Turcs, & Infideles, comme j'ay dit cy-devant.

Disent encore ces Docteurs, que, si une deffense à estée faite à deux querellants par des Lieutenants-Généraux en leurs Provinces, ou armées, ils peuvent s'en despartir, & venir se battre en autres Provinces, ou changer de Généraux ; car de Général sur Général, la puissance ne s'estend point : ainsi que j'ay ouy dire de deux braves soldats signalez de Piedmont, lesquels ayant querelle ensemble, Monsieur de Brissac leur ayant commandé de ne se battre sur la vie, son camp estant devant le siege de Vallance en Piedmont, ils concerterent ensemble de sauter viste dans le camp de Monsieur de Guyse, tirant vers l'Italie, & estant aussi devant Vallance; où là, absous de la deffense de Monsieur de Brissac, & en franchise dans le camp de Monsieur de Guyse, se battirent & se blesserent fort bien, sans courir aucune fortune de la deffense de Monsieur de Brissac, ordonnée

donnée chez luy : brave invention certes, & brave courage aussi de ces deux braves gens.

Il y a encore un poinct, que si le Roy, ou le Prince naturel de l'appellé, luy deffend expressément & sur la vie, de n'aller à l'assignation de l'appellant en Pays estrange, il ne luy doit obéyr ; parce (disent les Duellistes) qu'il faut préférer l'honneur au Prince, à son Mandement, à la vie, & à tout. Ces Messieurs en parlent bien à leur aise, comme si c'estoit peu de chose, que desobéyr à son Róy. Ils disent pourtant, que la loy de l'honneur commande tellement, que si un pere accuse son fils de crime de leze-Majesté divine & humaine, ou de quelqu'autre, dont il puisse estre deshonnoré, le fils, ne pouvant monstrer son innocence autrement, il peut appeller justement le pere en duel ; d'autant que le pere luy fait plus de tort & de mal de le deshonnorer, qu'il ne luy a fait de bien de le mettre au monde, & luy donner la vie.

Pour reprendre encore un peu nostre propos, sur la donnaison de vie, il y a un poinct qu'il faut bien adviser, que si elle se débat par les deux parties d'une diverse façon ; & qu'elles ne s'accordent en leur faict & en leur dire, que l'une en raconte d'une sorte, & l'autre de l'autre ; ainsi aussi que l'on en voit aucuns pleins de vent, qui se vanteront l'avoir donnée, d'autres de mesme gloire le

nyeront. Bref, en quelque sorte que ce soit, si les dites parties ne s'accordent en leur dire, & s'y contredisent en variations, il faut que le Roy, ou le Prince (si cela vient en notice) délegue pour esclaircir le tout, & pour les accorder mieux, de bons Capitaines pour Juges. Voire s'ils y appellent quelques gens de Justice, il n'y a point de mal; car ces gens-là, ils sont fort subtils & rompus de tirer les vers du nez de la vérité, ou de la vray-semblance, pour les causes criminelles, qui vont tous les jours pardevant eux: & puis, sur cela, s'ils se puissent accorder, qu'ils les accordent; si-non que le Prince les fasse rebattre, en faisant pourtant à connoistre au monde les raisons justes pourquoy il leur ordonne le combat. Voire faut-il qu'il ordonne Juges & tesmoings honorables pour en juger, & par emprès de ne retomber par cas fortuit en mesme controverse & contestation. Mais le malheur est, que tel (1), que qui quelquefois pense (comme j'ay dit) r'habiller sa cause, qu'il la perd, & tel le Roy pense gratifier par un octroy de combat, qu'il s'en repent, pour perdre un homme-de-bien & de valeur, qui luy eust fait du service beaucoup: en quoy le Roy, ou le Prince, doit estre bien consi-

(1) est tel.

déré; car il n'y a que Dieu seul qui puisse juger du sort des armes. Par quoy, un bon accord est le souverain remede à tout cela: & si aucun se ressent touché en l'ame, qu'il ne se desespere point pour cela, & qu'il entreprenne un beau voyage de guerre, & là se fasse tant signaler par ses vaillantises, (ainsi que fit Fandilles, que j'ay dit cy-devant (1), & force autres;) & qu'il fasse paroistre au monde que son desastre est venu plus par un certain destin malheureux, comme j'ay dit, que par faute de courage. Ce mot icy, & puis plus.

J'ay ouy parler d'aucuns, lesquels se sont ainsi jactez & vantez d'avoir donné ainsi ces graces de vie, qui n'en méritoient si grand los comme l'on diroit bien: car possible ne sçavoient-ils pas bien tuer leur homme, soit qu'ils n'en ont pas bien l'asseurance, ou qu'ils en appréhendoient son fantosme & son ombre après sa mort, ou soit autrement; ou bien qu'ils laissoient la victoire à demy, pour n'avoir pas l'esprit ny la résolution de la sçavoir pas bien (2) poursuivre, ou que le jugement leur failloit, ou que trop d'ardeur les perdoit, ou qu'ils n'avoient le cœur de parachever leur ennemy, ou qu'ils avoient une

(1) Page 9.
(2) la sçavoir bien.

ayſe & joye extreſme & impatiente de ſe retirer ſains & ſauves, ou bien avoient haſte de s'aller faire panſer s'ils eſtoient bleſſés. Aucuns, qui craignoient Dieu, & ne vouloient achever de tuer : ceux-là ſont à louer. Aucuns redoutoient le Roy & ſa Juſtice, s'ils venoient à eſtre pris, & ſe ſauvoient de viſteſſe comme ils pouvoient. Aucuns craignent auſſi les parents, qu'ils ne les recherchent & pourſuivent de vengeance, ſur la trop grande cruauté. Bref, il y a tant d'autres conſidérations en cela, que je laiſſe ramener là-deſſus à de plus cent fois capables que moy.

Voilà (pour conclure ceſte diſpute) ce que j'en ay ouy diſcourir, & appris de grands Capitaines Italiens, qui ſont eſtez les premiers fondateurs jadis de ces combats & de leurs poinctilles, & en ont très-bien ſceu les théoriques & pratiques. Les Eſpagnols auſſi, mais non tant qu'eux. Aujourd'huy, nos braves François en ſont les meilleurs maiſtres, autant pour la ſcience, que pour la pratique de la main. Les Italiens, qui ſont un peu plus froids & adviſez en ces choſes que nous autres, auſſi un peu plus cruels, ont donné d'autres fois ceſte inſtruction (comme j'en ay veu aucuns) à ces donneurs & eſpargneurs de vies, que le plus beau & le meilleur eſt, quand l'on en eſt-là, de mettre ſon ennemy en un tel poinct d'extreſmité, & comme dit

oient
er. Au-
ice, s'ils
ent de vi-
ns craignent
recherchent
ſur la trop
d'autres con-
iſſe ramener
capables que

diſpute) ce
ris de grands
ſtez les pre-
mbats & de
ien ſceu les
agnols auſſi,
uy, *nos bra-*
rs maiſtres,
la pratique
un peu plus
e nous au-
ont *donné*
me j'en ay
ſpargneurs
eilleur eſt,
n ennemy
omme dit

l'Eſpagnol, à
(1), qu'il le
l'achever, ny
la mort, mais
de jambes, q
ner au comba
ne luy a poin
core, & de
la naze & le
bon, pour ſer
mis & rédui
ne craigne l
brave & vailla
& du temps
voit bien en
lamment ſerv
pour un fen
portoit la plu
fier de l'Ory
ſerments ſouv
juroit quelque
me de ce fou
un brave Ge

Luy ayant
le Roy Franç
la mort du R
allé au Bois
dains, avec

(1) C.-à-d.

nepveu de Monsieur le Mareschal de Sainct-André, & s'estant retirez à part du Roy & de la chasse dans le mesme parc, se mirent à se battre sur la motte qui est là. Matas, qui estoit un vieux routier d'armes, & qui en avoit fait preuve ailleurs que là, vint à mener & pourmener le jeune Achon de tel poinct, qu'il luy fit voller l'espée hors des mains; & le voyant là réduit, sans le poursuivre autrement, luy dit : *Va, jeune homme; apprends une autre fois à tenir mieux ton espée, & à ne t'attaquer point à un tel homme que moy. Amasse ton espée. Va-t-en : je te pardonne ; & qu'il n'en soit plus parlé, jeune homme que tu es.* Et s'en tournant, pour monter à cheval, sans y penser, Achon, ayant amassé son espée, courut après luy, & luy donna un grand coup d'espée à travers le corps, & du coup tomba tout roide mort par terre. Et n'en fut autre chose; parce que Achon estoit nepveu du Mareschal de Sainct-André; & l'autre, parent de Madame de Vallentinois, qui, par la mort du Roy Henry, avoit perdu tout son crédit. Si est-ce que le pauvre Matas ne laissa à estre bien plaint & regretté; car il estoit gallant & vaillant. Toutesfois, il fut fort blasmé, mesme de feu Monsieur de Guyse le Grand, comme je l'ouys, d'avoir ainsi mesprisé les armes & la bonne fortune qui luy avoit mis son ennemy à mercy, & luy avoit

pardonné pour se faire donner la mort (*). Cet exemple doit servir d'advertissement à plusieurs. J'en alléguerois une infinité d'exemples pareils. Je me tais tâteuste pour dire & noter une chose, que du temps de nos Roys, tels appels estoient deffendus en lieu de respect.

J'ay ouy raconter à ce brave & gallant feu Monsieur de Cipiere, que du temps du Roy François I, il cuyda estre en une très-grandissime peine, pour avoir appellé Monsieur d'Andoing (grand favory du Roy Henry, & qui mourut devant Landrecy,) pour Monsieur le Viscomte de Gourdon, vaillant homme, & qui suivoit aussi feu Monsieur d'Orléans avec Monsieur de Cipiere. Mais quel appel fut-ce? Seulement, Monsieur de Cipiere luy dit : Monsieur d'Andoing, je viens de laisser Monsieur le Viscomte de Gourdon, qui m'a dit & prié de vous dire, que si je vous trouvois, qu'il s'en alloit ouyr la Messe

(*) *Il ne faut pas aussi que les bravasches & vieux routiers, qui se sont un peu ressenty des fureurs de l'espée, abusent de leur fortune, & gourmandent un jeune homme, qui ne fait que venir; car Dieu s'en triste (1). De cela force exemples nous en abonde.*

(1) *attriste*, apparemment.

à Saint-Paul, & que si vous y vouliez aller, que là ensemble tous deux vous l'ouvriez, & de-là vous en irez pourmener jusques hors la porte de Sainct-Antoine. Cette invention d'appel, encore qu'elle fust gentille, & point gueres offensant le respect de la maison du Roy, si fut-elle fort trouvée mauvaise du Roy : car c'estoit un appel tousjours, veu les propos que les deux avoient eu le soir avant; & fallut que Monsieur de Cipiere s'absentast de la Cour. Mais par la priere de feu Mr. d'Orléans, il luy fut pardonné: car il l'aymoit fort : aussi estoit-il aymable; car c'estoit un aussi brave & gentil Cavallier, & le plus accomply en toutes choses qui fust à la Cour il y a cent ans.

Du regne du Roy François II, feu Monsieur des Bordes, du quel je parle ailleurs, brave & vaillant Gentil-Homme, nepveu du Mareschal de Bourdillon, & qui mourut Lieutenant du Comte d'Eu en la battaille de Dreux, eut quelques paroles de picque contre feu Monsieur d'Yvoy-Genlys, qui mourut en prison en Flandres, y ayant esté pris, & y menant des forces, lorsque le Duc d'Albe tenoit Vallenciennes assiégé, & la reprit aussi-tost du costé de la citadelle qui tenoit pour luy. J'en parle ailleurs. C'est Yvoy donc, brave & vaillant Gentil-Homme aussi, ayant esté appellé pour Monsieur des Bordes par feu Monsieur de Gersay, qui

mourut devant le Fort de Saincte-Catherine, à Rouen, le jour qu'on le reconnut en une fort belle escarmouche aux premieres guerres. Ces deux Gentils-Hommes donc s'estans battus fort vaillamment près du parc à Sainct-Germain-en-Laye, arriva qu'ils furent blessez tous deux fort, mais des Bordes beaucoup plus; car il eut un jarret coupé, dont il demeura estropié & boisteux toute sa vie: ce qui fut grand dommage; car il estoit des Gallands de la Cour, & de fort belle & riche taille. Toute la Cour en fut fort esmeue & contristée, tant des Dames, que des Gentils-Hommes & Seigneurs. Feu Monsieur de Guyse le Grand s'en escandalisa bien fort comme Grand-Maistre de la Maison du Roy, à qui touchoit d'en observer & faire garder les privileges & authoritez fort estroitement de ladicte maison & hostel du Roy; & pour ce, commanda aux Capitaines des Gardes, & Prévost de l'hostel, de s'informer diligemment qui avoit esté celuy qui avoit apporté la parole d'appel: & trouva Monsieur de Gersay, qui, en ayant senty le vent, s'estoit un peu eschappé à l'escart. Mais aussitost; (parce qu'il estoit l'un des plus favoris du Roy, avec Fontaine-Guerin, despuis tué à Sainct-Malo, en estant Gouverneur, par les siens propres) fut pardonné; avec une remonstrance, que feu Monsieur de Guyse luy fit devant le Roy, & Monsieur le Car-

dinal, qu'il n'euſt plus à y retourner, ny nul autre : car il n'y alloit rien moins que la vie, diſant que c'eſt un crime capital. J'y eſtois, & le vis. Si feu Monſieur de Guyſe euſt veſcu encore pluſieurs années, il euſt bien empeſché tant d'appels qui s'en font enſuivys aux Cours de nos Roys, & en euſt bien fait punir, non-ſeulement pour ces appels en l'hoſtel du Roy, mais pluſieurs autres folies que j'ay veu faire auſſi-bien dans les maiſons du Roy, que dans les ſalles & chambres.

Une fois dans la chambre du Roy Henry III, au Louvre, il y eut deux Gentils-Hommes braves & vaillants & bien qualifiés, que je ne nommeray point, qui eurent une parole enſemble; & vindrent ſi advant, qu'ils furent aux mains, & aux dagues, en la préſence de trois Préſidents & cinq ou ſix Conſeillers de la Cour, qui par cas ſe trouverent là, eſtans venus parler au Roy pour quelques affaires qu'il leur avoit recommandé, & attendoient le Roy qu'il ſortiſt de ſon cabinet. Sur quoy Monſieur le premier Préſident dit: *Voilà des Gentils-Hommes qui font là de grandes fautes. Que ſi dans noſtre palais, il leur fuſt arrivé d'en faire la moindre de toutes qu'ils ont faites là, je leur aurois bien-toſt fait leur procès.* Mais les autres ſoudain, par l'advis de leurs amis, furent contraints de dire que le tout s'eſtoit fait en jeu, pour coulorer leur faict.

Il arriva de mesme à Monsieur de Sainct-Luc à Anvers, dans la chambre de Monsieur d'Alençon, luy estant en son cabinet; mais le Prince d'Orange en vid le jeu en sortant, qui fut contre le Sieur de Gauville, où il y eut quelques coups (*a*), dont le Prince d'Orange s'en estonna, & dit que telles choses ne furent jamais veues, ny faites, en la chambre, ny salle, ny logis, de l'Empereur son maistre; autrement il eust mal basté pour les délinquants (*b*).

Si est-ce qu'une fois l'Empereur marchant par Pays de Flandres en la compagnie des Reynes Eléonor & Marie, ses sœurs, le Comte de Feria fit un peu du fou & de l'escandale tout auprès des filles des-dictes Reynes, qu'il entretenoit en parlant à elles, & mit l'espée au poing contre un autre, dont il fut en grande peine : mais il estoit grand

---

(*a*) Un soufflet. *Mémoires d'Amélot de la Houssaie*, *T. I*, p. 50.

(*b*) St. Luc, dit-on, répondit, qu'il séoit mal au Prince d'Orange de blâmer ce qu'il venoit de voir & entendre : & que si lui Prince avoit osé faire, du vivant de Charles V, ce qu'il avoit fait depuis contre le fils de ce Monarque, celui-ci lui auroit fait depuis long-temps couper la tête. Comme Brantome ne dit rien ici de cette fiere repartie de St. Luc, on peut, ce semble, douter de la chose.

Seigneur & favori du Roy Philippes; & pourtant luy fut pardonné, & avec grande peine.

Il en arriva de mesme au Marquis de Villanne, à l'entrée de l'Impératrice à Tollede; lequel, ayant esté poussé un peu du cheval par un Argouzil, mit soudain l'espée à la main. Y cuyda avoir de la rumeur grande; car toute la Noblesse se formalisa pour le-dict Marquis, à cause de sa grandeur & alliance qu'il avoit avec les plus Grands; & pour ce, l'Empereur le passa & acquiesça tellement quellement. Certes, tels premiers mouvements ne sont pas en nos puissances, & mesme quand il y va de l'honneur, & sur-tout aux François, lesquels sont si impatients, qu'ils sont soudains par sur tous autres.

Si vis-je une fois nostre feu Roy Henry III si en colere contre le Sieur de Bremian, de quelque soufflet ou coup de poing donné à un Gentil-Homme dans la basse-salle du Louvre, que s'il eust esté attrappé, ainsi qu'il le fit chercher, il luy eust fait un mauvais party: & tous les vivants ne l'eussent sceu sauver, tant il connoissoit bien que tels mespris de respects, & telles insolences, estoient de grande conséquence, & portant un grand préjudice à sa grandeur & authorité. Jusques-là, que, la fois que feu Monsieur de Bussy, ayant querelle contre le Seigneur de Sainct-Fal, & que le Roy ayant commandé à ses Princes, & Mareschaux, & grands Capitai-

nes, pour les accorder, ainsi que le Roy le vid par la fenestre entrer dans le Louvre, accompagné de plus de deux cents Gentils-Hommes, il le trouva mauvais, disant que c'estoit trop faire le Grand & du Prince. Je sçay bien qu'il m'en tança, & ce qu'il m'en dit; d'autant que, parmy cette grande troupe, il n'y avoit que Messieurs de Grillon, de Nensuye, & moy, qui fussent au Roy: les autres estoient à Monsieur d'Alençon, & autres Princes; d'autres, qu'à eux-mesmes. Je me suis perdu parmy cette briefve digression: mais elle n'est point dommageable; & possible que je l'eusse oubliée, ou ne fust venue ailleurs à propos.

Or, il y a aucuns Catholiques, & plusieurs Religieux, qui, non-seulement ont desapprouvé les combats à outrance solemnels, mais ces combats & appels à la Mazza. Jusques-là que j'ay veu un Livre fait contre nostre feu Roy Henry III, par lequel l'Autheur le taxe d'avoir esté l'introducteur premier de ces appels, & les avoir librement permis en sa Cour & son Royaume: mesme le Garde-des-Sceaux, aux Estats à Blois, détesta ces duels; disant que le seul nom en estoit en horreur aux Chrétiens, alléguant une raison de pardonner à ceux qui offensent. C'estoit bien rencontré de picques: & luy falloit donner là-dessus *finum & species*, & qu'il beust un bon coup pour un si bon mot;

de Caronge, que j'ay dit, & force autres.

Force combats se sont faits d'autres fois aux Terres de l'Eglise, comme je l'ay veu la premiere fois que je fus jamais en Italie, le Pape les sçachant, voire leur accordant; & les seuretez y estoient plus grandes qu'aux autres Terres. Cela y a esté commun, mesme qu'ils en ont ordonné plusieurs combats parmy des Grands, comme celuy du Roy Charles d'Anjou, & d'Alphonse, Roy d'Aragon (*).

Je sçay bien qu'un Prescheur du Roy (1) prescha publiquement après le combat de Antraguet & Quielus, que ceux qui estoient morts-là, estoient damnez, & les vivants pas gueres mieux, s'ils ne s'admendoient. Voilà un grand jugement donné d'un humain, comme s'il en eust receu belles lettres, & aussi que Dieu ne veut que l'on condamne, afin qu'on ne soit condamné. Je m'en rapporte de tout cela aux gens plus saincts, religieux, & plus Théologiens que moy. Mais tant y a si tels combats ne sont si chrestiens que l'on

---

(*) *Si-bien que le Pape en excommunia le Roi d'Aragon. Je ne sçay si c'est pour faute de ne s'estre trouvé au lieu assigné, ou pour autre subject. Tant y a que cela se trouve escrit aux* Histoires de Naples.

(1) Maurice Poncet, Curé de St. Pierre-des-Arcis. Voyez le *Journal de Henri III, sous* 1578.

diroit bien, pour le moins sont-ils très-politiques, & justes, & veux dire estre très-nécessaires, & que, puis que de deux maux il faut choisir le moindre, j'argue qu'en tels combats, il n'y a que deux ou trois au plus qui meurent : au-lieu que j'en ay veu en nostre Cour, avant nos appels, si un avoit une querelle contre un autre, falloit que tous deux fissent plus de quadrilles & amas de gens de leurs amis, de soldats, d'enfants de la Mathe, d'espadassins & d'autres ; si-bien que se rencontrans, ou dans une ruë de Paris ou d'autre Ville, quelquefois à la Cour, mais cela peu souvent, car l'on craignoit la Majesté & son Prévost de l'Hostel, quelquefois aux champs, & là se rencontrans, se tuoient ou s'estroppioient les uns les autres comme mouches & bestes.

Cela ay-je veu souvent à Paris, mais surtout je l'ay veu à Milan, où la derniere fois que j'y fus tournant du secours de Malthe, j'y demeuray un mois, tant pour voir la Ville (qui est des plaisantes d'Italie) que pour apprendre à tirer des armes du grand Tappe, très-bon Tireur d'armes alors : mais je jure que, tant que j'y fus, il ne se passa jour, que je ne visse une vingtaine de quadrilles de ceux qui avoient querelles, se pourmener ainsi par la Ville, & se rencontrans se battoient & se tuoient ; si-bien qu'on en voyoit sur le pavé estendus en place une

infinité, encore qu'ils fussent armez de *jacque manique, gante di presa, & segreta in testa* (1). Et voyoit on plus de gens sortir des boutiques avec armes d'ast, pour les séparer, qui bien souvent, y perdoient leurs escrimes, voire la Justice.

Je ne conte (1) point la grande despense qu'il faut faire pour entretenir ces espadassins, & leur donner de bons pasts, mesmes qu'on a veu qu'ils se louoient comme vallets & serviteurs de boutique ou autres, & s'alloient présenter à ceux qu'ils sentoient avoir querelle, & vivoient de cela comme locataires à ce mestier, & vrays enfants de la Mathe. Combien en ay-je veu de telles gens, & de tels désordres, & à Paris, & à Milan, & aucunes Villes de France, d'Espagne & d'Italie?

Et voilà pourquoy en tels combats on n'y voit arriver tant d'abus, de desordres, supercheries, & tant d'inconvénients, comme en ces rencontres, & bandes contre bandes, & de gens contre gens, ramassez d'une part & d'autre : au-lieu qu'en nos appels, aussitost on a diffiny par une belle gloire son différend, ou bien l'on y meurt en belle ré-

(1) C.-à-d. *de jaques de mailles, de gantelets, & de secretes en leurs têtes.*
(2) compte.

putation, pour avoir eu le courage & résolution d'estre entré en estaquade : & si la fortune de l'espée ne leur a ry, encore d'avoir attenté, c'est beaucoup, comme dit le Latin : *In rebus arduis tentare satis est* (1). Par ainsi, bien est-il meilleur aussi qu'un homme ou deux meurent, que plusieurs, & qu'en pensant esteindre une querelle, plusieurs s'en renaissent, & en arrivent une infinité d'escandales, comme cela s'est veu, & moy-mesme.

Sur-quoy se régla en Pidemont ce sage Capitaine Monsieur le Prince de Melfe, où estant arrivé, voyant les querelles ordinaires des soldats qu'ils faisoient tous les jours, & les abus, insolences, & escandales, meurtres, esclandres, supercheries, estrettes, & altercats qui s'y commettoient; de sorte qu'on tenoit en proverbe : *Gardez-vous d'un bola de Piedmont*, qu'ils cryoient en démeslant leurs querelles ; & sur ce *Hola*, la supercherie s'y en alloit aussi-tost, ou de meurtre, ou de quelque blessure, ou orion sur la teste. Il s'advisa de faire là-dessus de belles ordonnances, qui, du commencement, furent un peu rudes à tenir, & mesme parmy gens déréglez : mais après en avoir fait pendre

(1) C.-à-d. *Dans les grandes affaires, c'est assez de les avoir entreprises.*

une douzaine, un chascun eut crainte, & fut sage : & fallut se former à l'estatut de mon-dict Sieur Prince, & à vuyder sa querelle par appels, & la demesler sur le pont du Pau, lieu qu'il leur avoit destiné exprès pour cela, où ils alloient d'eux-mesmes par leurs appels, ou luy-mesme les y envoyoit, après qu'il s'estoit failly à les accorder : & là falloit avoir bon pied bon œil; autrement tomber du haut du pont en-bas, comme il arriva à Rodomont & à Rolland, dans l'Arioste.

Monsieur le Mareschal de Brissac, qui vint après luy en ceste Charge, en fit de mesme, & l'imita du tout, où de son temps furent faits de beaux combats. Voilà comment en usoient ces deux grands Capitaines. Aussi disoit-on de Piedmont alors, une escole de la guerres en toutes facons. Et par ainsi, vindrent à bout des cerveaux chauds de nos François, lesquels s'attiédirent de ceste façon. Sur-quoy je concluray avec de grands Capitaines, que mieux vaut un petit escandale qu'un grand, & les combats de deux ou trois sont plus politiques, que de plusieurs gens ramassez, qui deçà, qui delà, comme de Bandoliers.

Sainct Louys, Philippes-le-Bel, le Roy Louys IX & autres Roys, deffendirent le combat à outrance, & l'Edict y est formel en deux lignes en forme :

Nous deffendons battaille par-tout,
En nostre Domaine, en toutes querelles.

Cela ne s'estoit point publié du temps de Charlemagne & autres Roys de France. Advant conclure, je diray que beaucoup de bons Docteurs Duellistes n'ont nullement approuvé les combats à la Mazza, comme les combats solemnels, pour force raisons, & pour ceste-cy; d'autant que les combats solemnels se faisoient publiquement en bel spectacle de tout un petit monde, lequel estoit vray tesmoing après de la vertu & vaillance des combattants. Mais les combats faits dans des déserts, dans des bois, & parmy des buissons aux champs esgarez, ne sont nullement honorables. Les vertus & valeurs ne s'y sont gueres bien paroistre, & demeurent cachées & obscures, comme les ombrages des bois & forests, soubs lesquels ils combattent. Ce que très-bien sceu remonstrer cet honorable Prélat d'Escosse & ce vaillant Renaud de Montauban, lors qu'il luy alloit demandant s'il ne se présentoit point, à quelques heures du jour, quelques belles advantures pour un gentil Chevallier dans ceste belle & grande forest de Callidoyne, tant renommée de tout temps par belles advantures honorables, & hazardeuses rencontres pour les Chevalliers errants? Le bon

Prélat luy respondit ainsi, par une petite forme de remonstrance ; que errant en ces bois, il pourroit trouver plusieurs estranges adventures : mais que les effects en estoient obscurs comme le lieu ; car le plus souvent, on n'en a point de notice ny de connoissance. *Par-quoy, cherche* (luy dit-il) *d'aller où tu connois que les œuvres ne soient ensepvelies, afin qu'après le péril & le travail, la renommée s'en ensuive, & en die la vérité.* Et après cela dit, luy desduit l'entreprise qui se préparoit pour deslivrer la belle Genevre, & luy en conta l'histoire, laquelle Renaud ouyt volontiers ; & croyant ce bon Prélat, s'en alla parfaire ceste entreprise si charitable qui s'ensuivit. Et puis que nous sommes sur les alléguations fabuleuses, qui sont certes encore plaisantes & approchent un peu de la vérité, je diray ceste-cy.

Nous trouvons dans l'Histoire de Rolland l'Amoureux, qu'un jour, luy & Renaud, vindrent à une très-grande contention d'armes & de propos très-injurieux : & dit le conte, qu'après que le jour fut failly, ils délaissèrent par honte de se combattre & frapper, pour autant que de se battre en ténebres, n'estoit faict d'un Chevallier asseuré, mais plustost d'un brigand ; si bien que Rolland dit à Renaud : *Tu dois rendre grace au jour, lequel s'est desparty de nous, pour te donner espace d'obvier à la mort pour*

un peu, qui me cause un grand deuil. Auquel Renaud respondit : *Je veux qu'ainsi soit, comme celuy lequel veut estre en paroles vaincu de toy, mais au faict tu n'as aucun advantage sur moy, ny n'auras jamais, & suis content que tu n'ayes aucun respect au jour failly ; car je ne fais d'estime de toi, non plus le jour que la nuict.* Auquel le Comte Rolland repliqua, que c'estoit un vray larron, & qu'il monstroit bien son naturel, qui estoit de faire guerre en lieu ténébreux & obscur, parmy des bois, comme un brigand. Mais Renaud, ne voulant endurer telle injure, luy paracheva de parler, & dire, qu'il sçavoit combattre estant caché parmy les bois, & semblablement sur la sumité des montagnes, & au milieu des campagnes & plaines razes ; & sçavoit faire battaille en plein jour, matin, & soir, & minuict : mais qu'il estoit le seul glorieux au monde, qui faisoit de son honneur tant grande estime, & conte (1), & tant avoit présomption de soy, que, pour estre veu, ne vouloit combattre, si non à plein jour ; croyant le rendre estonné par sa braveté. Telle estoit donc l'humeur du Comte Rolland, ainsi qu'il le monstra encore à l'endroit d'Agrican, lesquels s'estans entrebattus tout le

(1) Compte.

car ou du tout il faut abollir le poinct d'honneur des hommes & des femmes. Cela est bon à des Religieux & Hermites : & me permettra, s'il luy plaist, Monsieur le dict Garde-des-Sceaux, luy dire, qu'il n'allégua pas bien là, & ne méritoit qu'on criast, *bibat*, *vivat*. Et luy & le Livre, en peuvent dire ce qu'ils voudront. Mais pour ce que dit ce Livre, Dieu & plusieurs Gentils-Hommes dignes de foy, peuvent tesmoigner avec moy, s'il est vray que le Roy Henry III ayt le premier introduit les appels, & approuvé : car du temps du Roy Charles IX, ils se commencerent à practiquer ; comme celuy du Baron d'Ingrande & de Gerzay à Sainct-Germain, où le Baron fut tué, & comme celuy du petit Reffuge, que j'ay dit cy-devant, & du brave & vaillant Monsieur de Grillon, qui tua un Capitaine dont j'ay oublié le nom, très-vaillamment aussi en estaquade ; & force d'autres, que je n'allégueray pour fuyr prolixité.

Le Comte de Brissac fit aussi appeller par le gros la Berte, l'un de ses Mestres-de-Camp, le Comte de Tande, aux troisiesmes Troubles, au bout du parc de Vertueil en Angoulmois, Chasteau appartenant au Comte de la Roche-Foucaut ; mais ils furent empeschés : j'en parle du subject ailleurs.

Quant à nostre Roy Henri III, je sçay bien, & plusieurs gens de foy comme moy, combien de fois il en a fait d'ordonnances & def-

fenses de n'en venir plus là ; car je l'ay veu à la Cour le publier plus de cent fois : & bien souvent, quand aucuns y contrevenoient, il estoit si bon, qu'il ne les vouloit faire punir à la rigueur ; car il aymoit sa Noblesse, comme j'espere en alléguer des exemples en sa Vie (1), par lesquels il a fait démonstration combien il l'aymoit. Au reste, jamais querelle n'est entrevenue en sa Cour, qu'estant venue en sa notice, qu'il ne la fist aussitost accorder, fust ou par luy, ou par les Officiers de sa Couronne. Il est vray qu'on m'en pourroit alléguer aucunes, qui sont trois ou quatre, qui sont en cela contre moy. Je le croy bien : il le falloit ainsi. Je ne nommeray rien : ceux qui me liront, m'entendront bien.

Mais, ce disent ces bons Chrestiens, tous ces combats ne sont nullement saincts ny chrestiens, & deffendus de Dieu. En cela, pour n'estre bon Théologien, je ne prends point la parole ; mais pourtant, David & Goliat combattirent bien ensemble, & Dieu en approuva le combat. Nos Duellistes Italiens disent, que ces combats sont justes ; & ce qui est juste n'est point desapprouvé de Dieu. Les grands Sénateurs de nos Roys les ont bien ordonnez d'autres fois : tesmoing celuy

(1) *On ne l'a point.*

l'on y euſt penſé quelque manque d'hardieſſe; mais celuy-là en avoit à vendre (*). Aucuns diſoient que Monſieur de Buſſy avoit fait en ſage homme & entendu en combats: car les combats de nuict ſont fort dangereux, & ſubjects à de mauvaiſes charitez, ainſi qu'il en arriva au Baron d'Ingrande, que j'ay dit cy-devant; ſon combat ayant eſté fait de nuict, le Roy couché, & tué, non ſans quelque ſoupçon de ſupercherie.

Enfin, il n'y a rien plus odieux que les ténebres, ſi ce n'eſt que ledit Buſſy eut fait de meſme, que fit en nos dernieres guerres de Toſcane, du temps du Roy Henry II, le Capitaine la Hyre, brave & vaillant Capitaine Gaſcon, lequel combattit ſon ennemy dans une ſalle, que Dom Franciſque d'Eſt avoit fait appreſter, avec force flambeaux & torches, ſi-bien qu'il y faiſoit auſſi clair comme beau jour; & le vainquit en préſence

(*) *Il pouvoit avoir appris cette générosité de ſon cœur brave, ou du trait que fit Alexandre, lequel, en la ſeconde battaille qu'il donna à Darius, comme il fut conſeillé par aucuns de ſes grands Capitaines, qu'il le ſurpriſt de nuict, & qu'il avoit la victoire. A quoy reſpondit Alexandre:* Ah! je ne veux point deſrober la victoire. *Comme voulant dire, qu'il ne vouloit faire cet honneur à la nuict de la luy donner, pour l'oſter au beau jour, & au beau ſoleil, qui ſe déſoleroit.*

de Monſieur le Cardinal de Ferrare, & du-dit Franciſque d'Eſt, ſon frere, Lieutenant du Roy en ces Pays; & pluſieurs autres Capitaines : dont ledit la Hyre en acquit grande gloire, lequel deſpuis ſe ſignala en tous les bons lieux de guerre où il ſe trouva, & meſme aux guerres civiles, Monſieur le Prince de Condé l'ayant gaigné & appointé. C'eſtoit certes un gentil ſoldat & bon Capitaine; il mourut à Orléans. Il eſtoit grand compagnon du Capitaine la Trappe, auſſi Gaſcon, que j'ay veu deſpuis Gouverneur de Monſieur de Clermont d'Amboyſe, & Guydon de Monſieur de Longueville, & puis Enſeigne du Prince de Condé. Il eſtoit un brave & vaillant homme, & qui, un peu advant le combat de la Hyre, avoit auſſi combattu en eſtaquade, & vaincu ſon ennemy. Tous deux m'en ont fait leur conte.

Mais pour tourner encore de dire que le ſoleil eſt bien plus propre & plus amy des armes que la lune, nous liſons que ces vaillants & indomptables Parthes, qui ont fait ſi bien la barbe à ces ſuperbes Romains, dompteurs du monde, ne combattoient jamais de nuict, ny ne faiſoient nulle faction de guerre; mais tout ainſi que finiſſoit le jour, leur journée de guerre finiſſoit auſſi : ſi-bien que Craſſus, lors qu'ils le deffirent & le chaſſerent hors de leur Pays, par la totale ruy-

ne & grande honte, & de luy, & de ses armes, le premier jour l'ayant battu, rebattu, & deffait la plus grand-part de ses gens, ils les pouvoient achever, s'ils les eussent poursuivis la nuict; mais estant sur le poinct de leur victoire, les ténebres intervenues, cesserent: & tenant la-dicte victoire entre les mains, la laisserent & la remirent au lendemain, que le soleil eut ramené ses chevaux boire de la mer, comme disent les Poëtes; & lors ils paracheverent d'accabler, mais non sans peine; car il leur fallut faire une grande cavalcade pour le suivre, ayant gaigné de longue, par la faveur de la nuict. Voilà la superstition de ces Parthes, laquelle est pourtant recommandable & admirable, pour beaucoup de raisons que je déduirois, & sur lesquelles Monsieur de Bussy se fondoit, & pour lesquelles observer en fut fort estimé, mais non tant de la présomption qu'il eut de deffier luy seul, Grantmont & Mauléon; car ils estoient très-vaillants Gentils-Hommes. Monsieur de Grantmont le monstra à sa mort. Mais jamais Hercule n'en combattit deux, comme dit le Proverbe, qui pourtant est pédantesque. Sur-quoy il me souvient d'un conte du feu Seigneur de Gensac, Gentil-Homme Gascon, brave & vaillant, & qui estoit Escuyer du feu Roy Henry II, François II, & Charles IX, en la grande Escuyerie, & fort bon homme de cheval & de pied, & mou-

rut au siege de Bourges aux premieres guerres d'une harquebusade, ayant une Compagnie de gens de pied.

Il estoit fort bravasche, & haut à la main selon son Pays, & outre, avoit pratiqué l'Espagne & en parloit fort bien la langue. Un jour, ayant pris querelle contre le Sieur d'Avaret, brave Gentil-Homme aussi, & l'un des braves & gallants de la Cour, Guydon de Monsieur de Genlis, du temps des guerres Espagnolles, & mourut à Orléans Huguenot, & de peste, mort non digne de luy. Luy donc prest de mettre la main à l'espée, survint par cas fortuit un Gentil-Homme que je ne nomme point, & qui est aujourd'huy un très-bon Capitaine & grand Seigneur, lequel dit : *Tout beau, tout beau, Gensac. Je ne souffriray pas que mon compagnon se batte, que je ne m'en mesle. Par-quoy, arrestez-vous.* A quoy promptement, sans s'estonner, respondit Gensac : *Eh, comment! Na-t-on jamais veu un homme seul se battre contre deux? Et, Mort-Dieu, les Histoires on sont toutes pleines : & pourquoy n'en feray-je tout autant? Ça, ça, venez donc vous deux.* Mais ainsi qu'ils estoient à en venir là, ils furent séparez : en quoy on loue la rodomontade du-dit Gensac, aller faire telle alléguation d'histoires, comme s'il eust discouru avec quelqu'un de sang froid, ou qu'il eust beu, & fait carous à tous deux. Et quand on luy

demanda ce qu'il pensoit faire, après estre séparez, & sur l'accord, il respondoit naïfvement : *Et, Mort Dieu, je me voulois faire mettre dans les Chroniques.* Sa partie ne fust pas esté bien faite; car il avoit affaire à deux mauvais garçons, & rudes joueurs.

Je me suis possible un peu extravagué en ceste digression; mais elle n'est entrevenue non possible mal à poinct; & pour retourner & abréger, je dis que les Turcs se mocquent fort de nos querelles, combats & tueries. Au combat de feu mon oncle de la Chastaigneraye, parmy la grande & superbe assemblée qu'il y avoit, s'y trouva grande quantité d'Ambassadeurs honorables, voire de toutes parts, & entre-autres celuy du Grand-Sultan Solyman, lequel s'estonna fort, & trouva fort estrange ce combat de Gentil-Homme François à François, & sur-tout d'un favory de Roy à un autre, les allant le Roy mettre ainsi & exposer en un tel carnage & massacre. Eux ne font pas cela, & tout leur poinct d'honneur le mettent à bien servir leur Prince, & soustenir & prendre sa querelle en guerre. Nous autres Chrestiens, nous sommes plus qu'eux; car nous nous sçavons battre en combats singuliers & généraux, & sçavons très-bien faire & l'un & l'autre : en quoy sommes doublement à louer, & à n'endurer, ny paroles injurieuses, ny desmentys; car qui les endure, n'est nullement coura-

geux, ny ne peut estre vray noble, comme disoit le Roy François I. Les Grecs anciens disoient, que ces combats appartenoient aux Barbares.

Les anciens braves Romains ont estez de la mesme opinion que les Grecs & les Turcs, & n'ont nullement approuvé tous ces duels & combats, ny ne se sont enfoncez en nos poincts d'honneur de nous autres Chrestiens, ainsi que j'en ay veu discourir à des gens sçavants & grands Capitaines, qui ont mis le nez dans les lettres & recherches de ces combats. Nous lisons le combat furieux des Horaces & Cuyraces (1). Nous lisons bien dans la vie de Marcellus, de Plutarque, qu'il avoit plusieurs fois combattu en camp clos, & tousjours forty vainqueur, & force autres de mesmes qui ont combattu. Nous lisons d'un Statilius, qui avoit combattu vingt-deux fois en duel, & tousjours vainqueur. Mais c'estoit d'ennemy à ennemy, d'estranger à estranger, comme Torquatus & Corvinus. Scipion aussi tua en Espagne un grand & fort Barbare, qui l'avoit provoqué.

Nous lisons bien dans Tite-Live, que ce mesme brave Scipion fit exhiber des jeux en Espagne très-beaux, pour les honorables obseques de ses feus pere & oncle; & pour

(1) Curiaces.

les rendre plus célebres, s'y firent plusieurs combats & battailles singulieres : & entre-autres, estant sorty différend entre deux cousins, Ortua, & Corbis, pour certaine jurisdiction, ils se rapporterent à ce qu'en décideroit l'espée par-devant Scipion. Nous lisons aussi, dans le mesme Tite-Live, d'un combat qui se fit devant Capoue, d'un Jubellius, Capouan, & d'un Asellus Romain, à la veuë des deux camps, & se deffierent par le congé de leurs Généraux. Là mesme se lit aussi un beau deffy & combat d'un autre Capouan, nommé Badius, contre un Romain, nommé Quintius Crispinus : & fut plustost de gayeté de cœur, que pour autre subjet; car ils avoient estez paradvant fort grands amis : & le Romain alla au combat mal volontiers, pour cela; disant & s'excusant, qu'ils avoient, & l'un & l'autre, assez d'ennemis dans leurs camps pour s'entre-tuer, sans qu'il fallust qu'eux deux vinssent là; le Capouan le bravant fort en l'outrageant, & l'appellant poltron & sans cœur. Enfin, le Romain poussé des siens, qui luy remonstrerent l'infamie qu'il encouroit, ayant demandé congé à son Général, luy bailla un coup de lance à l'espaule, qu'il luy perça de part en part; & le voulant achever, & mettant pied en terre, l'autre le prevint, & se sauva à la fuyte tout à pied.

Mais de combat Romain à Romain, on

n'en trouve gueres, ou point (*) : & en cas qu'il ne soit vray, nous en avons un très-beau exemple, qui nous le monstre dans les *Commentaires de César*, d'un Pulsio & Varennus, lesquels estoient en picque perpétuelle sur le poinct de l'honneur; cela s'appelle à qui mieux fairoit, & à qui précéderoit son compagnon à la guerre; ne failloient tous les ans d'avoir de grosses disputes & grosses querelles touchant cela. Sur-quoy un jour

(*) *Vous trouvez bien dans la vie de Sertorius, en Plutarque, comment il deffia Metellus en Espagne, de sa personne à la sienne, & que leurs soldats, tant d'une part que d'autre, le trouverent fort bon de Capitaine à Capitaine, & de Romain à Romain: possible ce que Metellus refusa, tant pour ce qu'il estoit fort vieux & cassé, & Sertorius en la fleur & verdeur de son asge, & aussi qu'il falloit qu'un Capitaine (disoit Theofrastus) mourust en Capitaine, non pas en simple soldat. Les soldats pourtant s'en mocquerent bien fort, & luy n'en fit que rire. Tout cela estoit bon. Mais pourtant, faut noter que bien que ce fust Romain contre Romain, ils tenoient divers partis; & l'un n'estoit censé plus Romain, mais ennemy des Romains. Tant y a qu'en quelque façon que ce fust, Metellus ne voulut point combattre, ainsi de Romain,* (1) *peu s'en trouve-t-il de ces combats.*

(1) Ne voulut point combattre. Ainsi, de Romain à Romain.

l'occasion s'appresta très-belle pour eux en un combat que firent les Romains contre les François, qui les tenoient assiégés soubs la charge du jeune Ciceron, plus vaillant certes que le pere. Et l'un de ceux-cy, qui estoit Pulfio, cependant qu'on estoit au plus fort du combat sur le haut du rempart, dit à Varennus : *A quoi songes-tu, Varennus? Quelle plus belle occasion attends-tu de faire preuve de ta vertu? Ce jour icy decidera de nos différends.* Ce disant, se jette hors de la tranchée, & là-où estoit la plus grosse foule d'ennemis, se va jetter dedans à corps perdu. Varennus ne fait non plus que luy du restif, mais le suivit aussi-tost, craignant l'estime qu'on en auroit : ils se meslerent, & firent si vaillamment, & se secoururent l'un & l'autre si bien, que, nonobstant qu'ils ne s'aymassent guere tous deux, après avoir mis plusieurs par terre, se retirerent sains & sauves dans les remparts avec une très-grande louange. Ainsi la fortune en tel estrif & contention les tourna & vira l'un & l'autre, en sorte qu'un chascun d'eux secourut & délivra son adversaire, sans qu'on put discerner lequel de prouesse & vaillance devoit estre l'un à l'autre préféré. Voilà les mesmes paroles de César : en quoy me semble qu'il demeure un peu court, pour n'avoir escrit s'ils continuerent doresnavant plus leurs haynes & contentions, ou s'ils demeurerent amis.

Il arriva un pareil trait entre deux jeunes Seigneurs, l'un le Seigneur de Candalle, & l'autre le Seigneur de la Chastaigneraye l'aisné, mon oncle, au voyage de Monsieur de l'Autrec (1), vers le Royaume de Naples. Ils vindrent avoir querelle ensemble, & leur Général ne les put pour le coup accorder. Advint que l'assaut de Pavie se donne, où tous deux y allerent bravement, car ils estoient très-braves & vaillants; le Seigneur de Candalle, avec sa picque & son espée au costé; le Seigneur de la Chastaigneraye, avec une rondelle & son espée en la main. La fortune voulut, qu'en combattant vaillamment, l'espée de mon oncle se rompit, & demeure desesperé, ne pouvant nuire à son ennemy, quoy voyant le Seigneur de Candalle qui combattoit près de luy, tire son espée aussi-tost du foureau, & la présente au Seigneur de la Chastaigneraye, & luy dit: *Vous estes trop brave & vaillant, Monsieur de la Chastaigneraye, pour chaumer à faute d'armes. Tenez, voilà mon espée que je vous preste; car j'ay ma picque encore entiere. Donnons; mais que tous fassent aussi bien que vous & moy, nous sommes dedans.* Mon oncle ne refusa point l'espée, mais la prit à grande joye, avec un bon remerciement d'en-

(1) Lautrec.

nemy pourtant à ennemy. Ainsi le voulut ceste honneste courtoisie & nécessité de guerre. Et puis combattirent si bien, avec d'autres vaillants leurs pareils, que la Place en fut forcée & emportée. Monsieur de l'Autrec (1) fut aussi-tost après informé de ce beau trait, qu'il ne put assez louer, avec ses autres vieux Capitaines, & les rendit par ce moyen fort facilement amis; ce qu'il n'avoit pu auparavant: car ils estoient tous deux de haute Maison & grande part. Car si la Maison de Grilli & Candalle appartenoit à des plus grands de la France. Celle (2) de Bretagne, de Vivonne & de la Chastaigneraye, ne leur en cede en rien : cela est aysé à prouver, & à comparer ensemble. Tous deux estoient braves & vaillants, tous deux hauts à la main, qui ne vouloient céder d'un poinct l'un à l'autre, & tous deux poinctilleux, harmeux (3) escalabreux. Enfin, tous deux se rendirent fort grands amis, & grands compagnons de guerre, vivants emprès en fort grande amitié & privauté. Aussi tous deux moururent en mesme guerre, & en mesme siege de Naples, comme j'ay ouy raconter aux miens qui estoient de ce temps.

---

(1) Lautrec.
(2) de la France, celle.
(3) harnieux.

Voilà pourquoy je dis que César a demeuré un peu manque en la description de ces deux soldats Romains, jaloux, envieux l'un de l'autre : car, ou du tout il les devoit avoir rendu amis, ou d'eux-mesmes se devoient estre réconciliés, ou s'estre entretuez ; & par ce, si César l'eust mist par escrit, l'Histoire en fust estée plus gentille. Par cet exemple donc de César, il est bien aysé à conjecturer, comme les combats & les duels n'estoient gueres permis ny usitez parmy les Romains : car s'ils le fussent estez, les deux soldats tant ennemys, eussent bien-tost vuydé leur différend en deux ou trois coups d'espée & en un tournemain, sans y retourner si souvent. Aussi croy-je que leurs Consuls, Empereurs & Capitaines, en faisoient des ordonnances & statuts & deffenses de ne venir-là, afin qu'ils ne s'y amusassent, & tournassent toutes leurs animositez, poincts d'honneur, & vaillances, à bien servir leur République ; & aussi qu'en tels combats bien souvent se tue-t-il tel soldat, ou tel Capitaine, qui possible seroit assez bastant pour gagner une bataille, ou sauver un Royaume, dont j'en alleguérois bien des exemples, si je n'avois affaire ailleurs. Mais quant à moy, il me semble que les deux soldats Romains, sans couver si longuement une hayne, eussent mieux fait, toute deffense & service public mis à part, d'entrer au combat, & en eussent estez à ja-



mais plus estimez, comme firent ces Horaces & Cuyraces (1) : desquels la mémoire demeura immortelle, tant ils demesleren si vaillamment leur combat, & si furieusement, que (comme disent aucuns qui en ont escrit,) ainsi qu'ils alloient au combat, & comme ils revindrent à approcher de trente pas, ils y eurent des uns ausquels le cœur attendri, & les larmes vindrent aux yeux, d'une telle horreur de s'entretuer les uns les autres, estans ainsi si proches parents; mais ressongeans après qu'il y alloit du salut & service public, par paction faite obstant toute considération, d'une rage cruelle s'entrecoururent les uns contre les autres, & se combattirent, que le massacre s'en ensuivit tel que nous lisons dans Tite-Live. J'ay veu ce combat le mieux représenté que je vis jamais chose, en la maison de Ville de Lucques, là-où vous verrez une furye de combattant peincte dans le visage, qu'il n'y reste rien que la parole : & en tous six, toutes diverses sortes de postures & de gardes : si-bien qu'il n'y reste aussi que le seul mouvement, & croy que nos Tireurs d'armes nouveaux d'Italie en ont tiré patron en plusieurs de leurs jeux d'armes qu'ils nous ont appris.

---

(1) Curiaces.

Nous lisons de Marc-Antoine comme il deffia Octave César au combat de sa personne à la sienne, encore qu'il fust plus vieux que luy; mais Octave le refusa; disant qu'il y avoit assez de diverses sortes & manieres de mourir, sans mourir de celle-là. La responce certes est vile, & peu digne d'un tel César, & d'un Monarque. Je m'asseure que Jules César, son oncle, & son brave prédécesseur, n'eust pas ainsi respondu, mais l'eust bien pris aussi-tost au mot. Pour en parler aussi franchement, Octave, encore que la fortune luy dist estre le Monarque de tout le monde, n'estoit pas vaillant de sa personne, ainsi qu'il le monstra en la bataille de Philippes, comme très-bien Marc-Antoine le luy sçavoit reprocher. Or bien je pardonne à Octave, puis qu'il n'estoit si vaillant, ny le cœur luy bastoit pour venir jusques-là, ou bien que l'usance n'en estoit telle parmy les Grands à Rome, puisqu'elle n'estoit parmy les petits; ou bien qu'il estoit mieux asseuré de son faict, & qu'il auroit bien raison de son homme autrement, que sans venir là, & hazarder sa vie à la fortune d'une espée variable & inconstante, ainsi qu'il luy arriva.

Mais s'il faut pardonner à Octave, il ne faut pardonner au Dauphin de Viennois Humbert, lequel ayant fait paix avec le Comte Aymé de Savoye, & puis voyant son bon, la vint rompre, sans que le Comte y pensast. Dont le-

dict Comte fasché, soudain luy despescha un Roy d'armes dit Savoye, par lequel il luy envoya un cartel, contenant en somme qu'il estoit un vray infracteur de paix, & que laschement il avoit en son absence envahy ses Terres contre son serment ; & à ceste occasion, qu'il le deffioit corps à corps, ou puissance contre puissance : & qu'il l'estimoit si grand Prince, qu'il sortiroit au combat en camp clos pour soustenir son honneur ; autrement, il le réputoit lasche & meschant. Le Dauphin ne fit autre responsе à ce cartel, si-non qu'il dit de bouche au Héraut : *Mon amy, di à ton maistre que la force & la vertu d'un Prince ne consiste point en force corporelle ; & que s'il se veut tant vanter d'estre fort, nerveux & robuste, je luy respons que je n'ay torreau qui ne soit plus fort & roide que luy : par-quoy quand il s'y voudra esprouver, je luy en envoyeray. Et quant à l'armée, di-luy que s'il est bien pourveu & fourny à ceste heure de gens, que je le seray une autre fois à mon tour, & puis je l'yray trouver - là par* (1) *où il sera.* Ce qu'il fit au bout de quelque temps, & luy donna la venuë ; & luy deffit toute son arriere garde, chargée de butin, qui se retiroit.

Cette histoire, on la trouve dans la *Chro-*

(1) Part.

nique de Savoye. Voilà comment le galland se deffit du cartel à luy envoyé, auquel pourtant il devoit respondre par faict d'armes, puis que le Comte le louoit, & le tenoit si homme-de bien, qu'il n'y faudroit. Toutesfois, s'il fut un peu offensé par le refus, il le rabilla un peu par la deffaite qu'il fit en la victoire qu'il eut; car enfin, les Grands, en quelque sorte qu'ils obtiennent victoire, ils acquierent honneur & louange : mais pourtant, le camp accepté l'eust honnoré davantage parmy les gallands Cavalliers; & me semble qu'il fit une quasi semblable responſe que fit Corbane à ces braves Seigneurs François croisés de jadis en la Terre-Saincte : lesquels, tenant Antioche assiégé, ou eux estans plustost assiégés qu'assiégeants, à cause de la misere du long siege, de la famine, de la fatigue & incommodité de toutes choses qu'ils avoient pasty là-devant, & menacés aussi du grand secours qui leur venoit à dos; ils envoyerent Pierre l'Hermite vers le-dit Corbane, pour luy remonstrer & faire trouver bon, de la part de tous les Princes Chrestiens qui estoient-là, que, s'il vouloit mettre quelqu'un de ses Capitaines, en camp clos, ils en mettroient un autre, pour là desbattre & vuyder leur différend. S'ils en vouloient mettre davantage, ils en mettroient davantage; si-non, armée contre armée, & en lieu pareil. Mais Cor-

bane rusé respondit, que c'estoit au vainqueur de donner les conditions & faire les loix; que puis que les Chrestiens ne connoissoient pas encore leur malheur, ou feignoient ne le connoistre, ils n'auroient jà de luy ceste faveur de choysir la mort dont ils voudroient mourir. Beau mot, certes. Quant aux Princes, il les envoyeroit à l'Empereur des Perses tous prisonniers : quant aux simples soldats, il les fairoit esclaves, ou les tailleroit en pieces, ainsi qu'il verroit, comme un arbre malheureux qui ne porte point de fruict. Quelle sentence, si elle eust sorty à effect! Mais les Chrestiens, par la grace de Dieu, emporterent la Ville. Paule Æmille raconte cette Histoire.

Meshuy, il est temps de faire une fin; mais pourtant, qui voudroit rendre ce discours parfait, il faudroit dire & discourir, à sçavoir-mon, si toutes gens doivent estre reçeus aux combats & estaquades, & mesmes les vassaux & subjects contre leurs Seigneurs? A quoy les Docteurs Duellistes, qui en ont escrit, disent, que si le Seigneur offense mal le vassal premier, le vassal le peut deffier & se deffendre par les armes; car le droit des armes est aussi-bien deu à l'offensé, comme celuy des loix. Mais si le vassal offense le premier, il n'est point receu en aucun deffy, d'autant qu'il est rebelle à son Seigneur, & par conséquent perd son

droit des armes à l'endroit de son Seigneur, & celuy de vassellage.

Faudroit discourir aussi, & sçavoir si un soldat peut combattre un Capitaine, ou le sien mesme? J'en vis ceste dispute desbattre à Malthe, par Monsieur le Grand-Maistre, le Marquis de Pescayre, & autres Capitaines; & voulut Monsieur le Grand-Maistre, que Monsieur de Bellegarde y fust appellé, d'autant qu'il s'entendoit fort bien en ces disputes de querelles. Le tout se desbattoit sur ce subjet, à cause d'un soldat qui avoit appellé son Capitaine au combat. Il fut arresté que tout soldat qui a porté les armes deux ans durant sans intervalle, & qu'en ce temps il en aye fait digne profession & belle preuve, en se trouvant à toutes les belles factions & hazardeuses, & le prouvant, il peut combattre tout Capitaine duquel il aura receu injure, voire le sien propre, en s'ostant de sa Compagnie.

Je vis quasi pareille dispute entre le Capitaine Busq, qui mourut à la Terciere, & le Capitaine Brevet, son Lieutenant, tous deux Provençaux, & braves & vaillants Capitaines. L'on trouvoit estrange que le Capitaine Brevet deffioit ainsi son Capitaine: mais pourtant, Monsieur d'Estrozze, leur Colonnel, & autres Capitaines, luy dirent, que ledit Brevet le pouvoit faire en le quittant. Il est bien vray qu'il y a différence entre un

Lieutenant & un soldat; car le Lieutenant est Capitaine.

J'estois présent à ceste dispute, où Monsieur d'Estrozze m'avoit fait appeller, & prié d'y assister pour en dire mon advis, où j'y vis alléguer force raisons, *& pro*, *& contra.* Entre autres ceste maxime que j'ay dicte cy-devant, où il paroist que le soldat qui a porté deux ans les armes en belles factions, pouvoit combattre un Capitaine; & cela a eu lieu parmy les Italiens, mais peu parmy les Espagnols, & encore parmy nos François de jadis : d'autant que ce mot de Capitaine estoit & est si sacré, que le soldat qui offensoit seulement si peu un Capitaine, estoit griefvement puny; car n'estoit appellé à ceste estat qui n'en fust grandement digne. Si que j'ay veu tels Capitaines, voire plus de cinquante en ma vie, parmy nos Bandes, qui mériteroient d'estre aujourd'huy Colonnels, & tel soldat, qui mériteroit d'estre aujourd'huy Mestre-de-Camp. Mais aujourd'huy, que nostre Infanterie est si corrompue, despravée, & déréglée, que les Mestres-de-Camp (la pluspart) & Capitaines se font par douzaines, ainsi que la nécessité le porte, & faute de paye, & si pourtant s'estiment autant que les plus braves & famez. En quoy il y a différence : car tel Capitaine y a-t-il, qu'un Gentil-Homme de marque se fairoit tort de le combattre, en-

core qu'il alléguast qu'il y a tant de temps qu'il porte les armes. Mais comment les portent-ils? En les traisnant, & en tenant les champs, cherchant les Paroisses, en vivant & rançonnant le bon-homme, & se trouvant peu aux belles factions. Quand ce vient à une bonne affaire, ils ont autant de cœur que Putains. Je parle d'aucuns, mais non de tous.

Comme nous disons du Capitaine, de mesmes en faut dire du soldat, lequel se vantera avoir porté les armes tant de temps. Mais quoy! C'est en faisant la vie de ripaille, commme j'ay dit du Capitaine. Et qu'il faille recepvoir telles gens en combats, ce sont abus. Ouy bien les braves Capitaines & bons soldats signalez, desquels la vaillance est très-esprouvée, dont nous en avons encore force parmy nos Bandes; car je serois bien marry de parler de tous en général, ainsi que je les loue en mon Livre des Colonnels (1). Voilà ce que j'en ay ouy discourir à de braves Capitaines en cette dispute que je viens de dire : & entre autres beaux exemples, alléguerent Monsieur de Maison-Fleur, gentil & brave Capitaine de son temps, lequel, estant à la guerre de Flandres, pour contenter un soldat qui se

(1) Ci-dessus Tome XI.

doulloit (1) de luy, s'offrit de le combattre. Le soldat le prit au mot, & se battirent si bien, qu'ils se tuerent. Brave & vaillant acte, certes! Aucuns louerent la vaillance & la générosité du-dict Maison-Fleur: autres la blasmerent d'avoir desrogé à l'authorité de Capitaine, & l'avoir trop abbaissée; & qu'en tel cas, il la falloit maintenir jusques au bout, & ne la mettre en balance sans l'advis des plus grands Capitaines, ou Ordonnances des Généraux : mais de gayeté de cœur s'aller battre comme il fit, force gens luy donnoient blasme; car enfin, il faut honnorer son estat, & ne le mettre à si bon marché.

Le Capitaine Bourdeille, mon frere, brave & vaillant certes, (je ne pense point faillir si je le dis; car il estoit tel estimé de son temps,) estant en Piedmont, commandant à des gens de pied, il avoit avec luy un fort brave soldat qu'on nommoit le Capitaine Tripaudiere, Gascon, qu'il avoit eslevé, dressé, entretenu avec luy l'espace de six ans, & fait voir son monde aux guerres de Piedmont, d'Hongrie, & de Parme, le menant tousjours quant & luy, l'aymant fort, & luy ayant appris à tirer bien des armes, car mon-dict frere les avoit très-belles

(1) plaignoit.

en la main. Par cas, ce Tripaudiere fut suborné & gagné par Monsieur de Bonnivel (1), pour lors Colonnel en Piedmont, pour estre avec luy l'un de ses Capitaines entretenus, dont il laissa mon-dict frere, qui, en estant despit, le fit appeller sur le pont de Pau (2), qui ne faillit d'y aller, tant il s'estoit fait présomptueux : mais en y allant, il fut rencontré par aucuns Capitaines, & retourné en la Ville, & mené à Monsieur de Brissac, pour empescher le combat, qui envoya querir mon-dict frere pour les accorder. La chose fut fort disputée, & mesme des vieux Capitaines de là, qui dirent n'y avoir aucune raison, qu'un petit Capitaineau entretenu despuis trois jours, se battist contre le Capitaine Bourdeille, (qui ne vouloit que se battre, & point s'accorder) ayant commandé il y avoit long-temps; de plus, qu'il estoit Gentil-Homme de fort bonne part & bon lieu, appartenant à des plus Grands de la France. Force Capitaines remonstrerent au Capitaine Bourdeille, veu ses qualitez, qu'il se faisoit grand tort & à tous eux, de s'abbaisser par trop, que de vouloir se battre contre un qui n'avoit pas trois jours qu'il n'estoit que son simple soldat, sa créature,

---

(1) *ou* Bonnivet, *comme ci-après*.
(2) du Pô.

& fait Capitaine nouveau, encore de gayété de cœur & sans subject. A quoy ne vouloit entendre le Capitaine Bourdeille; car il estoit un jeune homme escabroux (1), vieux Capitaine pourtant. Mais enfin, il fut tant persuadé des grands & vieux Capitaines de par-de-là, & de ses compagnons, de se contenter que le-dict Capitaine Tripaudiere luy fist une fort grande soubmission, & luy requerant fort ses bonnes graces & amitié; à quoy il s'accorda : mais jamais il ne l'ayma plus, & en fit peu de compte; car il estoit ennemy d'un ingrat.

Un peu avant ce différend, il en estoit arrivé un entre le Capitaine la Chasse, Provençal, vieux Capitaine & Gentil-Homme de bonne part, & le Capitaine Riolas, vieux Capitaine aussi, que j'ay veu suivre feu Monsieur de Guyse le Grand, & mourut à l'assaut du siege de Royan près de luy. Quand ce fut pour les accorder, il y eut grande dispute, bien qu'ils fussent tous deux esgaux Capitaines, en valeur & honneur, & expérience; mais le Capitaine la Chasse se disoit Gentil-Homme, & avoit ce poinct par-dessus Riolas : à quoy Monsieur le Mareschal, & autres

(1) escalabreux, *comme en beaucoup d'autres endroits.*

autres grands Capitaines, eurent de l'esgard.

J'espere en mon second Livre parler de plusieurs accords de querelles que j'ay veu faire & ouy dire, ensemble des paroles & satisfactions qui s'y sont dictes & practiquées: en quoy du tout je m'en rapporteray aux grands Capitaines, & mesme sur le subject, si les Gentils-Hommes bien qualifiés, & Capitaines encore bien signalez, n'ont pas quelque poinct sur les autres, que du commun, puis que deux vertus sont plus puissantes qu'une. En voicy un autre conte, & puis plus, mais bien divers aux deux précédents.

Un soldat de la Colonnelle de Monsieur de Bonnivet, en Piedmont, vint à offenser un Tambour du Capitaine Sainct-André. Le Tambour, qui estoit brave & courageux, (comme j'en ay veu aucuns parmy nos Bandes, qui sçavoient faire autre chose que toucher la caisse,) demande à se battre contre le soldat, & le fait appeller. Le soldat le refuse tout-à-plat, disant que ce seroit un grand reproche à luy, vieux & signalé qu'il estoit, de se battre contre un Tambour; & plusieurs Capitaines tenoient ceste opinion pour luy. Par-quoy Sainct-André, que j'ay veu très-brave Capitaine & Gouverneur d'Aigues-Mortes, despuis se radvise d'oster la caisse à son Tambour, & luy donne en récompense l'arquebuse à porter, avec remonstrance qu'il luy fait, de la faire bien valloir en tou-

tes belles entreprises & rencontres, si qu'il se rende capable soldat pour avoir raison de son ennemy; à quoy il ne fault : car dans trois mois, il se fit fort reconnoistre, au bout desquels il fait appeller son-dict ennemy, qui, sans aucune excuse, y va, & se battirent & se blesserent fort bien tous deux. Nos Capitaines de gens de pied en peuvent là-dessus dire leur advis.

Il faut maintenant dire un mot d'une dispute que j'ay veu faire & la desbattre, à sçavoir si en ces combats d'appels l'eslection d'armes s'y fait, & s'y doit faire, comme en camps clos solemnels dont nous venons de parler cy-devant. Aucuns disent que si, autres que non : comme, par exemple, un, qui est offensé, fait appeller celuy qui l'a offensé, & luy mande qu'il l'attend en tel lieu, avec telles armes, ou en pourpoint, ou en chemise, avec l'espée & la dague, ou l'espée & la cappe, à pied, ou sur un bon cheval, & une lance ou pistole, armé ou desarmé; ou que ce soit avec autres armes accoustumées, ou non accoustumées. Il y en a d'autres qui disent, que s'il plaist à celuy qui est appellé, il l'ira combattre, & s'il ne luy plaist, il n'ira point, si-non armé comme il luy plaira : d'autant qu'il n'y a point de confidants, parrains & juges, pour ordonner, disent-ils, & décider des eslections d'armes, ny les desbattre, comme aux

camps solemnels; & faut qu'elles se concertent & s'accordent entre les deux parties, ou par les deux seconds, ou autres: & mesme faut que l'offensé s'accorde à tout, pour avoir raison de son offense; autrement l'offensant luy trouvera une infinité de poinctilles, subterfuges & cavillations, pour faire, s'il veut, de grandes remises à se battre. Bien est-il vray, que, pour son honneur, il n'en doit user; car qui offense, il est tenu d'en faire réparation par les armes ou paroles: mais pourtant, tel offensé, s'il estoit estropié d'un bras ou d'une jambe, il se peut accommoder de telles armes à son advantage sur son ennemy, qu'il luy plaira; & la raison le veut ainsi, & qu'en nos Cours & ailleurs de nostre France, nous en avons veu force exemples, jusques à aucuns se vouloir proposer une coupe pleine de poison, & que toutes les deux parties adverses en beussent chascune la moitié. D'autres s'offrir marcher tous deux en une chambre pavée de rasoirs, pour se deffaire par ces deux moyens (pas beaux pourtant) aussi-tost l'un de l'autre. Tant d'autres inventions bizarres & sottes a-t-on voulu trouver, pour se deffaire les uns des autres par des eschapatoires ou autrement, dont je me passeray bien les conter.

Mais bien ay-je veu tenir en nostre Cour à des plus braves & vaillants Gentils-Hommes qui y fussent, & qui avoient acquis en

leur temps grande gloire d'armes, que si quelque Mignon nouvellement venu d'Italie & fraischement esmollu à l'espée par le Patenostrier, ou Hieronime, ou Francisque, ou le Tappe, ou le Flaman, ou le Sieur d'Aymard, enfant de Bourdeaux, gallant homme certes, quand ils vivoient, & que venant à la Cour affamé de gloire & d'honneur, & pour en avoir, on les vinst quereller & appeller avec l'espée seule, ou l'espée & la dague, qu'ils ne s'y battroient point, & le combattroient plustost par autres armes qu'ils trouveroient advantageuses pour eux, & luy donneroient à songer, & ou monteroient sur un bon cheval & une bonne pistole, & une espée ou lance, ou autrement, pour faire passer leur escrime. D'autres ay-je veu aussi tenir ce poinct, que quand on est offensé par supercherie, on peut combattre son ennemy comme l'on veut, mesme de le tuer d'un canon, si l'on peut. Mais pourtant, s'il veut estre si gallant, que n'user de telle revanche, mais en Cavallier tout gentil & tout noble, que d'appeller l'offensant avec armes nobles, communes, & esgales, il ne faut que l'offensant en refuse le combat : autrement, il luy iroit grandement & doublement de son honneur, pour avoir offensé à l'advantage & en supercherie, & refuser un honneste & fort chevalleresque combat, que l'autre présente en brave & généreux cœur. Il s'en

eſt veu beaucoup d'exemples de ceux qui en ont uſé de ſemblables traits.

Un autre exemple ay-je veu n'y a pas long-temps d'un Gentil-Homme, qui, ayant une parole à demander à un autre, le vint rencontrer & accoſter en un chemin, & luy demander quelque parole, & le brava fort de paroles bravaſches & outrageuſes; ſi-bien que l'autre s'en alla avec cela, pliant les eſpaules ſans revanche : & dict pour ſes raiſons, que l'autre eſtoit monté à ſon advantage ſur un bon cheval adroit & bien maniant, & luy eſtoit ſur un jeune poulain, qui ne ſçavoit tourner ſeulement à pas une main. Au bout de quelque temps, il ſonge à en avoir raiſon, & le fait appeller pour ſe battre contre luy avec une eſpée & une dague, & en chemiſe. L'autre fit dire, par ſon ſecond, qu'il l'attendoit avec un bon cheval & une bonne eſpée; diſant par ſes raiſons, que puis qu'il ſe plaignoit tant auparavant de quoy il avoit eſté brave de ſon ennemy monté ſur un bon cheval, & luy ſur un meſchant, qu'il eſtoit à préſumer que monté de meſmes ſur un bon cheval, qu'il fairoit rage, & qu'il ne luy faiſoit point de tort de luy préſenter le combat à cheval, & qu'auſſi en tel point ils s'eſtoient entre-querellez. Celuy qui eſtoit offenſé, refuſa ce combat à cheval; ce qu'il ne devoit faire, ſelon l'advis de pluſieurs; car qui eſt offenſé, il faut qu'en toutes for-

mes & toutes armes raisonnables, il tasche à avoir raison de son offense. Toutes fois luy & son second, après s'estre advisez un peu, dirent qu'ils se battroient à cheval; mais qu'il n'en avoit pas sur l'heure; & pour ainsi le second requiert qu'il luy en fournisse, & en fasse venir deux bons, & en choysira celuy qu'il luy plaira. A quoy respondit l'autre, qu'il n'est semblable que son combattant prétendu n'aye un bon cheval, puis qu'il est riche Seigneur, & que ordinairement il en a chez luy de fort bons, & en mene avec luy quelqu'un tousjours, & aussi que son second en avoit sur le lieu trois ou quatre, qui estant requis de luy en prester un, le refusa, disant qu'il n'en fairoit rien : pour quant à luy fournir chevaux & en mettre sur les rangs un couple, & l'autre second les venir visiter & en choisir l'un, c'est un abus, cela ne s'est jamais veu, si-non en combats solemnels, ainsi que j'ay dit par cy-devant, & l'appellé ou l'appellant ne sont nullement tenus de produire, ny chevaux, ny armes, si ce n'estoit quelques armes extraordinaires que l'un & l'autre proposassent, & qu'ils ne les eussent sur le lieu, & pour ce les demandassent ou accordassent terme d'en pouvoir recouvrer, monstrans en cela leurs braves courages, pour ne refuser le combat. Voilà comment il faut qu'ils s'entredonnent chevaux & armes par concert fait entre eux-mes-

mes ou leurs seconds, en camps solemnels: il faut passer autrement selon leurs lôix. Je l'ay ouy ainsi tenir aux grands Duellistes.

Un autre exemple ay-je veu d'un qui appella l'autre en chemise avec une espée & un poignard. L'autre fit response, qu'il ne veut point combattre en chemise ainsi nud, car c'estoit en hyver, & qu'il mourroit de froid, & qu'il se mortfondroit & engendreroit un bon rume, un catherre, ou un bon purigi (*a*) qui luy causeroit la mort; & quant à luy, qu'il n'alloit point là pour y mourir, mais pour y vivre par emprès, craignant cela plus que son espée. A tout cela, il y est très-bien receu, & peut fort bien garder son pourpoint pour son combat. Aussi est-ce un abus que de se battre en chemise blanche; mais il faut aussi visiter les pourpoints, s'ils ne sont point plus advantageux les uns que les autres, & s'il n'y a point de fer, ou maille, ou papier collé: & cela peuvent faire les seconds, dont pourtant en est arrivé des inconvénients par telles visites. Autrement se fait-il en camps solemnels; car si celuy qui a les armes, propose à l'autre de se battre en chemise, il faut que cela soit, & qu'il passe par-là.

(*a*) Pleurésie. Les Courtisans, non contents de corrompre ce mot, le faisoient masculin. Montluc s'en est servi.

Deux autres exemples ay-je veu de deux, dont l'un estoit malade d'une fiebvre, & l'autre qui s'estoit desnoué un pied. Ils furent appellez par leurs ennemis, avec une espée & une dague, & à pied. Eux, courageux, se faschans de s'excuser à faute de se battre, mandent qu'ils se veulent battre à cheval, & une bonne espée. Ils y doivent estre receus, ny rebuttez de leurs excuses. Autrement est-il aux camps solemnels, tesmoing celuy de Monsieur de Bayard, au conte que j'ay dit cy-devant de luy. Tant d'autres exemples alléguerois-je sur cette essection d'armes en ces appels, que aucuns veulent faire ressembler aux camps solemnels, qui est un abus; car il n'y a nulle conjonction ny ressemblance en cela. Et voilà pourquoy ces camps solemnels sont plus à estimer que les autres d'appel, comme ont dict les grands Docteurs Duellistes; d'autant qu'ils se font par Loix, Statuts, Ordonnances, Réglements, anciennes Coustumes, tant par les Juges, Mareschaux-de-Camp, parrains & confidants, & autres grands personnages de guerre, & anciens Docteurs, qui les ont ordonnez, réformez, & policez. Encore que je ne me veuille destourner de mon dire qu'il y a abus aussi-bien aux uns qu'aux autres, mais en l'un plus qu'en l'autre : pourtant il faut tout remettre à la raison, selon laquelle on se doit régler, & par ce on ne faillira point.

J'eusse fait ce Discours bien plus long sur cette dispute d'essection d'armes, & en eusse allégué force autres raisons & exemples; mais je n'aurois jamais fait. Il faut donner la plume à ceux qui en peuvent mieux escrire que moy. Et tout ainsi que je parle de l'essection des armes, il faut aussi entendre de mesme de l'essection des lieux pour se battre; car il y en a de suspects, ausquels faut bien adviser pour les eslire.

Or faisons fin, encore que j'aye un champ très-ample, pour le semer de plusieurs belles disputes, raisons, questions, exemples, contes, histoires; mais c'est pour ceux qui sont en cela mieux entendus que moy. Je fais doncques fin, priant tous Cavalliers, Capitaines, Soldats, de m'excuser, si je n'ay mieux dict; protestant pourtant, que mon advis ne procede point tant de mon débile cerveau, comme de plus grands & plus experts en cela que moy, desquels j'ay appris & suis prest d'en apprendre d'autres fort librement, & de ceux qui me voudroient enseigner.

Je croy bien que si un feu Monsieur l'Admiral, un Monsieur d'Andellot, un Monsieur de Guyse le Grand, qui s'entendoit en cela mieux qu'homme du monde, & qui en discouroit des mieux, comme je l'ay veu; un Mr. de Montluc, un Mareschal de Belle-Garde, un Mareschal de Biron, un Mr. de Biron, son fils, qui est aujourd'huy un des grands

Capitaines de France, & tant d'autres Capitaines, tant de Gens d'armes, que d'Infanterie, qui ont veu tant de combat, eussent entrepris ce Discours, je croy que ce fust esté la plus belle chose qu'on vist jamais.

Je ne me desparts pourtant encore de mes Discours, pour y enfiller un autre, sur une dispute que j'ay veu faire souvent parmy les grands Capitaines & gens de guerre, à sçavoir si un Général d'armée, ou autre ayant un grand commandement, estant en sa Charge, doit refuser le combat qu'un autre son pareil luy présente, & auquel il le deffie? Sur laquelle dispute j'allégueray cet exemple, qui est fort beau, de Monsieur le Marquis de Pescayre, ce grand Capitaine, lequel, lors que les François furent chassés de l'Estat de Milan, (dont il en fut le principal chasseur,) il vint assiéger dans la Ville de Come, Monsieur de Vandenesse, frere puisné de Monsieur de la Pallisse, lequel, encore qu'il fust fort petit d'estature & de taille, & n'eust l'apparence ny la grace de son frere Monsieur de la Pallisse, si ne luy cédoit-il en rien de valeur & d'audace. Car parmy les siens, il estoit appellé le petit Lyon des François : mesme les Espagnols luy donnerent ce nom; j'en parle ailleurs. (1) Estant donc assiégé

(1) Ci-dessus Tome VII. Discours IX, Article II, page 97, &c.

dans cette Place, elle luy fut tellement battue & assaillie, qu'il fut contraint la rendre par composition de vies & bagues sauves, laquelle, luy voulant sortir, ne luy fut nullement observée, car elle fut du tout pillée & saccagée par les Espagnols & Lansquenets à la veuë du-dict Monsieur de Vandenesse, qui, rongeant son despit, au partir de-là, ne faillit d'envoyer tout aussi-tost un Trompette au-dit Marquis, & luy envoyer un cartel de deffy, l'appellant en duel. Mais les Espagnols, desquels il estoit le pere, & le plus aymé Général qu'ils avoient jamais eu, ny eurent oncques, ne voulurent jamais qu'il respondist à ce cartel, ne qu'il entendist au combat, encore que le-dict Marquis ne desirast autre chose (ce disoit-il, & le faisoit par beau semblant paroistre) : eux alléguans, que, d'autant qu'il estoit personne publique, & gagée au service de l'Empereur & du public, il n'estoit obligé qu'il se perdist pour chose particuliere, au moins qu'il s'y hazardast; dont le retinrent en despit de luy, dequoy la patie fut remise à une autre fois, qui s'entretint tousjours soubs un ardent desir de vengeance & de combat, tant d'un costé que d'autre; car, certes, ils estoient tous deux esgaux en prouesse : mais le malheur fut tel pour Monsieur de Vandenesse, qu'au bout de quelque temps, l'Admiral Bonnivet se retirant de Lombardie, mal-mené, & en desordre & con-

fusion, pour estre suivy de près de l'armée Espagnolle, ou commandoit le-dict Sieur Marquis, fut chargé fort rudement à Romagnano, où la route de nos gens fut telle, qu'il en fut tué beaucoup, entre autres Monsieur de Vandenesse estant sur la queuë, & faisant la retraite, d'une grande harquebusade qu'il eut dans l'espaule, dont le-dict Marquis en fut si désolé & fasché, ainsi que dict un Roman Espagnol, qui descrit sa vie, que, maugréant le Ciel, il disoit souvent en sa langue Espagnolle : *Porque le parescia que estre hombre que era a el particular enemigo iavia sido quitado del Cielo y de la fortuna a su triumpho, y à su gloria esperada; porque siendo y à antes desafiado desseava estremamente verse con el en pelea particular por dar fin a su querella por su gran Honra.* Qui est en François : *Que la fortune & le Ciel luy avoient fait grand tort de luy avoir osté cest homme, lequel, estant son particulier ennemy, avoit esté destiné pour son triomphe & sa gloire espérée, d'autant que paravant ayant esté deffié de luy, il desiroit fort entrer en camp avec luy, pour terminer sa querelle avec son honneur.* Pesez tous ces mots, & voyez quelle superbeté & rodomontade Espagnolle.

Il me semble que j'oys encore Octave César sur la mort de Cléopatre, pour ne l'avoir sceu mener en triomphe à Rome. Ou

bien, (pour venir du plus grand au plus petit) d'un soldat Espagnol, lequel ayant eu une querelle contre un autre pensant le combattre, sur ces entrefaites vint à estre blessé bien fort en une escarmouche de siege : il ne fit que prier Dieu, & faire dire force Messes pour luy & pour sa guérison ; & quand on luy demandoit pourquoy il le faisoit, veu que c'estoit son ennemy, & autant de desfaite pour luy s'il mouroit, il respondit : *Parce qu'il me fascheroit fort, qu'il mourust autrement que de ma main, & faut qu'il en meure, ou plustost je me tuerois moy-mesme de despit.* Voilà une plaisante gloire !

Mais pour tourner encore à nostre premiere histoire du Marquis, j'en allegue une autre semblable de René d'Anjou. Lors qu'il vint au Royaume de Naples, il envoya un Héraut devers Alfonse d'Aragon, se disant Roy de Naples, & luy porta un gantellet tout sanglanté, ainsi qu'est la coustume d'aucuns deffis de ce temps, comme j'ay dit cy-dessus, l'appellant au combat de la part de son maistre. Alfonse accepta le gant, & puis demanda si René vouloit combattre corps à corps, ou bien avec toute l'armée ? L'autre respondit en armée. (Il fust esté plus beau de dire corps à corps.) Alfonse luy repliqua, qu'il acceptoit la battaille, & qu'à luy appartenant, par le droit des armes, comme à provoqué & appellé d'eslire le jour & lieu de la battaille, il eslisoit

ceste plaine qui estoit entre Nola & Lacera; & que dans huict jours de-là, il l'iroit attendre avec son armée; ce qu'il fit au jour terminé. Mais René n'y alla pas, & ne chercha point la battaille. Toutesfois il se vint bien camper au camp d'où Alfonse s'estoit party. Puis adjouste le conte, que quelque Jurisconsulte de ce temps-là avoit escrit, qu'Alfonse comparut dans le champ de battaille, mais non pas René, d'autant que ses Barons l'en empescherent; luy alléguant qu'il n'avoit peu en cette sorte deffier Alfonse, se voulant mettre sa personne & son Royaume en danger, sans le conseil & consentement d'eux & des principaux du Royaume, du péril & intérests desquels il estoit question. De l'autre costé, Alfonse, lors qu'il fut appellé au combat, demeura quelque temps songeant là-dessus, d'autant qu'aucuns luy disoient, que René, qui n'estoit que Duc, ne pouvoit pour raison appeller Alfonse qui estoit Roy. Mais enfin, luy semblant telle excuse d'homme lasche & couard, il retint & accepta le combat: comme de vray, il n'avoit garde de le refuser, estant si brave & vaillant Roy, comme on l'a descrit, & ses actes l'ont monstré.

Le Roy d'Angleterre ayant esté deffié par le Duc d'Orléans de tirer quelques coups de lance avec luy seul, ou dix à dix, ou en foulle de cent à cent Chevalliers, pour l'amour des Dames, ou autrement, le Roy luy

fit responſe, qu'il n'y avoit nulle raiſon, qu'il eſgalaſt ſa Royale Majeſté avec ſon excellence & Seigneurie. Toutesfois, pour l'honneur & gentilleſſe, volontiers, de gayeté de cœur, abaiſſeroit Sa Majeſté jusques-là que de venir aux mains avec luy. Un fils, deſcendu de la noble Maiſon de France, luy faiſoit pourtant beaucoup d'honneur de ſe battre à luy, comme luy, tout Roy, à ce fils de France;

Un autre exemple de noſtre temps. Lors que la premiere fois Monſieur d'Alançon, frere à noſtre Roy, alla en Flandres, il y eut un Gentil-Homme Provençal, nommé le Chevallier d'Oraiſon, qui avoit une querelle contre Monſieur de Buſſy. Par-quoy, pour la démeſler, & pour plus grande oſtentation & bravade, part de la Cour & de Paris, & emmene avec luy le Seigneur de Gouille, pour lors le plus renommé tireur d'armes qui fuſt en la France, pour ſe battre avec Monſieur de Fernaques (1), brave & vaillant Gentil Homme, contre qui pareillement avoit querelle, & s'en vont rendre dans le camp de Dom Juan d'Auſtrie, eſtant lors la ſaiſon & permiſſion telle aux François, d'aller pour les Eſpagnols auſſi-bien que contr'eux. Y eſtant donc, allerent faire la révérence à Son Alteſſe, & luy faire

(1) *ou* Fervaques.

entendre, qu'ils estoient venus là pour le servir, & aussi pour appeller en estaquade deux Gentils-Hommes François, qui estoient au camp de Monsieur, party contraire, qui estoient Messieurs de Bussy & Fernaques: suppliant Son Altesse leur permettre le camp, & leur donner licence d'y envoyer un Trompette pour les y appeller. Dom Juan leur permit librement, & avec grande ayse, pour avoir par-là quelque petit subjeċt de quelque affront à Monsieur d'Alançon, ou à ses Gentils-Hommes, & mesmes estans fort ses favoris. Estant venu le Trompette, & ayant fait sa charge, soudain il fut pris au mot. Ce qu'estant venu à la connoissance de Monsieur, despesche le Trompette, & mande par luy à Dom Juan, que la partie estoit par trop belle, pour permettre qu'elle se fist sans luy, & qu'il en vouloit estre: & que si Dom Juan y vouloit venir, qu'il feroit le tiers, & qu'ils advisassent le lieu, le jour, & l'heure, & qu'il seroit tousjours prest, si que possible par-là pourroient démesler & déterminer, non pas une simple querelle ny petits différends, mais oster toute occasion d'esteindre une grande guerre, qui s'alloit enflammer. Dom Juan, qui ne s'estoit attendu nullement, ny proposé, ny advisé, qu'on en vinst là, fut un peu esbahy pour le commencement, voyant une telle conséquence advenir. Toutesfois, comme brave, vaillant & généreux,

& comme fils de pere, accepte le deffy, & se resoult de se trouver à l'assignation. Mais ces grands Capitaines, qui estoient près de luy, compassans très-bien toutes choses, comme ils en sont maistres, mesmes les soldats Espagnols, qui en commençoient faire rumeur & à se mutiner, ne voulurent jamais permettre que leur Général, pour un certain petit & léger poinct d'honneur, s'allast ainsi perdre, & tout un Estat; car si cela avoit lieu, il n'y a Général qui ne fust ainsi souvent deffié, & auroit plus de peine à respondre à ces cartels de gens que l'on supposeroit exprès, que non pas à faire le deu de leur Charge. Par-quoy, il fut arresté & retenu par les siens, quelque instance qu'il fist de sortir. Par ainsi, telle entreprise fut rompue. En quoy les Espagnols furent fort mal contents de ces deux Gentils-Hommes deffiants qui estoient là venus dans leur camp, par leurs deffis, brouiller leurs belles ordonnances & polices de guerre.

Nous avons un frais exemple, en ces dernieres guerres, de Monsieur d'Espernon, & du Sieur d'Aubeterre reprenant les erres du Capitaine Maumont, qui, simple Capitaine qu'il estoit, avoit deffié mon-dict Sieur d'Espernon; ce qui estoit une grande dérision; mais aussi la paya-t-il bien comme il la méritoit, & bien employé : un simple Capitaine piéton, aller deffier un Colonnel!

Tout le monde luy devoit courir aſſus. Monſieur d'Eſpernon eſtant au ſervice du Roy ſon maiſtre en France, lors qu'il mourut à Sainct-Clou, le Sieur d'Aubeterre, ayant quitté le party du Roy, qui luy avoit fait tant de biens, & pris celuy de la Ligue, ne pouvant prendre le gros gibier des Villes d'Angoulesme, Cognac & Xainctes, y ayant fait ſouvent entrepriſes, s'alla jetter ſur le menu, & fit ſurprendre par ſon frere le Baron, le Chaſteau de Villebois, qui eſtoit à Madame la Marquiſe de Mezieres, ſa tante, qui l'avoit veu trois jours auparavant, avec pluſieurs offres de ſervice, & fait ſon frere le Baron gardien de ceſte Place, par le moyen de laquelle il fait la guerre au Gouvernement de Mr. d'Eſpernon, d'Angoulmois & Xainctonge, & les ravage fort. Monſieur d'Eſpernon abſent, tourné après la mort du Roy, il veut nettoyer ſon Gouvernement de tels ravageurs, & ravoir ſa place, & tente les moyens ordinaires & premiers, par ſommation de Trompette; mais n'y voulurent entendre. Par-quoy les va aſſiéger avec un fort beau appareil & attirail d'artillerie, & non point de petit compagnon, mais digne d'un grand Seigneur comme luy. Sur ces entrefaites, ledit Aubeterre envoye un cartel à Monſieur d'Eſpernon, pour l'appeller au combat. Mais Monſieur d'Eſpernon, en peu de mots, luy reſpond ainſi: *Je*

m'en vais pour le service du Roy, où ma Charge m'appelle : ayant fait là, je parleray à vous. Cependant, je suis fort homme-de-bien & d'honneur, & quiconque voudra dire du contraire, en aura menty. Et sur ce poinct, part avec ses troupes, & va faire son siege de Villebois, le prend en moins de huict jours, contre toute l'espérance de tout le monde, qui croyoit que d'un mois ne le prendroit; & ce à la barbe du-dict Sieur d'Aubeterre, qui estoit dans son Chasteau d'Aubeterre retiré avecques ses gens, sans donner une seule allarme au camp de Monsieur d'Espernon, qui n'estoit pas si grand, ny si bien gardé, qu'il ne deust estre un peu esveillé & fatigué; & ne secourut nullement son frere, ny ses compagnons, ausquels il avoit donné de belles paroles, & furent la pluspart tous pendus & tuez. Après cela, Monsieur d'Espernon part, & s'en va en Périgord, luy prendre le Chasteau & Ville de Nontron, sans qu'il luy en fist empeschement le moins du monde, encore qu'il eust fait une fort belle assemblée d'honnestes gens que je sçay & connois, ausquels ne tint nullement qu'ils ne vinssent aux mains, ce disoient ils.

Là dessus j'ay veu discourir à beaucoup de bons Capitaines, n'eust-il pas mieux valu audit Sieur d'Aubeterre de combattre en foule Monsieur d'Espernon, puis qu'il alloit de la

cause du Général, que de s'aller amuser à composer son cartel & altérer sa plume, duquel cartel seul ne se contenta, mais en alla encore faire je ne sçay combien d'autres si grands, & si amples & longs, que l'on disoit qu'ils sembloient mieux ses leçons qu'il avoit appris à Geneve, où il avoit esté né, eslevé, & endoctriné, que cartels de Cavalliers, qui doivent estre les plus brefs que l'on peut.

Nonobstant, Monsieur d'Espernon, après avoir mis ordre aux affaires du public, ne laisse à vouloir entrer (ce disoit-on, d'autres disent non) en estaquade, & s'offrir d'aller dans Blaye sur la parole de Monsieur de Lussan, encore qu'il fust plus amy du-dict Aubeterre que de luy, & s'offre encore d'aller dans la basse-cour de Monsieur le Marquis de Trans; mais il s'y trouva des difficultez. Ceux du party de Monsieur d'Espernon disent cela, les autres le nyent : c'est le moindre de mes soucys. Cependant, Monsieur d'Espernon ne chauma point, & luy fait-la guerre à telle outrance, qu'il le contraint à quitter le party de la Ligue, & pour sa seureté, & de son Chasteau, de prendre celuy du Roy, & de l'aller trouver en France, & luy demander pardon. Estant-là, il se remet encore sur la plume & ses cartels, & en fait un, non de sa teste à ce qu'on dit, mais forgé, où je dirois bien, & luy fait tenir par un Tambour

qui luy présenta à Xainctes, sans en sçavoir rien, dont pour ce il méritoit d'estre pendu, pour abuser de sa charge à l'endroit de son Colonnel; mais Monsieur d'Espernon luy usa de miséricorde : d'autres disent qu'il le fit fouetter à sa cuisine jusqu'à mourir : dont il fut très-loué, & luy fit response, qu'il n'avoit point respondu aux desmentys qu'il luy avoit donnez; & que lors qu'il y auroit satisfait, alors il parleroit à luy, & qu'après qu'il auroit fait le service du Roy, en Guyenne, qu'il yroit en France, où il l'appelloit, & à l'armée du Roy, pour le combattre. A quoy Monsieur d'Espernon ne faillit; car ayant mis ordre à quelques affaires particulieres qu'il avoit en Gascogne, & y avoir amassé quelques forces pour mener au Roy, & mis ordre à son Gouvernement, il alla trouver le Roy en France, avec deux mille hommes de pied, & deux cents bons chevaux, qui fut un secours bon & à propos, dont aucuns disent que le-dict Sieur d'Aubeterre le sentant venir (ce que l'on ne présume) partit d'avec le Roy, & s'en vint en sa maison.

J'ay entendu dire que beaucoup de grands Capitaines, & entre autres Monsieur le Mareschal de Biron, qui sçait bien peser les choses, ne trouverent jamais bons ces deffis dudict Aubeterre, & qu'il n'estoit raison que luy simple Gentil-Homme, Séneschal d'une pe-

tite Province, voire des moindres de la France, qui est Périgord, & qui n'avoit fait de grandes preuves de sa personne encore au prix de l'autre, allast ainsi deffier un Duc & Pair de France, & Colonnel de l'Infanterie, & qui avoit gouverné paisiblement son Roy, & manié l'espace de dix ans tous les affaires de l'Estat. Néantmoins il n'a jamais tenu au-dict Monsieur d'Espernon (ce disoit-on) qu'il n'ayt combattu : & s'il eust trouvé le-dit Aubeterre au camp, infailliblement se fussent battus, encore qu'il en fust fort dissuadé de plusieurs raisons, & de plusieurs amis & serviteurs. Le Roy l'en sollicitant d'accord, il dit, qu'il ne s'accorderoit que premier il n'en fust esté disputé & dit par les Officiers de la Couronne, disant que cela leur touchoit à tous. Enfin, pourtant, un Gentil-Homme, que l'on connoist sans le nommer, les accorda sans autre cérimonie, & les fit embrasser au bout d'un an, après s'estre bien envoyé des desmentys, des cartels, & des injures, au grand estonnement de tout le monde : mais il vouloit passer en Provence, & ne vouloit laisser un tel ennemy derriere soy. D'autant que le-dict Sieur d'Espernon avoit juré cent fois de ne s'accorder jamais, & qu'il tueroit Aubeterre, & faisoit porter l'attiffaict à sa femme, qui estoit ma niepce, l'une des belles & honnestes femmes du monde. Mais pourtant, l'accord fut tel, & si advan-

tageux pour Monſieur d'Eſpernon, que ledit Aubeterre le vint trouver à Angouleſme, là-où ils ſe reconcillierent encore mieux. Ainſi faut-il qu'on recherche les Grands, mais bien à propos.

Il en arriva de meſme à Monſieur de la Chaſtre, grand Capitaine certes. Il vint à eſtre querellé ſur un certain léger ſubject, & de gayeté de cœur, par Monſieur de Drou, brave Gentil-Homme, Capitaine des Gardes des Suiſſes de Monſieur d'Alançon, & l'envoya appeller un jour eſtant à la Cour de Monſieur. Monſieur de la Chaſtre, qui avoit fait de long-temps toute profeſſion d'honneur & de vaillance, ne refuſa point d'y aller. Mais par le commandement de Monſieur, il fut arreſté; ayant eſté remonſtré à Monſieur, par pluſieurs honneſtes gens & bons Capitaines qu'il avoit avec luy, qu'il n'eſtoit pas raiſon qu'un jeune Gentil Homme, encore qu'il fuſt de bon lieu & d'honneur, ſi ayſément s'allaſt eſprouver & battre contre un tel & grand Capitaine, vieux & expérimenté, & qui avoit tant fait de preuves, & donné tant de teſmoignages de ſa valeur, & pouvoit ſauver tout un public en une heure.

Il arriva de meſme à Monſieur de Sainct-Luc, brave & vaillant Seigneur certes. Ayant eſté deffié & appellé par Monſieur de Gouville, dont j'ay parlé cy-devant, eſtans tous deux à Anvers au ſervice de Monſieur, ainſi

qu'il alloit résolu au combat, & qu'il vouloit sortir hors la Ville, fut arresté par la Vergne, Capitaine de la Garde Françoise de Monsieur. Quand ces nouvelles en vindrent à la Cour, je vis aucuns discourir, qu'en cet appel l'on y devoit avoir eu quelque esgard & considération, d'autant que Monsieur de Sainct-Luc estoit qualifié, avoit esté Mestre-de-Camp des Bandes de Piedmont, des affaires & cabinet du Roy, Capitaine de Gens d'armes, Chevallier de l'Ordre, Lieutenant de Roy en Brouage & Isles de Xainctonge, & autres Charges. Autres disoient, que Monsieur de Gouville estoit Gentil-Homme, & fort noble par les belles armes, qu'il avoit en main, mieux que Gentil-Homme de France, & que ce fust esté une belle gloire à Monsieur de Sainct-Luc de se battre contre luy, comme il monstra bien, qu'il n'en fit point de refus, & encore plus belle s'il en fust reschappé, ainsi que son brave & généreux courage l'y poussoit.

J'alléguerois icy volontiers un exemple sur un différend, qui arriva un de ces ans entre Monsieur de Sainct-Gouard, tournant nouvellement Ambassadeur d'Espagne, & un Gentil-Homme de Xainctonge, duquel j'ay oublié le nom. Je n'en sçay pas bien le conte au vray; car pour lors je n'estois pas en France, & aussi que les uns me l'ont dict d'une façon, & les autres de l'autre. Voilà pourquoy je

je m'en tays. Tant y a qu'après quelques petites gallanteries & bravades passées entre l'un & l'autre, le Roy fut informé du tout, & trouva fort mauvais les formes de procéder du Gentil-Homme à l'endroit de Monsieur de Saint-Gouard, d'autant qu'il estoit Gentil-Homme fort qualifié, Chevallier de son Ordre, & son Ambassadeur d'Espagne : & pour ce, le Roy luy envoye un de ses Hérauts d'armes, pour luy remonstrer sa faute, & luy signifier qu'il ayt à comparoistre devant Sa Majesté, & Officiers de sa Couronne, & de ne passer plus outre. Le Gentil-Homme s'excuse, & dict connoistre le-dict Monsieur de Sainct-Gouard, pour estre voisins, & estre Gentil-Homme comme luy ; ne sçavoir qu'il fust Chevallier de l'Ordre : mais qu'ayant premier commencé à offenser, il ne pouvoit moins faire que d'en avoir raison sans aucun respect ; & que luy estant ainsi marqué de telles qualitez, devoit premier monstrer le chemin de la discrétion. Quant à le reconnoistre pour Ambassadeur, il ne le connoissoit nullement, ayant quitté l'Espagne, & par ce moyen, sa Charge expirée ; & qu'en Espagne, tenant lieu & la place de Sa Majesté, il l'eust reconnu comme tel, & comme il eust deu, mais non pas en Xainctonge. Force autres choses & raisons allégua-t-il pour responce au-dict Héraut, lequel, avec quelqu'un de ses amis, la fit aussi entendre au Roy, sans

vouloir aller vers luy, craignant son indignation.

Je ne mettray icy par escrit ce qui fut disputé & arresté là-dessus au Conseil du Roy; car je ne le sçay pas bien, ny ce qui s'y passa despuis, & aussi qu'il y a encore aujourd'huy force gens du Conseil & Capitaines vivants, qui le sçauroient mieux dire que moy. Je ne diray seulement, que sur cela j'ouys dire à un très-grand Seigneur, que le Roy, pensant faire beaucoup pour Mr. de Sainct-Gouard, & peu pour le Gentil-Homme, à le vouloir ravaller, fit beaucoup pour le-dict Gentil-Homme, de luy avoir envoyé un de ses Hérauts, comme si ce fust esté à un Prince estranger son pareil, ou autre grand Seigneur de son Royaume, au-lieu de luy envoyer, ou quelque Trompette, ou un Archer de ses Gardes, ou un Huissier de son Conseil, ou de la Cour, voir un simple Sergent de Masse, en quoy le Roy l'honnora de beaucoup. Je m'en rapporte à la vérité du tout, & au dire des grands Capitaines là-dessus.

Nous avons veu ces jours passez une grande querelle entre Monsieur le Mareschal d'Orlano & Monsieur de Montuspent (1), tous deux braves & vaillants Seigneurs, mais différents de qualitez & de charges, l'un Ma-

(1) Ornano & Montespan, *apparemment.*

reschal de France, & l'autre Lieutenant de Roy en Guyenne. Ils furent prests à venir aux mains, sans beaucoup d'obstacles, & mesme les deffenses du Roy. On en parle fort diversement: mais c'est un grand cas de se battre contre son Lieutenant-Général; en quoy on doit bien admirer nos Roys & autres grands Princes Souverains, qui ont empesché ces abus; dont il en arrivoit beaucoup de maux.

Or, sur ces comparaisons de noblesses, de grades, de qualitez, d'honneurs, de valeurs, & autres subjects semblables, j'ay veu sourdre parmy Seigneurs, Gentils-Hommes, Capitaines, & autres, force querelles & grandes disputes, dont j'en alléguerois plusieurs exemples, si je voulois: mais pour fuyr une prolixité possible trop fascheuse, je me contenteray d'alléguer cestuy-cy seulement.

Lorsque l'entreveue de la Reyne d'Espagne se fit à Bayonne, nostre Roy & la Reyne sa mere s'adviserent, pour plus honorer la feste, d'envoyer Monsieur, frere du Roy (despuis nostre Roy) jusques en Biscaye, au-devant de la-dicte Reyne, avec cent ou six vingts chevaux de poste, l'accompagnant plusieurs Princes, Seigneurs, Chevalliers de l'Ordre, Capitaines de Gens d'armes, Gentils-Hommes de la Chambre, tant du Roy, que de Monsieur, & Gentils-Hommes servants, vestus de leurs habillements de poste,

fort riches & pompeux, qui estoient de velours cramoysy ou incarnadin d'Espagne, avec force passements d'argent : mais les uns estoient plus couverts & enrichis que les autres, c'est à sçavoir ceux des Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Chevalliers de l'Ordre, & Capitaines de Gens d'armes, estoient ainsi quasi tous pareils. Ceux des Gentils-Hommes de la chambre du Roy & de Monsieur estoient moindres ; & ceux des Gentils-Hommes servants encore moindres. Il y eut parmy ceste belle trouppe le Seigneur de Lignerolles, l'un des gallants de la Cour, & fort accomply, tant pour les armes, que pour la parole ; car il estoit tout plein de sçavoir, & qui avoit le cœur grand & glorieux : il n'estoit encore que Gentil-Homme de la chambre du Roy & de Monsieur, qui n'estoit pas petit honneur & tiltre de ce temps-là, & qui ne se sentoit moindre qu'aucuns Chevalliers de l'Ordre, & Capitaines de Gens d'armes, comme vous entendrez. Quand ce vint au despartement des-dicts habillements, & que l'on ne luy en donna que de ceux des Gentils-Hommes de la chambre, il le refusa tout-à-plat, & le renvoya bien loing, sans en vouloir nullement prendre : disant qu'il en méritoit aussi bien un des beaux & riches, qu'aucuns qui en avoient eu, entre autres nomma le Seigneur de Montsalès & d'Autefort, lesquels estoient de la-dicte Compagnie

des qualifiez & habillez de la grande sorte, & qu'il se sentoit autant qu'eux; & pour ce, il ne suivit Monsieur son maistre. Au retour, Montsalès sceut cecy, qui estoit haut à la main & bravasche: & ayant un matin rencontré, dans la Place de Bayonne, Lignerolles, ainsi qu'il alloit au lever de son maistre, l'accoste, & d'abord luy demande: *Lignerolles, avez-vous dict telle parole?* (qui est ce que j'ay dit cy-devant.) *Ouy*, respondit Lignerolles: *ce que j'ay dict, jamais je ne le desadvoue. Ah! Mort-Dieu*, dit Montsalès, *ne faites jamais comparaison de moy.* Lignerolles replique: *Quand j'en feray, je penseray vous faire autant d'honneur, comme possible à moy de tort. Ah! Mort-Dieu*, replique Montsalès, *vous avez suivy Bueil.* (Ce Bueil estoit ce brave Bastard de Sancerre, dont j'ay parlé cy-devant (1). „ C'en „ est l'une de mes gloires ", respondit Lignerolles; „ car j'ay suivy un brave & très- „ vaillant Capitaine, en de belles advantu- „ res de guerre, où j'ay bien servy mon „ Roy, & appris beaucoup de luy. J'en ay „ avant luy suivy d'autres en Piedmont de „ moindre qualitez que luy, mais pourtant „ braves & bons Capitaines, portant l'har- „ quebuse & la picque soubs leur charge,

(1) *Tome VIII, Discours LX, page* 46.

„ dont je m'en ſens très-honoré. Je ne ſçay
„ qui vous avez ſuivy en vos jeunes guer-
„ res." *Ah! Mort-Dieu*, dict encore Mont-
falès, *j'ay des qualitez que vous n'avez pas*;
(car il avoit l'Ordre & la Compagnie de
Gens d'armes de Monſieur d'Annebaut, qui
mourut à la battaille de Dreux.) „ Si vous
„ les avez, reſpondit Lignerolles, gardez-
„ les bien : elles vous ſont bien beſoing.
„ Quant à moy, je n'en perds que l'attente
„ d'en avoir autant; car je les mérite fort
„ bien. Il n'y a qu'un an ou deux, que
„ vous eſtiez Guydon de Monſieur le Ma-
„ reſchal de Sainct-André, & moy de Mon-
„ ſieur de Nemours; & le ſuis encore, dont
„ je m'en ſens autant honoré, que vous pen-
„ ſez eſtre de vos grades : & ſi la faveur
„ vous a gagné le temps, il ne me peut
„ gueres tarder. Comme de vray, cela luy
arriva; car il eut toutes ces Charges. Force
autres choſes ſe dirent-ils, mais voilà les
principales : ſi que je croy qu'ils ſe fuſſent
battus ſans que nous arrivaſmes, le Baron
de Vantenat & moy, qui allions au lever du
Roy, & les en gardaſmes, bien qu'il fuſt
eſté fait un bandon général & rigoureux ſur
la vie, de ne mettre la main à l'eſpée, à cau-
ſe de l'honorable aſſemblée. Le Roy ſceut
le tout, qui commanda à Monſieur le Con-
neſtable de les accorder, lequel trouva, à
ce qu'ouys dire, que Lignerolles avoit fort

bien demeslé ses comparaisons, & en homme qui sçavoit dire & faire.

Il y eut puis après le Sieur d'Autefort l'aisné qui voulut avoir aussi sa revanche à son tour, lequel avoit esté fait Chevallier de l'Ordre, de frais, à Toulouse. Par-quoy il envoya appeller Lignerolles hors la Ville, par Monsieur de la Gastine, très-brave Gentil-Homme, Lieutenant de Monsieur de Longueville. A quoy ne faillit Lignerolles, ayant pour son second Nanzay, despuis Capitaine des Gardes. S'estans accostez, ils se retirerent à part, & les seconds à part aussi. On ne sçait qu'ils dirent, si-non qu'on les vid despartir sans se battre, & quasi comme amis, dont plusieurs en murmurerent; car ces appels ne se doivent jamais despartir sans en venir aux mains : & falloit, comme j'ay dit, vaincre ou mourir, ainsi que la coustume à Naples y estoit formelle, & s'est fort pratiquée.

Du regne de nostre dernier Roy Henry II, fut fait un combat à Paris, en l'Isle de Louviers, entre Monsieur de Sourdiac, dit le jeune Chasteauneuf, de la Maison de Rieux en Bretagne, & Monsieur de la Chasnaye-Nailler (*a*), du Pays d'Anjou, óncle de la

---

(*a*) Lisez *la Chesnaye-Lalier*, & voyez les Remarques sur le Ch. I. du 2. Liv. de la *Confess. de Sanci.*

femme du-dict Sieur de Sourdiac, de la Maison du Bourg-l'Evesque, que le-dict Sieur de Sourdiac avoit nouvellement espousée. Se doutant de quelques propos, que je ne diray point, que prétendoit le-dict Sieur de Sourdiac, de la Chasnaye avoir dict; & pour ce l'envoya appeller en la-dicte Isle (*a*): où estant, ledict Sieur de Sourdiac luy demanda, s'il avoit dit tels propos? L'autre luy respondit, que sur la foy de Gentil-Homme & d'homme-de-bien, il ne les avoit jamais dicts. *Je suis donçques content*, repliqua le Sieur de Sourdiac. *Non pas moy*, repliqua l'autre; *car puisque vous m'avez donné la peine de venir icy, je me veux battre. Et que diront de nous tant de gens assemblez d'un costé & d'autre deçà & delà l'eau, d'estre icy venus pour parler, & non pour se battre? Il y yroit trop de nostre honneur : çà battons-nous.* Eux s'estans donc mis en présence avec l'espée & la dague, se tirerent force coups avant se blesser. Aucuns disoient, que le-dict Sieur de Sourdiac estoit armé, & mesme qu'aucuns ouyrent le-dict la Chasnaye cryer haut : *Ah! paillard! tu es armé*, ainsi qu'il l'avoit tasté d'un grand

---

(*a*) Ce duel arriva le 31 Mars 1579. La cause en fut un procès, que le jeune Château-neuf faisoit à la Chesnaye, qui avoit été son tuteur.

coup, qu'il luy avoit tiré au corps. *Ah! je t'auray bien autrement.* Et se mit à luy tirer à la teste & à la gorge, à laquelle il luy donna un grand coup à costé, qu'il ne faillit rien, qu'il ne luy coupast le sifflet; dont ledict Sourdiac ne s'estonna nullement; ains redoublant son courage, luy tira une grande estoquade au corps, & le tua. De dire qu'il fust armé, je ne le puis croire; car je l'ay tousjours connu brave & vaillant, les armes bien en la main, & l'honneur en recommandation pour faire telle supercherie : & bien luy servit de bien faire, & bien parer les coups; car le-dict Sieur de Sourdiac, qui estoit mon grand amy, me le conta quelque temps après ce combat, me jurant n'avoir jamais veu un si brave, & vaillant, & rude homme que celuy-là : comme de vray, il l'avoit bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont & de France, & estimé fort mauvais garçon. Encore le monstra-t-il en ce combat; car il avoit quatre-vingts ans lors qu'il y vint, & mourut ainsi (1) à belle vie belle mort, qu'il faut fort estimer; & surtout aussi son brave cœur & son ambition de n'estre voulu partir de la place assignée, sans se battre, & ne s'amuser trop à parler: comme de vray c'est une grande honte,

(1) mourut. Ainsi.

quand on vient là, de s'en retourner sans venir aux mains, & de se contenter en satisfaction de paroles.

Certes, quand on est en un logis du Roy, ou une campagne, qu'une armée, une Cour marche, ou en d'autres lieux, l'on se peut esclaircir du différend par paroles comme l'on veut; mais quand on est une fois entré dans le camp où vous estes appellé, c'est une chose peu noble, que de venir aux paroles, & laisser les armes à part. Je m'en rapporte aux grands Capitaines.

Et pour tourner encore au discours de Messieurs de Montsalès & Lignerolles, ils furent en leur temps braves Gentils-Hommes. L'un fut tué à la battaille de Jarnac : & l'autre fut assassiné à Bourgueil en Anjou, la Cour y estant, par sept ou huict braves & vaillants Gentils-Hommes, qui furent le jeune Villeclair, dit la Guerche, principal querellant, accompagné du Comte Montafier, du Comte Charles de Mansfol, de Sainct-Jehan, l'Orge, & autres; lesquels tous quasi finirent de mesme façon, (que je dirois bien, mais cela seroit trop long,) & tous tuez jusques au grand qui en fut autheur & fauteur (a): en

(a) Henri III, n'étant encore que Duc d'Anjou, avoit fait confidence à Lignerolles du dessein qu'avoit la Cour de se défaire des Chefs Hu-

quoy doit-on bien prendre garde quand l'on tue un homme mal-à-propos, en supercherie & advantage ; car gueres n'a-t-on veu de tels meurtres, & de telle sorte, qu'ils n'ayent estez vengez de bille pareille, par la permission de Dieu, lequel nous a donné une espée au costé, pour en user, & non pour en abuser. Il est doncques meilleur & plus juste de démesler ses querelles par beaux appels & honorables combats, que par ces assassinats. Et qui sera l'homme, tant religieux & cérimonieux soit-il, qui voudra peser l'un & l'autre, ne trouve qu'un meffaict n'est si grand que l'autre? Je desbattis un jour cette dispute à un grand personnage Théologien, qui certainement m'advoua, que Dieu estoit grandement offensé en tous les deux meffaicts ; mais un assassinat, un guet-à-pand, est irrémissible, mesmes envers nos Grands, Juges, & Sénateurs de nos Cours, comme nous en voyons tous les jours de très-rigoureuses punitions. Je me suis un peu trop perdu en cette digression, pour avoir esté un peu lon-

---

guenots par certaine voye, qui ne fut pas suivie. Celui-ci ayant fait connoître à Charles IX, qu'il sçavoit la chose, ce Prince détermina le Duc son frere à faire tuer Lignerolles, plutôt que plus tard, de peur que, par son babil, les Huguenots ne fussent avertis de ce qui se tramoit contre eux.

gue ; mais pourtant, n'aura estée mauvaise, & possible aura pleu à aucuns.

Et pour reprendre nostre chance premiere du Discours sur les combats des Grands, je fairay ce conte, que j'ay leu en partie dans le Roman de Bayard, & l'autre dans un Livre Espagnol ; qui est, que le matin du jour de la battaille de Ravanne, ainsi que toute l'armée passoit au-delà du canal, Monsieur de Bayard dit à Monsieur de Nemours son Général : *Monsieur, allez-vous un peu esbattre le long de ce canal, qui est beau & plaisant, en attendant que tout ayt passé.* A quoy Monsieurs de Nemours s'accorda, & prit en sa compagnie une demy-douzaine de ses grands Capitaines qu'il avoit avec luy, comme Messieurs de la Palice, de Bayard, d'Allegre, de Lautrec, & autres : & en se pourmenant, il dit à Monsieur de Bayard : *Monsieur de Bayard, nous sommes icy en belle butte pour les Harquebusiers, s'il y en avoit de cachez derriere ces hayes.* Et sur ces propos, vont adviser une troupe de vingt à trente chevaux, qui venoient pour reconnoistre l'armée, entre lesquels estoit Dom Pedro de Pas, Capitaine de tous les Genetaires. Si s'advança Monsieur de Bayard de la troupe, de vingt ou trente pas ; & les saluant, leur dit : *Messieurs, vous vous esbattez comme nous, en attendant que le grand jeu commence. Je vous prie qu'on ne tire point de*

vostre costé, & nous ne tirerons point du nostre : ce qui fut accordé. Sur ce Dom Pedro luy demanda qui il estoit; & il se nomma par son nom. Quand il entendit que c'estoit le Capitaine Bayard, qui avoit laissé tant de nom au Royaume de Naples, fut fort joyeux de le voir, & luy dit : *Hà, Monsieur de Bayard, je ne vous pensois pas-là. Toutesfois encore que je trouve vostre camp renforcé de deux mille hommes de vostre venuë & présence, si est-ce que je me resjouys grandement de vous voir sain & sauf; car on nous avoit dit, que vous estiez mort à la reprise de Brezze, d'une grande blessure que vous y reçeustes,* (comme il estoit vray :) *mais, Dieu soit loué qu'il n'en est rien. Que pleust à Dieu y eust-il une bonne paix entre nos Roys, afin que nous puissions nous pratiquer & deviser ensemble comme bons amys & compagnns d'armes; vous portant certes plus d'affection qu'à tous les François, pour vos grandes vaillantises, qui raisonnent encore au Royaume de Naples.* Monsieur de Bayard, qui estoit fort courtois, luy rendit en cela son change au double, avec un fort honneste remerciment. Si regardoit Dom Pedro, qu'un chascun portoit un grand honneur à Monsieur de Nemours, & demanda à Monsieur de Bayard qui estoit celuy-là si superbement vestu, à qui tous eux portoient si grand honneur & révérence; car il estoit armé riche-

ment de toutes ſes armes, fors l'habillement de teſte, & par-deſſus ſes armes tant dorées que rien plus, une cotte d'armes de drap d'or friſé, & les armes de Foix eſlevées en broderie toute d'or; ce qui le rendoit bien remarquable, avec ſon beau viſage & ſon agréable jeuneſſe, qui montoit à vingt-cinq ans. Monſieur de Bayard luy reſpondit alors: *C'eſt Monſieur de Nemours, noſtre Général, nepveu à noſtre Roy, & frere à voſtre Reyne.* Il n'eut pas pluſtoſt achevé le mot, que ſoudain mettant tous pied à terre, Dom Pedro s'adreſſant, la teſte nue, à Monſieur de Nemours, luy dit: *Monſegnor, ſalva l'honra d'Eſpagna y de nueſtro Rey, totos quantos qu'aqui ſtamos ſemos ſervidores y cridos* (1) *de Vueſtra Altezzo.* C'eſt à-dire: *Monſeigneur, ſauf l'honneur d'Eſpagne & de noſtre Roy, tant que nous ſommes icy, nous ſommes ſerviteurs de Voſtre Alteſſe.* Monſieur de Nemours, qui eſtoit la meſme courtoiſie, les remercia avec toutes les honneſtetez du monde, & puis leur dit: *Meſſieurs, je vois bien que dans aujourd'huy nous ſçaurons-à qui demeurera le champ, à vous ou à nous: mais à grand'peine ſe démeſlera ceſte affaire ſans grande effuſion de ſang; & pour eſviter cela, ſi voſtre Vice-Roy vou-*

(1) Criados.

loit vuyder ce différend de sa personne à la mienne, je fairois bien que tous mes compagnons & amis qui sont icy avecques moy, y consentiront: & si je suis vaincu, s'en retourneront en la Duché de Milan, vous laissant paisible de deçà; aussi s'il est vaincu, vous en retournerez tous vers Naples. Quand il eut achevé son dire, luy fut incontinent respondu par le Marquis de la Padulle, grand Seigneur Napolitain: „ Monsieur, „ je croy fermement que vostre généreux „ cœur vous fairoit volontiers entreprendre „ ce que vous proposez, & possible en viendriez à bout; mais selon mon opinion, je „ croy que nostre Vice-Roy ne se fie point „ tant en sa personne, qu'il y condescende, „ pour beaucoup de raisons, & aussi que les „ principaux de son armée l'en garderont ". *Adieu donc, Messieurs*, dit Monsieur de Nemours: *je m'en vays passer l'eau, & promets de ne la repasser de ma vie, que le champ soit vostre, ou nostre.* Ainsi se despartirent.

Or, sur ceste proposition que faisoit Mr. de Nemours, pour se battre contre le Vice-Roy, il se dit, qu'entre ses grands Capitaines que j'ay nommez, qui estoient près de sa personne, luy dirent: „ Monsieur, vous avez proposé une chose, qu'encore que vous soyez „ nostre Général, auquel nous devons obéyr „ comme à nostre Roy, puis que vous le

„ représentez, & nous estes donné de luy
„ pour tel, nous n'oserions ny ne sçaurions
„ vous permettre ce que vous avez offert,
„ si vous estes pris au mot, & en serions
„ repris grandement & menacez du Roy,
„ pour vouloir hazarder ainsi en un coup
„ son Estat de Milan, comme qui le joue-
„ roit aux dez sur une seule teste, encore
„ que nous vous tenons si courageux, vail-
„ lant, & adroit, que ce seroit bientost fait
„ du Vice-Roy. Mais aussi, songez quelle
„ honte ce vous seroit, à vous qui estes si
„ grand Prince, & d'une si grande & illus-
„ tre race yssu, que vous estes nepveu du
„ plus grand Roy du monde, d'aller com-
„ battre un inférieur à vous, encore qu'il
„ tienne le lieu qu'il tient, & soit Général
„ de son party, comme vous estes du vos-
„ tre : mais pourtant il y a bien de la diffé-
„ rence de vous à luy; qui pis est, il est
„ vassal de la Reyne d'Espagne vostre sœur,
„ la plus glorieuse & hautaine femme du
„ monde, laquelle pour ce seul trait vous
„ desadvoueroit pour frere, & le Roy vous
„ en voudroit mal à jamais". Là-dessus, on doit considérer les difficultez qui se font en telles choses & combats, auxquels on requiert l'esgalité des personnes, comme du bien Grand à Grand; cela est juste & faisable.

Nous lisons que, du regne de Philippes-le Bel, sortirent de grandes querelles entre

le Comte de Foix & le Comte d'Armagnac, tous deux beaux-freres : de ſorte qu'ils ſe deffierent au combat, & en prirent jour de duel, & fut aſſigné le lieu d'iceluy à Giſors, par la permiſſion du-dict Roy Philippes-le-B L. Il ſe lit qu'après la battaille d'Agyncourt, le Roy Charles VI envoya offrir l'eſpée & l'eſtat de Conneſtable au Comte d'Armagnac, (lequel s'eſtoit retiré en ſon Pays & maiſon,) comme le méritant par ſa grande valeur, lequel accepta la charge, plus pour obéyr au Roy, que pour envie & ambition; mais avant partir, ayant groſſe querelle avec le Comte de Foix, & ne voulant laiſſer ſon Pays en proye à ſon ennemy, il taſcha d'en voir la fin par une guerre : mais le-dict Comte de Foix, ne voulant l'effuſion du ſang de leurs ſubjects, s'adviſa l'envoyer deffier de ſa perſonne à la ſienne, corps à corps, ou accompagné de dix Gentils-Hommes, ou moins, ou en plus grand nombre. Le Conneſtable accepta auſſi-toſt le combat, & ſe trouverent tous deux au jour & au lieu aſſigné. Mais les Comtes de Commenges & d'Eſtrac, les Vicomtes de Narbonne & de Carmain, avec les Capitaines Barbazan & Saincte-Trailles s'y trouverent; & comme bons moyenneurs de paix, les engarderent de ſe battre, & les rendirent bons amis, & les firent accoller de bon cœur, bien qu'ils avoient eſtez ennemis mortels. Le Comte de Foix ſe retira à Pau,

& de-là à Sainct-Jacques, où il avoit vœu; & le Comte d'Armagnac vers Paris, où il fit très-bien sa charge, & très-valeureusement, ainsi que nos Histoires le nous manifestent.

De mesme aussi il arriva au commencement de ceste guerre de la Ligue, que le Roy de Navarre fit quelque certaine déclaration, en laquelle il desiroit, luy & le Prince de Condé, son cousin, se battre contre Mr. de Guyse & Mr. du Mayne, freres. Le Roy ne le voulut; mais ne faut doubter que les uns ny les autres n'eussent nullement refusé le combat : auquel s'ils fussent venus, se fussent bien battus; car ils estoient quatre braves Princes, & vaillants combattants.

Il fut un bruit sourd à la Cour, du regne du Roy François II, que le Roy de Navarre, mal content de quoy il ne tenoit le rang près la personne du Roy, comme il luy appartenoit, vouloit en faire de mesme, & présenter le combat à Monsieur de Guyse, & prenoit pour son second Monsieur le Prince de Condé, qui, dès la journée d'Amboise, en vouloit à Monsieur de Guyse : nos Histoires en disent le subject. Monsieur de Guyse estoit tout prest de l'accepter, je sçay bien ce que j'en ouys dire à un Grand, & avoit pris pour son second Monsieur le Grand-Prieur de France, son jeune frere, très-brave & vail-

lant Prince, dont j'en parle ailleurs (1). Le choix n'en estoit point mauvais parmy ses autres freres. Il faut présumer que ces quatre vaillants champions, entrans dans le camp, eussent rendu un combat très-furieux. Les choses n'allerent point plus avant, pour les raisons que je dirois bien.

Sur-quoy je feray encore ceste petite digression, que, lors du-dict regne du Roy François II, vinrent à la Cour, à Sainct-Germain, la plus grand part de ses grands Capitaines & Chevalliers de son Royaume, par son mandement, pour adviser aux affaires de son Royaume, qui commençoit à se troubler. Parmy eux se trouva Monsieur de Montluc, lequel, un jour entretenant à sa façon bravasche & libre Monsieur de Guyse, vint à tomber sur le Roy de Navarre, & luy dire comme il l'avoit veu à Nerac, & l'ayant trouvé fort mal content de luy, dequoy il tenoit le rang près Sa Majesté qu'il devoit tenir, il luy avoit dict, qu'il luy devoit faire entendre son mescontentement, & le faire plustost appeller sur ce différend, & le vuyder de sa personne à la sienne, & qu'il n'y avoit meilleur expédient que celuy-là; & qu'il s'asseuroit tant de la valeur de Monsieur de Guyse, qu'il ne

---

(1) *Ci-dessus Tome IX, Discours LXXVI, page* 35.

refuseroit ce party. A quoy Monsieur de Guyse tout froidement respondit : *Montluc, les paroles que vous me dictes, me les dictes-vous de la part du Roy de Navarre, qu'il vous en ayt donné charge, ou de vous-mesme, qu'ayez entrepris de les dire?* Monsieur de Montluc luy respondit : *Monsieur, je ne les dis que de moy-mesme ; parce que je vois que le Royaume s'en va brouillé fort par vos particulieres divisions, & que je m'asseure tant de vostre valeur, que le-dict Roy vous offrant ce beau party, vous ne le refuserez point, & par ainsi le Royaume demeurera en paix, par la mort de l'un ou de l'autre, ou de tous deux.* „ Vrayment, Montluc, à ce „ que je voy, (respondit Monsieur de Guyse, „ tout en colere froide,) vous estes devenu „ fort politique, depuis que ne vous ay veu. „ Je suis d'advis que le Roy vous fasse son „ Chancellier ; & si vous estes un beau faiseur „ de combats. Il vous semble que vous es„ tes encore en vostre Piedmont, parmy vos „ gens de pied, où vous les faisiez battre „ comme il vous plaisoit, & comme la quinte „ vous en prenoit. Le Roy de Navarre & „ moy nous ne sommes point de vostre gi„ bier. Cherchez en d'autre ailleurs. Le Roy „ de Navarre, & moy, nous nous connois„ sons il y a long-temps. Je le tiens pour „ un des braves & vaillants Princes du mon„ de. Il sçait bien aussi ce que je sçay faire.

„ Lors qu'il me fera entendre de ſes nou-
„ velles, je luy feray auſſi-toſt ſçavoir des
„ miennes. Allez, ſoûciez-vous de vos affai-
„ res, & non des noſtres ". Qui fut fort eſtonné, ce fut Monſieur de Montluc, & à belles excuſes, qui, au bout de quelques temps, furent recues; car Monſieur de Guyſe l'aymoit fort, comme il luy monſtra deſpuis en pluſieurs endroits que je dis en ſa Vie (1). J'appris ce conte de bon lieu, le lendemain, que l'on voyoit Monſieur de Montluc fort eſtonné, & point braver comme auparavant; car Monſieur de Guyſe, outre qu'il gouvernoit tout lors, & eſtoit en très-grande faveur, il avoit dequoy par ſa valeur pour eſtonner un homme. Voilà comme il ne ſe faut pas meſler légérement des querelles & diſcordes des Grands.

Nous tinſmes auſſi à la Cour, qu'après la priſon de mon-dict Sieur le Prince de Condé à Orléans, & ſur ſon innocence, il voulut quereller mon-dict Sieur de Guyſe & l'appeller: mais cela fut accordé par la ſageſſe de la Reyne-Mere, qui fit-là un grand coup; car il y euſt eu là de grandes brouilleries. J'en parle ailleurs.

Nous liſons dans l'*Hiſtoire de Naples*, & ailleurs, comment ce brave Charles I, Roy

(1) *Tome IX, Diſcours LXXVIII, page* 78.

de Naples & de Sicille, & Alfonſe, Roy d'Arragon, eurent entre eux grande querelle pour le Royaume de Sicille, & pour ce, s'aſſignerent le combat par le conſentement des deux parties & ordonnance du Pape, devant Bourdeaux, eſtant pour lors au Roy d'Angleterre, duquel il voulut eſtre Juge, & leur permit. Charles, courageux François, ne faillit, dans le temps aſſigné, ayant traverſé toute l'Italie & la France, avec toutes les conditions & trouppes de gens ordonnez par le Juge, de ſe trouver de bon matin au jour qu'il falloit, & là attendre ſon ennemy le matin juſqu'au ſoir : & voyant qu'il ne venoit point, & ſe faiſoit tard, ny ſçachant nouvelles autres de ſon ennemy, ayant envoyé de toutes parts, il s'en alla, & reprint ſon chemin par-où il eſtoit venu. Mais Alfonſe, qui eſtoit un fin & caut Eſpagnol, avoit fait dreſſer des poſtes, & mettre des chevaux de relais & frais, ſi ſecrettement, que nul n'en ſceut rien, ny s'en apperçeut, prit la poſte, fit ſi grande diligence & ſi à propos, qu'il arrive préciſément une heure devant le ſoleil couché, (eſtant lors aux plus grands jours d'eſté) & entre dans le camp; & n'y trouvant point ſon ennemy, y brave & piaffe dedans, à la mode Eſpagnolle, prend acte de ſa diligence & ſon devoir, laiſſe coucher le ſoleil, & puis s'en retourne comme il eſtoit venu : ce qui ne fut trouvé

gueres beau pourtant d'aucuns; & d'autres disent, qu'il avoit observé les loix du duel, & avoit comparu à propos, & sans avoir laissé couler & perdre le temps, ny coucher le soleil, n'y venir la nuict; à quoy les Duellistes le temps passé prenoient fort esgard, & y poinctilloient fort (*).

Il se lit aussi dans l'*Histoire de Naples*, que Robert, petit-fils de ce Roy Charles I, estant assiégé dans Genes par Fréderic, & Maryé (1) Viscomte de Milan; ce Maryé appella Robert, au combat de seul à seul: mais Robert, encore qu'il fust très-vaillant, le refusa, parce que leurs dignitez n'estoient pareilles; car Robert estoit Roy de Naples. Dont sur ce il y a de belles disputes, que possible ailleurs nous déduirons, ne servant rien à nostre propos pour ce coup, si-non pour monstrer le combat de Grand à Grand.

Ce mesme Roy Robert fut aussi une autre fois appellé & deffié par Fréderic, Roy de Sicille, lequel l'eut aussi-tost pris au mot puis qu'il estoit son pareil, & Roy comme luy, sans que le Pape Jehan, indigné de ce deffy, excommunia le-dict Fréderic:

(*) *Il fust esté bien trompé, si Charles n'eust bougé de la place, comme il devoit.*

(1) Marie.

& pour ce, le-dict Robert en eut les mains liées; car à ce que disent les Docteurs Ecclésiastiques, il y va de l'ame, de se battre, voire de parler & conférer avec un excommunié : en quoy certes le-dict Pape trouva cet expédient meilleur, pour ne venir-là dans le camp, que ne fut celuy du combat permis entre le Roy Charles I, Roy de Naples, & le Roy d'Arragon, devant Bourdeaux, comme j'ay dict. Faut noter en cestuy-cy, que si le Pape Jehan fit contre l'ame du-dict Fréderic, pour l'avoir excommunié, il fit bien autant pour sa vie; car le-dict Roy Robert estoit très-brave & vaillant, comme il l'avoit monstré en plusieurs beaux exploicts, & que de frais il ne faisoit que de venir soustenir le siege de Genes, où l'espace de sept ou huict mois durant, y estant enfermé, tous les jours se rendoit sur les murailles en personne l'espée au poing, & là combattoit ordinairement vaillamment à repousser des ennemis, dont despuis estant sorty, prit terre à Savonne, & les deffit. Tant y a qu'il eust pu faire belle peur à ce Fréderic, s'ils se fussent affrontez, outre qu'il estoit un très-homme-de-bien & de dévotion, & que Dieu fust esté pour luy. De plus, il estoit du noble Sang de France, qui ne mentit jamais en telles bonnes occasions. C'est ce brave Robert, qui fut grand-pere de ceste brave & belle Reyne Jehanne I, la merveille de son temps,

temps, en toutes choses. J'en parle en son Discours que j'ay fait d'elle (1). Voilà aucuns deffis qui se sont veus & présentez de Grand à Grand, le temps jadis, & ainsi aussi que nous en avons un assez frais.

Au temps de nos peres, du grand Roy François & de l'Empereur Charles, lesquels après s'estre longuement outragez de paroles & desmentis par Hérauts & cartels, se deffierent au combat; mais ils n'y purent jamais parvenir, pour la difficulté & controverse qu'ils eurent du lieu & des armes. L'Empereur Charles (disent nos Histoires & nos peres) disoit à soy appartenir l'eslection du lieu, comme se disant provoquant & assaillant; & pour ce, en pleine assemblée du Pape, de son Sainct College, & de force Ambassadeurs, mesme de ceux du Roy, en voyant une grande difficulté du lieu, dit qu'il n'y avoit rien de meilleur que se battre dans une Isle, ou dans un bateau de grande riviere, ou sur un pont, avec une espée & dague, ou la cappe. Par ces mots, il monstroit tout-à-coup avoir eslection de lieu & d'armes. Enfin, c'estoit un maistre-homme. Le Roy, voulant garder son advantage en l'eslection d'armes, qui les devoit fournir com-

(1) *Tome II, Discours VII, Article II, page 317 & suivantes.*

me provoqué & deffendeur, vouloit combattre à cheval, armé (en grand Roy & Prince) de toutes pieces, avec une bonne lance, & une bonne espée, bien qu'il ne fut jamais bien arresté du lieu du camp. Voilà pourquoy il ne voulut jamais recepvoir ny ouyr l'Héraut de l'Empereur, qu'il ne luy eust rapporté le lieu & la seureté du camp pour se battre; ce qu'il ne fit : ne fut aussi non plus accordé des armes, que l'Empereur avoit dit avec l'espée & dague; disant le Roy, que c'estoient armes trop communes & peu usitées parmy les grands Roys, qui vont à leurs combats, rencontres & batailles, tousjours sur un bon cheval, & bien armez, non point en petits piétons, soldats & espadassins, tous desarmez, desquels l'acte estoit combattre en telles armes & façons. En cela, il parloit selon l'usance des anciens Duellistes, comme j'ay dit cy-devant, qui vouloient que le corps fust couvert : autrement, c'estoit se battre en bestes bruttes. L'Empereur repliquoit, qu'ils ne se pouvoient combattre de plus belles & nobles armes que de l'espée, qu'ordinairement on portoit au costé, pour une marque très-insigne de noblesse & valeur, & comme pour une fidelle & ordinaire compagne en paix & en guerre, qui, de temps immémorial, avoit esté inventée, portée, usitée, & employée de tant de grands Empereurs, Roys, Princes, Ca-

pitaines, & vaillants hommes, par laquelle ils avoient fait de si beaux exploicts. Enfin, sur ces discordances, leur combat ne se fit point.

Le plus beau & le meilleur fust esté sans tant controverser, comme dit une fois en Sicille un vieux Capitaine Espagnol, sur ces discours, qu'il se fussent battus au beau mitan de leurs armées assemblées pour donner battaille générale, & sur ce poinct leur commander faire alte, & ne bouger sur la vie, & tous deux se deffier à la teste de leurs dictes armées, comme firent Æneas & Turnus, y comparoistre armez de mesmes armes desquelles ils devoient combattre en général; & là décider leur différend ensemble; avec conditions pourtant, que qui seroit vainqueur, ou vaincu, n'en seroit autre chose, & les deux armées se retireroient avec cela, sans s'entredemander rien, ny venir plus avant: & que jamais (me dit cest Espagnol) n'y fit si beau, ny se présenta plus belle occasion qu'au voyage de Provence, qu'il n'y avoit pas deux ou trois mois que l'Empereur avoit tant bravé à Rome, & ne demandoit que se battre comme j'ay dit; mais tant s'en faut qu'ils vinssent là, que le Roy ne voulut conduire son armée, & la donna à Monsieur le Grand-Maistre en Avignon, & luy se tint à Valence cependant: à quoy je repliquay, que le Roy, tout aussi-tost qu'il sceut le bandon général que l'Empereur avoit fait d'amasser

vivres à chascun pour huict jours, cuydant que ce fust pour venir assaillir son camp, aussi-tost s'y vint rendre pour donner battaille, & possible pour se battre main à main contre luy, si que l'Empereur ne s'en fust pas mieux trouvé; car le Roy avoit fait d'autres expertises d'armes sans s'espargner, ny estre espargné nullement, aux battailles de Marignan & de Pavie, tant signalées; ce que n'avoit fait l'Empereur encore : ce qu'il m'advoua ; & pour conclusion, il ne me sceut que respondre, que son maistre estoit encore jeune, & qu'avec le temps, il pourroit faire d'aussi beaux miracles de sa main, que le Roy, qui estoit beaucoup plus vieux que luy.

Il fust esté bien aussi bon, sans venir au sang, que ces deux grands Princes eussent fait comme firent jadis nostre grand Roy Philippes-Auguste, & Richard, Roy d'Angleterre, qu'on nommoit Cœur de Lyon, grands ennemis l'un de l'autre, qui traitterent la paix au Guet d'Amours, (gentil nom certes), où s'estoient assignez journée & battaille, entre Bourdedieu & Chasteau-Roux, qui advint fort miraculeusement : car comme ils estoient prests pour affronter leurs battailles d'une part & d'autre, les deux Roys, par le moyen d'un Cardinal, firent faire alte à leurs armées, loing d'un trait d'arc ou plus, par convention faite, parlerent ensemble en ce-dict guet, où il y avoit un grand oumeau entre les-

dicts deux Roys; & comme ils s'entreparloient, sortit du-dict oumeau un grand & gros serpent, horrible, & levant la teste, & sifflant contre ces deux Roys, lesquels, pour le tuer, tirerent aussi-tost leurs espées; mais il leur esvada, & ne sceurent ce qu'il devint. Aucuns crurent que c'estoit un Diable ainsi transformé : c'est un abus. Les deux armées, voyant ces deux Roys ainsi tirer leurs espées nues, pensant qu'ils se deussent battre, commencerent à s'esbransler & marcher l'une contre l'autre : mais aussi-tost allerent au-devant, pour leur commander de ne bouger, & reculer; ce qu'elles firent : & puis eux s'estans retournez en leur lieu, acheverent leur parlement si bien & beau, qu'ils arresterent une bonne paix, & s'en retournerent bons amis au-dict lieu de Bourdedieu, rendre graces à Dieu & à Nostre-Dame, en l'Abbaye du-dict lieu. Voilà une gentille advanture, & très-heureuse rencontre, & bonne issuë! Si nostre Roy & l'Empereur en eussent pu faire de mesme, ce fust esté un grand miracle de Dieu, & qui eust apporté plus d'heur, que s'ils fussent venus aux mains & se fussent entretuez.

Nous avons, pour laisser les grands Princes & Roys, mais pour venir à de grands Capitaines, le deffy, que feu Monsieur de Langeay, Lieutenant-Général du Roy en Piedmont, envoya à Monsieur le Marquis del

Gouast, Lieutenant aussi Général de l'Empereur en sa Duché de Milan; & ce sur la négative que faisoit le-dict Marquis de la mort & massacre de César Fregouse, & Rinçon, sur Tesin, dont l'accusoit fort & ferme Monsieur de Langeay, & luy vouloit prouver par les armes, & vouloit entrer en camp sur ceste querelle : & d'autant que le-dict Marquis y faisoit quelque difficulté, le-dict Monsieur de Langeay le voulut faire appeller devant la Chambre Impériale, ainsi qu'ils y envoyerent leurs manifestes, qui se voyent en aucunes de nos Histoires Françoises, Italiennes & Espagnolles, & là demander le combat; ou bien, en cas de refus, demander luy estre fait raison sur un acte si vilain, d'autant qu'il touchoit à toute une Chrestienté d'avoir ainsi violé le droit des Ambassadeurs : laquelle façon de procéder, le grand Roy François approuva très-belle, & en fut fort content, ainsi que j'ay ouy dire à feu Monsieur le Cardinal du Bellay, son frere, qui en parle mieux que les Livres. Mais mondict Sieur de Langeay mourut sur ceste opinion & entrefaicte, dont n'en fut pas marry le Marquis; car il estoit fort coulpable, voire autheur, ainsi que le croyoit tout le monde. J'en parle ailleurs (1). Ce combat estoit de

(1) *Tome V*, *Discours XIII des* Capitaines Etrangers, *pages* 163, 165.

Grand à Grand, & de Général à Général.

Ce brave Monsieur de Montmorency, non encore Connestable, mais Grand-Maistre de France, en fit de mesme à l'endroit du Connestable de Castille, devant Fontarabie, lors de la deslivrance de Messieurs les enfants de France; lequel faisant du mussart, ou plustost voulant se desdire sur ladite deslivrance, & faisant aussi du renard, pour amuser tousjours mon-dict Sieur de Montmorency, sans palier autrement, luy envoya incontinent Monsieur de la Guyche, Gentil-Homme de la Chambre du Roy, luy dire qu'il advisast à luy tenir sa parole sans l'amuser davantage; autrement, qu'il le deffioit de sa personne à la sienne, pour luy faire tenir ce qu'il luy avoit promis sur la dicte deslivrance, & qu'il l'attendoit avec une bonne espée. Le-dict Connestable n'eut pas plustost ouy ces mots, bien qu'il fust brave & vaillant, qu'en un tournemain exécuta aussi-tost ce qu'il avoit tant délayé.

Je conterois force autres deffis de Grands, & appels; mais je n'aurois jamais fait, comme celuy qui se fit du regne du Roy Charles, entre Monsieur le Mareschal d'Anville (1), aujourd'huy Connestable, & Monsieur de Longueville, qui se deffierent tous deux

(1) Damville.

au Pré aux Clercs à Paris, ayant chascun son second. Monsieur le Mareschal avoit le Chevallier de Batresse, son Lieutenant de Gens d'armes, & Monsieur de Longueville, la Gastine, son Lieutenant aussi. De dire le subject de leur appel, & à quoy il tint qu'ils ne se battirent, cela seroit trop long.

Monsieur de Montpensier, & Monsieur de Nevers, du regne du Roy Henry III, se cuyderent aussi battre pour quelques propos fort picquants; mais le Roy leur en fit deffense, & les accorda.

Nous avons de frais aussi les appels de Monsieur d'Espernon, & de Monsieur le Mareschal Dorlano (1); de Monsieur de Guyse, & de Monsieur d'Espernon; de Monsieur de Genville, & de Monsieur le Grand. A quoy nostre Roy, très-advisé, sceut très-bien pourvoir, & empescher de venir plus avant. Il n'est pas besoing que le sang de ces Grands soit à si bon marché pour querelles particulieres, comme de nous autres petits compagnons. Il y va grandement de l'intérest public; car les Grands y sont fort nécessaires.

Or, il y a un poinct en nostre France, observé jadis estroittement, que, parmy les Chapitres de l'Ordre du Roy, les Chevalliers

(1) d'Ornano. *Voyez ci-dessus page 242.*

du-dict Ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel, ny combat de l'un contre l'autre, sans congé de leur Supérieur, qui est le Roy, ainsi que le sceut bien remonstrer feu Monsieur de Langeay à César Frégouse, sur un deffy qu'il avoit envoyé à Gaguin de Gonzague, pour se battre contre luy, tous deux Chevalliers de l'Ordre; mais César s'excusa, disant n'avoir veu jamais les-dicts Chapitres de l'Ordre. Le-dict Gaguin s'excusoit de son costé aussi, que, puis que César luy avoit envoyé le cartel de combat, il ne pouvoit moins faire que de l'accepter, comme il avoit fait.

Les Chevalliers de l'Ordre avoient aussi ce privilege, qu'ils estoient exempts de se battre contre un qui ne l'estoit point; & c'est ce qu'allégua le Seigneur Ludovic de Birague, brave & vaillant Capitaine, & qui a bien servy la France, contre Scipion Vimerquat, fils de Francisque Bernardin Vimerquat, tant renommé en nos guerres de Piedmont, comme le fils l'a esté aussi, & en celles de France, pour estre gentil Chevau-léger, sur un deffy que le-dict Scipion luy envoya pour quelques paroles fascheuses & outrageuses entre eux passées, parmy lesquelles estoit compris Monsieur d'Anville; & ce du temps du Roy François II, & le Roy Charles dernier venant à sa Couronne, mettant en-avant, qu'il estoit Chevallier de l'Or-

dre, & qu'il luy estoit deffendu de se combattre par les loix de son Ordre, & pour d'autres raisons aussi; ce que sceut très-bien desbattre ledict Scipion, par un petit Traitté & Manifeste qu'il fit, que j'ay veu, aussi bien fait & composé qu'il est possible pour un homme de guerre.

Or, pour contrequarre à ces Chevalliers cérimonieux & si grands observateurs de leurs privileges & loix, qui certes sont abstraincts par elles aux combats contre autres qui ne le sont point, il leur faut proposer force exemples de plusieurs, qui ont voulu arracher l'Ordre du col, & l'ont suspendu, & se desmis de leurs grades & dignitez jusques au temps qu'ils eussent combattu. Nous en avons veu un exemple très-beau de feu Monsieur de Guyse, Claude de Lorraine, lequel se voulut desmettre de toutes ses grades, dignitez, & nobles qualitez de Prince, pour combattre Monsieur le Comte de Sancerre, qui disoit, que s'il luy faisoit cest honneur, qu'il avoit deux fort bonnes espées, l'une pour le service du Roy, & l'autre pour se battre à luy. Mais sur ces disputes, toute la vérité se descouvrit, d'autant que le Seigneur de Granvelle avoit fait surprendre un paquet, dans lequel fut trouvé l'alphabet du chiffre que ledit Seigneur de Guyse avoit avec le Comte de Sancerre, sur lequel il avoit contrefaict la-dicte lettre au nom du-dict

Seigneur de Guyse, & luy escrivoit que le Roy ayant sceu l'extresmité de vivres & de poudres, en laquelle estoit Sainct-Disier, qu'il advisast de trouver moyen de faire une composition si honorable, que les hommes fussent sauvez : car le Roy ne les pouvoit secourir. Sa lettre fut faite en chiffres, & donnée en secret à un Tambour François, estant allé au camp Impérial pour quelques prisonniers, par un homme interposé & à luy inconnu, qui disoit avoir charge de Monsieur de Guyse de la faire tenir secrettement au-dict Comte; (brave astuce certes!) lequel, n'ayant pu connoistre fausseté de la lettre, & la pensant vraye, s'estoit rendu sur la parole de Monsieur de Guyse, qui en vindrent là à se combattre; mais après, toute la vérité fut connue : & voilà en quoy il faut louer Monsieur de Guyse & sa générosité, de n'avoir voulu faire rempart de sa grandeur, pour ne venir point au combat.

Monsieur le Baron de la Garde ayant une querelle entre (1), Monsieur de la Mole l'aisné, au commencement du regne du Roy Charles IX, se voulut ainsi desmettre de son Ordre, pour le combattre à Paris : je les vis. Sur-quoy j'ay entendu dire, qu'ayant esté demandé une fois à Dom Ferdinand de

(1) contre.

Gonzague, si un Chevallier d'Ordre pouvoit & devoit refuser au combat un Chevallier qui n'estoit de l'Ordre, pour ne faire de préjudice à l'Ordre? Il respondit publiquement, qu'encore qu'il fust Prince & Duc, Chevallier de l'Ordre de la Toison, Gouverneur de l'Estat de Milan, & Lieutenant-Général pour l'Empereur en Italie, que, quand il auroit querelle d'honneur contre le Seigneur Pierre Estrozzy, qui estoit lors dans Parme, & Ferdinand devant, il ne refuseroit jamais un tel Chevallier, encore qu'alors il n'eust l'Ordre, ny les grades, qu'il a eu despuis par ses œuvres vertueuses, & vaillantises. Mais cestuy-là estoit un Chevallier sans l'Ordre, qui en valloit bien une douzaine d'autres avecques l'Ordre.

Car enfin, encore que l'Ordre soit institué par les Ducs de Savoye, de Bourgogne, & Roys d'Angleterre & de France, par une récompense, loyer, & marque de grand honneur, (ainsi que porte celuy de Bourgogne) *Pretium non vile laborum*; c-à-d. *C'est un prix point petit de ses labeurs;* & que d'autres fois ces-dicts Ordres ayans estez très-bien entretenus, & superstitieusement donnez à ceux qui le méritoient; despuis (& mesme en nostre France) il s'est tant ravalé, & en a-t-on tant abusé, que pour l'injure de nos guerres civiles, & pour gagner & entretenir des hom-

mes, il s'en est tant donné indifféremment, & aux uns & aux autres, qu'on ne voyoit que de toutes parts Chevalliers de l'Ordre de Sainct-Michel. Ce qu'abhorrant le Roy Henry III, dernier mort, institua celuy du Sainct-Esprit, auquel on y trouva puis après de l'abus autant qu'à l'autre; car il se fit autant commun que l'autre, voire pis, comme j'ay dit ailleurs, & se donna à force gens que je sçay bien, plus par compere & par commere (comme l'on dit) & par faveur, que par la valeur & mérite; desques j'en sçay un, qu'un Secretaire des Commandements fit pour l'avoir receu en sa maison, & luy avoir donné un disner en passant; & pour luy rendre la pareille, le fit Chevallier, tout jeune enfant qu'il estoit, & n'avoit jamais veu armée Royale, ny veu Croix rouge ny blanche non plus, si-non sur le dos du Prestre quand il disoit la Messe, ny rien fait de son corps: si-bien qu'on l'appelloit à la Cour le Chevallier d'un tel Secretaire.

Là-dessus je laisse à discourir au monde, à sçavoir si un tel petit Seigneur & Chevallier doit estre exempt de se battre contre un autre qui ne l'est pas, mais en est plus digne que luy? Voilà pourquoy il se faut mocquer de ces abus, & mespriser ces Chevalliers qui se fondent si fort sur leurs prérogatives, voulans faire des gallands & des Ra-

minagrobis, qu'il leur semble qu'on les doive respecter & craindre avec leur Sainct-Michel, ou Sainct-Esprit.

Sur-quoy j'ay ouy faire un conte d'un Chevallier de l'Ordre, que venant de la Cour, de prendre l'Ordre, & allant en sa maison en poste, il fut rencontré de quelqu'un qui luy vouloit demander une parole, & le quereller. Il fut si estonné, qu'il ne sceut que respondre, si-non de tirer & monstrer son Ordre, qu'il avoit caché, & dire : *Que voulez-vous faire ? Voilà qui vous garde de vous attaquer à moy. Ne le respectez-vous point ?* Mais l'autre, n'y portant respect ny demy, s'en mocqua, & le dauba très-bien : & pour toute revanche, il dit qu'il s'en plaindroit au Roy, & au Chapitre, la premiere fois qu'il se tiendroit, pour avoir ainsi offensé l'Ordre. J'ay connu celuy qui fit le coup, & celuy qui l'endura.

Tels & semblables gens & Chevalliers ne fairoient à grand peine ce que fit Monsieur de Guyse le dernier mort, & tué à Bloys, l'année que le Roy Henry III tourna de Pologne, lequel, estant allé à la chasse un jour au bois de Madric, avec toute sa Cour, j'y estois, Monsieur de Guyse avoit quelque chose à demander à Monsieur de Bussy, qui venoit lors du siege de Lusignan, où il avoit esté fort blessé en très-vaillamment combattant selon sa coustume. Ainsi que la chasse

se faisoit, Monsieur de Guyse prend Monsieur de Bussy à part, sans faire rumeur, ny semblant d'aucune querelle, ayant commandé à son Escuyer de se retirer à part, & ne le suivre sur la vie, & estant bien escarté dans le bois, comme je vis, n'y pensant nul mal, il luy demanda (tous deux tous seuls de sa personne à la sienne) la parole qu'il luy vouloit demander, & pour laquelle il l'avoit appellé; mais Monsieur de Bussy l'en satisfit si honnestement, que Monsieur de Guyse eut occasion de s'en contenter, & luy dire: *Monsieur de Bussy, je me contente, vous jurant, que si vous ne l'eussiez fait, nous nous fussions bien battus en ceste place, où vous voyez comme je vous y ay amené en gallant homme, m'estant despouillé de ma Principauté, & des grades que j'ay sur vous, pour me battre contre vous sans aucune supercherie comme vous voycz, m'estant fort aysé de vous en faire quand je l'eusse voulu; mais, puis que je suis content, je vous asseure que je vous suis amy autant que jamais.* A quoy Monsieur de Bussy, qui n'avoit point faute jamais de responses, & surtout en ces choses de combats, luy respondit: „ Monsieur, je suis fort ayse que vous
„ soyez content de moy; vous priant de
„ croire, que ce que j'en ay dict, n'a esté
„ nullement par crainte; car Bussy n'en eut
„ jamais, & aussi que vous tenant si magna-

„ nime & généreux comme je fais, je n'a-
„ vois nulle peur de supercherie de vous,
„ & que vous ne m'avez pas mené icy pour
„ m'en faire, & me couper la gorge en bri-
„ gand, mais pour me faire l'honneur de me
„ recepvoir & battre contre vous, ainsi que
„ j'espérois de vostre vaillant & noble cœur,
„ & comme le venez dire : mais quand nous
„ fussions venus là, avant qu'aller à vous,
„ je me fusse jetté en terre en signe d'humi-
„ lité que je vous dois ; & le bras nud, &
„ la teste nue, je fusse allé à vous pour
„ m'essayer à vous faire courir aussi gran-
„ de fortune comme vous me l'eussiez fait
„ courir : & si j'en eusse eschappé, je m'en
„ fusse allé jactant & vantant par tout le
„ monde, de m'estre battu contre le plus
„ brave & vaillant Prince de la Chrestien-
„ té, & avoir eschappé de ses armes ". Mon-
sieur de Guyse luy respondit : *Monsieur de Bussy, je croy ce que vous dictes, & n'en fais nul doubte, pour la grande asseurance que j'ay & connoissance de vostre valeur & courage. N'en parlons plus. Je suis vostre amy. Suivons la chasse.* Monsieur de Bussy luy dit : *Je suis vostre humble serviteur.* L'un & l'autre m'en firent le conte par les chemins ; car l'un estoit de mes meilleurs Seigneurs & amis, & l'autre estoit mon parent, amy intime.

Monsieur son pere, feu Monsieur de Guy-

se le Grand, en fit un quasi pareil à l'endroit d'un certain Capitaine de par le monde, qui avoit entrepris de le tuer, & s'en vantoit par-tout : j'en fais le conte en sa Vie (1).

Le Roy de Navarre dernier, Anthoine, ainsi que nous allions au siege de Bourges aux premieres guerres, & que le Roy, la Reyne, leur Cour & leur armée marchoient, ayant veu feu Monsieur de Bellegarde parmy leur trouppe marchant, & ayant à luy demander quelque parole, le tira à part, & la luy demanda en gallant homme, sans s'ayder de sa grandeur ny majesté, dont il demeura de luy satisfaict. Le-dict Bellegarde le dit après à feu Castelpers & à moy.

Nous avons quasi une pareille Histoire de ce grand Roy François I, lequel ayant eu plusieurs advis qu'il se donnast garde du Comte de Saxe, qui estoit en sa Cour, & son pensionnaire, & avoit délibéré de le tuer, ne s'esmeut autrement ; mais un jour allant à la chasse, prit la meilleure espée qui fust en sa garderobbe, & mena avec luy le-dict Comte, & luy ayant commandé de le suivre & de près, & après avoir couru le cerf quelque temps, voyant le Roy que ses gens estoient loing de luy fors le Comte, se destourna de son chemin, & quand il se vid avec le Comte au plus profond de la forest seul, en tirant

(1) *Tome IX, Discours LXXVIII, page 78.*

son espée, luy dit : *Vous semble-t il que ceste espée soit belle & bonne?* Le Comte, la magniant par la pointe & le bout, dit qu'il n'en avoit veu jamais une meilleure ny plus tranchante. *Vous avez raison, dit le Roy; & me semble que si un Gentil-Homme avoit entrepris de me tuer, & qu'il eust connu la force de mon bras, la bonté de mon cœur, accompagné de ceste espée, il penseroit deux fois de m'assaillir. Toutesfois, je le tiendrois pour fort poltron, si nous estions seuls sans tesmoings, s'il n'osoit exécuter ce qu'il auroit délibéré de faire.* Le Comte luy respondit avec un visage fort estonné : *Sire, la meschanceté de l'entreprise seroit bien grande; mais la folie de la vouloir exécuter ne seroit pas moindre.* Il faut bien peser ceste responsе qui est belle. Le Roy, se prenant à rire, remet l'espée au foureau, & écoustant la chasse qui estoit près de luy, la suivit. Le lendemain, le Comte, voyant qu'il estoit descouvert, & impossible d'attaquer un si brave Roy, prend congé du Roy sur quelque subject, & s'en retourne en son Pays. Je dirois volontiers sur ces deux contes avec l'Arioste : *O gran bonta di Principi nostri!* s'aller perdre dans les bois & forests, & là sans tesmoings se vouloir battre, laissans leurs grandeurs aux Orées.

Le Roy Henry III, estant encore jeune, toutesfois desjà fort renommé de ses victoi-

res, des battailles de Jarnac & Montcontour, estant à Bloys lors de l'accord du mariage de Madame sa sœur & du Roy de Navarre, il fut supplié par le jeune Nansay, dit Besigny, de luy faire accorder quelque don au Roy & au Conseil, qu'il luy demandoit. Ce qu'il luy promit s'il se pouvoit, estant lors Monsieur d'Anjou, & Lieutenant du Roy; mais le Conseil trouvant ne se pouvoir faire, Monsieur d'Anjou le dit au-dict Sieur de Besigny, qui, fasché d'un tel refus, parce qu'il estoit un peu hautain, dit à Monsieur, que s'il eust voulu, qu'il se fust bien passé; mais qu'il ne ressembloit pas le Roy son frere, qui tenoit fort bien & ferme sa parole, & non pas luy. Monsieur, qui estoit lors à table avec le Roy, luy respondit en colere : Besigny, vous m'offensez par trop. Si j'estois aussi inconsidéré que vous, & sans le respect que je dois au Roy mon frere, je vous donnerois de la dague dans le corps. Mais je vous advise, que vous me réparerez ceste parole outrageuse de vostre personne à la mienne, & que demain matin, me despouillant de la grandeur & Altezze que j'ay, je vous feray appeller dans la forest, où je vous feray cest honneur de me battre à vous, & par ce, n'y faillez : autrement, je vous tiendray pour un parleur & mesdisant, que vous estes, & non pour vaillant. Besigny, ne sçachant que luy respondre, dit : *Monsieur, je vous supplie*

me pardonner. Je n'y pensois pas. Je vous suis très-humble serviteur; & s'osta de-là. Le lendemain Monsieur l'envoya appeller par Monsieur de Vins, qu'il n'eust à faillir de se trouver au bois. Mais il fut conseillé de prendre la poste, & s'en aller au voyage de la Morée, avec Monsieur du Mayne, que fit Dom Juan d'Austrie, où il acquit beaucoup de réputation; car c'estoit un fort vaillant & brave Gentil-Homme, & après tourna à poinct au siege de la Rochelle, là-où Monsieur le receut en grace mieux que devant, & n'en fut pour cela mesestimé. Si luy garda-t-il bonne pourtant après (je le dirois bien;) car le morceau estoit trop gros pour luy à digérer, & Monsieur de l'autre costé fort estimé de la belle offre qu'il faisoit à l'autre. Tout cela est bon à tous ces Grands, à jouer ces mysteres.

Un de ces ans, en la Cour de nostre Roy, le bal se tenant, le Seigneur de Givry, gentil Cavallier certes & fort accomply, ainsi qu'il avoit pris Madamoiselle de Grantmont, pour la mener danser la volte, voicy Monsieur de Soissons qui la luy prend, & la mene danser. Givry fallut qu'il laissast sa prise, & cédast au Prince, en disant seulement: *Monsieur, vous usez en cela du privilege de Prince.* Après le bal finy, & qu'on se retiroit, Givry, qui se disoit un peu serviteur de la-dicte Damoiselle de Grantmont, ainsi qu'il

la conduisoit soubs le bras en sa chambre, Monsieur de Soissons luy voulant quelque mal-talent d'ailleurs aussi, ce disoit-on, derechef vint, & print la-dicte Damoiselle. Givry luy dit: *Monsieur, vous croirez, s'il vous plaist, que je ne l'endurerois de mon pareil, que nous ne vinssions aux mains.* Monsieur de Soissons luy dit: *Givry, quand vous voudrez, je me devestiray de ma grandeur, pour vous en donner du plaisir au Pré aux Clercs, qui est ouvert à tout le monde.* L'autre luy respondit: *Monsieur, puis que vous me voulez faire cest honneur, je l'accepte, & sera lors qu'il vous plaira me commander.* Voilà ce qu'on en disoit à la Cour. Le lendemain au matin, l'un & l'autre estoient prests pour faire leur partie, sans que le Roy le sceust, qui leur envoya faire la deffense, trouvant fort mauvais de quoy Monsieur de Givry avoit accepté le combat, ce dit on: & d'autres disoient, que, puis que Monsieur de Soissons luy avoit fait ceste honnorable offre, ne pouvoit moins faire que de l'accepter pour le plus haut comble de sa gloire. Dont en cest exemple faut louer grandement Monsieur de Soissons & sa générosité, en voulant s'abaisser de sa qualité, pour monstrer la grandeur de son courage.

Or, tout ainsi qu'il faut loüer ces grands Roys & Princes de se devestir de leurs grandeurs pour faire tels honneurs aux petits, il

faut advertir aussi aucuns Grands qu'ils n'en abusent point, ainsi que du temps du Roy Henry II, il arriva à Monsieur le Prince de la Roche-Surion (1) Prince du Sang, & brave & vaillant. Estant à la chasse avec le Roy, il voulut braver Monsieur d'Andellot, & de paroles, & de faict. Monsieur d'Andellot, qui estoit haut à la main, & peu endurant, ayant mis la main à l'espée, blessa Monsieur le Prince. Mais le Seigneur de Roches, qui (2) despuis j'ay veu premier Escuyer du Roy Charles, secondant Monsieur le Prince son maistre, blessa Monsieur d'Andellot, & tous deux se cuyderent tuer, sans aucuns Gentils-Hommes qui suivoient le cerf, & survindrent, & le Roy & tout, qui l'empescha. Sur-quoy il y eut une très-grande rumeur: & les Princes du Sang, tous mutinez, & voyant qu'il leur en prenoit autant à l'œil, s'en plaindrent au Roy, & en demanderent raison. Monsieur le Connestable qui vouloit soustenir la querelle de Monsieur d'Andellot, son nepveu, remonstra au Roy publiquement, & devant les Princes du Sang amutinez, si Monsieur d'Andellot avoit tort, il fairoit sa satisfaction à Monsieur le Prince de la Roche; mais aussi s'il n'avoit tort, qu'il n'estoit pas raison que les Princes

(1) Roche-sur-Yon.
(2) que.

abusassent de leur Principauté, laquelle certes leur avoit esté donnée de Diéu & de nature, pour s'en faire respecter, & non pour en abuser, ny pour en gourmander les Gentils-Hommes, qui sont Chevalliers & Gentils-Hommés comme eux. Et si le plus beau tiltre qu'un Prince puisse avoir & porter après sa Principauté, est qu'il est Gentil-Homme : mesme ce grand Roy François ne juroit jamais, par foy de Roy ny de Prince, mais foy de Gentil-Homme. Les Espagnols mesmes, quand ils se veulent vanter, ils disent que *juro à Dios que semos Hydalgos com el Rey, dineros menos :* c-à-d. *Nous sommes Gentils-Hommes comme le Roy ; il est vray que nous n'avons pas tant d'escus.* Et voilà pourquoy un Gentil-Homme, quand il est bien Gentil-Homme, est fort à estimer. Cela s'entend bien Gentil-Homme de race, & de valeur, & de mérite, de nom & d'armes. Par ainsi, Monsieur d'Andellot, qui estoit conditionné en tout cela, & qui, jeune qu'il estoit, avoit cherché l'advanture de guerre en tous lieux de la France, d'Allemagne, d'Italie, d'Escosse, & d'Angleterre, ne debvoit estre bravé ny mené de la façon, comme le cuydoit mener Monsieur le Prince de la Roche-Surion, s'il eust pu. Davantage, outre qu'il estoit Gentil-Homme ainsi qualifié, il estoit Chevallier, non de l'Ordre, mais de vraye & noble Chevalerie, qui valoit bien

autant, quand on l'a vaillamment gaignée, comme l'Ordre : d'autant que le nom de Chevallier & de Chevallerie estoit cent fois plus ancien, voire de temps immémorial, que l'Ordre qui n'avoit esté institué que despuis peu par les Ducs de Savoye, Bourgogne, Angleterre & France, à l'appetit de quelque humeur je ne sçay quelle qui leur en prit telle, ainsi qu'il se trouve par leurs institutions. Mesme que nous trouvons dans les *Histoires de Flandres*, que le bon Duc Philippes, instituteur de l'Ordre de sa Toison, voulut que son fils, ce brave Comte de Charolois, fust fait avec son baptesme Chrestien & Chevallier de son Ordre, tout ensemble, receust l'Ordre & le Cresme tout-à-coup. Son petit-fils (1) Charles V fut fait aussi Chevallier de ce mesme Ordre en l'asge d'un an & demy, disent les mesmes *Histoires de Flandres*.

Les Chevalliers de Chevallerie doivent précéder tous autres, & le nom de Chevallier a esté le premier entre tous les noms d'honneurs, & quelque tiltre gradué qui soit : tellement que, quant au nom de la Religion, loix & observations d'ycelles, toutes choses sont communes, & n'y a différence du plus

(1) Arriere-petit-fils.

plus grand au plus petit, d'autant que ceste Religion les rend tous esgaux à bien faire, & fait aussi esgale distribution du fruict des œuvres ; mesmes que les grands Roys & Princes souverains, quant au nom de Chevallerie, ne sont rien davantage que simples Chevalliers, & nul autre Chevallier ne leur est inférieur, & aussi que ceste Religion de Chevallerie a esté dicte pareillement Religion d'honneur, & ceux qui en font profession, sont dicts Chevalliers d'honneur, pour autant que les vertus, estant les regles qu'on doit observer en ceste Religion de Chevallerie nécessairement, suivent l'honneur ; comme ainsi soit que ces vertueuses opérations tirent par conséquent avec soy l'honneur en char triomphant. Et pour ce, Marcellus, en mémoire de sa victoire, voulut bastir à Siracuse un temple joinct ensemblement à la Vertu & à l'Honneur ; mais en estant empesché par le sacré College des Pontifes, il fut constraint d'en faire dresser deux, l'un consacré à la Vertu, & l'autre à l'Honneur.

La Vertu & l'Honneur ont estez estimez de l'antiquité pour Dieux très-puissants ; & quant à l'Honneur, on le faignoit fils de la Révérence, (ainsi qu'il se trouve en beaucoup de médailles antiques de la Religion) pour dénoter que les hommes de la profession d'honneur eslevez hauts par leurs œu-

vres vertueuses, doivent estre révérez d'un chascun. Mais pourtant, tels Chevalliers eslevez en honneur ne doivent point abuser des grades. Voilà en quel honneur sont tenus les Chevalliers de Chevallerie. Si-bien que le Roy François, ne se voulant contenter d'estre Chevallier de l'Ordre, il voulut estre Chevallier de Chevallerie à la battaille des Suisses à Marignan, par les mains de ce brave Chevallier Monsieur de Bayard, qui n'estoit que Chevallier d'armes & non de l'Ordre encore, comme il le fut après. Le Roy Henry voulut estre fait Chevallier de Monsieur le Mareschal du Biez, encore qu'il eust l'Ordre. Aussi le Marquis de Pescayre disoit que *El nombre de la guerra gagnado con virtud verdarera y con hechos illustres, era muy mas noble y honrado qu'era el que se gagnava con el iuego de la fortuna amorosa, ó del sopervio favor los Reyes del mundo.* C'est-à-dire : *Le nom de la guerre, gagné par une vraye vertu & par nobles faicts, est plus noble & plus honorable que celuy qui se gaigne par le jeu de la fortune amoureuse, ou par la superbe faveur des Roys du monde* (1) De telles ou semblables paroles, Monsieur le Connestable sceut

(1) *La même pensée se trouve dans le* Discours sur les belles Retraites de guerre, *ci-dessous Tome XIII.*

fit bien desbattre la cause de Monsieur d'Andellot, qu'il la luy sceut gagner devant le Roy, & adviser du bon appointement.

Sur-quoy il me souvient qu'aux premieres guerres civiles, lors que nous prinsmes Bloys sur les Huguenots, Monsieur de Randan, qui avoit esté nouvellement estably Colonel de l'Infanterie de France, en la place de Monsieur d'Andellot, qui en avoit esté desmis à cause du party contraire qu'il tenoit, & qu'on disoit rebelle, pour cela vint à avoir querelle avec Monsieur de Montbron, troisiesme fils de Monsieur le Connestable, gentil garçon certes, & brave & vaillant s'il en fut oncques, & tout pour l'ambition; car il portoit envie à Monsieur de Randan de cest estat, pensant succéder à Monsieur son cousin Monsieur d'Andellot. Ils vindrent si avant en leurs querelles, qu'ils estoient prests à se battre, sans l'empeschement qui y fut mis, & que Monsieur le Connestable en eut l'advis soudain, qui, comme prompt & colere qu'il estoit, s'en despita & se courrouça tellement, que l'esclandre en fut grande en toute nostre armée, jusques à dire que Monsieur de Randan estoit un petit galland & un mignon de Cour, & qu'il dormoit jusques à midy, & luy apprendroit sa leçon & son debvoir. Monsieur de Guyse, qui aymoit Monsieur de Randan naturellement, (comme certes il estoit aymable en tout) vint trouver

Monſieur le Conneſtable en ceſte grande colere, & luy remonſtrer qu'on ne ſçauroit dire autrement que Monſieur de Randan ne fuſt de fort bonne part & bon lieu, & qu'en tous les endroits qu'il ſe fuſt jamais trouvé, ny en toutes les charges qu'il euſt jamais eu, qu'il n'euſt fait tousjours ſi bien & ſi vaillamment, qu'on ne luy ſçauroit rien reprocher; & que s'il dormoit ainſi haute heure, que telle eſtoit ſa couſtume, & tel ſon naturel quand il eſtoit à la Cour; mais quand il eſtoit à la guerre & en ſa Charge, il eſtoit moins endormy que le moindre ſoldat des ſiens: & que, pour appeller Monſieur de Montbron, ſon fils, au combat, il ne luy faiſoit point de tort, eſtant autant qualifié que luy fors en biens: & ſur ce, l'alla faire reſſouvenir de la remonſtrance qu'il fit devant le feu Roy Henry, lors de la querelle du Prince de la Roche-Surion (1) & de Monſieur d'Andellot, & le pria de renouveller en ſoy les meſmes paroles & ſentences qu'il dit alors pour deffendre la cauſe de ſon nepveu, & qu'il trouveroit eſtre propres pour la meſme cauſe de Monſieur de Randan, & qu'il ne fairoit tort à Monſieur de Montbron de l'appeller au combat, mais un très-grand honneur, s'eſtant ſignalé en tant de lieux ſi noblement & vail-

(1) Sur-Yon.

lamment, qu'il avoit fait, & ny de se vouloir battre contre son fils, qui, pour sa jeunesse, n'avoit encore si bien fait paroistre son généreux courage, comme il fairoit par emprès avec l'asge. Monsieur le Connestable, après avoir songé en luy, & ce que Monsieur de Guyse luy remonstra, s'appaisa; & fut advisé de les accorder, s'estant un peu repenty en soy de ce qu'il avoit dit.

D'une chose se doivent aussi fort garder les petits de s'attaquer aux grands, pour les braver & faire un affront, soit qu'ils soient poussez de leur folle outrecuydance, & de grande présomption de leur vaillance, ou de la grande amitié & faveur que leur portent leurs Roys & leurs Princes; car ils s'en pourroient bien trouver mal, ainsi qu'il en advint au Sieur de Sainct-Maigrin de nostre temps: lequel, parce que le Roy luy faisoit un peu quelque bon visage & de faveur, en vint si insolent, ou possible pour complaire à son maistre, qu'il se voulut prendre à Messieurs de Guysè, & sur-tout à Monsieur du Mayne, (en quoy il fut ingrat, car Monsieur de Guyse l'avoit poussé & fait connoistre au Roy la premiere fois qu'il vint jamais à la Cour,) jusques-là, qu'il usoit de fort outrageuses paroles, & aussi qu'un jour dans la chambre du Roy, ainsi que le Roy estoit dans son cabinet, il tira son espée, & en bravant de paroles, il en trancha

son gand par le mitan, disant qu'ainsi il tailleroit ces petits Princes. Il n'emporta gueres loing ceste folle outrecuydance; car un peu de jours après, il fut un soir estendu sur le pavé de la ruë du Louvre, blessé à mort, qui s'en ensuivit le lendemain. La plusspart des Courtisans disoient que le coup estoit très-bon, mais c'estoit fort sourdement; car le Roy ne le trouva pas tel, & en fut fort despité & fasché, jusques à se trouver à ses obseques, & vouloir mal à ceux qui ne s'y trouverent, & à contraindre tous ceux qui estoient à la Cour d'y aller, où plusieurs y allerent que je sçay bien, vestus de noir comme les autres, qui soubs l'habit en faignoient belle joye, & si aucuns y en eut-il qui en estoient de la consente de la mort, comme je les connoissois bien, & leur disois qu'ils fissent bonne mine. Le Roy le fit puis après tailler en marbre superbement, comme Quielus & Maugiron, & autres (1). Mais despuis, les Parisiens, pour estre chose trop vaine & abusive, ont rompu tout cela, si-bien que le proverbe courut long-temps à la Cour, contre les Mignons & Favoris du Roy, quand ils faschoient quelqu'un, ou luy faisoient desplaisir, on disoit : *Je le fairay tailler en marbre comme les autres.* Voilà

---

(1) *Voyez ci-dessus, page 96, & 97 dans la note.*

comment fut payé ce jeune homme, outrecuydé mal-à-propos.

Il ne fit pas si sagement comme fit un Gentil-Homme à feu Monsieur de la Trimouille, dit *le vray Corps de Dieu*, lequel, en son jeune asge & en sa fureur, vint à faire desplaisir à ce Gentil-Homme dans la salle du Roy. Le Gentil-Homme luy dit seulement : *Monsieur, vous me faites tort. Je suis Gentil-Homme d'honneur. Je vous jure qu'avant qu'il soit un an, j'en auray ma raison.* Monsieur de la Trimouille luy respondit : *Alors comme alors. Cependant je vous verray venir.* L'an se paracheve, & vient à estre révolu tout entier, fors le dernier jour, qu'ainsi que le soir qu'il estoit en la chambre du Roy à son coucher, qu'aucuns de ses compagnons, jeunes gens comme luy, luy faisoient la guerre de son homme : *Hà*, (dit il) *l'an est passé : il n'a pas esté si mauvais comme il a dit. Je m'en vais coucher.* Et sortant hors du logis du Roy, ainsi qu'il estoit seul avec son Page, contre une muraille à pisser, voicy venir le Gentil-Homme, qui luy perça son manteau de sa dague en deux ou trois endroits, & luy dit : *Monsieur, il ne tient qu'à moy que je ne vous en fasse autant à travers le corps. Il me suffit de cecy, & vous avoir monstré que je suis homme de bien & d'honneur.* Et de-là s'en partit.

Le Gentil-Homme fut plus discret, ou non si résolu (pour mieux dire) vangeur, que ne fut un soldat du Capitaine Briagne (1) un de ces ans, lorsque les premiers Estats se tinrent à Bloys. Ce soldat avoit esté au-dict Briagne, & l'avoit quitté; & le trouvant le soir en la salle du bal, ainsi que l'on dansoit, le-dict Briagne le voyant luy dit : *Hà, vous voicy, galland. Remerciez le lieu où vous estes; mais asseurez-vous qu'au partir d'icy, je vous couperay bras & jambes, & vous apprendray à me quitter.* Le soldat, qui avoit fort belle façon, luy respondit fort honnestement, qu'il ne luy pensoit tenir tort, & luy estoit serviteur. *Rien, rien*, (repliqua l'autre,) *au partir d'icy tu es mort de ma main*, parlant à luy en très-grande colere : & moy-mesme je le dis à Briagne, (car nous estions bons amis) qu'il se devoit contenter des honnestes excuses du soldat, & puis qu'il vouloit tant luy demeurer son serviteur. Le soldat, comme desespéré, s'oste de devant luy, mais non si loing qu'il ne le guette, qu'il ne l'espie, ne le perd de veuë d'un seul clin-d'œil. Par-quoy, le bal finy, ainsi qu'un chascun sortoit, le soldat, suivant Briagne d'assez près, le voit en un recoing seul qui pissoit. Sur ce, prenant l'occasion, tire son espée, luy donne à travers

(1) Birague.

le corps, le tue, & s'oste de-là. Ce ne fut pas tout; car sans s'estonner, vint à la petite porte du chasteau, qu'il trouve si embarrassée de gens qui sortoient à la coustume en foule, que, ne pouvant aysément sortir, il se mit à escryer : *Ah! Messieurs, pour Dieu, laissez-moy sortir viste; car voilà mon maistre qui s'est blessé en une jambe; il faut que je luy aille querir un barbier pour le panser.* (Quelle asseurance!) Soudain, le monde s'ouvrit, & luy fait place, & sort & eschappe avec telle résolution, qu'oncques puis on n'en ouyt nouvelles, sinon qu'il s'en alla aux guerres de Flandres, soubs Monsieur de la Garde, où il fit si bien & y acquit une telle réputation, qu'il mourut Capitaine. J'en sceus ces nouvelles par un autre soldat que j'avois veu aux Bandes, qui m'apporta des recommandations de luy, & me remercyoit de quoy j'avois parlé pour luy si honnestement au-dict Briagne, quand il le gourmandoit ainsi, encore que je ne l'eusse jamais veu ceste fois. Considérez un petit la résolution de ce soldat, d'attaquer ainsi son Capitaine, qui estoit un brave & vaillant Gentil-Homme, que je regrette bien fort, le tuer en tel lieu de respect, & puis s'esvader de la façon & de l'asseurance qu'il y fit. Voilà comment les petits bien souvent ont raison des grands; mais aussi les grands l'ont bien aussi bonne des petits.

Je n'en ay veu un plus beau exemple qu'un que j'ay leu dans les *Chroniques de Savoye*. Un Seigneur de Viry, Gentil-Homme de Savoye, Capitaine des gens de guerre de Savoye, qui avoit esté en la battaille de Tongres contre les Liégeois, avec ses trouppes Savoyennes : en vertu de quoy, le Duc Jehan de Bourgogne l'avoit pris à solde & service, & ses gens & tout. Il devint si insolent pour la bonne réputation en quoy il estoit, qu'il s'alla prendre & esmouvoir contre le bon Duc Louys de Bourbon, & luy envoya une deffiance, (ainsi parloit-on alors, comme aujourd'huy deffi solemnel,) & ce à son propre & privé nom, comme font les Princes d'un à d'autre ; ce qui fut trouvé fort nouveau, mauvais, & estrange, attendu que le-dict Viry n'estoit que simple Gentil-Homme au prix de ce grand Duc de Bourbon. Si est-ce que ce simple Gentil-Homme luy fit fort la guerre, en luy prenant plusieurs Places & Chasteaux, tant en Dombes qu'en Baujolois, sur les frontieres de Bresse, dont le Duc Louys conceut grande hayne contre le Duc de Savoye Amé, son nepveu : car il se doubtoit bien que ce Viry avoit esmeu ceste guerre à la suscitation de son maistre le-dict Comte ; car sans luy, il se doutoit bien aussi qu'il n'avoit pas grands moyens ny puissances de tenir telles forces sur pied. Aucuns disoient que le-

dict Viry avoit esté secrettement suscité par le Duc Jehan de Bourgogne, qui portoit une dent de laict au-dict Duc Louys de Bourbon, il y avoit long-temps, par les divisions entre les Orléanois & Bourguignons. Pour résister donc au-dict Viry, le Duc Louys assembla le plus de ses amis qu'il put, & envoya premiérement sommer le Comte de Savoye de luy mettre entre les mains le-dict Viry; à quoy le Comte (qui eut peur) fit response, que ceste guerre n'avoit esté commencée ny faite à son adveu ny subgestion, & qu'il en seroit bien marry. Sur-quoy fut accordé & arresté par les Capitaines, tant d'un costé que d'autre, que le-dict Comte mettroit le-dict Viry en la puissance du Duc de Bourbon, son oncle; à la charge & condition toutesfois, qu'il le tiendroit comme prisonnier de guerre en ses prisons, dans lesquelles se rendroit le-dict Viry, & s'offriroit de satisfaire les dommages & intéressts que le Duc auroit souffert de luy en ceste esmotion de petite guerre, & tiendroit prison jusques à ce qu'il auroit satisfait à tout, ainsi qu'il auroit esté convenu. Le tout fut accomply: & quelque temps après, le-dict Viry fut deslivré, & toutes choses appaisées. Ce ne fut pourtant sans avoir beaucoup pasty en prison, & de sa personne, & de ses moyens.

L'on peut tirer de cest exemple deux bon-

nes instructions. L'une qu'il faut que les petits soient bien sages & advisez, quand, ou qu'ils se présentent d'eux-mesmes, ou sont conviez & poussez par les Grands de faire une folie contre d'autres Grands, ou qui porte conséquence; car s'ils ne la font bien à propos, & ne l'exécutent de mesme, ou qu'ils s'y trouvent engagez & embarrassez par quelque malheur, ils sont soudain desadvouez & reniez par leurs autheurs & factieux, aymant mieux qu'ils courent le hazard, & le péril, à la honte qu'eux : ainsi que fait Pantalon à Zany quand il a fait du sot : & ainsi que fit Yvoy, dit le jeune Genlis, qui, ayant amassez quelques trois à quatre mille bons François, pour aller en Flandres contre le Duc d'Albe, fut surpris & rencontré par le-dict Duc, & furent tous deffaits, au moins la plus grande part; car il ne s'en sauva gueres qu'ils ne fussent pris comme fut leur Chef Genlis, qui, après avoir enduré longue prison, y fut exécuté par sentence. Le Duc d'Albe envoya vers le Roy Charles sçavoir s'il les envoyoit? Il dit que non. Dieu mercy qu'il n'avoit fait rien qui vaille, & ne vouloit point que, pour une faute mal faite, le Roy d'Espagne luy voulust mal, & se déclarast son ennemy, & qu'un petit desadveu r'habilleroit le tout. Mais si Yvoy eust conquis ce qu'il avoit promis, & pris de bonnes Villes en Flandres, comme il y

avoit apparence pour lors, & qu'il n'eust esté ainsi pris & deffait, sans point de faute, son cas fust bien allé pour luy & pour le Roy.

Nous en avons un pareil exemple du Seigneur du Allot (1), qui, autheur de l'entreprise du Chasteau d'Angiers, parce qu'elle alla très-mal pour luy, & qu'il n'y vint à bout, il fut desadvoué de celuy qui la luy avoit consentie, & avoit esté bien-ayse qu'on la fist. Par-quoy, il fut exécuté à mort ignominieusement par un boureau.

Le Roy Louys XI estoit maistre passé en telles choses. Car si elles alloient bien, il les advouoit : si mal, il les desadvouoit & desnyoit comme un beau diable; tesmoing la guerre de Liege, qu'il suscita contre le Duc Charles de Bourgogne. Mais aussi, il fit bien du fat, & perdit l'estrieu de son bon esprit, quand, ne s'en souvenant pas, il fut attrappé dans Perronne, & alla servir son vassal comme son valet. Quelle honte ! Voilà donc comment il se faut gouverner bien à poinct en telles folies subjectes à desadveu.

L'autre instruction, & pour laquelle principalement j'ay allégué cest exemple du Seigneur de Viry, est qu'il ne se faut pas tant estimer quelquefois, ny présumer tant de

---

(1) Hallot.

soy, qu'un petit s'attaque à un grand insolemment, ny inconsidérément; car enfin, les petits sont petits, les grands sont grands, qui ont tousjours raison d'eux: mais aussi, il faut de mesme que les grands soient discrets & considératifs, que, sans juste raison & subject, ils ne fassent tort aux petits; car quelquefois, perdant tous respects, ils se revirent bravement comme gens desespérez & jaloux de leur honneur. J'allégueray cest exemple, & puis plus.

Quand le Duc d'Ascot (1) sortit hors de prison du Bois de Vincennes, du regne du Roy Henry II, la Comtesse de Senningan (*a*) fut fort accusée & suspecte de sa deslivrance, & d'y avoir fort tenu la main, & y trouvé les moyens; car elle estoit fort sa proche parente. Monsieur le Connestable (à qui estoit le prisonnier, & qui avoit soigneuse cure de le garder pour en faire eschange de luy à Monsieur de Montmorency, son fils, qui estoit prisonnier en Flandres,) ne faut point penser s'il fut fasché de ceste escapade; & pour ce, par Ordonnance du Roy que Monsieur le Connestable gouvernoit, la-dicte Comtesse fut constituée prisonniere & resserrée, & Commissaires ordonnez pour l'ouyr

(1) Arschot.

(*a*) Senigan. Voyez *l'Apol. d'Hérod.* Ch. 16, & *M. de Thou* sur l'an 1558.

& faire son procès : & de faict, fut en une très-grande peine, & possible en grand danger de sa vie, sans Messieurs de Guyse & Cardinal son frere, lesquels, esmeus, prirent sa cause en main, & luy rendirent si bonne, qu'elle n'en eut que la peur. Au bout de quelque temps, les nopces de la Reyne d'Espagne & de Madame de Savoye survindrent, dont aux salles du bal parmy les grandes magnificences, bals & danses, Monsieur de Montmorency, comme Grand-Maistre, eut charge de faire place pour les foules ordinaires qui se jettent & affluent en telles festes. Monsieur le Prince Portian, qui estoit fils de la Comtesse de Senningan, venant à se faire grandet, & avec l'asge luy croissant aussi le cœur, (car il estoit tout généreux & vaillant,) portant hayne grande, & une mauvaise dent de laict, à cause de sa mere, à ceux de Montmorency, ne voulut se reculer ny faire place, quelque chose que Monsieur de Montmorency luy dist par deux fois en allant & tournant, mais faisoit tousjours au pis, jusques à dire qu'il n'en feroit rien pour luy. Monsieur de Montmorency, qui voyoit bien la source de tout cecy, & pourquoy il le faisoit, perdant patience, le repoussa très-rudement : ce que ne pouvant endurer, il brava un peu, & monstra une mine altiere & menaçante : de sorte que la rumeur estant sautée au Roy, à Monsieur de Guyse, &

Monsieur le Connestable, fut fait commandement & à l'un & à l'autre de ne sonner plus mot, ny aller plus avant, & ne s'entre-demander rien l'un à l'autre sur la vie, de peur de perturber la feste, & mesme à cause des estrangers qui estoient là; par-quoy le bal se fit & se paracheva sans autre esmotion plus grande. Les uns donnerent le blasme au Prince Portian, d'avoir là voulu braver contre l'authorité du Roy, & Officier premier de sa Maison, & mesme en faisant sa charge, en une telle & solemnelle feste, & que ce n'estoit là qu'il falloit braver. Le Prince Portian disoit, qu'il avoit esté poussé comme de guet-à-pand, & comme avoir esté choisy le premier, & sur tous, pour estre ainsi bravé. Aucuns disoient que Monsieur de Montmorency, sçachant ce qui avoit esté passé entre leurs Maisons, devoit un peu pallier & laisser passer ce coup, sans en bailler encore nouveau subjet de mescontentement. Mais pour fin, Monsieur de Montmorency fut trouvé avoir très-bien fait, pour s'acquitter de sa charge, & qu'il ne pouvoit moins faire de le pousser & le faire reculer aussi-bien luy comme un autre, & un autre comme luy, ainsi comme l'on a veu en telles presses, que l'on n'est pas maistre de soy, & que l'on y perd toute patience.

Mais quant à moy, je n'y ay jamais veu Roy, Prince, ny Capitaine des Gardes, ny

homme quiconque soit, qui y ayt eu meilleure grace, & meilleure façon, ny plus grande discrétion, que feu Monsieur de Guyse le Grand, & Monsieur son fils le dernier des hommes de son temps; car ils commandoient si modestement & si doucement, ores, parlant à l'un, ores parlant à l'autre, si gentiment, que par deux ou trois doux mots qu'ils disoient, le monde se reculoit de soy-mesme, se tenoit coy plus cent fois que par une infinité de brailleries, poussements, & impatiences de tous autres.

Pour achever donc le conte de Monsieur de Montmorency & du Prince Portian, cela fut appaisé & accordé par le commandement du Roy; sans quoy possible il s'en fust ensuivi très-grande & dangereuse conséquence, voire une rigueur de Justice du Roy, qui ne le trouva pas bon. Et de quoy j'allegue cest exemple, ce n'est point pour mettre Monsieur le Prince au rang des petits & inférieurs; car il estoit d'une très-grande & très-haute & antique Maison, & pour ce estoit bien en cela esgal à Monsieur de Montmorency: mais la partie estoit fort mal faite pour luy, d'autant que Monsieur le Connestable, qui gouvernoit tout, toute la Cour bransloit pour luy, ainsi que porte la faveur de la Cour: si que Monsieur de Montmorency, usant & y employant la faveur de son pere & la sienne, il fust esté bien plus puissant &

fort que le-dict Prince, & aussi qu'il avoit la raison qui faisoit pour luy, pour n'avoir fait que le debvoir de sa charge. Voilà pourquoy le-dict Prince couroit grande fortune, & avoit tort d'avoir voulu braver, bien qu'il fust assez supporté de Messieurs de Guyse. Mais en cela, ils n'eussent pu aller contre la raison, & aussi qu'il y avoit un grand Roy, qui, de longue main, se sçavoit bien faire authoriser & maintenir les privileges de sa maison, & de sa Royauté. Voilà comment lors un chascun discouroit à la Cour sur ce subject.

Plusieurs années après, le-dict Prince fut fort blasmé d'un trait qu'il fit, de quoy oubliant son ancien mal talent contre le-dict Seigneur de Montmorency, tant pour le poussement, que la prison & le procès de sa mere, il rechercha tellement Monsieur de Momorency, qu'il l'accompagna à l'affront qu'il fit à Paris en la ruë Sainct-Denys, à Monsieur le Cardinal de Lorraine, & à Monsieur de Guyse dernier mort, qui n'estoit qu'un jeune & foible garçonnet, d'autant que le-dict Monsieur le Cardinal entroit dans la Ville avec sa garde ordinaire d'Harquebusiers à cheval, qui marchoit ordinairement avec luy par la permission du Roy, despuis la sédition d'Amboise que je luy vis lors ériger, que le Capitaine la Chaucée, gentil soldat certes, menoit comme chef. Monsieur de Montmorency voulut interdire l'entrée au-dict Monsieur le Car.

dinal avec armes & ceste garde, & luy manda par deux fois, qu'il le chargeroit s'il s'en essayoit. Monsieur le Cardinal ne laissa pour cela, & entra. Sur-quoy Monsieur de Montmorency monte à cheval avecque sa garde, & ses amis, & va au-devant, & le trouve entré, & le charge; dont Monsieur le Prince, qui l'accompagnoit, sans aucune souvenance des plaisirs passez, fit la premiere pointe de la charge, où il y eut un grand desordre. Et fut constraint Monsieur le Cardinal mettre pied à terre, & se sauver dans une maison d'un Citadin de Ville : si que, possible, sans cela fust-il esté en danger de la vie, ce dit-on; car il estoit fort hay à cause de la Religion, & y avoit là plusieurs Huguenots avec Monsieur le Prince, qui ne demandoient pas mieux. J'en parle ailleurs bien au long dans l'un de mes Livres (1). Ce cas fut trouvé fort estrange par toute la France, & sur-tout à la Cour, qui estoit lors en Provence. Je venois lors de la prise du Pignon de Bellys en Barbarie, & du Portugal & d'Espagne. Je sçay ce qu'en dit le Roy & la Reyne, & les Grands qui estoient là, & Monsieur le Connestable qui en fut fort estonné : & le Roy despescha Monsieur de

(1) *Tome VIII, Discours LXII, Article II, page 192 & suiv.*

Rambouillet vers Monſieur le Cardinal & Monſieur de Montmorency, qui dirent leurs raiſons ainſi qu'ils purent, (dont n'y avoit manqué d'un coſté ny d'autre) que je dirois volontiers; mais elles allongeroient trop ce diſcours, & auſſi que je les dis ailleurs (1). Monſieur le Prince de Condé, bien qu'il fuſt Chef des Huguenots, ſe ſentit luy-meſme fort offenſé de ceſt affront, fait à ſon couſin germain, & en prit l'affirmative: force autres Princes auſſi; & meſme Monſieur de Montpenſier. Pour fin, par la ſageſſe & providence de la Reyne-Mere, cela s'appaiſa, & n'alla ceſte contention plus avant. Surtout Monſieur le Prince Portian y receut un très-grand blaſme, pour s'eſtre ainſi bandé de gayeté de cœur, ou pour ſa Religion, contre la Maiſon de Guyſe, de laquelle il avoit receu tant de plaiſirs & courtoiſies, & par ſus toutes, trois; la premiere, l'aſſiſtance qui avoit eſté faite à ſa mere la Comteſſe de Senningan, en priſon, ſa cauſe, & ſa deſlivrance; la ſeconde, ne ceſte querelle contre Monſieur de Montmorency, que je viens raconter; & la troiſieſme, qu'ils luy avoient fait eſpouſer Mademoiſelle de Nevers, l'une des plus belles, honneſtes, ſages, vertueuſes & riches filles de la Fran-

(1) Là-même.

ce, & qui estoit digne d'un plus grand Prince que luy, comme despuis elle espousa ce grand Monsieur de Guyse. Feue Madame la Douairiere de Guyse, ceste si sage & vertueuse Princesse, la nourissoit par la priere que feu Monsieur de Nevers, son pere, luy avoit fait de la tenir en sa compagnie, pour tenir d'elle, de sa belle & bonne nourriture, & sages vertus. Je l'y ay veue nourrir, & je sçay que Monsieur le Cardinal fut le premier moteur de ce mariage. Il luy rendit très-mal là, à l'appetit de sa Religion. Il ne devoit point en cest endroit obscurcir sa belle & claire réputation qu'il avoit, par une telle ingratitude : car il estoit de bonne part, de bonne race, brave, vaillant, généreux, adroit, & très-accomply Prince, en tout magnifique, libéral; mais il se gasta fort là. Moy-mesme, j'en fus autant marry qu'il estoit possible; car je luy estois fort serviteur, & luy m'aymoit autant que Gentil-Homme de la Cour. Mais que voulez-vous? C'estoit sa Religion qui l'avoit ainsi charmé & offusqué comme d'autres. Feu Monsieur le Prince de Condé luy en fit bien la réprimande, comme j'ay sceu : car il avoit espousé sa niepce, & luy sceut bien reprocher l'obligation qu'il avoit en la Maison qu'il venoit offenser mal-à-propos. Si nous voulons croire la Légende de S. Nicaise, bastard prétendu de la Maison de Guyse, il en

eut la vengeance deux ans après, ou moins; car par le moyen de Sainct-Barthelemy son bon averlant (a), il le fit mourir, & fut fort regretté de plusieurs honnestes gens de la Cour. Pour moy, je luy donne ma bonne part de plusieurs larmes. En ce conte il y a plusieurs choses à noter & considérer, que je laisse aux bons Discoureurs, non-seulement pour le subject pour lequel je l'allégue, que pour d'autres.

Avant que faire fin, je diray encore ce mot: que feu Monsieur de Montpensier le bon-homme dernier mort, dict Louys, a esté un Prince, qui, en ses coleres, a esté fort subject à gourmander & offenser les personnes. Aussi n'avoit-il en luy autre *Sy* que celuy-là; car c'estoit un Prince, brave, vaillant, magnanime, & très-bon Chrestien, comme son patron le Roy Sainct-Louys, qu'il vouloit imiter en tout. Aux troisiesmes troubles, il gourmanda & brava fort de paroles seulement, pourtant, feu Monsieur d'Auzances, le soupçonnant de la Religion. C'estoit à Mirebeau, aux troisiesmes guerres, où pourtant il servoit bien le Roy en son armée. Plusieurs en blasmerent le-dict Prince; car Monsieur d'Auzances estoit Gentil-Hom-

(a) Son bon-*Faciendaire*, *ce bon Apôtre*. Voyez *les Notes sur Rabelais*, L. I, Ch. 3, N°. 12, & Ch. 25. N°. 9.

me de grande Maison, & de ceste grande Montberon, l'une des grandes & antiques de la Guyenne. Il avoit esté Lieutenant de Roy dans Metz, où dignement & très-sagement s'en estoit acquitté; & estant là venu pour servir son Roy, il ne le debvoit ainsi traitter de rudes paroles, bien qu'il fust suspect de la Religion : & pour ce, force honnestes gens s'en escandaliserent. Je sçay bien ce que j'en vis dire à Monsieur de Biron, & de grande colere parler haut & bravement, jusques prest à venir à l'effect. Je sçay ce qu'il m'en dit, & la menée qu'il en trasmoit; car Monsieur d'Auzances estoit son parent prosche, à cause de la Maison de Bourdeille & de Montberon, tous bons parents, & alliez, & bons amis. Le-dict Monsieur de Montpensier en eut le vent, qui cala, & en parla à mon-dict Sieur de Biron, lors Mareschal-Général-de-Camp, & luy en fit ses excuses, & en fit parler à mon-dict Sieur d'Auzances. Après cela, le-dict Seigneur d'Auzances se retira de l'armée, bien que Monsieur luy remonstrast, qu'il ne s'en falloit autrement formaliser & estomaquer. Si en conceut-il un tel chagrin & douleur en soy, que je croy qu'il mourut plustost du soing & soucy qu'il concevoit en soy, pour s'en venger, que d'autre mal. Je sçay ce qu'il m'en dit; car nous estions fort proches & très-bons amis; & si avoit le cœur grand, haut, &

brave, & peu endurant une injure : & croy que s'il euſt veſcu, il euſt fait un coup, (car le Roy François I diſoit, que c'eſtoit une fort dangereuſe & furieuſe beſte, qu'un Gentil-Homme François, outragé, mal-content & deſpité.) ſi ce n'eſt que deſpuis cela ſe fuſt appaiſé par l'alliance que prit Monſieur le Prince Dauphin ſon fils, de la Princeſſe ſa femme, qui eſtoit fort proche de Monſieur d'Auzances, à cauſe de la Maiſon de Mareuil, de laquelle Monſieur d'Auzances ſe pouvoit dire oncle à la mode de Bretagne.

L'autre Gentil-Homme, que j'ay veu à Monſieur de Montpenſier gourmander, ce fut un honneſte jeune Gentil-Homme Italien, que nous avons veu à la Cour, & qui deſpuis eſpouſa Madame Philippe, Dame de Blere, mere de Madame d'Angouleſme d'aujourd'huy. Ce fut au ſiege de la Rochelle, qu'il parla à luy un peu outrageuſement, & pour rien ; & le trait n'en fut pas trouvé trop bon, ny des grands, ny des petits ; car c'eſtoit un honneſte Gentil-Homme. Il gourmanda, devant Luſignan, Monſieur de Serré, qui eſtoit un brave & vaillant Gentil-Homme ; mais cela fut bien à propos : car luy ayant eſté pris dans la Vacherie, & mené à Monſieur de Montpenſier, il luy demanda auſſi-toſt, *pour qui il tenoit ceſte Place ainſi?* L'autre luy reſpondit très-mal : *Pour le*

le Roy; dit-il, *Monsieur*. Aussi-tost ceste parole dicte, Monsieur de Montpensier luy jetta un chandellier d'argent à la teste. *Quoy!* dit-il, *suis-je un traistre & un rebelle, pour assiéger une Place que vous dites garder pour le Roy? Voudriez-vous vous dire serviteur du Roy, & moy un traistre & un rebelle? Que suis-je icy devant, si-non pour faire la guerre aux ennemis du Roy, & traistres, & rebelles, comme vous estes, que je fairay tous pendre, & commenceray à vous le premier? Allez : ostez-vous de devant moy.* Monsieur de Montpensier eut là juste subject & raison de parler & gourmander ainsi ce Gentil-Homme, qui avoit tenu ceste parole par trop préjudiciable à son honneur, & à luy qui tenoit le rang & place de Roy, qui estoit autant se mocquer de luy.

Voilà comment les Princes sont louez, pour se picquer bien à propos contre les petits; & meslouez pour mal-à-propos. Ainsi que fut le Cardinal de Lorraine, que j'ay cy-devant allégué, contre Monsieur d'Auzances cy-dessus aussi mentionné : lequel estant Lieutenant de Roy à Metz, & voyant que Monsieur le Cardinal se vouloit usurper la Ville de Marsaut au Pays Mayssin, à cause de l'Evesché de Metz, qu'il disoit en despendre, Mr. d'Avranches (1) s'y opposa,

(1) d'Auzances.

& fust à son escient, ou plustost de par le Roy ou autre Grand l'y poussant, & fit commandement à Salsede, Gouverneur, de la garder pour le Roy; ce qui fut cause de la grande inimitié que luy porta le-dict Cardinal, que paravant j'avois veu le Gouverneur (1), & feu Monsieur de Guyse son frere paisiblement. Monsieur le Cardinal s'en plaignit au Roy; & pour ce, Monsieur d'Auzances fut commandé du Roy de le venir trouver à Moulins, ce que je vis, pour conter ses raisons en son Conseil privé, devant Monsieur le Cardinal, qui le commença à braver de paroles présent le Roy, jusques à l'appeller petit galland : à quoy repliqua Monsieur d'Auzances, qu'il estoit Gentil-Homme d'honneur, & qu'il n'estoit si petit galland, qu'il n'eust recherché son alliance pour un de ses nepveux, qui estoit Monsieur du Mayne, qu'on desiroit fort marier avec Madamoiselle de Mézieres, qui fut après mariée avec Monsieur le Prince Dauphin; & quant aux autres paroles outrageuses qu'il luy avoit dit, ce n'estoit point à luy à qui il faisoit tort, mais au Roy, qui donnoit libre accès & congé à un chascun de parler librement devant luy en son Conseil, & dire ses raisons, & les disans sur ce estre outragés. Le Roy en

---

(1) le gouverner.

estoit offensé, & la cause luy touchoit de près. Cela fut aussi-tost appaisé sur le coup; mais Monsieur d'Auzances ne laissa après s'en estre retourné de le luy rendre; car oncques puis, il ne mit pied dans Marsaut, tant la vengeance est douce : & nul Grand ne peut-il dire s'il a un ennemy, quelque soit-il, petit & non semblable à luy, que ce soit un ennemy petit.

Et pour dernier exemple, je n'allégueray que cestuy du Duc de Milan, Galeas-Marie, fils du Duc Efforce (1), qui devint si tyran & vicieux, qu'il ne s'attaqua pas seulement aux biens de ses subjects; mais à leurs femmes & filles: si-qu'un Segnor André l'Ampugnan (2), impatient du tort qu'il faisoit à son frere d'une Abbaye, se résolut, avec d'autres conjurateurs, de le tuer; ce qu'il fit dans une Eglise, feignant de vouloir parler à luy, & luy donna dans le corps, & ventre, deux ou trois coups d'une dague. Mais avant qu'entreprendre ce meurtre, n'osant approcher ny offenser la personne du Prince, duquel la grande beauté le rejettoit & estonnoit, (voyez quelle vertu porte une beauté?) s'advisa d'un moyen pour s'asseurer: de maniere qu'il le fit peindre dans un

(1) Sforce.
(2) Lampugnano.

tableau fort au vif, contre lequel il donnoit de la dague à toutes fois qu'il y pensoit, & s'essayoit ainsi : & tant continua ces coups & ceste façon de faire, qu'un jour se voyant tout accoustumé & asseuré de l'approcher & frapper, luy donna sept coups à bon escient, dont en tomba mort par terre tout estendu. Quel essay! Je croy que le Sieur de Montaigne n'en a jamais fait ny escrit de pareil parmy les siens.

Or, je fais fin, espérant de faire un second Livre, pour y descrire encore force particulieres façons qui se sont observées, s'observent, & se peuvent observer, pour faire les deffis & appels. Je diray aussi force diverses sortes d'accords & satisfactions de querelles qui se sont pratiquées, lesquelles j'ay veu, & desquelles je m'en puis souvenir (1).

---

(1) On n'a point ce second Livre, que promettoit-là Brantome.

Fin du douzieme Tome.



